

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal
du 29 juin 2026**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

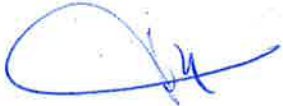
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
Mme la Maire Laurence RUFFIN Présidente de séance	M. l'adjoint délégué Luis BELTRAN-LOPEZ Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Madame la Maire, en date du 23 juin 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Laurence RUFFIN, Maire, assure la présidence.

M. Nicolas KADA, adjoint à la Maire, assure la présidence de 10H43 à 11H43 (délibérations 1 à 6).

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Abdelwaheb KISMOUNE - Mme Amandine GERMAIN - M. Alexis MONGE - Mme Léonie MARCOUX - M. Mehdi TADJINE - Mme Chloé PANTEL - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Gaëtan MONOT - Mme Isabelle PETERS - M. Gilles NAMUR - Mme Kheira CAPDEPON - M. Karim SELLAMI - Mme Laurette RIMET-MEILLE - M. Nicolas KADA - Mme Céline DESLATTES - M. Antoine BACK - Mme Michelle SY - M. Vincent BERLANDIS - Mme Meriem NAILI - M. Lény MOULIN - Mme Michelle DARAN - M. Hassen BOUZEGHOUB - M. Olivier BERTRAND - Mme Sandra KRIEF - Mme Marlène TERRIER - M. Khemisti BOUBEKER - Mme Majda RAKI - Mme Marion CARROZ - M. Gilles MOREAU - Mme Inès AJMI - M. Alan CONFESSON - M. Zakaria AMRAN - Mme Angélique WABENE - M. Thibault MARTIN - M. Abdelnour DJEBBOURI - M. Bastien CASTILLO - Mme Coline PISSARD-GIBOLLET - M. Allan BRUNON - M. Robinson ROSSI - Mme Kenza DOUKHI - M. Jean-Luc RIZZI - Mme Brigitte BOER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Delphine BENSE - Mme Emilie CHALAS - M. Pierre-Edouard CARDINAL - M. Clément CHAPPET - Mme Anouchka MICHARD - M. Franck BENHAMOU - Mme Rdija SAHIRI - M. Jean-Noël PUSEL

Absent-es ayant donné pouvoir :

Mme Margot BELAIR donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 10H12 à 23H13.
Mme Jasmine NEBILI donne pouvoir à M. Allan BRUNON de 10H12 à 23H13.
M. Stéphane ROBIN donne pouvoir à M. Clément CHAPPET de 10H12 à 23H13.
M. Thierry ALDEGUER donne pouvoir à M. Jean-Luc RIZZI de 10H12 à 12H10 puis de 12H51 à 14H58.
M. Gilles MOREAU donne pouvoir à M. Gaëtan MONOT de 11H45 à 12H30.
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 12H30 à 13H25.
Mme Coline PISSARD-GIBOLLET donne pouvoir à Mme Angélique WABENE de 12H42 à 14H58.
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Amandine GERMAIN de 12H49 à 14H58 puis à Mme Cécile CENATIEMPO de 17H51 à 23H13.
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à M. Pierre-Edouard CARDINAL de 14H58 à 23H13.
M. Franck BENHAMOU donne pouvoir à M. PUSEL de 14H00 à 23H13.
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Lény MOULIN de 14H58 à 15H23.
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H37 à 17H45.
Mme Majda RAKI donne pouvoir à M. Robinson ROSSI de 17H25 à 23H13.
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 18H00 à 23H13.
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H30 à 23H13.
Mme Meriem NAILI donne pouvoir à Mme Laurette RIMET-MEILLE de 18H45 à 23H13.
Mme Inès AJMI donne pouvoir à M. Abdelwaheb KISMOUNE de 19H05 à 23H13.
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à Mme Michelle SY de 20H10 à 23H13.
Mme Amandine GERMAIN donne pouvoir à Mme Michelle DARAN de 20H30 à 23H13.
Mme Delphine BENSE donne pouvoir à Mme Anouchka MICHARD de 20H40 à 23H13.
M. Abdelnour DJEBBOURI donne pouvoir à Mme Kenza DOUKHI de 21H30 à 23H13.
M. Zakaria AMRAN donne pouvoir M. Bastien CASTILLO de 21H30 à 23H13.

Absentes excusées :

Mme Laurence RUFFIN de 10H43 à 11H43 - Mme Lauren VIGUIER de 10H12 à 23H13 - M. Thomas MANDROUX de 10H12 à 23H13

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Luis BELTRAN-LOPEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

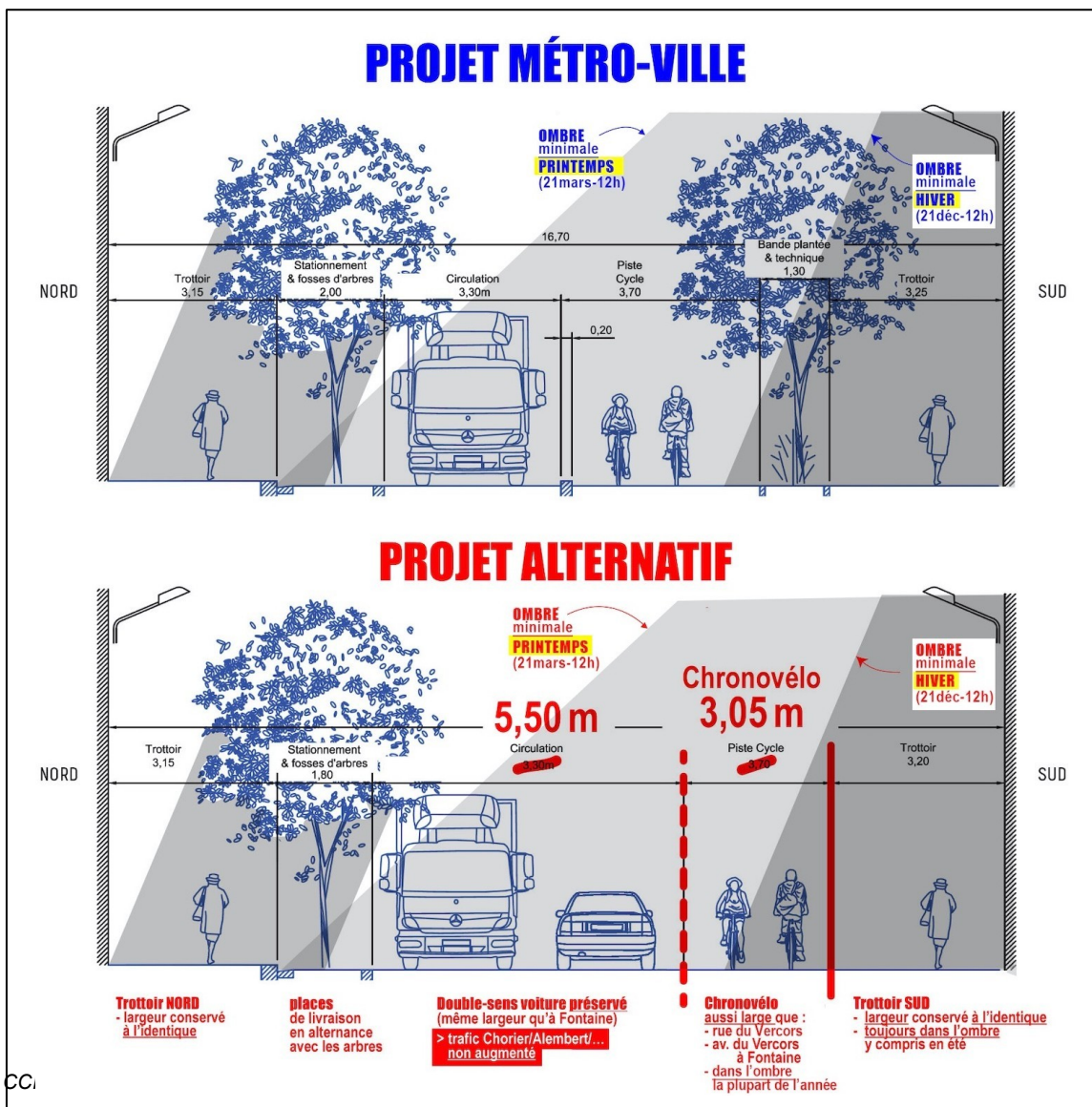
Question orale du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1

Conseil municipal de Grenoble du 29 JUIN 2026

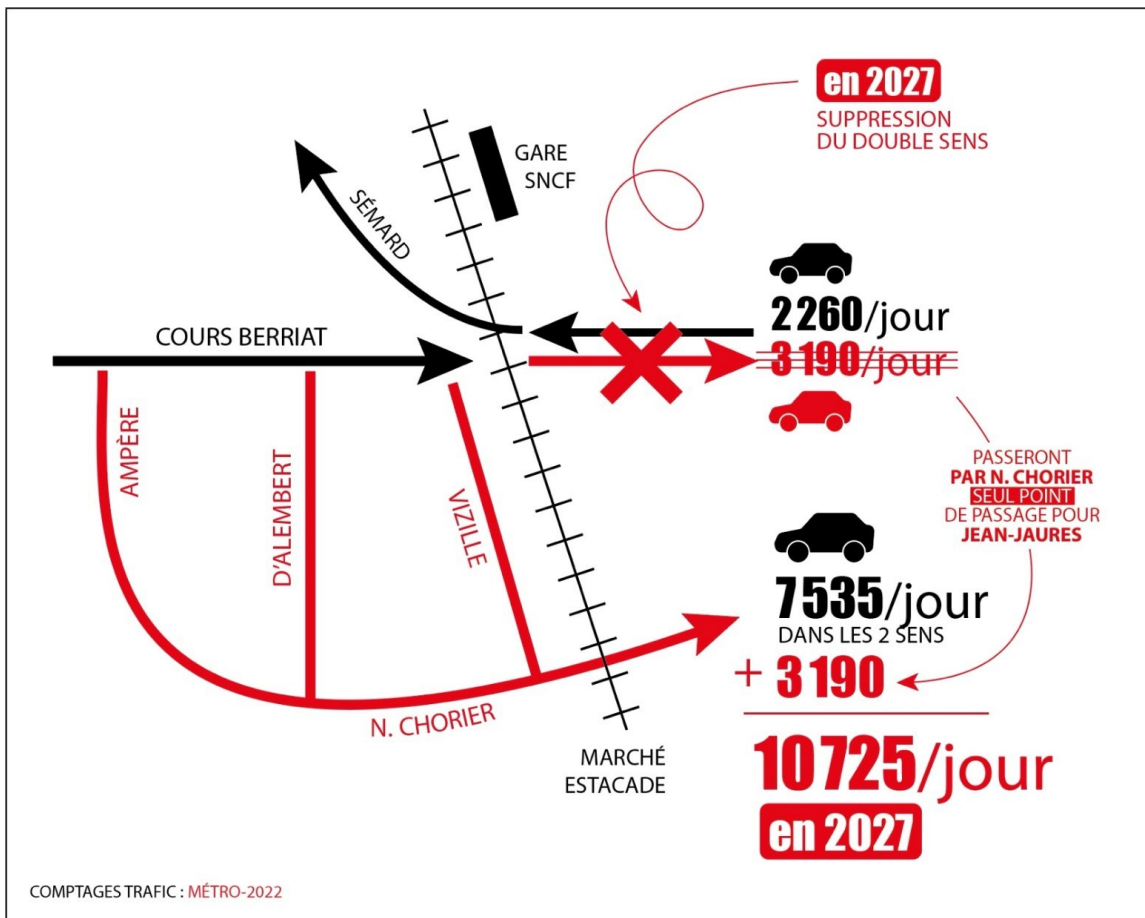
Madame la Maire,

Ce sont les habitantes et habitants du quartier Berriat-St-Bruno-Europole, les commerçants et les commerçantes du cours Berriat, les 66,5% des 1.595 votants du sondage du Dauphiné Libéré de 2023 « *Etes-vous pour ou contre la mise en sens unique du cours Berriat* » qui ont voté contre la mise en sens unique, en bref ce sont tous ceux qui soutiennent le projet alternatif porté par le Collectif Commerçants-Habitants depuis 2023 qui permet de concilier maintien du double sens automobile et création de la Chronovélo Berriat qui s'adressent aujourd'hui à vous.

Projet dans le droit de fil de celui porté par la Ville de Grenoble, la Ville de Fontaine et la Métropole puisqu'il propose pour permettre le maintien du double sens de donner à la Chronovélo exactement le même gabarit (3 m) que celui qu'il a actuellement sur la totalité du tracé de la ville de Fontaine du Pont du Vercors au terminus du tram A et sur le tracé grenoblois, 300 mètres après le cours Berriat, à partir de la place Firmin Gauthier et sur la totalité de la rue du Vercors jusqu'au Pont du Vercors. Au total, c'est plus de 82%, soit 3,7 km, de la Chronovélo Berriat-Fontaine qui ne fait que 3 mètres de large !



Ce maintien du double sens permet non seulement de préserver la vie économique du centre du quartier (St-Bruno, crs Berriat), mais aussi d'éviter le report du flux actuel des 3.190 véh./jour du cours Berriat sur la rue Nicolas Chorieur et les rues adjacentes (d'Alembert,...) déjà complètement surchargées.



Puisque si le double sens du cours Berriat est supprimé, il n'y aura alors plus qu'un seul point pour accéder au 1,37 km du cours Jean-Jaurès à partir de l'ouest de la Ville (le quartier Berriat- St-Bruno - Europole) : la rue Nicolas Chorieur !

En juin 2025, ils avaient obtenu, à l'initiative de la Métro l'inversion du calendrier de travaux : le chantier commencerait donc par la rue du Vercors au lieu du tronçon du cours Berriat compris entre la voie de chemin de fer et Jean-Jaurès comme prévu initialement. Cela afin de permettre qu'il y ait enfin un véritable débat sur la proposition alternative des habitants et des commerçants, débat catégoriquement refusé par l'ancienne Municipalité.

Un document diffusé par la Métro en juillet 2025 attestait de cette décision et précisait que le chantier du cours Berriat ne devait commencer qu'« au 4^e trimestre 2026 » (cf. document joint) autrement seulement à partir du 1^{er} octobre 2026.

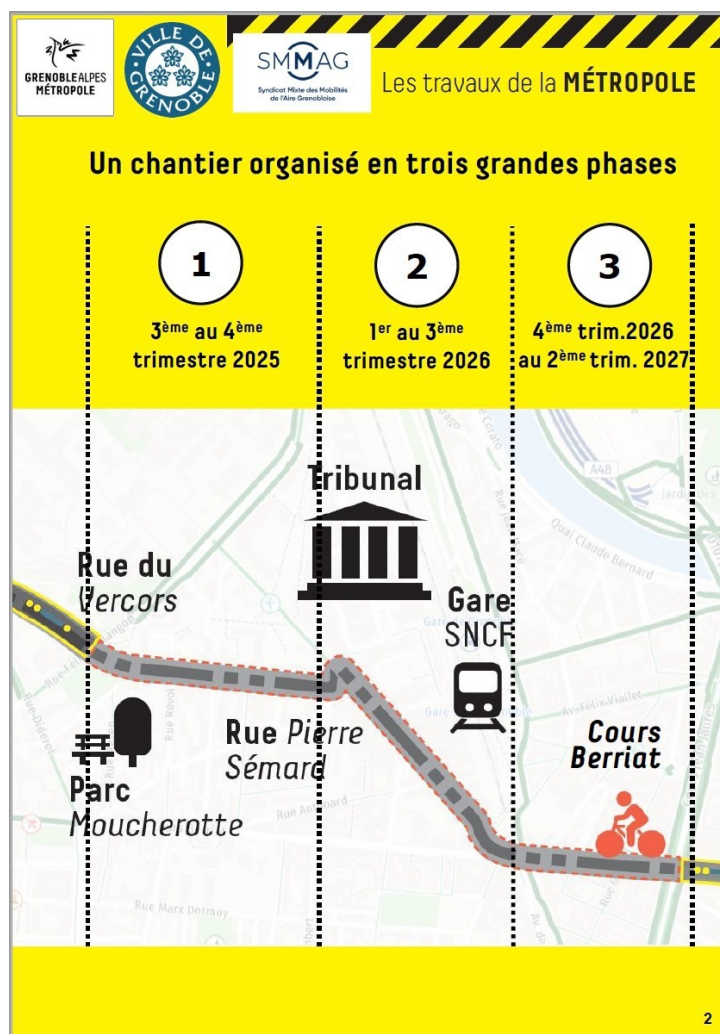
Après avoir attendu que votre Municipalité se soit mise en place et ait pris ses marques, ils s'apprêtaient à vous contacter pour entamer ce dialogue qu'ils espéraient sincère fort de la lecture de votre interview dans Gremag de mai-juin 2026 dans lequel vous affirmiez « *En matière de valeurs, (...) je suis dans la continuité [de l'équipe précédente]. En revanche, sur tout le reste, je me suis toujours dit que c'était une page blanche, qu'on pouvait s'autoriser à faire autrement. Sur la manière de faire, vous l'avez entendu, je pense que c'est vraiment un changement. Je souhaite appliquer la coopération que j'ai portée dans ma vie (...) Ce changement des règles du jeu a l'air microscopique, ce que je souhaite incarner, c'est cette idée d'un fonctionnement où on a de la transparence, donc de la confiance. Ça ne va pas forcément être consensuel, mais en tout cas il y aura discussion.* »

Et patatras jeudi 16 juin ! Non seulement les commerçants du cours Berriat situés entre la voie de chemin de fer et le cours Jean-Jaurès ont reçu la visite d'agents de la Métropole leur annonçant que le chantier commencerait non pas le 1^{er} octobre mais finalement le 6 juillet avec fermeture définitive du double sens – sans aucune explication de ce changement non prévu - mais ceux situés entre la rue Abbé Grégoire et la rue Pierre Sémar ont eux appris que le cours serait aussi fermé du 15 juillet au 21 août pour cause de « *travaux sur le quai Sud du tram, la chaussée et les trottoirs* » dont personne n'avait jamais entendu parler auparavant ! A ce jour, certains commerçants n'ont toujours pas eu d'information alors que dans 15 jours marteaux-piqueurs et poussière doivent s'« ébrouer » devant leur commerce. Sans compter les forains du marché Saint-Bruno qu'on veut obliger tout d'un coup à sortir en sens interdit par la rue Michelet alors qu'ils sont garés de l'autre côté de la place, face à la rue Edgar Quinet...

Bref, où est passé la « coopération » que nous voulons tous ?

Madame la Maire, ne croyez-vous qu'il est encore temps de mettre en œuvre cette « coopération » par exemple en suspendant dès aujourd'hui les arrêtés de chantier ou de circulations nécessaire à la mise en place de ces 2 chantiers que votre Municipalité a signés et en engageant dès demain la discussion initialement prévue depuis juillet 2025 avec les habitants et commerçants du quartier ?

PJ. Page 2 du Flyer « Calendrier de travaux » diffusé en juillet 2025 par la Métro.



Réponse d'Antoine BACK à la question orale du Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 1 Conseil municipal du 29 juin 2026

Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes du Conseil citoyen indépendant du quartier St-Bruno – Berriat -Europole,

Je vous remercie pour votre question. Elle exprime des inquiétudes réelles que je souhaite entendre, qu'il s'agisse des habitantes et habitants, des commerçants et des commerçantes, ou des membres du Conseil citoyen.

Ce projet est le fruit d'un travail engagé depuis plusieurs années, associant études techniques, concertation et réunions publiques. La question du maintien à double sens de circulation a été examinée à plusieurs reprises, y compris au regard de la proposition alternative que vous défendez. À l'issue de ce travail, la Ville et la Métropole ont retenu un projet qui répond le mieux aux objectifs poursuivis : améliorer la sécurité, adapter l'espace public au changement climatique et offrir des conditions de déplacement plus confortables pour tous les usagers et toutes les usagères. C'est ce projet qui est aujourd'hui mis en œuvre et qui est déjà bien avancé.

Le choix qui a été fait est d'abord celui de la sécurité. Le réaménagement permettra des traversées piétonnes plus courtes et plus lisibles, tout en offrant une Chronovélo adaptée à un axe qui accueille déjà plus de 6 000 cyclistes par jour. Nous voulons que les enfants, les personnes âgées ou les cyclistes moins expérimentés puissent s'y déplacer en toute sérénité. Il répond aussi à un besoin : celui de proposer une liaison cycle confortable et apaisée entre Fontaine, Grenoble et Meylan et surtout vers la Presqu'île et ses milliers de salariés qui s'y rendent chaque jour.

C'est aussi un choix d'adaptation au changement climatique. Les vagues de chaleur que nous connaissons désormais dès le mois de mai et de juin nous rappellent l'urgence de transformer nos rues. Le projet retenu prévoit la plantation de 22 arbres, qui sont des climatiseurs naturels, la création d'une bande végétalisée et une désimperméabilisation importante des sols. Ce ne sont pas des aménagements accessoires: ce sont des îlots d'ombre et de fraîcheur qui amélioreront durablement la vie quotidienne des habitantes et habitants, tout en offrant davantage d'espace pour les terrasses qui participent également à la vitalité commerciale du quartier.

Enfin, c'est un choix pour la fluidité de tous les modes et notamment les transports en commun. Un double sens automobile aurait complexifié de manière critique les intersections, en particulier le carrefour Jean Jaurès, créant un risque majeur de blocage pour la ligne de tramway. Par ailleurs, les études de trafic réalisées par la

Métropole montrent que les reports de circulation resteront limités. L'objectif du projet étant précisément de baisser globalement le trafic de transit à travers ce quartier pour l'apaiser et de privilégier la desserte locale.

Vous m'interrogez également sur le calendrier des travaux. Le chantier avance plus rapidement que prévu grâce à l'efficacité des équipes de la Métropole. Cette avance permet d'engager le réaménagement du cours Berriat dès cet été. Le SMMAG en profite également pour réaliser des travaux devenus nécessaires sur l'arrêt Saint-Bruno. Ces interventions seront concentrées sur la période estivale afin d'en limiter les impacts, notamment sur le marché.

La coopération à laquelle nous sommes attachés ne consiste pas, au stade où en est ce projet, à rouvrir des arbitrages qui ont déjà été rendus après plusieurs années d'études et de concertation. Et comme dans toute concertation, il existe des avis divergents. Certains souhaiteraient aller encore plus loin dans la réduction de la place de la voiture, d'autres s'inquiètent des changements de circulation. Il y a là un débat démocratique normal autour d'un aménagement structurant qui est attendu depuis longtemps et qui répond à des besoins.

La coopération ici consiste en revanche à conduire ce chantier avec transparence, à maintenir un dialogue étroit avec les habitantes et habitants, les commerçantes et les commerçants, et les usagères et les usagers pendant les travaux, et à rechercher chaque fois que possible, chaque fois que possible, les adaptations utiles dans leur mise en œuvre.

Le cours Berriat mérite cette transformation qui répond à des enjeux majeurs de sécurité, de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique. Je souhaite que nous puissions désormais consacrer notre énergie collective à sa réussite et à l'accompagnement de celles et ceux qui en vivent aujourd'hui les contraintes, pour qu'ils, et elles, en soient demain les premières et les premiers bénéficiaires.

Je vous remercie.

Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Question orale

Madame la Maire,

Les épisodes de canicule ne sont plus des événements exceptionnels. Ils sont une réalité durable à laquelle les villes doivent non seulement s'adapter.

Grenoble est l'une des villes françaises les plus exposées aux fortes chaleurs. Notre situation géographique, conjuguée au phénomène d'îlot de chaleur urbain, fait que les températures dépassent désormais régulièrement les 35 degrés, parfois les 40 degrés, sans que les nuits permettent toujours aux habitants de retrouver un peu de fraîcheur.

Cette évolution climatique n'est plus seulement une question environnementale. C'est une question de santé publique. Chaque été, les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques, mais aussi tous ceux qui vivent dans des logements mal isolés ou qui n'ont tout simplement pas les moyens de se rafraîchir, en subissent les conséquences.

Dans ce contexte, une piscine municipale n'est plus seulement un équipement sportif ou de loisirs. Elle devient un lieu refuge, un équipement de protection sanitaire.

Depuis plusieurs semaines pourtant, votre majorité concentre sa communication sur les projets de baignade dans l'Isère et vous avez désormais ouvert la porte à une baignade dans le Drac. Nous aurons certainement l'occasion de débattre de ces projets. Mais pendant que l'on parle des futurs espaces de baignade, de grand splash, les épisodes de canicule sont déjà là et ils sont violents.

Les Grenoblois ne nous demandent pas où ils pourront se baigner demain, si tant est que vos projets se concrétisent, tant les freins notamment de mise en sécurité des baigneurs sont importants. Ils nous demandent comment ils peuvent se protéger aujourd'hui.

Vous répondrez sans doute que la Ville agit déjà, avec l'ouverture de Jean Bron étendue sur trois saisons ou encore les horaires légèrement étendus aux Dauphins pendant l'été. Ces rustines ne constituent pas une stratégie, un véritable plan contre la canicule.

Nous avons aussi consulté le plan municipal « Fortes chaleurs et canicule » mis à disposition sur le site internet de la Ville. Nous y avons trouvé un document de pilotage interne, composé de tableaux, de fiches de suivi, de procédures de coordination entre les services et d'indicateurs. C'est utile pour l'organisation de l'administration, moins pour les grenoblois qui souffrent

Lorsque Météo France place un territoire en vigilance orange ou rouge, qu'est-ce qui change concrètement pour les Grenoblois ? Les horaires des piscines sont-ils automatiquement adaptés ? Les tarifs évoluent-ils pour permettre à chacun d'y accéder ? Les bassins aujourd'hui

réservés aux scolaires peuvent-ils être ouverts au public ? À quel moment les moyens humains sont-ils renforcés pour accueillir davantage de monde ?

Autrement dit, quel est le protocole d'activation de la Ville lorsque la chaleur devient un risque sanitaire ?

D'autres collectivités ont fait ce choix. À Lyon, par exemple, la Ville a mis en place un véritable dispositif « Objectif fraîcheur ». Lorsque la vigilance canicule est déclenchée, les habitants savent précisément ce qui change : les horaires de certaines piscines sont prolongés, plusieurs parcs restent ouverts jusqu'à minuit, des cours d'école sont ouvertes, les lieux de fraîcheur sont recensés sur une cartographie unique. Les habitants disposent d'un dispositif lisible, immédiatement activable et connu de tous.

À Grenoble, nous avons le sentiment que nous disposons davantage d'un document administratif que d'un véritable plan opérationnel à destination des habitants.

Notre groupe a pourtant formulé plusieurs propositions faciles à mettre en œuvre : un tarif canicule permettant un accès facilité aux piscines municipales, un élargissement des horaires lors des épisodes de fortes chaleurs, l'ouverture au public de la piscine du Clos d'Or pendant l'été et, plus largement, un véritable plan communal de mobilisation des équipements de fraîcheur.

Êtes-vous prête à mettre en place un véritable dispositif opérationnel de lutte contre les fortes chaleurs, avec des mesures automatiques et immédiatement applicables dès le déclenchement d'une vigilance canicule, notamment par une mobilisation renforcée des piscines municipales et des équipements, afin de protéger efficacement les Grenoblois, en particulier les plus vulnérables, alors que la précarité énergétique estivale touche 59 % des habitants des quartiers prioritaires ?

Je vous remercie.

Réponse de Mme la Maire à la question orale du Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Canicule

Conseil municipal du 29 juin 2026

Monsieur le Conseiller municipal,

Une nouveauté de vous voir vous soucier de la canicule, du climat et de l'adaptation de la ville aux fortes chaleurs. Ce sont des sujets que votre groupe évoque bien rarement.

Voir la droite et ses alliés macronistes donner aujourd'hui des leçons d'adaptation climatique est tout de même assez cocasse.

Car nous ne parlons pas d'un épisode imprévisible. Comme le rappelle la géographe Magali Reghezza-Zitt, « *et été est le plus frais du reste de nos vies* ». Chaque été sera plus chaud que le précédent, avec des vagues de chaleur plus longues, plus fréquentes et plus intenses.

Lorsque cette canicule a commencé, le 17 juin, personne n'imaginait qu'elle prendrait une telle ampleur. Aujourd'hui, Météo-France parle d'un épisode « d'une sévérité exceptionnelle ». Le 22 juin, près de 500 records de température ont été battus.

Ces épisodes mettent les organismes à rude épreuve. Les journées sont suffocantes, mais les nuits, qui devraient permettre aux corps de récupérer, le sont désormais tout autant.

Cette canicule nous rappelle surtout une chose : notre société n'a pas été pensée pour un climat qui change aussi vite. Nos bâtiments, nos infrastructures, notre économie ont été conçus pour un climat qui n'existe plus.

Alors, à celles et ceux qui demandent : « Qui aurait pu prévoir ? », la réponse est simple : les scientifiques. Ils alertent depuis des années. Pourtant, vous avez longtemps qualifié de dogmatiques celles et ceux qui proposaient d'adapter nos villes à cette nouvelle réalité climatique.

C'est bien là le fond du problème. Vos réponses restent des pansements sur une crise profonde. Car cette crise est aussi politique. Vous n'avez jamais considéré la planification écologique comme une opportunité de transformer notre société, de réduire les inégalités et d'améliorer concrètement la vie des habitantes et des habitants.

Votre groupe s'est opposé à la plantation d'arbres, pourtant les climatiseurs les plus efficaces qui existent. Il s'est opposé au développement du vélo, à une réduction de la place de la voiture ou encore à la gratuité des transports en commun.

Pourtant, ces politiques n'ont rien d'idéologique. Elles rendent nos villes plus respirables, plus résilientes et plus agréables à vivre. Elles protègent d'abord les plus vulnérables.

Oui, Grenoble est particulièrement exposée. Notre situation géographique et les îlots de chaleur urbains nous rendent plus vulnérables que d'autres territoires. Mais nous refusons de considérer la canicule comme un simple désagrément météorologique.

Car tout le monde n'a pas chaud de la même manière.

Entre celles et ceux qui disposent d'une résidence secondaire, d'un jardin ombragé ou d'un logement bien isolé, et celles et ceux qui vivent dans un appartement surchauffé, dans un quartier très minéral ou parfois à la rue, nous ne sommes pas égaux face à la chaleur.

La canicule est un révélateur brutal des inégalités sociales et territoriales. Derrière les températures, il y a des questions de justice sociale, de santé publique et de dignité.

C'est pourquoi nous n'avons pas attendu que le sujet devienne médiatiquement incontournable. Nous agissons depuis des années sur deux fronts : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et adapter Grenoble aux conséquences déjà bien réelles du changement climatique.

Vous nous interrogez enfin sur les piscines.

Notre priorité est simple : réduire les temps d'attente et accueillir le plus grand nombre dans de bonnes conditions. Une troisième caisse a été ouverte à Jean-Bron, des dispositifs d'ombrage ont été installés, la vente en ligne est en cours de déploiement et nous avons obtenu l'augmentation de la capacité maximale instantanée de 800 à 900 personnes.

Nous avons également ouvert Jean-Bron et Les Dauphins dès le 15 juin, soit deux semaines avant la plupart des piscines estivales de l'agglomération.

Quant à la gratuité lors des alertes rouges, elle ne permettrait pas d'accueillir davantage de personnes car les capacités maximales sont déjà atteintes ces jours-là.

Enfin, nous maintenons les créneaux scolaires. Les enfants souffrent eux aussi de la chaleur, et l'apprentissage de la natation est une question d'égalité, mais aussi de sécurité.

Nous savons cependant que cela ne suffit pas.

Trop de Grenobloises et de Grenoblois souffrent encore de la chaleur dans leur logement, dans leur quartier, parfois sur leur lieu de travail. Nous le savons et nous continuerons à agir.

Notre responsabilité est double : protéger les habitantes et les habitants aujourd'hui, tout en préparant la ville de demain.

Protéger, d'abord.

Toutes les classes des écoles sont désormais équipées de ventilateurs ou de brasseurs d'air, soit plus de 1 300 appareils. Plusieurs cours disposent de jeux d'eau et, lorsque c'est nécessaire, certaines activités sont déplacées vers des lieux plus frais, y compris dans des équipements culturels.

Dans les crèches, tous les espaces accueillant des enfants sont équipés de ventilateurs et disposent de pièces rafraîchies.

Les personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles bénéficient d'un suivi renforcé, grâce notamment à l'engagement de bénévoles que je tiens à remercier.

Le CCAS intensifie ses maraudes auprès des personnes sans-abri et nous mettons à disposition une carte des points de fraîcheur accessible à toutes et tous.

Préparer l'avenir, ensuite.

Grâce au travail engagé depuis douze ans, Grenoble dispose aujourd'hui d'un temps d'avance. Notre ville est la première de France dans la démarche Territoire Engagé Transition Énergétique.

Quatre écoles ont été construites et sept entièrement réhabilitées avec un haut niveau de confort d'été. Les programmes « Place aux enfants » et « Coqueli'cours » ont largement végétalisé les cours d'école. Plus de 17 000 arbres ont été plantés.

Nous poursuivons cet effort avec de nouvelles plantations, notamment au parc Flaubert. Nous développons également de nouveaux espaces de fraîcheur avec l'ouverture de Jean-Bron trois saisons sur quatre et les projets de baignade dans nos rivières.

Car l'accès à la fraîcheur est devenu un besoin essentiel. Il ne doit pas être réservé à celles et ceux qui peuvent partir en vacances ou possèdent une piscine.

Monsieur le Conseiller municipal, pendant que certains découvrent la canicule au détour des éditoriaux de ces dernières semaines, les majorités écologistes et de gauche agissent depuis plus de dix ans pour préparer la ville.

Pendant que vous contestiez ces politiques, nous les mettions en œuvre. Nous avons simplement eu plusieurs années d'avance.

Je vous remercie

Question orale sur le projet de suppression du service de correspondants de nuit

Madame la Maire,

Créé en 1998 au sein de la Régie de quartier de la Villeneuve, le service de correspondants de nuit assure depuis plus de 30 ans une mission essentielle de médiation sociale. Présents sur le terrain chaque soir, les correspondants de nuit apaisent les conflits de voisinage, déambulent dans le quartier entre 18h30 et 01h30, accompagnent les habitant-es, assurent le soutien lors d'interventions techniques ou de secours, participent de la sécurisation du chantier ANRU et ont un rôle de prévention des tensions dans le quartier.

Ils sont identifiés et leur action est reconnue et appréciée par les habitant-es, les bailleurs, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs de terrain. Cette reconnaissance repose sur une connaissance fine du quartier, de ses codes et de ses habitant-es, sur un lien de confiance construit au fil des années, et sur une présence humaine qui ne peut être assimilée ni à des missions de sécurité, ni à des simples fonctions administratives ou techniques. Leur expertise de terrain ne se remplace pas par un simple transfert de missions vers un autre dispositif.

Les correspondants de nuit ont déjà perdu 6 postes et voient dorénavant leur service menacé de suppression totale en 2027. Comment justifier la disparition d'un service de médiation reconnu et apprécié alors même que les difficultés du quartier demeurent importantes et que les besoins de prévention et de présence humaine n'ont jamais été aussi nécessaire ?

Cette perspective suscite une vive inquiétude parmi les salariés, qui n'ont aucune perspective d'embauche. Ce sont 11 familles qui se voient condamnées à la précarité. Cette perspective suscite aussi l'inquiétude des organisations syndicales et des habitant-es du quartier. Elle intervient alors qu'aucune solution alternative ne semble en mesure d'assurer les mêmes missions de médiation ni de bénéficier du même ancrage local.

Cette suppression totale couronne une série de menaces pour le service de correspondants de nuit. Notons le projet "zeus" - heureusement abandonné - qui n'avait fait qu'accroître la conflictualité avec les habitant-es, alors qu'il visait l'inverse. Demeurent les projets d'un GIP sur la sécurité ainsi que du remplacement total du service par des correspondants de jour aux missions fort différentes, ... Ces projets encore flous pourraient se concrétiser selon les arbitrages politiques, bien qu'ils soient de moindre efficacité pour répondre aux besoins.

La Ville de Grenoble, en tant que principale financeuse, devant la Métropole, la Préfecture et les bailleurs sociaux, estime-t-elle qu'elle ne dispose d'aucun levier pour empêcher la suppression du service de correspondants de nuit, ou entend-elle peser pour garantir l'avenir du service ?

Les correspondants, leurs syndicats ainsi que les habitant-es de la Villeneuve ne se résignent pas et ont lancé une pétition que peuvent signer toutes les Grenoblois-es https://www.change.org/p/contre-la-suppression-de-11-postes-de-correspondants-de-nuit-%C3%A0-grenoble?source_location=psf_petitions.

Dès lors la France Insoumise Grenoble vous demande :

- votre position sur le sujet et les actions que vous comptez mettre en œuvre. Selon nous, le service de correspondants de nuit, avec ses missions actuelles devrait être soutenu par la Ville.
- votre position sur la pérennisation des moyens attribués par la Ville aux correspondants de nuit. Selon nous, cette pérennisation est essentielle, les moyens devraient être accrus, et ces postes ne devraient pas être municipalisés.
- enfin, si vous comptez interpeller la Préfecture et la Métropole pour demander le maintien voire l'accroissement de leur financement de la Régie de Quartier.

Au nom du groupe La France Insoumise, nous vous remercions.

**Réponse de Mme Cécile CENATTEMPO à la question orale de
La France Insoumise portant sur la suppression du service
correspondants de nuit.**

Conseil municipal du 29 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

La médiation sociale est avant tout une volonté politique. C'est le choix de privilégier la prévention, le dialogue et la présence humaine pour renforcer la tranquillité publique et le vivre-ensemble.

C'est dans cet esprit que les correspondants de nuit interviennent depuis de nombreuses années. Ils ne sont pas des forces de l'ordre et n'ont pas vocation à verbaliser. Leur mission est différente : être présents sur le terrain, écouter, prévenir les tensions et favoriser le dialogue avant que les situations ne dégénèrent.

Concrètement, leur action s'articule autour de trois grandes missions.

La première est une mission de veille technique et résidentielle. Chaque soir, ils signalent aux services compétents les dysfonctionnements qu'ils constatent sur l'espace public : problèmes de voirie, d'éclairage, de propreté, véhicules abandonnés ou encore situations présentant un danger.

La deuxième est une mission de veille sociale. Les correspondants de nuit vont à la rencontre des personnes les plus fragiles, les écoutent, les informent et les orientent vers les dispositifs ou les services sociaux adaptés à leurs besoins.

Enfin, ils jouent un rôle essentiel dans la prévention et la résolution des petits conflits du quotidien : nuisances sonores, comportements inciviques, tensions entre usagers de l'espace public. Grâce à leur présence et à leur capacité de dialogue, ils contribuent à apaiser les situations et à maintenir un climat serein.

Lors de leurs maraudes, ils orientent également les habitants vers les partenaires compétents, qu'il s'agisse des services sociaux, des clubs de prévention ou d'autres acteurs de proximité.

Sur le secteur 6, les correspondants de nuit représentent un dispositif unique. Présents de manière continue depuis 1998, ils disposent d'une connaissance fine

des quartiers, de leurs habitants et de leurs réalités. Cette expérience constitue aujourd'hui une véritable richesse.

Pour autant, les besoins évoluent. Depuis plusieurs années, les attentes en matière de médiation sociale se renforcent à l'échelle de la métropole, notamment sur l'espace public dès l'arrivée des beaux jours. C'est pourquoi la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole ont expérimenté, depuis deux ans, le déploiement de médiateurs sociaux durant la période estivale dans les parcs et jardins des secteurs 1 à 5.

Mais ces initiatives se heurtent aussi à des difficultés bien réelles. Certains opérateurs connaissent une fragilité économique importante. Nous avons vu disparaître des structures comme AGIL, laissant des collectivités et des partenaires sans solution. À cela s'ajoutent des difficultés de recrutement et de fidélisation des médiateurs, liées notamment aux horaires atypiques, à la multiplication des temps partiels et au manque de perspectives de professionnalisation.

Face à ce constat, Grenoble Alpes Métropole, dans le cadre de sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance, et la Ville de Grenoble ont souhaité unir leurs forces. L'objectif est clair : construire une structure commune à l'échelle intercommunale, capable de fédérer les partenaires et de disposer d'un réseau de médiateurs sociaux mobilisables selon les besoins des territoires.

Depuis 2022, un travail est également engagé avec la Régie de quartier afin de réfléchir à l'avenir du dispositif des correspondants de nuit.

Une volonté forte est partagée par l'ensemble des principaux financeurs.

D'abord, maintenir une médiation sociale de qualité dans les quartiers de la Villeneuve, Village Olympique, Géants et Baladins, en soirée mais aussi en journée, aussi bien sur les espaces publics que dans les parties privatives résidentielles.

Ensuite, préserver la Régie de quartier, acteur incontournable du sud de Grenoble, dont le rôle est essentiel pour les habitants.

Nous voulons également accompagner au mieux les correspondants de nuit dans cette période de transition, en tenant compte des impacts humains et professionnels que ces évolutions peuvent avoir.

Enfin, nous souhaitons rester à l'écoute des habitantes, des habitants et de tous les usagers de ces quartiers, car leurs attentes doivent continuer à guider notre action.

Notre ambition est simple : construire, avec l'ensemble de nos partenaires, le dispositif le plus pertinent possible. Un dispositif qui réponde aux besoins du terrain, avec des missions clairement définies, des compétences adaptées et une organisation juridique et administrative capable de garantir une présence durable, efficace et reconnue au service des habitantes et des habitants.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 29 juin 2026

Ouverture de séance à 10h12.

M. BELTRAN-LOPEZ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours de Mme la Maire, présidente de séance.

Mme la Maire revient sur plusieurs temps forts de l'actualité municipale et réaffirme les engagements de la Ville en faveur de la solidarité, de l'hospitalité, de la justice sociale, de la transition écologique et de la démocratie locale.

Suspension de séance à 10H23 pour donner la parole à M. Bruno DE LESCURE, représentant du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1.

- Question orale du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1 portant sur la mise en sens unique du cours Berriat.

Reprise de la séance à 10H38 - Réponse de M. BACK

Le procès-verbal de la séance du conseil du 26 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

**Mme la Maire soumet au vote du conseil municipal la présidence de séance à M.KADA.
Adopté à l'unanimité.**

M. KADA prend la présidence de la séance.

Mme la Maire quitte la salle du conseil municipal à 10H45.

DELIBERATION N° 1-(43336) - FINANCES - Budget Principal : compte financier unique 2025.

Intervention(s) pour les délibérations n°1 à n°6 : M. CHAPPET ; M. KADA ; M. CASTILLO ; Mme SAHIRI ; M. ROSSI ; M. BRUNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal ;**
- de constater les résultats de l'exercice 2025 tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 2-(43340) - FINANCES - Budget Principal : affectation des résultats constatés au compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 d'un montant de 53 288 534,92 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 43 168 617,31 € au compte 1068 et le solde, soit 10 119 917,61 €, en résultat de fonctionnement reporté au compte 002 ;
- de constater un déficit d'investissement de 39 546 527,34 € (compte 001).

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 3-(43338) - FINANCES - Budgets annexes : comptes financiers uniques 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les comptes financiers uniques 2025 des budgets annexes Activités économiques, Locaux culturels, Mistral Eaux-Clares, Selfs et Cuisine centrale ;
- de constater les résultats de l'exercice 2025 de chacun de ces budgets tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 4-(43343) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes financiers uniques 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder :

- Pour le budget annexe "Activités économiques" : à la constatation de l'excédent d'investissement de 2 832 580,21 € (compte 001) et du solde des reports d'investissement de - 338 439,94€ ; ainsi qu'à l'affectation de la totalité du résultat d'exploitation de 169 870,22 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- Pour le budget annexe "Locaux culturels" : à la constatation du déficit d'investissement de -640 709,80 € (compte 001) ; ainsi qu'à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 727 741,30 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 640 709,80 € (compte 1068) et le solde de 87 031,50 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- Pour le budget annexe "Selfs" : à la constatation du déficit d'investissement de -659 911,98 € (compte 001) et du solde des reports d'investissement de 682 403,62€ ; ainsi qu'à l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement de 47 663,61 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- Pour le budget annexe "Mistral Eaux Claires" : à la constatation du déficit d'investissement de -216 171,25 € (compte 001) ; ainsi qu'à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 323 075,31 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 216 171,25 € (compte 1068), et le solde de 106 904,06 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- Pour le budget annexe "Cuisine centrale" : à la constatation du déficit d'investissement de - 315 285,91 € (compte 001) et du solde des reports d'investissement de 290 424,89€ ; ainsi qu'à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 1 323 950,59 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 24 861,02 € (compte 1068), et le solde de 1 299 089,57 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 5-(43337) - FINANCES - Budget Régie Lumière : compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget Régie Lumière ;
- de constater les résultats de l'exercice 2025 tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 6-(43341) - FINANCES - Budget Régie Lumière : affectation des résultats au compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025, soit 1 034 967,39 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 822 720,72€ € et le solde de 212 246,6 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- de constater un déficit d'investissement de 760 027,77 € (compte 001).

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Suspension de séance à 11h31.

Reprise de la séance à 11h43.

Mme la Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 7-(43481) - FINANCES - Budget Principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2026.

Intervention(s) pour les délibérations n° 7 à 9 : M. KADA ; M. CHAPPET ; M. ROSSI ; M. BRUNON

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est adopté :

Pour : 44

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :
 - 8 600 166 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 - 52 863 359 € en dépenses et recettes d'investissement.
- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes ainsi :
 - au budget annexe Activités économiques de - 331 429 € pour la porter à 2 113 571 € maximum,
 - au budget annexe Locaux culturels de - 87 031 € pour la porter à 1 068 082 € maximum,
 - au budget annexe Mistral Eaux Claires de - 82 904 € pour la porter à 3 096 €,
 - au budget annexe Cuisine centrale de - 100 000 € pour la porter à 1 750 000 € maximum,

- pas de modification pour le budget annexe Selfs.
- pas de modification pour le budget Régie Lumières.

- de fixer les montants des subventions versées au CCAS de Grenoble pour 2026 comme suit :

- 24 686 500 € maximum au titre de son fonctionnement.
- 2 230 000€ maximum au titre des mesures du bouclier social et climatique.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 8-(43483) - FINANCES - Budgets annexes : décisions modificatives n°1 de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 2 142 € en section d'exploitation et de 2 832 580 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 1€ en section d'exploitation et 640 711 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de 97 664 € en section de fonctionnement et 1 567 508 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Mistral qui s'équilibre à hauteur de 48 000,06 € en section de fonctionnement et 240 172 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 1 199 090 € en section de fonctionnement et 822 791 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

DELIBERATION N° 9-(43482) - FINANCES - Budget Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 192 247 € en section de fonctionnement et 1 643 478 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 10-(41630) - EDUCATION - Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découvertes applicables au 1er septembre 2026.

Intervention(s) : M. ROSSI ; Mme MARCOUX ; Mme BOHER ; M. BRUNON ; M. CHAPPET ; M. CASTILLO ; Mme GERMAIN ; M. BOUBEKER

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un second amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un troisième amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un quatrième amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des activités périscolaires et des classes de découverte (annexes 1, 2 et 3) à compter du 1er septembre 2026 ;
- d'approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils périscolaires (annexe 4).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 11-(43163) - ACTION SOCIALE - Évolution des critères de priorisation des attributions des places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et prise en compte de la monoparentalité

Intervention(s) : Mme TERRIER ; Mme RAKI ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle structuration des critères de priorisation des demandes d'attribution des places en crèches suivante :

- Priorité 1

- Handicap (enfant, parent ou fratrie)
- Protection de l'enfance et urgence sociale
- Parent mineur

- Priorité 2

- Monoparentalité
- Naissances multiples

- Priorité 3

- Fratrie (avec au moins six mois d'accueil concomitant).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 12-(43445) - LOGEMENT SOCIAL - Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026.

Intervention(s) : M. TADJINE ; M. ROSSI ; Mme SAHIRI ; M. BRUNON ; M. CHAPPET ; Mme BERANGER ; M. RIZZI

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 32 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

Un second amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 32 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention annuelle de partenariat entre la Ville de Grenoble et ACTIS (annexe 1) ;

– d'approuver le bilan des actions engagées en 2025 en investissement et en fonctionnement ;

– d'approuver l'attribution d'une dotation financière en investissement d'un montant de 1,6 million d'euros pour l'année 2026 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;

– d'approuver l'attribution d'une dotation financière en fonctionnement d'un montant de 0,2 million d'euros pour l'année 2026 au profit d'ACTIS selon les termes de la convention ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute mesure nécessaire au versement du solde des crédits de l'année 2025, l'engagement de la totalité des subventions de l'année 2026 et le versement des acomptes 2026.

Délibération : Adoptée

Pour : 33

Contre : 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 13-(43444) - LOGEMENT SOCIAL - Plan d'investissement pour demain :
Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Grenoble et Un Toit Pour Tous
Développement (UTPT-d) – Bilan 2025 et prévisionnel 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle de partenariat entre la Ville de Grenoble et Un Toit Pour Tous Développement, (annexe 1) ;**
- d'approuver le bilan des actions engagées en 2025 en investissement et en fonctionnement ;**
- d'approuver l'attribution d'une dotation financière en investissement d'un montant de 30 000 € pour l'année 2026 au profit de la Coopérative Un Toit Pour Tous Développement selon les termes de la convention ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute mesure nécessaire au versement du solde des crédits de l'année 2025, l'engagement de la totalité des subventions de l'année 2026 et le versement des acomptes 2026.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 14-(43454) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer

Intervention(s) : M. ROSSI ; M. TADJINE

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 32 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prennent pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. AMRAN) + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, relative à l'échange de données dans le cadre de l'instruction du permis de louer pour l'année 2026 ci-annexée ;**
- d'autoriser Madame La Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 10 La France Insoumise

Ne prend pas part au vote : 1 La France Insoumise (M. AMRAN)

DELIBERATION N° 15-(41837) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention-cadre de partenariat 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière

Intervention(s) : M. DJEBBOURI ; Mme GERMAIN ; Mme MICHARD ; M. BOUBEKER ; M. CONFESSON

Un amendement est déposé par M. DJEBBOURI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un second amendement est déposé par M. DJEBBOURI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un troisième amendement est déposé par M. DJEBBOURI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 55

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Pour chaque amendement, la partie B concernant la convention est retirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour l'année 2026, les termes de la convention-cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, la Ville de Grenoble et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de l'Isère en annexe 1 ;**
- d'approuver les termes de la convention d'habilitation fixant les modalités d'intervention de la Ville dans le repérage de la non-décence en annexe 2 ;**
- d'approuver les termes de la convention financière fixant les modalités du concours versé par la Caisse d'Allocations Familiale de l'Isère à la Ville de Grenoble en annexe 3 ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant·e à signer lesdites conventions.**
- de prévoir la présentation au conseil municipal d'un bilan annuel des campagnes d'information menées dans le cadre du présent partenariat, bilan soumis à l'approbation**

du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 10 La France Insoumise

Ne prennent pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. MARTIN) + 1 La France Insoumise (M. AMRAN)

Mme la Maire suspend la séance pour la pause repas à 14h05.

Reprise de la séance à 14h59.

DELIBERATION N° 16-(43315) - VIE DES ASSOCIATIONS - Forum des associations et des sports 2026.

Intervention(s) : Mme NAILI, M. CHAPPET, M. BRUNON, Mme la Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir entre la ville de Grenoble et Ici Isère ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son ou sa représentant-e à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(42473) - MONTAGNE - 28èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariat, contrats de droit de diffusion et grille tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs et réalisatrices, aux producteurs et productrices des films sélectionnés ;**
- d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant ou sa représentante à signer lesdits contrats ;**
- d'accepter que la ville de Grenoble puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs et spectatrices au travers du prix du public d'un montant de 2 000 € ;**

– d’approuver les conventions de partenariat financier entre la ville de Grenoble et la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Petzl, Au Vieux Campeur, Allibert, Patagonia Europe, Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), Snowplak, Lagoped, Lynkx, Librairie Arthaud, Gignoux, Sidas Sport France, Atmosph Air Katadyn France, Grey Matter Technologies (Trail hoppers), le Comité Territorial de l’Isère de la fédération Française de la Montagne et de l’Escalade (CT38-FFME), ainsi que le Département de l’Isère;

– d’approuver les conventions de partenariat non financier entre la ville de Grenoble et Gentiana, Camp to Camp, France Nature Environnement 38 (FNE38), Fonds d’Aide au Cinéma de Montagne (FODACIM), Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes (LPO AURA), Mountain Wilderness, Solidarité Dauphinoise pour le Secours en Montagne (SDSM), Grimpeur des Alpes, Alpes là, Greenpeace France, Tri-haut pour l’Everest, Mountain Riders, la Régie du téléphérique Grenoble Bastille, la Recyclerie sportive, Alpine Mag, Ici Isère (Radio France), la Compagnie des Publications et des Médias Rhône-Alpes, TéléGrenoble – TG+ et le groupe Dauphiné Media ;

– d’autoriser Madame la Maire ou son représentant ou sa représentante à signer lesdites conventions de partenariat financier et non financier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(42475) - MONTAGNE - 28èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions d'occupation du domaine public communal pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes-restauration, et de six food-trucks et/ou food-bikes.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; M. BRUNON ; M. MOULIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’approuver les conventions d’occupation et d’exploitation relatives à des activités de buvettes/restauration pendant les 28^e Rencontres Ciné Montagne du 13 au 17 octobre 2026 avec :

- Le syndicat du Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG), représenté par Laurent DESCHAMPS, moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC.
- L’association Mix’Arts, représentée par Nicolas POIREL moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC ;

– d’approuver la convention d’occupation et d’exploitation relative à des activités d’une buvette/sandwicherie pendant les 28^e Rencontres Ciné Montagne du 13 au 17 octobre 2026 avec :

- **La brasserie La Furieuse, représentée par Antoine MAULIN moyennant une redevance de 1 500 € HT – 1 800 € TTC.**

– d’approuver les conventions d’occupation et d’exploitation relatives à des activités de restauration extérieure pendant les 28^e Rencontres Ciné Montagne du 13 au 17 octobre 2026 avec :

- **L’entreprise Solo Eden – Les Crêpes d’Eledhwen, représentée par Edwige DE PREVAL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **La société Au Coin Chaud, représentée par Karim GHEZAL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **L’entreprise Momo Mia, représenté par Shriprem GURUNG moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **La société Les Petits Bergers, représentée par Mathilde DOUCHEZ moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **La société Champiloo, représentée par Maxime BONIFACE moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **La société XFF – Jero, représentée par Jérôme RENOUARD moyennant une redevance de 583,33 € HT – 700 € TTC.**

– d’autoriser Madame la Maire ou son représentant ou sa représentante à signer lesdites conventions.

- Votes séparés :

- Sur Mix Art’s :

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d’Opposition Réconcilier Grenoble

- Sur le reste de la délibération :

Pour : 57

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 19-(42472) - MONTAGNE - Maison Grenoble Montagne - Contrat de droit de diffusion et grille tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits contrats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(43128) - MONTAGNE - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme avec les associations Syndicat National des Moniteurs du Cyclisme Français (SNMCF) et Guides sans Frontières (GSF).

Intervention(s) : M. CASTILLO ; Mme AJMI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour le renouvellement des mises à disposition de locaux avec les associations Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français (SNMCF) et Guides Sans Frontières (GSF) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant ou sa représentante à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(43324) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens 2026 entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Université Club Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention générale d'objectifs et de moyens 2026, jointe en annexe 1, avec l'association GUC Grenoble Ski ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant ou sa représentante à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 24 000 € au titre du fonctionnement de l'association ;

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(43125) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Football Club Allobroges Alma, Grenoble Alpes Canoë Kayak, GUC judo et les Centaures Football Américain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Football Club Allobroges Alma (annexe 1 et 2), Grenoble Alpes Canoë Kayak (annexe 3), GUC Judo (annexe 4) et les Centaures Football Américain (annexe 5) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions, annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(43127) - SPORT - Convention de partenariat pour l'accueil et la mise en place de créneaux "sport et santé" dans les piscines municipales avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison Ressource de Santé de l'Isère.

Intervention(s) : M. BRUNON ; Mme BENSE ; Mme la Maire ; Mme NAILI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-annexée entre la ville de Grenoble, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI) et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison Ressource Santé de l'Isère (GCS MRSI) ;

- de dire que cette convention est conclue à compter 07 septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027 renouvelable annuellement par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de quatre ans soit jusqu'au 31 août 2030 ;

- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(43437) - SPORT - Travaux de rénovation du Gymnase La Rampe (phase 2)
- Recherche de financement.

Intervention(s) : M. RIZZI ; M. ROSSI ; Mme NAILI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une demande de subvention au titre du soutien à la rénovation des équipements structurants sportifs auprès de l'Agence nationale du sport pour la programmation 2026 sur la rénovation énergétique du centre sportif la Rampe (phase 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(43146) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations sportives dans le cadre du dispositif de soutien aux clubs de proximité.

Intervention(s) : Mme RAKI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 4) ;

- d'autoriser le versement de l'appui financier complémentaire spécifique correspondant à un montant de 40 % de la subvention de fonctionnement (sauf l'Association U.S. Abbaye Grenoble Football, cf annexe 1), soit 35 460 € (annexe 1) ainsi que le versement de subventions au titre de l'organisation de stages sportifs pour un montant de 6 800 € (annexe 2) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou sa-sa représentant-e à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives (annexe 3) ;

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(43192) - SPORT - Conditions et tarifs d'accès aux activités sportives municipales.

Intervention(s) : Mme BOER ; Mme la Maire ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 39579 du 23 juin 2025 fixant les tarifs d'accès aux activités sportives municipales ;

- d'approuver les tarifs des animations sportives (annexe 1) ainsi que le règlement intérieur des animations sportives (annexe 3), applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

M. BRUNON demande que soient consignés au procès-verbal les propos suivants tenus par M. CHAPPET et adressés à Mme la Maire : « vous laissez LFI dérouler ses conneries. »

DELIBERATION N° 27-(43153) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prennent pas part au vote : 2 Oui Grenoble (Mme GERMAIN et M. BERLANDIS).

DELIBERATION N° 28-(43205) - SPORT - Convention cadre relative à l'enseignement de la natation scolaire à l'école élémentaire.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; Mme NAILI ; M. RIZZI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le Rectorat de l'Académie de Grenoble, relative à l'enseignement de la natation à l'école élémentaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble ;
- d'autoriser Madame La Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(43196) - SPORT - Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public avec la SASP FCG Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public en vigueur entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby, joint en annexe, lequel reprend les dispositions ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(43316) - JEUNESSE - Programme Erasmus + - Mise en œuvre de projets et autorisation de la ville de Grenoble à percevoir des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document dans le cadre du projet Erasmus + entre la ville de Grenoble et l'Agence du service civique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(43310) - JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations jeunesse - Avenants aux conventions d'objectifs et moyens – Renouvellement de convention de mises à disposition de locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations jeunesse (annexe 1) ainsi que les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association concernée (annexe 2) ;
- d'approuver les conventions de mises à disposition des locaux aux associations AEPCQV (Radio News FM) et Synergie Chantiers Éducatifs (annexe 3)
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants et conventions (annexe 2 et 3) ;
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(43349) - JEUNESSE - Attribution de bourses pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur-trice (BAFA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de neuf bourses BAFA pour un montant de 1 950 € aux lauréat-es mentionné-es en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(43312) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations socioculturelles - Avenants aux conventions d'objectifs et moyens.

Intervention(s) : Mme BOER ; Mme DESLATTES ; Mme CENATIEMPO ; M. PUSEL ; M. CHAPPET ; Mme RAKI ; M. CARDINAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions de fonctionnement et projet proposées aux associations socioculturelles (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ou financières avec les associations concernées (annexe 2) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) ;

– de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(43317) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère relative au déploiement de l'espace numérique de travail des écoles publiques de Grenoble et à la sécurisation juridique des données à caractère personnel afférente.

Intervention(s) : Mme BOER ; M. CASTILLO ; M. BOUBEKER ; Mme BENSE ; Mme DOUKHI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les termes de la convention (annexe 1) à intervenir entre la ville de Grenoble et la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e légal-e à signer ladite convention et tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 35-(43436) - EDUCATION - Conventions relatives à la participation financière de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'approuver les montants de la participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2025-2026 telles que détaillées en annexe 1 ;

– d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer avec les organismes de gestion de l'enseignement catholique (écoles maternelles et élémentaires privées Saint-Joseph, Institution Bayard, les Charmilles, Institution Saint-Bruno, Externat Notre-Dame et Saint-Pierre du Rondeau) les conventions correspondantes (annexes 2 et 3).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 36-(43443) - EDUCATION - Désaffectation de l'usage scolaire de 10 anciens logements de fonction d'instituteur ou institutrice.

Intervention(s) : M. RIZZI ; M. AMRAN ; Mme PANTEL ; Mme RAKI ; Mme MICHARD ; M. CHAPPET ; M. BRUNON ; Mme GERMAIN ; M. BOUBEKER ; M. CARDINAL ; Mme BENSE ; Mme DESLATTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désaffectation de l'usage scolaire des 10 logements ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son ou sa représentant.e à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette désaffectation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 37-(43446) - EDUCATION - Convention annuelle de mise à disposition de logements entre la ville de Grenoble et le centre communal d'action sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle de mise à disposition de logements de fonction entre le centre communal d'action sociale et la ville de Grenoble (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention et tout document subséquent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 38-(43403) - AFFAIRES CULTURELLES - Domaine public - Désaffectation et déclassement des pièces de l'ancien orgue de l'Église Saint Bruno.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; M. ALDEGUER ; M. MOULIN ; M. BRUNON ; M. MONGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation des pièces de l'ancien orgue de l'Église Saint-Bruno ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal de celles-ci ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(43339) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention relative au développement culturel avec le centre pénitentiaire de Grenoble-Varces et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère et la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention dans les conditions décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e, à signer cette convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(43342) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARDINAL ; M. MONGE ; Mme BOER ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Grenoble, ci-annexé ;
- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 41-(43442) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire Nina Simone de Grenoble - Conventions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes d'Annecy, Chambéry, Grenoble et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère pour la mise en place du diplôme national en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention relative aux ateliers du département Musique et handicap du Conservatoire avec l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP – UGA) et l'association AE2M jointe en annexe pour les années académiques 2026-2027 à 2028-2029 en annexe 2 ;
- d'approuver les termes du renouvellement de la convention relative à la Licence Arts du spectacle entre la ville de Grenoble et l'Université de Grenoble Alpes pour les années 2026-2027 à 2030-2031 en annexe 3 ;
- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat entre les communes d'Annecy, Chambéry, Grenoble, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et l'Orchestre des Pays de Savoie relative à l'édition 2026 de l'Orchestre des jeunes de l'Arc Alpin ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(43441) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Remise gracieuse de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la remise gracieuse pour des droits d'inscription 2025-2026 dus par Mme [REDACTED] pour un montant de facture finale de 180,97 € au lieu de 450,70 €, soit une remise de 269,73 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(43439) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Révision du règlement et du règlement tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement du Conservatoire en annexe 1 ;
- d'approuver le règlement tarifaire du Conservatoire en annexe 2 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à l'application des règlements précités.
- de dire que les règlements sus visés seront applicables à partir du 2 juillet 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 44-(43368) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour le bâtiment de l'ancien bowling – Soutien au lancement du projet de la SCIC La Belle Électrique.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public relative aux locaux de l'ancien bowling situés au 42 boulevard Clemenceau à Grenoble, au bénéfice de la SCIC La Belle Électrique, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'approuver l'inventaire actualisé du matériel technique mis à disposition par la Ville ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 45-(43370) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de l'espace public et de matériel 2026 entre la Ville de Grenoble et l'association MIX'ARTS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Mix'Arts, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 46-(43369) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition du domaine public à titre gracieux pour les locaux du pôle de pratique collective musicale situés au 5 Rue de l'Ancien Champ de Mars à Grenoble (dans l'ancien lycée Jean Jaurès), à destination des associations culturelles et en particulier aux formations orchestrales et chorales amatrices (annexes 1 et 2) ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition exceptionnelle et gracieuse de la salle Messiaen au Festival de la cour du Vieux Temple du 19 au 31 août 2026 présentée en annexe 3 ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer ces conventions**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(43367) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions et/ou contributions volontaires en nature – Conventions et avenants relatifs à l'exercice budgétaire 2026.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; M. BRUNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’approuver le versement des subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateur-trices culturelles (annexe 1) intégrées à la délibération générale d’affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;

– d’approuver les termes des conventions et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateur-trices structurant-es qui bénéficient d’une subvention supérieure à 23 000 € jointes en annexes (annexes 2 à 4) ;

– d’autoriser Madame la Maire ou sa/son représentant-e à signer ces conventions et avenants.

- Votes séparés :

- Sur Mix Art’s :

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d’Opposition Réconcilier Grenoble

- Sur le reste de la délibération :

Pour : 57

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 48-(43366) - AFFAIRES CULTURELLES - Lieu à destination des artistes - Liste des attributions de contributions volontaires en nature aux artistes et compagnies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d’approuver les contributions volontaires en nature attribuées par la ville de Grenoble aux associations présentées en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(43223) - AFFAIRES CULTURELLES - Inauguration de la tour Perret – Convention d’occupation du domaine public – Parc Paul Mistral – Buvette / restauration ambulante.

Intervention(s) : M. BRUNON ; M. CHAPPET ; Mme PETERS ; M. DJEBBOURI ; Mme BENSE ; M. BOUZEGHOUB

Un amendement oral est présenté par M. BRUNON, pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Abstention : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration (conventions en annexe numéro 1 à 5) à l'occasion de l'inauguration de la tour Perret – le 10 juillet 2026, avec :
 - MOMOMIA, représentée par Shriprem GURUNG moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,80 euros par mètre linéaire pour la période, soit 35,40 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires + 10 % du CAHT ;
 - Champilooop, représentée par Maxime Boniface moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,80 euros par mètre linéaire pour la période, soit 35,40 euros pour un stand prévisionnel de 3 m linéaires + 1 % du CAHT ;
 - Le triporteur d'Edwige, représentée par Edwige PREVAL moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 23,55 euros par mètre linéaire pour la période, soit 117,75 euros pour un stand prévisionnel 5 m linéaires + 2 % du CAHT ;
 - Ma boule & Givrée, représentée par Gwenaëlle RICARD moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 11,80 euros par mètre linéaire pour la période, soit 35,40 euros pour un stand prévisionnel 3 m linéaires + 5 % du CAHT ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette à l'occasion de l'inauguration de la tour Perret – au parc Paul Mistral, le vendredi 10 juillet 2026, avec l'association Retour de scène, représentée par Mathieu Michelis, en sa qualité d'administrateur, moyennant une redevance de 300 € + 4 % du CA HT ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 50-(42836) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Avenant à la convention de partenariat entre le Musée Marmottan-Monet et la ville de Grenoble pour l'exposition itinérante "Histoires de Paysages, de Monet à Hockney (1890-2026)".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre le Musée Marmottan-Monet et la ville de Grenoble pour l'exposition itinérante "Histoires de paysages, de Monet à Hockney (1890-2026)" ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(42824) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Convention de mécénat entre la ville de Grenoble et la Fondation Alamyuda pour le financement d'une part de la réalisation du catalogue de l'exposition sur Bernard Descamps au Musée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir entre la ville de Grenoble et la Fondation Almayuda (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(40496) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Convention de partenariat scientifique entre la ville de Grenoble et l'établissement public du musée du Louvre dans le cadre de l'aménagement des salles d'Antiquités égyptiennes du musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat scientifique à intervenir entre la ville de Grenoble et le Musée du Louvre ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(43392) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, la Fondation pour la collection d'art de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le musée national centre d'art Reina Sofia, pour l'organisation de l'exposition « Anne Truitt ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble, la fondation Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen et le Musée national Centre d'art Reina Sofía (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(41989) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association dauphinoise d'égyptologie Champollion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Association dauphinoise d'égyptologie Champollion ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(42853) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de partenariat entre le musée de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes pour l'UFR ARSH- département d'histoire de l'art et d'archéologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes pour l'UFR ARSH- département d'histoire de l'art et d'archéologie;**
- d'autoriser Madame le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend part au vote : 1 Oui Grenoble (M. KADA)

DELIBERATION N° 56-(43385) - AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine culturel - Convention de prêt entre la ville de Grenoble et le Musée des Beaux-Arts de Rennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt à intervenir entre le Musée des Beaux-Arts de Rennes et la ville de Grenoble pour le prêt du tableau d'Henri Salle intitulé Vierge de Piété (ou Déposition de croix) en vue de sa présentation au sein de l'exposition « Simon Vouet. Secrets d'atelier » (annexe 1) ;**
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention de prêt entre le Musée des Beaux-Arts de Rennes et la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(43333) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum - Convention de mise à disposition temporaire du hall de l'Agence Grenoble Alpes à titre gracieux auprès de la ville de Grenoble dans le cadre d'une exposition de photographies sur la tour Perret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire, jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(43332) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum – Convention de partenariat et de mise à disposition de l'auditorium à titre gracieux entre la ville de Grenoble et le Conservatoire Botanique National Alpin à des fins scientifiques et pédagogiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Conservatoire Botanique National Alpin, jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(42574) - EVENEMENTIEL - Cabaret frappé – Convention d'occupation du domaine public – Jardin de Ville – Buvette, camions/vélos de restauration ambulante.

Intervention(s) : M. BRUNON ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant le festival Cabaret frappé au Jardin de ville, du 15 au 19 juillet 2026, avec Retour de scène, représentée par Camille Lapray, Co-présidente, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 24 000 euros forfait fixe et d'une part variable du chiffre d'affaire de 8 % jusqu'à 120 000 euros et de 14 % au-delà (annexe n°1) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société CHEFFE COFFI, représentée légalement par Maéva Coffi, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 59 euros par mètre linéaire pour la période, soit 177 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires et une part variable de 5 % du CA HT (annexe n°2) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société CHEZ MARINETTE, représentée légalement par Marine Moulin, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 117,75 euros par mètre linéaire pour la période, soit 588,75 euros pour un stand prévisionnel de 5 mètres linéaires et une part variable de 12 % du CA HT (annexe n°3) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société LE PAS PRESSE représentée légalement par Andy Demouge, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 117,75 euros par mètre linéaire pour la période, soit 765,37 euros pour un stand prévisionnel de 6,5 mètres linéaires et une part variable de 5 % du CA HT (annexe 4) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société LES PIEDS DANS LE PLAT, représentée légalement par Célia Bonnaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 59 euros par mètre linéaire pour la période, soit 265,50 euros pour un stand prévisionnel de 4,5 mètres linéaires et une part variable de 12 % du CA HT (annexe n°5) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société LES POIS SONT ROUGES représentée légalement par Simon Veber, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 59 euros par mètre linéaire pour la période, soit 177 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires et une part variable de 5 % du CA HT (annexe n°6) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société LISTO EVENTOS, représentée légalement par Béatrice Patino, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 59 euros par mètre linéaire pour la période, soit 236 euros pour un stand prévisionnel de 4 mètres linéaires et une part variable de 8 % du CA HT (annexe n°7) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société MABOULE & GIVREE représentée légalement par Gwenaëlle Ricard, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 59 euros par mètre linéaire pour la période, soit 177 euros pour un stand prévisionnel de 3 mètres linéaires et une part variable de 5 % du CA HT (annexe n°8) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret frappé au Jardin de ville du 15 au 19 juillet 2026 avec La société POP'S, représentée légalement par Pauline Bourdeaux, moyennant une redevance d'occupation du domaine public 117,75 euros par mètre linéaire pour la période, soit 706,50 euros pour un stand prévisionnel de 6 mètres linéaires et une part variable de 2 % du CA HT (annexe n°9) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 60-(43221) - EVENEMENTIEL - Festival Cabaret frappé du 15 au 19 juillet 2026

- Conventions de partenariats avec les associations.

Intervention(s) : M. DJEBBOURI ; Mme BENSE ; M. CASTILLO ; M. ALDEGUER ; M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations FOCUS (annexe 1), la société SÉQUENCE (annexe 2) , EPISOL (annexe 3), LE CAIRN (annexe 4), LA RESSOURCE (annexe 5), SOS MÉDITERRANÉE (annexe 6), SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (annexe 7), TOHU-BOHU (annexe 8) et AVENIR SANTÉ (annexe 9) dans le cadre du festival Cabaret frappé au Jardin de ville, du 15 au 19 juillet 2026.

- d'autoriser Madame la maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 11 La France Insoumise

Suspension de séance à 18h03.

Reprise de séance à 18h22.

DELIBERATION N° 61-(43222) - EVENEMENTIEL - Manifestation du 14 juillet – Convention d'occupation du domaine public – Parc Jean-Verlhac – Buvette/restauration ambulante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine public à titre gracieux aux associations suivantes :

- l'association Secours Populaire (annexe 1) ;

- l'association Zion Of Color (annexe 2) ;
- l'association Resto Malap (annexe 3) ;
- l'association Sénégalais de l'Isère (annexe 4) ;
- l'association VDJ (annexe 5).

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble le camion de restauration BIS TRUCK représenté par Pierre TESTE pour un emplacement prévisionnel de 10 m linéaires, moyennant une redevance de 164,85 euros (23,55 euros x 7 m) et 10 % du CA HT (annexe 6) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble le camion de restauration SARL BONNALIA représenté par Celia BONNAIRE pour un emplacement prévisionnel de 5 mètres linéaires, moyennant une redevance de 117,75 euros (23,55 euros x 5 m) et 7 % du CA HT (annexe 7) ;

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et le vélo de restauration CHEFFE COFFI représenté par Maéva COFFI, pour un emplacement provisoire de 3 mètres linéaires moyennant une redevance de 35,40 euros (11,80 euros x 3) et 3 % du CA HT (annexe 8) ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme SY)

DELIBERATION N° 62-(39198) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mandat entre la ville de Sévan et la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la ville de Sévan ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention de mandat entre la ville de Grenoble et la ville de Sévan, ainsi que tout document afférent à ce mandat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(43309) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet 2026.

Intervention(s) : M. CASTILLO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes « ambassadeurs » Y.A.E.P. : (« Youth Ambassador Exchange Program ») ;**
- **de verser à [REDACTED] et [REDACTED] lauréats 2026 du programme « Y.A.E.P. », une aide financière de 1 000,00 € à chacun d'eux pour le financement d'une partie de leur billet de transport.**

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 64-(42974) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la Ville de Grenoble au projet européen CareFabric

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la participation de la ville de Grenoble au projet européen CareFabric ;**
- **d'autoriser la ville de Grenoble à recevoir la subvention de l'Union européenne associée au projet ;**
- **d'autoriser Madame la Maire ou l'adjointe déléguée à la Mémoire et à l'international à signer tous les documents relatifs à ce projet.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(43347) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné (MCAGD) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné pour l'année 2026 (en annexe) ;**

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentante à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association "Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné" au titre de l'année 2026 pour les activités engagées par cette association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(43393) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention attributive de subvention signée entre la ville de Grenoble et l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation au titre des années 2026/27 pour la mobilité européenne de ses agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer avec l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, la convention relative au projet Erasmus+ de mobilité des agents de la collectivité pour l'année 2026/2027, ainsi que tout autre document y afférent ;
- d'accepter la subvention attribuée par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation au titre de ce projet pour l'année 2026/2027, selon les modalités de versement prévues par la convention (80 % en 2026 et le solde de 20 % en 2027) ;
- d'approuver le cofinancement par la ville de Grenoble du reliquat nécessaire à la mise en œuvre des actions de mobilité des agents dans le cadre du projet Erasmus+ 2026/2027.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(43472) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention-cadre de partenariat dans le cadre du Festin du Monde 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat-cadre à intervenir avec les structures qui participeront à l'évènement Festin du Monde ;
- d'approuver le fait que lesdites structures occuperont le cas échéant l'espace public à titre gratuit, sans paiement de redevance, du moment où leur action concourt à une activité d'intérêt général local ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat susvisée avec les partenaires identifiés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(43475) - RELATIONS AVEC LES UNIVERSITES - Convention triennale de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) – Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine (annexe 1), ainsi que le modèle de programme d'actions annuel (annexe 2)
- d'approuver le versement à l'IUGA la somme de 1500€ par atelier étudiant
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. KADA)

DELIBERATION N° 69-(43425) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Concession d'aménagement Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2025, du montant de la participation financière de la Ville de Grenoble pour 2026.

Intervention(s) : M. ROSSI ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver notamment, conformément aux articles 16 et 17 de la convention relative à la concession publique d'aménagement :
 - le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité 2025 de la ZAC Bouchayer-Viallet, ci-annexé, établi et communiqué par le concessionnaire ;
 - le bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2025 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé ;
 - le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver, conformément à l'article 15 de la convention relative à la concession publique d'aménagement, l'attribution par la Ville de Grenoble à l'opération d'aménagement concédée d'une participation financière affectée au financement des équipements publics d'un montant de 15 124 703 € HT et d'une participation à l'équilibre de l'opération d'un montant de 1 190 758 €, correspondantes à un montant total réactualisé de 16 315 461 € ;

- de fixer à la somme de 0 € le montant de la participation d'équilibre à verser par le concédant pour l'année 2026 ;
- de fixer à la somme de 0 € le montant de la participation affectée au financement des équipements publics à verser par le concédant pour l'année 2026 ;
- d'approuver l'avenant n°23 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant au financement de l'opération d'aménagement concédée comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°23 à la convention publique d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 70-(43427) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM Innovia - Concession d'aménagement Bouchayer-Viallet - Approbation de la convention d'avance n°3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'avance à intervenir avec la SEM InnoVia ;
- d'approuver le montant de l'avance à hauteur de 550 000 € ;
- d'autoriser Madame la Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention d'avance et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 71-(43423) - URBANISME AMENAGEMENT - Société d'Economie Mixte (SEM) InnoVia - Concession d'aménagement de la ZAC Presqu'Île - Approbation du compte rendu financier 2025, de la modification du montant de la participation financière de la ville de

Grenoble, du montant de la participation de la Ville pour 2026 et 2027, de l'avenant n°19 à la concession d'aménagement.

Intervention(s) : M. CASTILLO ; Mme la Maire ; M. ALDEGUER ; M. CARDINAL ; M. TADJINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'article 18 de la concession d'aménagement, le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC Presqu'île au 31 décembre 2025, ci-annexé, établi par la SEM INNOVIA en ce compris :

- **le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025 ;**
- **le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;**

- d'approuver l'attribution à l'opération d'aménagement concédée d'une participation financière de la Ville de Grenoble concédante d'un montant total de 98 628 496 euros, constituée d'une participation affectée au financement des équipements publics d'un montant de 93 274 000 € HT et d'une participation affectée à l'équilibre global de l'opération d'un montant de 5 354 496 € ;

- de fixer à la somme de 0 € le montant de la participation d'équilibre à verser par le concédant à l'opération en 2026 et à la somme de 0 € le montant à verser en 2027 ;

- de fixer à la somme de 4 798 000 € HT le montant de la participation affectée au financement des équipements publics à verser par le concédant en 2026 et à la somme de 4 000 000 € HT le montant à verser en 2027 ;

- d'approuver l'avenant n°19 à la concession publique d'aménagement, ci-annexé, afin de modifier le montant de la participation financière du concédant comme indiqué ci-dessus ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°19 à la concession publique d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Insrite (Mme SAHIRI)

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 72-(43424) - URBANISME AMENAGEMENT - Concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Presqu'île - avenant n°2 à la convention d'avance entre la Ville de Grenoble et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement InnoVia Grenoble Durablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie entre la Ville de Grenoble et la société d'économie mixte InnoVia, ayant pour objet de modifier le montant total de l'avance de trésorerie, porté à 60 800 000 € sur toute la durée de l'opération (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme DARAN)

DELIBERATION N° 73-(43401) - URBANISME AMENAGEMENT - Société Publique Locale (SPL) SAGES - Opération ZAC Flaubert - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2025 et de l'avenant n°16 à la convention de concession d'aménagement.

Intervention(s) : M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'article 20 de la concession d'aménagement, le compte-rendu annuel à la collectivité 2025 de la ZAC Flaubert, en annexe 1, en ce compris :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2025 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.**
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération.**

- d'approuver l'attribution à l'opération d'aménagement d'une participation financière de la Ville de Grenoble d'un montant total de 42 594 237 € HT, inchangé par rapport au CRAC 2024 ;

- de fixer le montant total de la participation du concédant à l'équilibre de l'opération à régler en 2026 à 1 500 000 € et en 2027 à 1 000 000 € ;

- d'approuver l'avenant n°16 à la convention de concession d'aménagement, en annexe 2, ayant pour objet de modifier le bilan financier prévisionnel annexé au contrat ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°16 à la concession d'aménagement et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 32

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 11 La France Insoumise + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (M. BERTRAND)

DELIBERATION N° 74-(43465) - ALIMENTATION - Stratégie Alimentaire - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire) - Convention et avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec différentes associations.

Intervention(s) : Mme GERMAIN ; M. ROSSI ; Mme BENSE ; M. CHAPPET ; M. BACK ; M. BRUNON ; Mme la Maire ; Mme MICHARD ; M. CASTILLO ; Mme DOUKHI

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 32 Oui Grenoble

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme NAILI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions entre la Ville de Grenoble et les associations « AGECSA », « Big Bang Ballers France », « Episol », « Futsall des Géants », « Secours Catholique », « U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique » et de la « SCIC Au Local », ci-annexés ;

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association « Banque Alimentaire de l'Isère », (annexe 3) ;

- d'autoriser le versement aux structures ci-dessous, au titre de la stratégie alimentaire de la Ville déclinée dans le cadre de l'AMI Fonds GrAlInES, pour l'année 2026 :

- **à l' « Association de Gestion des Centres de Santé de Grenoble (AGECSA) » d'une subvention de projet de 1 000 € ;**
- **à l'association « Banque Alimentaire Isère » d'une subvention de projet de 8 000 € ;**
- **à l'association « Big Bang Ballers France » d'une subvention de projet de 2 000 € ;**
- **à l'association « Episol » d'une subvention d'investissement de 15 000 € ;**
- **à l'association « Futsall des Géants » d'une subvention de projet de 4 000 € ;**

- à la « SCIC Au Local » d'une subvention d'investissement de 10 000 € ;
- à l'association « Secours Catholique (Etab Grenoble) » d'une subvention projet de 7 000 € ;
- à l'association « U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique » d'une subvention projet de 5 000 €.

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention et les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Ne prend pas part au vote : 1 Oui Grenoble (Mme NAILI)

DELIBERATION N° 75-(43356) - ENERGIE - Réengagement de la Ville de Grenoble dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique

Intervention(s) : M. ROSSI ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le réengagement de la Ville de Grenoble dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(43467) - ENVIRONNEMENT - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Astredhor

Intervention(s) : Mme BENSE ; M. NAMUR ; Mme RUFFIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Astredhor AURA pour un montant annuel de 2929.20 € euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 77-(43389) - STATIONNEMENT - Création d'un e-ticket et d'un abonnement gratuit pour les titulaires de la carte mobilité inclusion portant la mention stationnement

Intervention(s) : M. RIZZI ; M. NAMUR ; M. BRUNON ; Mme BOER ; M. CHAPPET ; M. ALDEGUER, Mme DOUKHI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création d'un abonnement gratuit et dématérialisé « CMI-S » permettant aux résident-es et/ou visiteur-euses régulier-es disposant de la carte CMI-S / CES ou leur accompagnant-e, de s'identifier comme bénéficiaires du stationnement gratuit ;
- la création d'un e-ticket gratuit dématérialisé « CMI-S » à activer à l'horodateur ou via l'application mobile pour les titulaires de la carte CMI-S / CES ou leur accompagnant-e, afin de s'identifier comme bénéficiaires du stationnement gratuit.

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 78-(43394) - STATIONNEMENT - Dépénalisation du stationnement payant - Présentation du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires

Intervention(s) : Mme BENSE ; Mme DOUKHI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour l'année 2025.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(43471) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble relative aux études et aux travaux d'aménagement et de végétalisation à réaliser sur le site du Relais Petite Enfance (PRE) Prémol et de ses abords

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Grenoble, (annexe 1) ;

- d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 70 000 euros ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(43396) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°5 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5 au procès-verbal (PV) d'affectation des biens immobiliers au Centre Communal d'Action Social (CCAS), (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(43397) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de 9 logements de fonction vacants et désaffectés du patrimoine scolaire, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble.

Intervention(s) : M. ROSSI ; Mme BOER ; M. SELLAMI ; M. AMRAN

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 33 Oui Grenoble

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 1 Non Insrite (Mme SAHIRI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de 9 logements de fonction désaffectés du patrimoine scolaire, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 82-(43469) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Urbanisme tactique – Les Volets verts
– Convention de mise à disposition EPFL-D – Ville de Grenoble des bâtiments de la Cité Abbaye

Intervention(s) : Mme SY ; M. PUSEL ; M. CHAPPET ; M. BOUBEKER ; M. CONFESSON ; Mme SAHIRI ; M. ROSSI ; M. TADJINE

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Un premier amendement oral est déposé par M. BOUBEKER pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Un second amendement oral est déposé par M. BOUBEKER pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 11

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de l'EPFL-D à la Ville de Grenoble, de 3 bâtiments de la Cité Abbaye, annexée à la présente délibération, consentie dans le cadre du projet d'urbanisme tactique « les Volets verts » ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 83-(43468) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Urbanisme tactique – Les Volets verts
– Renouvellement des conventions de mise à disposition à titre gratuit de bâtiments de la Cité Abbaye aux associations Apardap / CCAS de Grenoble, le Collectif Voisin, le Grand Collectif et Unis-Cité

Intervention(s) : M. PUSEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de renouvellement de mise à disposition de locaux aux associations Apardap / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble, le Collectif Voisin, le Grand Collectif et Unis-Cité, annexées à la présente délibération, consenties dans le cadre du projet d'urbanisme tactique « les Volets verts » ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 84-(43654) - PREVENTION SECURITE - Mise en Œuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

Intervention(s) : M. MONOT ; M. CASTILLO ; M. CARDINAL ; M. CHAPPET ; M. ALDEGUER ; Mme SAHIRI ; Mme DOUKHI ; M. BRUNON ; M. DJEBBOURI ; M. BOUBEKER.

Un amendement est déposé par Mme SAHIRI, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Un amendement est déposé par M. CASTILLO pour le groupe la France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un Comité éthique et scientifique ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les membres de ce comité.

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 85-(41396) - ACTION SOCIALE - Avis de l'autorité organisatrice du Service public de la petite enfance de Grenoble - Dossier : Projet d'ouverture de la crèche Wapiti à Grenoble

Intervention(s) : M. CASTILLO ; Mme TERRIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rendre un avis défavorable pour la demande formulée par WAPITI Enfance pour tous, conformément à l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 86-(41395) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition précaire et gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Association Toustes pour un toit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition précaire et gratuite d'une maison sise 95 cours de la Libération entre la Ville de Grenoble, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'association Toustes pour un toit, (annexe 1) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(43303) - ACTION SOCIALE - Protocole entre la ville de Grenoble et l'Etat pour l'ouverture des équipements dans le cadre du dispositif de gestion hivernale Grand froid. convention-cadre de mise à disposition des équipements, conformément au protocole.

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole de mise à disposition d'équipements collectifs (gymnases Daudet, Houille Blanche et Vieux Temple) entre la ville de Grenoble et l'État dans le cadre du dispositif de mise à l'abri d'urgence – DISPOSITIF HIVERNAL pour la période allant du 1^{er} novembre 2026 au 31 mars 2027 (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention-cadre de mise à disposition des équipements auprès de l'opérateur professionnel qui sera désigné lors du déclenchement du Plan Grand froid, par la Préfecture, conformément au protocole (annexe 2) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ce protocole et la convention-cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(43789) - LOGEMENT SOCIAL - Avenant à la mise à disposition à titre gratuit de sept appartements sis 4 rue du Mont Froid à Grenoble – Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole et Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble d'un immeuble sis 4 rue du Mont Froid (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant à la convention ou tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(43790) - LOGEMENT SOCIAL - Avenant à la mise à disposition à titre gratuit de 8 appartements sis 24 rue du Pont Carpin à Grenoble – Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné, Grenoble-Alpes Métropole et Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné à la Ville de Grenoble d'un immeuble sis 24 rue du Pont Carpin (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant à la convention ou tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 90-(43527) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de financement 2026 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère relative au dispositif des Vacances Solidaires Collectives.

Intervention(s) : M. BRUNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, pour l'année 2026 (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- de percevoir la somme de 52 020 euros de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère dans le cadre du dispositif « Vacances solidaires collectives ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 10 La France Insoumise

Ne prend pas part au vote : 1 La France Insoumise (M. AMRAN)

DELIBERATION N° 91-(43074) - SOLIDARITE - Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les acteurs locaux du développement social et territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations locales du développement social et territorial (annexes 1 à 8) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(42674) - SOLIDARITE - Conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et les associations : Association Prémol Enfance Jeunesse et le Mouvement du Planning familial de l'Isère pour la mise à disposition de personnel au sein du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) "L'Hirondelle"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat passées entre la Ville de Grenoble et les associations : Association Prémol Enfance Jeunesse (APEJ) et le Mouvement du planning Familial pour la mise à disposition du personnel, (annexes 1 et 2) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(43071) - SOLIDARITE - Modification de la liste des salles et de leurs règlements intérieurs gérées par la Direction du Développement Social et Territorial au sein des Maisons des Habitant-es de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle liste des salles municipales gérées par la Direction du développement Social et Territoriale telle que présentée en annexe 1 ;
- d'approuver le Règlement Intérieur tel que présenté en annexe 2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 94-(43073) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vision de l'Art

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vision de l'Art situés au 100, place des Géants ; 38100 Grenoble, (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(43300) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association "Un jardin sans frontières".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Un jardin sans frontières » des locaux sous la forme de conteneurs sis 12 rue du 19 mars 1962 à Grenoble , (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(43298) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux (sis 4-6 rue Dubois Fontanelle à Grenoble) entre la Ville de Grenoble et l'Association des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère (AJFMI) pour une durée de 1 an, (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(43299) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association pour les Droits et l'Accompagnement des Livreurs Indépendants (ADALI)

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local situé, au rez-de chaussée 6 – 8 rue Saint-François entre la Ville de Grenoble et l'Association pour les Droits et l'Accompagnement des Livreurs Indépendants (ADALI), (annexe 1);
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(43387) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la photographie vernaculaire au Musée.

Intervention(s) : Mme DARAN ; M. BRUNON ; M. CHAPPET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans ;
- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir une subvention de la part de l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT) de 14 000€ par an pendant la durée du conventionnement ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 99-(43391) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la prise en compte du risque sismique dans les projets de rénovation du patrimoine de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir une subvention de la part de l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT) de 14 000€ par an pendant la durée du conventionnement ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 100-(43159) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la recherche (CIFRE) pour des missions portant sur l'impact du narcotrafic sur l'espace public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil d'un-e doctorant-e sur une durée de 3 ans ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir une subvention de la part de l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT) de 14 000€ par an pendant la durée du conventionnement ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 101-(41739) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformation de poste et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; Mme PISSARD-GIBOLLET ; M. KISMOUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser :

- la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé soumise à l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2026 ;**
- l'ouverture de 6 postes permanents aux agent-es contractuel-les appartenant aux cadres d'emplois suivants :**
 - Attaché (1)**
 - Rédacteur (3)**
 - Educateur des activités physiques et sportives (1)**
 - Agent de maîtrise (1)**

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 102-(43155) - PERSONNEL MUNICIPAL - Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier les annexes 1, 2 et 3 de la délibération du 12 décembre 2022 modifiant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour l'attribuer aux agent-es relevant du cadre d'emplois des directeurs territoriaux d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(42179) - PERSONNEL MUNICIPAL - Modification de la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier l'annexe de la délibération du 24 juin 2024 relative aux logements de fonction selon les tableaux ci-joints, par la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service et la liste des fonctions comportant un service d'astreinte qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire à partir du 1^{er} juillet 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 104-(43238) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes du service VEERSO (Voirie, Eclairage, Eau, Réseaux, Stationnement, Ouvrage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter le dispositif général d'astreinte de la Ville prévu par la délibération n° 49-3900 du 5 février 2018 par la mise en place d'une astreinte « Réseaux Eclairage public » au service Voirie, Eclairage, Eau, Réseaux, Stationnement, Ouvrage à compter du 1^{er} juillet 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(43484) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de portabilité de matériel adapté dans le cadre de la mutation d'un-e agent-e.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et la Ville de Poisat actant la portabilité des équipements de [REDACTED];

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

- d'autoriser la Ville de Grenoble de les céder à titre gracieux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 106-(43198) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble - Convention constitutive

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble, (annexe 1) ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 La France Insoumise (M. AMRAN)

DELIBERATION N° 107-(43320) - ADMINISTRATION GENERALE - Création de la commission de contrôle des établissements publics, entreprises publiques locales et délégataires de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer la commission de contrôle des établissements publics, entreprises publiques locales et délégataires de service public, prévue par l'article R2222-3 du CGCT ;
- de dire que cette commission de contrôle est composée de 20 élu-es désignés par le Conseil municipal suite à une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle ;

A l'ouverture du scrutin on été déposées les listes suivantes :

- Liste Oui Grenoble :

- M. KADA
- Mme DARAN
- M. BERTRAND
- M. BERLANDIS
- M. MOREAU
- Mme RIMET-MEILLE
- Mme CENATIEMPO
- M. CONFESSON

- M. NAMUR
- M. SELLAMI
- Mme CARROZ
- M. MARTIN
- M. BACK
- Mme TERRIER
- Mme KRIEF

- Liste Réconcilier Grenoble :

- M. CHAPPET

- Mme BENSE

- M. PUSEL
- Mme BOER
- M. RIZZI
- Mme MICHARD
- M. ALDEGUER

- M. CARDINAL
- M. BENHAMOU
- M. ROBIN
- Mme CHALAS
- Mme BERANGER

- Liste la France Insoumise :

- Mme PISSARD-GIBOLLET
- M. ROSSI
- M. CASTILLO
- Mme NEBILI
- M. DJEBBOURI

- M. AMRAN
- Mme DOUKHI
- Mme RAKI
- Mme WABENE
- M. BOUBEKER

Liste SAHIRI

- Mme SAHIRI

- Nombre de votants : 57
- Nombre de conseiller-ères n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés : 57
- Quotient électoral : 2,85

Les résultats du scrutins sont les suivants :

Liste Oui Grenoble : 33 voix

Liste Réconcilier Grenoble : 12 voix

Liste la France Insoumise : 11 voix

Liste SAHIRI : 1 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste « Oui Grenoble » obtient 12 sièges
- La liste « Réconcilier Grenoble » obtient 4 sièges
- La liste « Liste la France Insoumise » obtient 4 sièges.

Au regard de ces résultats, sont déclarés élu-es pour siéger au sein de la commission de contrôle les élu-es suivants :

- M. KADA
- Mme DARAN
- M. BERTRAND
- M. BERLANDIS

- Mme CARROZ
- M. MARTIN
- M. CHAPPET
- M. PUSEL

- M. MOREAU

- Mme RIMET-MEILLE

- Mme CENATIEMPO

- M. CONFESSON

- M. NAMUR

- M. SELLAMI

- Mme BOER

- M. RIZZI

- Mme PISSARD-GIBOLLET

- M. ROSSI

- M. CASTILLO

- Mme NEBILI

- de dire que cette commission de contrôle adoptera un règlement intérieur et élira son-sa président-e lors de sa première réunion.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 108-(42970) - FINANCES - Autorisations de programmes : modifications.

Intervention(s) : M. ROSSI

Un amendement est déposé par M. ROSSI pour le groupe La France Insoumise, celui-ci est rejeté :

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus ;

- d'approuver la prolongation de la durée de l'Autorisation de Programme «Renouvellement de la flotte des véhicules » jusqu'en 2030 et d'augmenter son montant à 21 219 912 € ;

- de créer l'Autorisation de Programme « Copropriétés dégradées » pour un montant de 2 475 000 € en dépenses ;

- de créer l'Autorisation de Programme « Production et Réhabilitation Logement Social (Aide aux Bailleurs)» pour un montant de 3 000 000 € en dépenses.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 109-(43398) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants.

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent en annexe.

- Votes séparés :

- Sur Mix Art's :

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

- Sur le reste de la délibération :

Pour : 41

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Ne prennent pas part au vote : 4 Oui Grenoble (Mme GERMAIN ; M. BERLANDIS ; M. TADJINE ; Mme NAILI)

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 110-(42967) - FINANCES - Convention entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours d'aide à l'investissement métropolitain dédié aux transitions pour la rénovation de l'école Ferdinand Buisson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 1 366 800 € pour la rénovation de l'école Ferdinand Buisson (ci-annexée) ;

- d'approuver les dispositions du règlement et notamment celles relatives aux mesures de valorisation du fonds de concours alloué ;

- d'autoriser Madame la Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention de financement correspondante entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 111-(42968) - FINANCES - Convention entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours d'aide à l'investissement métropolitain dédié aux transitions pour la réhabilitation du Patio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 335 275 € pour la réhabilitation du Patio (ci-annexée);
- d'approuver les dispositions du règlement et notamment celles relatives aux mesures de valorisation du fonds de concours alloué ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention de financement correspondante et à intervenir entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 112-(43232) - FINANCES - Conservation des retenues de garanties 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la reprise des retenues de garantie, dont le détail figure en annexe, en recettes du budget 2026, pour un montant total de 15 718,86 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 113-(42969) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'octroyer la Garantie de la Ville de Grenoble dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, les Bénéficiaires :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble est autorisée à souscrire pendant l'année 2026 ;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Grenoble pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un-e représentant-e habilité-e d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

si la Garantie est appelée, la ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 114-(43224) - FINANCES - Cession AGORASTORE Tracteurs EV114 et EV18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession des biens cités dans le tableau durant l'année 2026.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 115-(43655) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°36897 du Conseil municipal du 28 avril 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la ville de Grenoble au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré - Écoles Maternelles, élémentaires et primaires.

Intervention(s) : Mme BOER ; Mme RUFFIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les représentant-es de la ville de Grenoble au sein des conseils d'écoles sont :

École Léon Jouhaux Primaire :

1 titulaire

- Monsieur Olivier BERTRAND

École Nicolas Chorian Élémentaire :

1 titulaire

- Monsieur Olivier BERTRAND

École Nicolas Chorian Maternelle:

1 titulaire

- Monsieur Olivier BERTRAND

École des Genêts :

1 titulaire

- Madame Inès AJMI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 116-(43656) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°36994 du Conseil municipal du 28 avril 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des conseils d'administration des établissements du second degré - Collèges et Lycées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les représentant-es de la ville de Grenoble au sein des conseils d'écoles sont :

Collège Charles Munch :

1 titulaire

- Madame Laurette RIMET-MEILLE

1 suppléant

- Monsieur Alexis MONGE

Lycée Général et Technologique Emmanuel Mounier :

1 titulaire

- Madame Laurette RIMET-MEILLE

1 suppléante

- Madame Kheira CAPDEPON

Lycée Professionnel Gynemer:

1 titulaire

- Madame Laurette RIMET-MEILLE

1 suppléante

- Madame Céline DESLATTES

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 117-(43668) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°37002 du Conseil municipal du 28 avril 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la ville de Grenoble auprès de l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Intervention(s) : Mme DOUKHI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de designer pour siéger au sein du collège consultatif au conseil d'Administration de l'Association de Gestion des Centres de Santé :

1 titulaire

- Madame Majda RAKI

1 suppléante

- Madame Anouchka MICHARD

- de dire que les représentant-es de la ville de Grenoble au sein des instances de l'Association de Gestion des Centre de Santé sont désormais les suivants :

Collège délibératif au conseil d'administration :

1 titulaire

- Madame Amandine GERMAIN

1 suppléant

- Monsieur Karim SELLAMI

Collège consultatif au conseil d'administration :

1 titulaire

- Madame Majda RAKI

1 suppléante

- Madame Anouchka MICHARD

Assemblée générale :

1 titulaire :

- Madame Amandine Germain

1 suppléant

- Monsieur Karim SELLAMI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 118-(43685) - DESIGNATIONS - Désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée Générale de l'Association France Urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dire que les représentant-es de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale de l'Association France Urbaine sont les suivants :

- Madame Margot BELAIR**
- Monsieur Vincent BERLANDIS**
- Monsieur Mehdi TADJINE**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 119-(43696) - DESIGNATIONS - Désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la Société d'Économie Mixte Société Française du Tunnel Routier du Frejus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dire que le représentant de la Ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de la Société d'Économie Mixte Société Française du Tunnel Routier du Fréjus est :

- M. Antoine BACK**

Délibération : Adoptée

Pour : 34

Contre : 11 La France Insoumise

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

DELIBERATION N° 120-(43697) - DESIGNATIONS - Désignations des représentant-es de la Ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement de commande TREMLIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du Groupement de commande TREMLIN :

- Mme Cécile CENATIEMPO titulaire,
- M. Olivier BERTRAND suppléant,

- d'autoriser ces membres à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 121-(43726) - DESIGNATIONS - Modification des délibérations n°38759 du 28 avril 2026 puis n°43297 du 26 mai 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte (SAIEM) Grenoble Habitat.

Intervention(s) : M. ROSSI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de designer une représentante de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte (SAIEM) Grenoble Habitat :

- Madame Cécile CENATIEMPO en remplacement de Monsieur Karim SELLAMI.

- de dire que les représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la SAIEM Grenoble Habitat sont :

- **Au Conseil d'Administration :**

- Monsieur Vincent BERLANDIS
- Monsieur Hassen BOUZEGHOUB
- Madame Chloé PANTEL
- Madame Laurette RIMET-MEILLE
- Madame Michelle SY
- Madame Cécile CENATIEMPO

- **A L'Assemblée Générale :**

- Monsieur Vincent BERLANDIS

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Ne prennent pas part au vote : 2 Oui Grenoble (Mme CENATIEMPO, M. SELLAMI)

DELIBERATION N° 122-(43788) - DESIGNATIONS - Modification des délibérations n°37217 en date du 28 avril 2026, puis n°43291 en date du 26 mai 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la Société Publique Locale (SPL) SAGES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner un représentant de la Ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la SPL SAGES :

- M. Vincent BERLANDIS en remplacement de M. Gilles NAMUR.

- de désigner M. Vincent BERLANDIS en tant que représentant au sein de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de la SPL SAGES :

- d'autoriser M. Vincent BERLANDIS, si le conseil d'administration de la SPL SAGES décidait de nommer le représentant de la ville de Grenoble Président-e de son conseil d'administration, à le représenter à ce poste, et à percevoir en conséquence une rémunération plafond mensuelle nette liée à la fonction de 500 €, ainsi que des avantages en nature liés à la fonction, pour un montant plafond de 0 €.

- de dire que les représentant-es au sein des instances de la SPL SAGES sont :

• Au Conseil d'Administration :

- M. Vincent BERLANDIS**
- Mme Michelle SY**
- M. Mehdi TADJINE**
- M. Thibault MARTIN**

• A l'Assemblée Générale :

- M. Vincent BERLANDIS**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Ne prennent pas part au vote : 2 Oui Grenoble (M. NAMUR, M. BERLANDIS)

DELIBERATION N° 123-(43787) - DESIGNATIONS - Modification des délibérations n°38750 en date du 28 avril 2026, puis n°43295 en date du 26 mai 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner une représentante de la ville de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise :

- Mme Meriem NAILI en remplacement de M. Gilles MOREAU.

- de dire que les représentant-es au sein des instances de: la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise sont :

• Au Conseil d'Administration :

- M. Karim SELLAMI

- Mme Meriem NAILI

- M. Abdelwaheb KISMOUNE

- Mme Michelle SY

- M. Alan CONFESSON

- Mme Cécile CENATIEMPO

• A l'Assemblée Générale :

- M. Alan CONFESSON

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 32

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

Ne prennent pas part au vote : 2 Oui Grenoble (Mme NAILI, M. MOREAU)

DELIBERATION N° 124-(43735) - DESIGNATIONS - Modification de la délibération n°38478 du 28 avril 2026, portant sur la désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la SCIC la Belle Électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner au sein du conseil coopératif de la SCIC la Belle Electrique :

- Mme Marion CARROZ, suppléante, en remplacement de M. Olivier BERTRAND.

- De dire que les représentant-es de la Ville de Grenoble au sein des instances de la SCIC la Belle Électrique sont :

Conseil coopératif :

1 titulaire

- M. Alexis MONGE

1 suppléante

- Mme Marion CARROZ

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 34

Abstention(s) : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble + 11 La France Insoumise

DELIBERATION N° 125-(43066) - RENDU ACTE - Compte rendu de Madame la Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 27 mars 2026.

Il est rendu acte des décisions prises par Mme la Maire en application de ces délégations de pouvoir.

VOEU -

Voeu relatif à la création d'un parking silo à l'Esplanade.

Intervention(s) : M. CHAPPET ; M. NAMUR

Voeu : Repoussé

Pour : 12

Contre : 33 Oui Grenoble + 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

Abstention(s) : 11 La France Insoumise

VOEU -

Voeu relatif à une politique intégrale de sûreté face au trafic de stupéfiants.

Intervention(s) : M. BRUNON ; M. CHAPPET ; M. BERLANDIS

Voeu : Repoussé

Pour : 11 La France Insoumise

Contre : 33 Oui Grenoble + 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme SAHIRI)

VOEU -

126- Voeu relatif au maintien de l'encadrement des loyers
(43903)

Intervention(s) : M. TADJINE ; M. ROSSI ; M. CHAPPET

Voeu : Adopté

Pour : 45

Contre : 12 Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Questions orales :

Question orale de M. CARDINAL pour le Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble portant sur la mise en place d'un dispositif opérationnel de lutte contre les fortes chaleurs en mobilisant d'avantage les piscines municipales et les équipements ville.

Réponse de Mme la Maire.

Question orale de Mme WABENE pour le Groupe La France Insoumise portant sur la suppression du service correspondants de nuit.

Réponse de Mme CENATIEMPO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h13.

ANNEXES

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°41630

ANNEXE 1

Tarifs de la pause méridienne année scolaire 2026-2027

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de 18,57€.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 70% du montant facturé aux familles éligibles.

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faite des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€ ; le QF pivot demeure à 1900€.

Il est introduit un tarif « famille monoparentale » pour les parents vivant seuls avec leurs enfants qui se verront appliquer une réduction de 30 % pour les quotients familiaux inférieurs à 426€ et de 20 % pour les QF de 427 à 800€.

La méthode de calcul reste néanmoins inchangée par rapport aux années précédentes.

- Pour cette année :

- **le tarif minimum est maintenu à 0,75€ par fréquentation**

- **Le tarif maximum est fixé à 8,89 € par fréquentation**

- **Le tarif pivot est fixé à 7,12€ (80% de 8,89€)**

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 50% par rapport au tarif résident.

Pour les usagers bénéficiant d'un protocole d'accueil personnalisé et qui amènent leur repas, leur tarif est diminué de 30%.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A* : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche.

TARIF B* : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C* : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°41630

individualisé (PAI) a été signé. Le tarif s'élève à 70 % du coût total de la fréquentation, correspondant au coût de l'animation.

TARIF D: Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.
Maximum de 2 repas par année scolaire.

TARIF E : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIF F: Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire sur la base de l'indemnité forfaitaire de repas (référentiel URSAFF 2026)

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale... sur la base du coût réel de production et livraison du repas fourni par la cuisine centrale municipale (base du CA 2023)

* les catégories A, B et C sont déclinés en A', B' et C' pour introduire la tarification « famille mono parentale »

TARIFS APPLICABLES

Tarifs au Quotient CAF					
	Inférieur ou égal à 426	De 427 à 800	De 800 à 1900	De 1901à 2500	Supérieur à 2500
Tarif A	0,75 €	De 0,78 € à 7,12€		De 7,12 € à 8,89 €	8,89 €
Tarif A'	0,53 €	De 0,62€ à 1,91€	De 2,39€ à 7,12€		
Tarif B	1,13 €	De 1,17 € à 10,68 €		De 10,68€ à 13,34 €	13,34 €
Tarif B'	0,79 €	De 0,94€ à 2,87€	De 3,59€ à 10,68		
Tarif C - Grenoblois	0,53 €	De 0,55 € à 4,98 €		De 4,98 € à 6,22 €	6,22 €
Tarif C' - Grenoblois	0,37 €	De 0,44€ à 1,34€	De 1,67€ à 4,98€		
Tarif C - Extérieurs	0,79 €	De 0,82 € à 7,48 €		De 7,48 € à 9,33 €	9,33 €
Tarif C' - Extérieurs	0,55 €	De 0,66€ à 2,01€	De 2,51€ à 7,48€		
Tarif D	Tarif applicable à leurs enfants maximum 2 repas/an				
Tarifs forfaitaires					
Tarif E	4,45 €				
Tarif F	7,50 €				
Tarif G	4,47 €				

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°2 à la délibération n°41630

ANNEXE 2

Tarifs des accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi année scolaire 2026-2027

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de :

- 10,27€ le matin
- 8,86€ le soir
- 11,29€ le mercredi midi

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faites des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€, pour l'ensemble des temps ; le QF pivot demeure à 1900€.

Il est introduit pour l'accueil du soir, un tarif « famille monoparentale » pour les parents vivant seuls avec leurs enfants qui se verront appliquer une réduction de 30 % pour les quotients familiaux inférieur à 426€ et de 20 % pour les QF de 427 à 800€.

- Pour cette année :

Pour l'accueil du matin de résidents Grenoblois - revalorisation de l'inflation à 1,7 %

- Le tarif minimum est fixé à 0,09 € par fréquentation
- Le tarif maximum est fixé à 2,03 € par fréquentation
- Le tarif pivot est fixé à 1,63 € (80% de 2,03€)

Pour l'accueil du soir de résidents Grenoblois - revalorisation du tarif maximum à 3,50€

- Le tarif minimum est fixé à 0,18 € par fréquentation
- Le tarif maximum est fixé à 3,50 € par fréquentation
- Le tarif pivot est fixé à 2,80 € (80% de 3,50€)

Pour l'accueil du mercredi midi de résidents Grenoblois - revalorisation du tarif maximum à 2,50€

- Le tarif minimum est fixé à 0,09 € par fréquentation
- Le tarif maximum est fixé à 2,50 € par fréquentation
- Le tarif pivot est fixé à 2,00 € (80% de 2,50€)

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 50% par rapport au tarif résident.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A* : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°2 à la délibération n°41630

- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B* : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

* s'agissant de l'accueil du soir, les catégories A et B sont déclinés en A' et B' pour introduire la tarification « famille mono parentale »

TARIFS APPLICABLES

	Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 426	De 427 à 800	De 800 à 1900	De 1901 à 2500	Supérieur à 2500
Tarif d'une séance d'accueil du matin					
Tarif A	0,09 €	de 0,09€ à 1,63€		De 1,63 € à 2,03€	2,03 €
Tarif B	0,14 €	de 0,14 € à 2,45 €		De 2,45 € à 3,05 €	3,05 €
Tarif C	1,02 €				
Tarif d'une séance d'accueil du soir					
Tarif A	0,18 €	de 0,19€ à 2,80€		De 2,80€ à 3,50 €	3,50 €
Tarif A'	0,13 €	De 0,15€ à 0,68€	De 0,85€ à 2,80€		
Tarif B	0,27 €	de 0,29€ à 4,20€		De 4,20€ à 5,25€	5,25 €
Tarif B'	0,19 €	De 0,23€ à 1,02€	De 1,28€ à 4,20€		
Tarif C	1,75 €				
Tarif d'une séance du mercredi midi					
Tarif A	0,09 €	De 0,09 € à 2,00€		De 2,00€ à 2,50€	2,50 €
Tarif B	0,14 €	de 0,14 € à 3,00€		De 3,00€ à 3,75€	3,75 €
Tarif C	1,25 €				

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°41630

ANNEXE 3

Tarifs des classes de découvertes

année scolaire 2026-2027

Le tarif des classes de découvertes comprend les frais de transports de l'école au lieu de séjour, les animations pédagogiques, l'entretien des locaux, la fourniture d'un repas.

Compte tenu de cet ensemble de frais, aucune déduction sur le tarif ne sera appliqué en cas d'annulation de la restauration.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités sur la base de l'avis d'imposition sur les revenus n-1. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26. Une revalorisation des tarifs de 1,7 % correspondant au taux d'inflation calculé par l'INSEE est appliqué sur les tarifs 25-26 au-delà du seuil des minimas.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€, pour l'ensemble des temps ; le QF pivot demeure à 1900€.

S'agissant de séjour organisé sur le temps scolaire, le tarif non grenoblois est supprimé.

La méthode de calcul reste inchangée par rapport à l'année dernière.

- Pour cette année :

Pour les classes de découvertes :

	Séjour sans nuitée	Séjour avec nuitée
Le tarif minimum est fixé à	0,98 €	1,98 €
Le tarif maximum est fixé à	11,86 €	23,90 €
Le tarif pivot est fixé à	9,28 €	19,12 €

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable à tous les élèves à l'exception des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance,

TARIF B : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIFS APPLICABLES

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°41630

Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 426	De 427 à 1900	De 1901 à 2500	Supérieur à 2500
SÉJOURS SANS NUITÉES				
Tarif A	0,98 €	De 1,04 € à 9,28 €	De 9,29 € à 11,86 €	11,86 €
Tarif B	5,93 €			
SÉJOURS AVEC NUITÉES				
Tarif A	1,98 €	De 2,11 € à 19,12 €	De 19,13 € à 23,90 €	23,90 €
Tarif B	11,95 €			

Partenaires Rencontres Ciné Montagne 2026

Partenaires		Participations financières	
		HT	TTC
1	Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes	8 500 €	10 200 €
2	Petzl	6 000 €	7 200 €
3	Au Vieux Campeur	4 166,67 €	5 000 €
4	Département de l'Isère	8 900 €	10 680 €
5	Allibert	3 966,67 €	4 760 €
6	Patagonia Europe	2 800 €	3 360 €
7	FFCAM	3 000 €	3 600 €
8	Snowplak	500 €	600 €
9	Lagoped	4 550 €	5 460 €
10	Lynkx	350 €	420 €
11	Arthaud	2 200 €	2 640 €
12	Gignoux	1 000 €	1 200 €
13	Sidas Sport France	6 773,33 €	8 128 €
14	Atmosph Air Katadyn France	2 800 €	3 360 €
15	Grey Matter Technologies (Trail Hopper)	500 €	600 €
16	Comité Territorial de l'Isère de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (CT38 FFME)	2 200 €	2 640 €
Total		58 206,67 €	69 848 €
17	Gentiana		
18	Camp to Camp		
19	France Nature Environnement 38		
20	FODACIM		
21	Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)		
22	Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes		
23	Mountain Wilderness		
24	Solidarité Dauphinoise pour le Secours en Montagne		
25	Grimpeurs des Alpes		
26	Alpes là		
27	Alpine Mag		
28	Greenpeace France		
29	Régie du téléphérique Grenoble Bastille		
30	TéléGrenoble – TG+		
31	Tri-haut pour l'Everest		
32	Mountain riders		
33	Recyclerie sportive		
34	Groupe Dauphine Media		
35	Compagnie des Publications et des Médias Rhône-Alpes		
36	Ici Isère (Radio France)		

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATION DES SUBVENTIONS DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS DE PROXIMITÉ 2026

Nom de l'Association	Montant subvention de fonctionnement annuel – Base calcul	Subventions 2026 proposées
		40 % montant subvention fonctionnement annuel ou 1000€ plancher
AJA Villeneuve	16 500 €	6 600 €
ASIEG	Non éligible	
AS Mistral Drac Judo	6 120 €	2 448 €
Association LA BAJA	4 300 €	1 720 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	4 700 €	1 880 €
Centre sportif Taekwondo Dauphiné Mistral	2 210 €	1 000 €
Dojo Grenoblois	6 600 €	2 640 €
FC2A	Refus de participer au dispositif	
Futsal des Géants	3 840 €	1 536 €
Grenoble Karaté Académie	4 950 €	1 980 €
Kiap Taekwondo	1 200 €	1 000 €
Le Samouraï 38	1 500 €	1 000 €
Mistral Football Club	12 480 €	4 992 €
Ring Grenoblois	6 700 €	2 680 €
U.S. Abbaye Grenoble Football	6 300 €	520 € *
U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique	11 160 €	4 464 €
V9 Impact	1 000 €	1 000 €
Total dispositif =		35 460 €

*baisse de 2000€ de la subvention pour sanction suite au non respect de la convention d'objectifs et de moyens

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATION DES SUBVENTIONS STAGE SPORTIF PAQUES 2026

Nom de l'Association	Subventions 2026 proposées
AJA Villeneuve	700 €
ASIEG	700 €
AS Mistral Drac Judo	200 €
Centre sportif Taekwondo Dauphiné Mistral	200 €
Dojo Grenoblois	400 €
FC2A	800 €
Futsal des Géants	460 €
Mistral Football Club	1 540 €
Ring Grenoblois	200 €
U.S. Abbaye Grenoble Football	800 €
U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique	800 €
Total stages 2026	6 800 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2025	Objet de la subvention proposée	Subventions 2026		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	AJA Villeneuve	25 janv. 24	31 déc. 26	29 368 €	Soutien dispositif clubs de proximité	16 500 €	36 988 €	6 600 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Stage sportif Pâques 2026 – 35 enfants de 7 à 12 ans			700 €
3 avenant financier	ASIEG	22 janv. 26	31 déc. 26	17 626 €	Stage sportif Pâques 2026 – 35 enfants de 7 à 12 ans	12 200 €	14 925 €	700 €
		délibération n° 41104 du 15 décembre 2025						
3 avenant financier	Association LA BAJA	6 févr. 23	31 déc. 27	11 406 €	Soutien dispositif clubs de proximité	4 300 €	14 765 €	1 720 €
		délibération n° 30607 du 12 décembre 2022						
3 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	24 oct. 24	31 déc. 26	53 820 €	Soutien dispositif clubs de proximité	25 823 €	28 481 €	1 880 €
		délibération n° 36452 du 30 septembre 2024						
3 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA	23 janv. 24	31 déc. 26	25 943 €	Stage sportif Pâques 2026 – 40 enfants de 7 à 12 ans	15 167 €	48 292 €	800 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023						
3 avenant financier	Futsal des Géants	10 mars 26	31 déc. 26	11 011 €	Soutien dispositif clubs de proximité	3 840 €	15 629 €	1 536 €
		délibération n° 41640 du 02 février 2026			Stage sportif Pâques 2026 – 23 enfants de 7 à 12 ans			460 €
3 avenant financier	Mistral Football Club	29 janv. 24	31 déc. 26	27 832 €	Soutien dispositif clubs de proximité	13 444 €	60 717 €	4 992 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Stage sportif Pâques 2026 – 77 enfants de 5 à 17 ans			1 540 €
3 avenant financier	Ring Grenoblois	4 mars 26	31 déc. 26	13 550 €	Soutien dispositif clubs de proximité	7 033 €	2 547 €	2 680 €
		délibération n° 41640 du 02 février 2026			Stage sportif Pâques 2026 – 10 enfants de 5 à 17 ans			200 €
3 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	16 janv. 24	31 déc. 26	19 710 €	Soutien dispositif clubs de proximité	8 856 €	32 554 €	520 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Stage sportif Pâques 2026 – 40 enfants de 5 à 17 ans			800 €
3 avenant financier	U.S.V.O. Football – Unité Sportive Village Olympique	13 janv. 24	31 déc. 26	23 614 €	Soutien dispositif clubs de proximité	12 101 €	31 583 €	4 464 €
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023			Stage sportif Pâques 2026 – 40 enfants de 5 à 17 ans			800 €
Total								30 392 €

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Annexe n°1 à la délibération n° 43 192

Dispositions relatives aux tarifs des activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2026

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités.

Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies. Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Pour chaque activité sportive, la ville a calculé le coût du service et il est accordé deux subventions : une **subvention générale** pour l'ensemble des usager-ères permettant de déterminer le tarif maximum de l'activité et une fois le tarif maximum déterminé une **subvention complémentaire personnalisée** en fonction du QF CNAF :

Pour cette dernière :

- ✓ Entre le QF minimum (426€) et le QF intermédiaire (1865€) la subvention complémentaire passe de 90,82 % à 20% de façon linéaire ;
- ✓ Entre le QF intermédiaire et le QF maximum (3000€) la subvention complémentaire passe de 20% à 0% de façon linéaire ;
- ✓ Au-delà du QF maximum, l'usager-ère n'a pas de subvention complémentaire.

Une **revalorisation de 1,7 %** correspondant au taux d'inflation calculé par l'INSEE est appliquée à l'ensemble des QF.

Le coût des activités a été déterminé sur la base des coûts de masse salariale liée à l'encadrement des activités par les éducateurs sportifs, des taux d'encadrement, des coûts spécifiques propres à certaines activités (locations d'équipements, matériel...), majorés des frais de structures et de gestion.

En fonction des activités sportives, le niveau de la subvention générale varie afin de garantir une accessibilité générale à l'activité. La définition des coûts des principales activités sportives proposées, de leur niveau de subventionnement et donc des tarifs maximums applicables est arrêtée ci-après.

À noter que les usager-ères ne résidant pas sur Grenoble (catégorie B), se voient appliquer un tarif majoré de 50% par rapport au tarif Grenoblois (catégorie A) dans la limite du coût réel moyen d'une séance.

Par ailleurs, afin de simplifier la gestion de la facturation et les modalités de déduction des séances qui n'auraient pas pu être organisées par la ville du fait de contraintes sanitaires, sociales ou organisationnelles, il est proposé de **fixer des tarifs par « séance »**.

CATEGORIES DE TARIFS

Catégorie A : Applicable aux adultes résidant à Grenoble et aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble ;
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie ;

Catégorie B : Applicable aux adultes résidant hors de Grenoble et enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble ;

Catégorie C : Applicable aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance correspondant à 50 % du tarif maximum appliqué aux enfants grenoblois.

TARIFS APPLICABLES

Les activités et les subventions générales accordées pour déterminer les **tarifs par séance** sont les suivantes :

code tarif	Activités sportives	Coût moyen par séance N-1	Coût moyen par séance +1,7 %	Subvention générale	Tarif minimum - catégorie A - QF 426	Tarif intermédiaire - catégorie A - QF 1865	Tarif maximum - catégorie A - QF 3000	Tarif maximum - catégorie B - +50 %
1	Apprentissage natation	17,22 €	17,51 €	50,00 %	0,80 €	7,00 €	8,76 €	13,13 €
2	Aquaforme	12,46 €	12,67 €	30,00 %	0,81 €	7,10 €	8,87 €	12,67 €
3	Activités <=1h	8,46 €	8,60 €	30,00 %	0,55 €	4,82 €	6,02 €	8,60 €
4	Activités <=2h	15,86 €	16,13 €	30,00 %	1,04 €	9,03 €	11,29 €	16,13 €
5	Activités <=3h	30,19 €	30,70 €	30,00 %	1,97 €	17,19 €	21,49 €	30,70 €
6	Module – Ski	76,78 €	78,09 €	20,00 %	5,73 €	49,98 €	62,47 €	78,09 €
7	Module – VTT	50,41 €	51,27 €	50,00 %	2,35 €	20,51 €	25,64 €	38,45 €
8	Vacances – Aquaforme	11,71 €	11,91 €	30,00 %	0,77 €	6,67 €	8,34 €	11,91 €
9	Vacances – Apprentissage natation <=1h	10,25 €	10,42 €	50,00 %	0,48 €	4,17 €	5,21 €	7,82 €
10	Vacances – Apprentissage natation >1h	13,66 €	13,89 €	50,00 %	0,64 €	5,56 €	6,95 €	10,42 €
11	Vacances – Multi-activités	52,74 €	53,64 €	30,00 %	3,45 €	30,04 €	37,55 €	53,64 €
12	Vacances – Activités Neige	85,53 €	86,98 €	20,00 %	6,39 €	55,67 €	69,58 €	86,98 €

La progressivité de la subvention complémentaire personnalisée évolue comme suit :

Seuil de QF	Valeur QF CNAF	Subvention complémentaire personnalisée applicable au tarif maximum
QF mini	426,00 €	90,82 %
QF intermédiaire	1 865,00 €	20,00 %
QF max	3 000,00 €	0,00 %

Entre ces seuils, la progression de la subvention complémentaire personnalisée est linéaire.

Le tarif de l'activité pour la famille se détermine donc comme suit :

Tarif de l'activité pour l'utilisateur = Tarif maximum de l'activité	X (1- Subvention complémentaire personnalisée)
---	---

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Annexe n°2 à la délibération n° 43 192

Exemple de tarifs 2026-2027

Le tableau suivant présente le coût pour une séance en fonction de la subvention complémentaire personnalisé d'un-e usager-ère.

Une personne en s'inscrivant à une activité sportive à l'année ou au semestre ou à une semaine d'activités s'engage sur la totalité de la période (29 semaines pour une activité annuelle, entre 10 et 17 semaines pour les semestres suivant les années calendaires et 5 journées sur une semaine d'activité durant les vacances).

Ainsi, pour avoir un coût total, il **faut multiplier le coût de la séance par le nombre de séances prévisionnelles**.

Exemple 1, un-e usager-ère qui a une subvention complémentaire personnalisée à 90,82 % (QF à 426) inscrit-e à l'aquaforme pour une année, sera facturé-e de $0,81 \times 29$ semaines = 23,49 €.

Exemple 2, un-e usager-ère qui a une subvention complémentaire personnalisée à 37,96 % (QF à 1500) inscrit-e à un stage Activités Neige, sera facturé-e de $43,17 \times 5$ jours = 215,85€.

QF CNAF	426 €	500 €	750 €	1 000 €	1 250 €	1 500 €	1 865 €	1 866 €	2 100 €	2 350 €	2 600 €	2 850 €	3 000 €
Subvention complémentaire personnalisée	90,82 %	87,18 %	74,87 %	62,57 %	50,27 %	37,96 %	20,00 %	19,98 %	15,86 %	11,45 %	7,05 %	2,64 %	0,00 %
Tarif d'une séance pour :													
1 Apprentissage natation	0,80 €	1,12 €	2,20 €	3,28 €	4,35 €	5,43 €	7,00 €	7,01 €	7,37 €	7,75 €	8,14 €	8,52 €	8,76 €
2 Aquaforme	0,81 €	1,14 €	2,23 €	3,32 €	4,41 €	5,50 €	7,10 €	7,10 €	7,46 €	7,85 €	8,24 €	8,63 €	8,87 €
3 Activités <=1h	0,55 €	0,77 €	1,51 €	2,25 €	2,99 €	3,73 €	4,82 €	4,82 €	5,07 €	5,33 €	5,60 €	5,86 €	6,02 €
4 Activités <=2h	1,04 €	1,45 €	2,84 €	4,23 €	5,62 €	7,00 €	9,03 €	9,04 €	9,50 €	10,00 €	10,49 €	10,99 €	11,29 €
5 Activités <=3h	1,97 €	2,76 €	5,40 €	8,04 €	10,69 €	13,33 €	17,19 €	17,20 €	18,08 €	19,03 €	19,97 €	20,92 €	21,49 €
6 Module – Ski	5,73 €	8,01 €	15,70 €	23,38 €	31,07 €	38,76 €	49,98 €	49,99 €	52,56 €	55,32 €	58,07 €	60,82 €	62,47 €
7 Module – VTT	2,35 €	3,29 €	6,44 €	9,60 €	12,75 €	15,90 €	20,51 €	20,51 €	21,57 €	22,70 €	23,83 €	24,96 €	25,64 €
8 Vacances – Aquaforme	0,77 €	1,07 €	2,10 €	3,12 €	4,15 €	5,17 €	6,67 €	6,67 €	7,01 €	7,38 €	7,75 €	8,12 €	8,34 €
9 Vacances – Apprentissage natation <=1h	0,48 €	0,67 €	1,31 €	1,95 €	2,59 €	3,23 €	4,17 €	4,17 €	4,38 €	4,61 €	4,84 €	5,07 €	5,21 €
10 Vacances – Apprentissage natation >1h	0,64 €	0,89 €	1,75 €	2,60 €	3,45 €	4,31 €	5,56 €	5,56 €	5,84 €	6,15 €	6,46 €	6,76 €	6,95 €
11 Vacances – Multi-activités	3,45 €	4,81 €	9,44 €	14,05 €	18,67 €	23,29 €	30,04 €	30,05 €	31,59 €	33,25 €	34,90 €	36,56 €	37,55 €
12 Vacances – Activités Neige	6,39 €	8,92 €	17,49 €	26,05 €	34,60 €	43,17 €	55,67 €	55,68 €	58,55 €	61,62 €	64,68 €	67,75 €	69,58 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS JEUNESSE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Associations	Montants proposés 2026	Titre action	Nature subvention (F/P)	Avantage en nature 2025	Montant des subventions attribuées en 2025	Avantage en nature en 2024
Cap Berriat	22 560,00 €	Aller vers l'émancipation et la reconnaissance	P	28 440,32 €	207 354,00 €	28 440,32 €
Codase	2 000,00 €	Projet Liaison – Collège Aimé Césaire	P	2 382,00 €	5 000,00 €	2 120,00 €
Radio Campus	1 500,00 €	Lutte contre les discriminations	P			
Total associations jeunesse	26 060,00 €					

**TABEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 JUIN 2026**

Associations	Montants proposés 2026	Titre action	Nature subvention (F/P)	Avantage en nature 2025	Montant des subventions attribuées en 2025	Avantage en nature en 2024
Associations socioculturelles						
SECTEUR 1						
ACSCB	42 407,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	54 078,00 €	262 744,42 €	53 967,00 €
Total	42 407,00 €					
MJC Parmentier	84 215,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	83 443,00 €	362 162,13 €	84 361,00 €
Total	84 215,00 €					
SECTEUR 2						
MPT Saint Laurent	51 098,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	38 727,00 €	298 853,47 €	39 400,00 €
Total	51 098,00 €					
CLEF	70 493,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	43 036,00 €	291 383,44 €	43 513,00 €
Total	70 493,00 €					
MJC Mutualité	12 385,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	79 790,00 €	172 740,43 €	58 090,00 €
Total	12 385,00 €					
MJC Allobroges	31 360,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	169 580,00 €	386 339,91 €	170 973,00 €
Total	31 360,00 €					
SECTEUR 3						
Maison de l'enfance Bachelard	34 715,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	38 696,00 €	296 529,92 €	49 540,00 €
Total	34 715,00 €					
MJC Eaux Claires	52 863,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	96 369,00 €	345 965,49 €	96 463,00 €
Total	52 863,00 €					
MJC Anatole France	93 665,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	138 994,00 €	376 993,93 €	139 461,00 €
Total	93 665,00 €					
SECTEUR 4						
MJC Lucie Aubrac	65 435,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	146 061,00 €	455 499,04 €	144 758,00 €
Total	65 435,00 €					
SECTEUR 5						
Maison de l'enfance Teisseire-Malherbe	61 340,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	61 784,00 €	341 997,91 €	62 818,00 €
Total	61 340,00 €					
La Baja	25 848,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	87 417,00 €	468 216,03 €	87 982,00 €
Total	25 848,00 €					
MJC Abbaye	48 009,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	57 030,00 €	304 148,59 €	57 449,00 €
Total	48 009,00 €					
SECTEUR 6						
Association Prémol Enfance Jeunesse	50 401,00 €	Solde 2026 subvention fréquentation	F	127 212,00 €	456 811,34 €	50 897,00 €
	1 890,00 €	Séjours hiver et printemps 2026	P			
Total	52 291,00 €					
Total subventions	726 124,00 €					

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n° 1 à la délibération n° 43436

Participation financière année scolaire 2025-2026 aux écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État

ECOLES MATERNELLES PRIVEES	EFFECTIFS ANNONCES	EFFECTIFS JUSTIFIES (pour lesquels un justificatif valide a été déposé)	MONTANT DU FORFAIT	MONTANTS PROPOSES
INSTITUTION BAYARD	64	60	1 717 €	103 020 €
SAINT JOSEPH	85	82	1 717 €	140 794 €
SAINT PIERRE DU RONDEAU	48	47	1 717 €	80 699 €
EXTERNAT NOTRE DAME	81	75	1 717 €	128 775 €
INSTITUTION SAINT BRUNO	95	81	1 717 €	139 077 €
LES CHARMILLES	40	38	1 717 €	65 246 €
TOTAL	413	383		657 611 €

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n° 1 à la délibération n° 43436

Participation financière année scolaire 2025-2026 aux écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l’État

ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES	EFFECTIFS ANNONCES	EFFECTIFS JUSTIFIES (pour lesquels un justificatif valide a été déposé)	MONTANT DU FORFAIT	MONTANTS PROPOSES
INSTITUTION BAYARD	128	122	840 €	102 480 €
SAINT JOSEPH	101	94	840 €	78 960 €
SAINT PIERRE DU RONDEAU	99	97	840 €	81 480 €
EXTERNAT NOTRE DAME	174	159	840 €	133 560 €
INSTITUTION SAINT BRUNO	196	163	840 €	136 920 €
LES CHARMILLES	56	56	840 €	47 040 €
TOTAL	754	691		580 440 €

Conseil municipal du 29 juin 2026
 Annexe n°2 à la délibération n° 43439

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE RÈGLEMENT TARIFAIRE DES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription du Conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du quotient familial (QF) des usager·ères grenoblois·es ou non-grenoblois·es inscrit·e·s dans les enseignements dispensés par le Conservatoire. Ces droits sont appliqués pour chaque cursus¹ et vont de la gratuité jusqu'à 1 000 € pour un ou une élève grenoblois·e et de 47,32 € à 1 400 € pour un ou une élève non-grenoblois·e.

1. Tarifs droits d'inscription au quotient familial.

La grille tarifaire du Conservatoire détaillée à l'annexe 1B de la délibération n° 31772 adoptée en Conseil municipal du 15 mai 2023 reste inchangée :

Elèves grenoblois·es	
QF	Tarifs
0 à 400	0
401 à 600	37,21 € à 60 €
601 à 900	60,10 € à 120 €
901 à 1400	120,10 € à 400 €
1401 à 2000	400,10 € à 685 €
2001 à 2500	685,10 € à 900 €
2501 à 3000	900,10 € à 1000 €
+ 3000	1000,00

Elèves non-grenoblois·es	
QF	Tarifs
400 et moins	47,32
401 à 600	58,11 € à 165,36 €
601 à 900	165,49 € à 289,38 €
901 à 1400	337,76 € à 593,60 €
1401 à 2000	593,75 € à 972,76 €
2001 à 2500	1 181,39 € à 1400 €
+ 2500	1 400 €

Le quotient familial de référence est celui établi par la caisse d'allocation familiales (CAF) à partir du 1^{er} janvier de l'année d'inscription ou de réinscription. En tout état de cause, le

¹ Voir le 3^e alinéa du paragraphe sur les minorations du 2.

quotient familial retenu pour le calcul des droits d'inscription sera celui fourni par la famille au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Les familles non allocataires sont facturées sur la base de l'avis d'imposition de l'année n-1 sur les revenus n-2 du foyer.

En cas de réinscription, les justificatifs ne pourront être transmis pendant la période de réinscription (avril-mai) conclue chaque année. Pour une première inscription, les justificatifs seront transmis entre le 25 mai et le 22 juin de chaque année (et avant le 20 juillet pour le théâtre).

A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un nouveau quotient familial ou d'un nouvel avis d'imposition sur demande écrite de l'utilisateur adressée à la direction, en cas de changement substantiel de la situation du foyer ou lorsque l'élève devient contribuable pour la première fois. Le justificatif devra avoir été transmis avant le 30 septembre, délai de rigueur. En cas de circonstances exceptionnelles ou de cas de force majeure, ce calendrier pourra être modifié ou aménagé.

En dehors de ces cas, aucune révision de facturation ne pourra être étudiée en cours d'année.

En plus du justificatif de revenus, les élèves grenoblois-es devront fournir un justificatif de domicile (les pièces à fournir seront précisées chaque année par l'administration du Conservatoire).

Les usagers-ères ne fournissant aucun des documents décrits dans les délais indiqués ci-dessus seront automatiquement facturés selon le tarif maximal.

2. Majoration / minoration des tarifs au quotient.

Les tarifs décrits ci-dessus et déclinés en annexes sont appliqués pour chaque cursus suivi*. Il est à noter que les élèves non-grenoblois-es sont facturé-es selon une grille différente, décrite en annexe 3.

Plafonnement :

Les droits d'inscription sont plafonnés à 1 000 € pour les usager-ères grenoblois-es et à 1 400 € pour les non-grenoblois-es.

Minorations :

- Minoration de 50 % du tarif pour les cours collectifs suivants :
 - Danse jazz ;
 - Danse hors cursus (2 cours hebdomadaires au maximum) ;
 - Cours de culture seuls issus de disciplines suivantes (2 disciplines hebdomadaires maximum, au-delà le plein tarif sera appliqué) : composition, histoire/analyse, métiers du son, écriture, informatique musicale, formation musicale ;
 - Éveil artistique, pré-cycle danse ;
 - Pratiques collectives seules, ateliers ;
 - Musique et handicap.

- Pour les cours « d'atelier culture » un tarif minoré de 75 % sera appliqué pour le cursus (9 cours par année scolaire environ).
- Fratries : une famille ayant plusieurs enfants inscrits au Conservatoire de Grenoble bénéficie d'une minoration de 10 % du tarif appliqué à partir du second enfant en âge. Le cas échéant, cette réduction se cumule avec celle d'un second cursus.
- * En cas d'inscription individuelle à plusieurs cursus, une minoration de 50 % est appliquée à chaque cursus supplémentaire.
- Les élèves boursiers du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère de la Culture sont également facturés selon leur quotient familial.
- Les élèves bénéficiant d'une bourse de la ville de Grenoble sont exempté-es de droits d'inscription.

Un tarif spécifique est défini par convention notamment pour les cours ouverts (hors cursus) à l'Université Grenoble-Alpes et l'atelier de musique et handicap au foyer Sainte-Agnès.

3. Mise à disposition d'instrument (en fonction du type d'instrument et du parc instrumental du Conservatoire) : 50 € / an.

4. Facturation à la suite d'une démission.

Les usagers-ères ayant démissionné avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription. Passé ce délai, l'intégralité des droits est due par l'usager-ère.

Les démissions des élèves pour raisons médicales enregistrées après cette date, et dûment justifiées par un certificat médical, pourront donner lieu à une minoration des droits d'inscription. 1/3 des droits d'inscription seront dus en cas de démission durant le 1^{er} trimestre et 2/3 en cas de démission durant le 2^e trimestre de l'année scolaire.

Les démissions doivent être notifiées par écrit à la direction du Conservatoire par le parent d'élève si l'élève est mineur·e ou par l'élève majeur·e.

5. Modalités de paiement.

Il est laissé à l'usager-ère la possibilité de choisir entre deux modes de facturation, un versement en une fois ou en trois fois, selon les modalités suivantes :

- Ce choix est fixé définitivement pour l'année scolaire au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève ;
- Si aucun choix n'a été matérialisé, l'usager-ère est réputé-e avoir choisi la facturation en une fois ;

- Pour une nouvelle facturation ou une re-facturation en cours d'année, le paiement en une fois sera adopté ;
- La facturation en trois fois n'est possible qu'à partir de 45 € de facture au minimum. En dessous de cette somme, seul le paiement de la totalité de la somme en une fois est possible ;
- La facturation est effectuée en 3 échéances égales, soit 1/3 arrondi au centime d'euro le plus proche ;
- Les échéances sont fixées selon le calendrier suivant :
 - novembre-décembre de l'année n ;
 - février-mars de l'année n+1 ;
 - avril-mai de l'année n+1.

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 21 mai 2026
Exercice budgétaire 2026 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandés projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	21H10 MUSIC L'AMISEUL	Projet : L'amiseul est un rappeur melancolo-pathétique chantant sur des prods alternatives trompettisées. Il débute en 2022 avec son premier EP <i>Merci pour les épines</i>. En 2024, il intègre le label grenoblois 21h10 Music et signe une distribution chez Modulor. Il compose, enregistre et mixe lui-même sa musique, il mène avec 21h10 Music des actions culturelles (ateliers d'écriture et de mix) auprès des jeunes de la MDH Chorrier-Berriat et des étudiants de l'UGA, en partenariat avec le CROUS de Grenoble. Le 27 février 2026, il sort son tout dernier projet long, <i>In Celib Mode</i>, un EP de sept titres fantasmant l'amour à travers le regard naïf, bien que radical, d'un célibataire bien plus masculiniste qu'il ne le pense. Dates : 21/02 Coqtail, Grenoble, 04/03 Ampérage Grenoble, 13/03 Les Abattoirs SMAC	Inéligible				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	21H10 MUSIC T2LS	Projet : T2LS est une jeune rappeuse issue de la scène grenobloise, dont l'univers se situe à la croisée des esthétiques trap et boom Bap. Elle sort un premier EP en 2025, en 2026, le projet entre dans une nouvelle phase de développement : sortie de freestyles et d'un nouveau single, préfigurant un second EP prévu pour 2027. Cette année, sont prévus résidences scéniques et coaching artistiques avec la SMAC Les Abattoirs de Bourgoin pour renforcer la cohérence du set et la présence scénique ; mise en place d'une tournée régionale et d'un concert à Grenoble réunissant les partenaires du projet fin 2026. Entre temps, T2LS continuera de se produire sur invitation pour défendre son projet <i>Chaque jour un peu plus</i>. Dates : 17 ou 24/04 Boîte à Sardine, Grenoble ; mai Le Toï Toï, Lyon					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	21H10 MUSIC LOREN 6	Projet : Chanteuse et musicienne, Loren 6 propose une musique pop intimiste et électronique. Elle écrit sur des thèmes liés à la santé mentale, l'identité et la construction d'une vie en tant que femme qui évolue dans un milieu d'homme. L'année 2025 lui a permis de créer un set autonome en technique. L'enjeu en 2026 est de diffuser ce set à un niveau national puis régional, d'agrandir son équipe technique afin de proposer son concert à des plus grosses scènes types SMAC. Elle bénéficie d'un accompagnement du CNM et du Ciel (contrat de filière) pour la saison 2026, et est co-accompagnée par la Belle Electrique. Artiste : Loren 6 Dates : 11 juin Bibliothèques Vinay, automne Release party au Ciel, Grenoble	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	21H10 MUSIC YOH TNT	Projet : Habité par ses convictions, par le mouvement et le partage. Yoh TNT rappe et raconte les luttes, les débrouilles, les souvenirs et le futur, toujours ensemble. Le projet Live <i>Numéro 6</i> a été joué à l'Ampérage ce 5 novembre 2025. C'est un show intimiste avec la volonté de partager un instant fort avec le public, il est destiné à parler de classe sociale et de manière d'aller de l'avant. Game a Prod' à Fontaine et Les Abattoirs de Bourgoin, apporte leur soutien au projet sur la gestion de la scène et du son. Dates : 24/04 La Belle Electrique, 29/05 Festival Magic Bus	Inéligible				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	À BIENTÔT J'ESPÈRE	Au risque du réel. L'association <i>À bientôt j'espère</i> va à la rencontre des spectateur-rices pour partager avec elles et eux des films documentaires qui questionnent autant le monde qui nous entoure que la manière de le raconter en images. AU RISQUE DU RÉEL, 4 TEMPS FORTS, UN POUR CHAQUE SAISON tel un cinéma itinérant de films documentaires d'auteurs, un atelier permanent d'échanges et de discussions : - LES BANQUETS DU RÉEL. Cycle de projections qui allie cinéma documentaire et discussion collective autour d'une grande table. Quatre heures entre inconnu-es pour vivre ensemble une expérience émancipatrice où le film et l'échange sont un tout indissociable : on vient pour l'ensemble, et on est autant traversé par le film que par les mots des autres. - LE MONDE AU COIN DE LA RUE. 23 séances publiques à 8h45, 18h et 20h30 qui soulèvent des problématiques sociales où l'écriture novatrice des films permet un regard nouveau sur les questions des identités de genre, sur les violences conjugales, sur la santé mentale, la santé communautaire, les bouleversements écologiques. - Et l'incontournable CAFÉ DU DOC tous les matins à 8h45 où se retrouvent une centaine de participants avec entre autres, des parents d'élèves, des travailleur-ses indépendant-es, des étudiant-es, des précaires, de nouveaux-elles arrivant-es fraîchement immigré-es, des retraité-es tous et toutes réuni-es à la Salle Noire pour un café et un court film. - LES VIRÉES DOCUMENTAIRES DE L'UNIVERS. L'Univers, petit cinéma de poche, s'installe sur des parvis, au milieu d'un parc, sur une place de marché nocturne. Toutes demi-heures, 12 spectateurs et spectatrices entrent dans cette caravane atypique pour découvrir en grand écran, des court-métrages documentaires, confortablement assis-es dans des fauteuils en velours. Une bulle d'un quart d'heure pour s'extraire du flux du quotidien tout en se questionnant sur l'état du monde. Moyens humains : - Loïc Cloez et Cyril Hugonnet, programmeurs et organisateurs des cinémas éphémères. - Les réalisateur-rices invité-es (liste et noms non arrêtée à ce jour). Partenaires : MDH, Planning familial, ODTI, service santé mentale de la Ville, Cinémathèque, Cinex, etc. Subvention complémentaire	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 1 961 €	Subv compl 3 250 €		Subvention : - 4 000 € DAC - 1 000 € Éducation populaire (CM 02/02/2026)	7 250 €	- Subvention : 2 000 € - Locaux (prévisionnel) : 2 005,13 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
5	ARTS EN ESPACES PUBLIC	ALPES CONCERTS CIE TOUT À L'HEURE	L'écrivain public de cartes postales. À tout à l'heure est une compagnie fondée par Lucie Balme autrefois à la tête de la compagnie « Sans paradis fixe » basée à Toulouse reconnue dans les années 2000 (In de Chalon, co-produite par la Drac Midi Pyrénées) puis en sommeil depuis 2015. En croisant différentes esthétiques (photographie, musique, édition, écriture, performance en espace public, jeux...), elle déclare se jouer des habituelles frontières spectacle/public, art/animation socioculturelle, fiction/réalité pour travailler en proximité. Créations en cours <u>1) L'écrivain public de cartes postales : le projet des 20 ans</u> Réaliser et diffuser un spectacle dans la rue et les vertus de l'écriture manuelle sur la joie. Le projet intègre plusieurs dispositifs : - Le stand de rue : un entresort de 10 minutes proposé en espace public (marchés...) sous la forme d'un petit bureau de poste en bois où l'artiste rédige pour le chaland une carte postale destinée à un proche. - L'écriture de cartes postales : atelier d'écriture d'1h15 - Un spectacle : <i>Chroniques de 20 ans d'écriture de cartes postales dans la rue et les vertus de l'écriture manuelle sur la joie</i>. Il raconte la naissance de ce dispositif, les requêtes marquantes à travers des textes improvisés basés sur les histoires personnelles qui ont traversé le projet pendant 20 ans (environ 10 000 cartes postales ont été envoyées). Dates : atelier mensuel d'écriture de cartes postales au Bivouak-Café - Grenoble, entresort lors de l'évènement Bonjour l'ancien ! À La Correspondance, le 21 février 2026, festival Ouverture Exceptionnelle en septembre 2026. Participation au festival d'Aurillac en août 2026. <u>2) ZIK, ou les mémoires d'une ludothécaire mélomane</u> : spectacle hommage au métier de ludothécaire que la comédienne a exercé un temps. Dates : plusieurs représentations dans le quartier Très-Cloître de Grenoble en février 2026. <u>3) La zone sous toutes les coutures ou comment évoquer les 40 ans de Tchernobyl, d'hier à aujourd'hui</u>. Création comprenant plusieurs dispositifs : un spectacle seule en scène <i>Atomic Eden</i>, des conférences sur le nucléaire, un concert du répertoire ukrainien, une lecture photographique de la pièce Au début et à la fin des temps de Pavlo Arie et des expositions photographiques. Partenaires pressentis : Troisième bureau, L'Alimentation Générale Artistique (quartier ATC- Grenoble), l'Atypique, la galerie Ex-nihilo. Dates : participation au festival d'Avignon au théâtre de l'Ange.	* La fiancée animale 1 500 € * Colette Priou 2 000 € * Compost Collaps 1 500 €			- Subevenitons : * La fiancée animale 1 500 € * Colette Priou 2 000 € (CM 02/02/2026)	7 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
5	MUSIQUES	ASS CRÉATION RECHERCHE OUTILS EXPRESSION (ACROE)	Les résidences artistiques de l'Hélicanthe 2026 ; L'Association pour la Création et la Recherche sur les Outils d'Expression couvre un projet global de recherche, de développement et de pédagogie en informatique musicale, image animée et synthèse. Le projet "Résidences Artistiques de l'Hélicanthe 2026" poursuit et étend le projet "Résidences Artistiques de l'Hélicanthe 2024". Comme en 2024 et 2025, le projet mobilise les nouvelles technologies de l'ACROE pour la création artistique au service d'usages artistiques et donne une place centrale au rapport innovant de l'œuvre et de l'artiste au public et plus largement aux usagers. Le projet 2025 reprend les résultats 2024 pour les étendre : 1 axe "Faire connaître - Acculturer " : convier des publics à venir découvrir les nouvelles possibilités de création avec des outils nouveaux, innovants. Invitation à diverses organisations sociales, culturelles à découvrir le dispositif, des séances d'acculturation dans les locaux de l'ACROE, sous une forme courte 1 à 2 demi-journées ; 1 axe "Créer - Faire pratiquer" : créations artistiques ouvertes avec restitution publique et pédagogique, résidences artistiques au sein des locaux pour travailler sur et avec les technologies et pratiques ACROE, mise à disposition des studios, 1 axe "Renforcer les collaborations et ancrages territoriaux " en particulier avec l'association APNÉES, en instaurant dans le festival « Paysages Composés ». Actions culturelles autour des outils de l'ACROE : Ateliers avec les jeunes de la MJC Parmentier : 22, 29 avril et 6 mai après-midi. 2 filles et 3 garçons inscrit.e.s entre 13 et 15 ans. Création d'instruments sur le logiciel Génésis de l'ACROE, puis improvisation sur machines à retour de force (possible de jouer directement sur le logiciel ou sur les machines). Encadré par Annie Luciani et Claude Cadoz (porteurs asso). Atelier-Visite avec Marion Pinault Espace de Vie Sociale Presqu'Ile aux Trésors - MJC Parmentier : Lundi 1 et 15 Juin 13h30 – 15h. Découverte et acculturation sur les outils de l'ACROE (Génésis et machine retour de force). Avis défavorable : Continuité du projet mené ces dernières années de résidences artistiques au sein des locaux de l'ACROE à l'INP et collaboration avec Apnees. Projet rencontrant un public limité, du fait de son caractère expérimental, nécessitant un travail de médiation important. La mutualisation de moyen avec Apnées est néanmoins intéressante et à encourager. Non prioritaire	Subvention : 0 €				3 000 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribu-volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ASSOCIATION LA CORDELETTE	La Cordelette est une compagnie de cirque grenobloise née en 2024. Elle rassemble les différentes créations de l'artiste Joris Thomann. Projet : <i>Abysses</i> est un spectacle en cours de création mêlant cirque, danse, musique live et arts numériques. C'est une immersion dans un monde onirique où le corps et la performance physique dialoguent avec le monde virtuel du numérique. Ce spectacle est co-porté par les artistes du collectif « Eh ben c'est bien ». Artiste : Joris Thomann, directeur artistique de la compagnie La Cordelette et spécialisé en corde lisse aérienne, Yves Brozat, artiste numérique, et Dorian Mignerat, violoniste Dates : accueil en résidence et sortie de résidence au TMG (octobre 2025), résidence et sortie de résidence à l'Espace Paul Jargot – Crolles (janvier 2026), présentation du processus de création au Grand Collectif - Grenoble (27/02/2026).					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	ASSOCIATION LA SOUPAPE	Ateliers d'éveil et d'expression artistique « Au pays des couleurs » L'association La Soupape a été créée en Juillet 2008 par des parents du quartier des Eaux-Claires / Mistral à Grenoble et s'est donnée pour mission d'ouvrir et d'animer un café sans alcool dédié particulièrement aux enfants et à leur entourage familial et social pour répondre aux besoins de rencontres, de dialogue et de mixité entre les générations et les cultures. Le Café des enfants a ouvert ses portes le 7 Avril 2010 et enregistre environ 10 000 à 12 000 entrées par an grâce à une très large fréquentation de familles adhérentes et non adhérentes. Le projet « Au pays des couleurs » consiste à proposer une dizaine d'ateliers d'éveil et d'expression artistique à des enfants de 1 à 6 ans au Café des enfants. Ce projet s'adresse à la petite enfance (jusqu'à 6 ans) à travers la proposition d'ateliers parents/enfants animés par l'artiste plasticienne Audrey Vermont. Ces ateliers proposent d'initier les plus jeunes (et leurs parents) aux arts graphiques à partir d'albums jeunesse permettant de "stimuler l'imaginaire et d'observer les techniques d'illustration et de représentation." La restitution finale de l'ensemble des ateliers pourrait prendre la forme d'un livre illustré : "Ce pourrait être l'histoire de Graphito, jeune aventurier Aux pays des couleurs" (extrait de la note d'intention). Ces ateliers ont lieu parfois les mercredis et les samedis, parfois pendant les vacances scolaires selon le rythme et la disponibilité des enfants. Le nombre d'enfant par atelier est de 8 environ selon l'âge, les espaces et la présence des parents. La durée d'une séance peut varier entre 40 minutes et 2h00 selon le contenu et l'âge des enfants, si possible entre Février et Avril 2026 afin que le livre, objet de restitution finale puisse être abouti et rendu à la fin de l'année scolaire. Une fresque est envisagée et est prévue comme un moment d'animation artistique à cette occasion.	Inéligible				4 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
2A	ARTS VISUELS	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITÉS (AAA)	Programme d'activités 2026. Créée en 2006, l'Association pour l'Agencement des Activités (AAA) permet à des artistes, curateur·ices, designers graphiques, historien·nes et théoricien·nes de l'art, de développer des activités selon une logique d'agencement sans cesse réinventée. L'association compte une dizaine de membres actif·ves, mu·es par l'envie de voir exister des projets, objets, lieux d'expérimentation et d'ouverture. L'AAA privilégie l'invitation à des artistes, commissaires ou autres intervenant·es sur la base d'une relation de confiance. Son rôle est de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. En 2026, l'AAA fête ses vingt ans. Elle poursuit ses missions de création, de promotion, de diffusion de l'art contemporain et de soutien aux artistes à travers plusieurs espaces et formats artistiques complémentaires. L'AAA continuera de gérer Galerie Showcase, un lieu d'exposition donnant sur l'espace public qui programmera six temps d'expositions. L'AAA portera un projet hors-les-murs, la seconde phase d'une résidence de recherche et d'écriture en vue d'un cycle d'expositions. L'AAA développera différents événements publics – conférences, rencontres, événements – en partenariat avec des structures artistiques et culturelles à Grenoble et ailleurs. Ces différentes actions permettront de continuer à expérimenter de multiples formats et d'élargir les publics. L'AAA poursuivra également ses projets en ligne, qui nécessitent une refonte complète : la webTV, dont la programmation est aperiodique, le site web de Galerie Showcase, pendant numérique à l'espace physique d'exposition, un blog qui rassemble les archives et actualités de l'AAA, une page Facebook ainsi qu'un compte Instagram. L'AAA poursuivra cette année son accompagnement à l'artiste Julien Villaret pour des temps d'échanges publics en lien avec son projet <i>Algae Paper</i> que l'AAA a pu soutenir dans différentes formes (exposition et édition). La structure éditoriale de l'association, les Éditions AAA, préparera une édition rétrospective de vingt ans d'activités pensée pour un format internet. Ce projet de rétrospective sera accompagné d'une exposition-événement prévue pour l'automne 2027, l'équipe de l'AAA y travaillera dès 2026. L'AAA continuera ainsi de travailler en partenariat avec des artistes et diverses structures, en France et à l'étranger : associations, résidences artistiques, collectivités territoriales, maisons d'édition et établissements scolaires du supérieur, en fonction des projets. Afin de mener à bien ses objectifs de promotion, de diffusion et de soutien de l'art contemporain, l'AAA s'appuie sur une équipe entièrement bénévole où chacun·e s'inscrit dans des réseaux artistiques, culturels, éditoriaux et scientifiques professionnels pouvant être mobilisés selon les Projets. Partenaires : Les Modernes, CAB LIA, ESAD GV.	Subvention : 1 000 €					3 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	comité d'avis
3	ARTS VISUELS	ASSOCIATION RESSOURCES POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE (ARCAN)	Programme d'activités 2026. L'Association Ressource pour la Création Artistique Numérique (ARCAN) œuvre sur le territoire grenoblois et environnant pour soutenir la création numérique et hybride sous toutes ses formes, du mapping aux machines, en passant par l'expérimentation sonore, les installations immersives et interactives, l'art génératif, les performances audiovisuelles, etc. Tournée vers l'émergence, ARCAN permet aux nouvelles et nouveaux artistes du numérique de rencontrer leurs publics et de s'insérer dans un réseau professionnel régional (Hexagone, La Bobine, La Belle Électrique, La Source, Mixlabs, Pléiades, Ugines, Pôle Pixel, AADN, Hacnum). Le lien entre artistes et publics est au cœur même du projet d'ARCAN qui s'efforce d'aller au plus près de ces derniers et de les accompagner dans leur découverte de ces esthétiques émergentes par une médiation soutenue et des programmes d'éducation artistique et culturelle.. ARCAN a deux objectifs majeurs en 2026 : 1) Organiser du 29 au 31 mai 2026 son festival d'arts numériques « DNA » comme chaque année depuis 2018. Ce festival a pour but de diffuser la création numérique émergente et d'en assurer la médiation par les artistes auprès de publics curieux. Les fondements de cette nouvelle édition restent les mêmes : soutenir l'émergence, offrir un terrain d'expérimentation pour les artistes un espace de découverte et de rencontre pour les publics, faire redécouvrir les lieux de patrimoine ou de vie avec de nouveaux usages, transmettre aux plus jeunes avec des visites guidées scolaires. 2) Continuer à développer les ateliers d'éducation artistique et culturelle. Partenaires : le CHAI, la Belle Électrique, Histoires de..., la médiathèque de Rive-de-Gier ou la DAAC à la Maison Bergès. ARCAN a l'ambition de créer un écosystème d'arts numériques sur le territoire grenoblois. De la création à la diffusion en passant par l'accompagnement à la professionnalisation et la transmission, il y a encore beaucoup à construire pour faire rayonner Grenoble sur la carte des « arts hybrides ». La nouveauté importante de cette année 2026 est la tenue de la session de formation à la création en environnement numérique. Une semaine au Clos des Capucins, grâce à Hexagone Scène Nationale de Meylan, avec un soutien financier et administratif du Pôle Pixel de Villeurbanne. Si cette formation est un succès, elle sera reconduite à une dizaine de reprises en 2027. Ce nouveau programme est essentiel pour constituer la filière locale dont le territoire a besoin. Partenaires : Hexagone, Belle Électrique, Musée dauphinois, collectif Coin, CCSTI.	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 1 787 €	Subvention invest 2 000 €			5 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux (prévisionnel): 1 987,62 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	ASSOCIATION STARA ZAGORA	Programme d'activités et Festival 2026 Le Tympan dans l'œil est un festival consacré au ciné-concert présentant des créations musicales originales sur des films divers, pour tous les publics et une sélection jeune public. Il est l'un des 5 festivals consacrés au ciné-concert en France, le seul en Auvergne Rhône-Alpes et est devenu en 10 ans le plus important par son ampleur. Festival du 25/11 au 5/12/2026 : Programmation de 10 spectacles (dont 4 accessibles au jeune public), 9 lieux, 20 séances, 2 créations, ateliers, masterclass. Des temps d'échanges avec les artistes sont organisés chaque fois que cela est possible à l'issue des représentations. Artistes : Harold Lopez-Nussa (Suite Habana), Parfum (Metropolis), Mojurzikong – Jérôme Lorichon & Émeric Guémas, Cie SZ (Soy Cuba + À l'assaut de la tour Eiffel), Cie Tristan Dubois (Mobile Home), Modern Avenue (In a Rush), Oriki & Woz Kaly (Samba Traoré), Temps Calme (Panique), Vinyl Lovers (Paranoid Park). Ateliers pédagogiques : - 4 ateliers d'initiation en milieu scolaire (Collège Olympique de Grenoble, 1 école de Grenoble quartier Villeneuve, 1 école du plateau de Voireppe) ; - 5 ateliers parents/enfants de découverte et de pratique (2 à la Cinéma-thèque, 1 à l'Espace 600, 2 au Ciel) ; - 1 masterclass à destination d'une dizaine de musiciens amateurs et étudiants à l'UGA avec le musicien Franck Litzler (EST – Saint-Martin-d'Hères). - 9 séances scolaires Les partenaires et lieux de diffusion : Théâtre Sainte Marie d'en Bas, Le Ciel, l'Espace 600, Salle Juliet Berto, Hexagone (Meylan), La Source (Fontaine), La Vence Scène (Saint-Égrève), EST (Saint-Martin-d'Hères), Amphithéâtre (Pont-de-Claix). Autres activités de l'association à l'année : - création/diffusion du groupe SZ ; - formation, échange artistique et pédagogique : environ 300h d'ateliers ou de formations par an, auprès de publics très divers / plusieurs milliers de personnes concernées.	Subvention : 8 000 €				8 000 €	Subvention : 8 000 €	F

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026



Publié le
ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE

Montants
projet
DAC
2026

Montants
DAC et CVN
proposés
pour 2026

Avis
du
comité
d'avis

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	ATHECA COMPAGNIE	La compagnie Atheca, fondée en 1986, membre fondatrices des Compagnies Réunies (gestion du Théâtre des Peupliers), est dirigée par Philippe Garin. Projet 2026 : création de l'<i>Araignée</i>, de Charlotte Lagrange Diffusion : le spectacle sera créé à l'occasion du Festival Migrant'Scène (novembre 2026). En parallèle, Philippe Garin a le projet de lancer un atelier théâtre autour du spectacle avec des mineurs migrant-es. En parallèle, la compagnie poursuit la tournée de précédents spectacles dans la région. Artistes : Françoise Sage et Philippe Garin, Vincent Daoud (musicien)	Inéligible				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
5	ARTS VISUELS	AZIMUTS	Création d'un spectacle hybride Collectif d'artistes lié à la création artistique transdisciplinaire, l'association Azimuts fait partie du Grand Collectif installé quartier de l'Abbaye à Grenoble. Elle développe des projets mêlant arts de la scène, image documentaire et engagements sociaux, avec une attention particulière portée à la rencontre des publics et à la circulation de la parole. Utilisant dans ses différents projets le son, l'image vidéo, la photographie et l'oralité. Avec ce projet, Azimuts veut s'essayer pour la première fois à la performance en live, forte de son expérience transdisciplinaire. Après un travail de recueils de paroles et d'immersion en institution de santé mentale, le collectif est actuellement en résidence de création. Axes de travail pendant la résidence : • Expérimenter la vidéo en live, au croisement du documentaire et du poétique. • Développer le passage entre parole réelle et écriture poétique. • Affiner le dialogue entre images, textes et musique, comme trois respirations d'une même dramaturgie. • Composer la création musicale originale et concevoir l'univers sonore du spectacle. • Élaborer la lumière et l'espace scénique : comment la folie se montre, se cache, se révèle ? • Construire une mise en scène immersive, proche du public, au plus près de l'écoute. La création est prévue pour début 2027. En lien avec le projet de spectacle, des ateliers sont proposés auprès de différents publics (jeunes, adultes, publics fragilisés ou en soin) : • Ateliers d'écriture poétique Avec l'autrice Eva Colombar, les ateliers sont construits en fonction des participants et adaptés aux groupes - ils peuvent être à destination des jeunes de la mission locale, des collégiens et lycéens mais également des femmes, des personnes âgées, des publics précarisés. • Ateliers de création sonore / musique Avec la musicienne Aimée Colombar, les ateliers proposées ont pour but de composer à partir de sensations, de souvenirs, de mots et de silences avec l'aide de sons simples produits par différents instruments de musique et en liens avec des images vidéo du spectacle. • Ateliers de création vidéo / documentaire Avec la réalisatrice Marie Colombar, il s'agit de filmer le réel pour le transformer, questionner le regard que l'on porte sur l'autre; de la prise de vue au montage d'une petite séquence d'images. Les ateliers sont adaptés en fonction de l'âge et des compétences des publics. Ces ateliers visent à libérer l'expression, encourager la confiance et faciliter la reconnaissance de la singularité de chacun-e, tout en construisant un lien direct avec le processus artistique du spectacle.	Subvention : 1 500€				7 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	BELLE JOURNÉE	Créée en 2019, la compagnie belle journée a d'abord travaillé en collectif sur la complémentarité des pratiques (théâtre, cirque, arts plastiques, écriture) afin de composer un univers singulier où la question de l'espace est centrale et où le texte s'écrit au fil de la recherche scénique. Elle a fait partie des équipes permanentes du Grand Collectif jusqu'en 2025, et a été lauréate des Envolées 2022 pour le spectacle <i>Vacances</i>. En 2025, la compagnie abandonne le projet <i>Nelly et les autres</i> (suite de <i>Vacances</i>) et se scinde. Aujourd'hui, belle journée s'oriente vers le conte avec le spectacle <i>Notes pour construire une maison</i>, créé en 2025 (5 représentations). Projet : en 2026, la compagnie poursuit le travail de cette création grâce à une coproduction du Centre des Arts du Récit, et la diffusion du spectacle. Diffusion : 23 janvier – Bibliothèque Munitionnettes dans le cadre des Nuits de la lecture ; Avril : Café La Bouillotte, Cap-Berriat, Grenoble (les 1^{er} jeudis du mois) ; plusieurs représentations chez l'habitant-es, à Grenoble. Création : du 6 au 9 juillet 2026 - Résidence de création au Théâtre Prémol - Centre des Arts-du-récit, avec la conteuse canadienne Nadine Walsh. Artistes : Zoé Vuillat et Nadine Walsh (conteuses), Nour Biriotti (regard extérieur)					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
3	MUSIQUES	CAFÉ DES ARTS	Projet : Mise en lumière particulière de personnes de tous âges, professionnelles et amateurs pratiquant la musique en famille, pour des personnes de tous âges. Le Café des Arts a créé le festival FamiPhonie en 2025. L'édition 2026 reprend le principe de 3 concerts au Café des Arts et proposera à nouveau une animation musicale en extérieur dans le quartier St Laurent. Le festival aura également deux interventions à La Mure et Nantes en Ratier pour deux concerts "hors-les-murs" donnés par les artistes qui participeront dans le festival à Grenoble. Dates : Vend 29 : ALISON PEREIRA ET SA FAMILLE, classique et musique du monde ; Sam 30 co-plateau : NOTE EN BULLES (amateurs), musique du monde ; BECKY ET PÈRE, blues & Co ; Dim 31 : FAMILLE GAILLARD, spectacle « Tracer la route » — chanson & dessin à vue, spectacle familial ; BATUCADA avec Alison Pereira et sa famille, SCÈNE OUVERTE le dimanche au Théâtre Prémol Avis défavorable : Première demande pour cette seconde édition du festival, qui s'inscrit dans le quartier Saint-Laurent. Soutenu pour sa première édition par la MDH Centre Ville, soutien de l'union de quartier. Non prioritaire.					700 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	CHERRY CHÉRIE	Depuis 2018, l'association organise des spectacles et évènements aux formats variés : le Renversant Cabaret, tremplin pour les élèves, les Impros Burlesques, l'Alpes Burlesque Festival, les soirées du Crazy Cherry Tour, Le Burl'sketch – et des ateliers de découverte de l'effeuillage burlesque. En 2025-26, l'association se lance dans la création théâtrale avec son premier spectacle reposant sur une dramaturgie de la narration, plutôt qu'une succession de numéros de cabaret. En voie de professionnalisation. Projet 2026 : création du spectacle pluridisciplinaire <i>Le Cabaret de Mary Read</i> – avec des musiciens professionnels, des danseuses burlesque semi-professionnelles et un conteur amateur. Diffusion : - 6/01/26 et 17/01/26 : sortie de résidence La Salle Noire, Grenoble ; 20/02/26 et 21/02/26 : sortie de résidence - Le Poulailier, Monestier-du-Percy ; été 2026 : représentation à La Basse Cour, Grenoble Artistes : Sacha Foxylicious, Billie Maze, Réglycine Dust et Lucy After Midnight ; Première demande de la compagnie en 2026. Avis défavorable : compagnie en voie de professionnalisation, dont la structuration doit se mettre en place.					1 500 €	Subvention : 0 €	D
1A	DANSE	CHORESCENCE	Depuis 2004, la compagnie Chorescence développe des projets à la croisée de la danse, la musique, la poésie, la lecture et l'écriture. Elle met au cœur de ses processus de création, la participation et la connexion aux ressources propres des personnes. Projets : <i>à corps, lire</i> est une forme performative qui s'appuie sur les dimensions corporelles et dansantes du geste de lecture. Cette création questionne « le devenir de nos pratiques de lecture si on s'y engage comme dans une danse, individuelle ou collective ». <i>Voyages depuis là</i> est une pièce sonore mêlant sons et poésie proposés dans des lieux de vie invitant usager-es, personnel et habitant-es d'un quartier à y participer. Artistes : Jérémy DAMIAN, Géraldine THIERSAULT, Isabelle JUBERT, Elodie MORARD. Dates : <i>à corps, lire</i> : ateliers à la médiathèque de Saint Martin d'hères (automne 2025), permanences performées pour Ouvertures Exceptionnelles (automne 2026). <i>Voyages depuis là</i> : Relais Petite Enfance – MDH Chorier (mai 2026).	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	CIE KILOMBO	Créé en 2019, la Cie Kilombo conçoit des spectacles de cirque autour des portés sur monocycle. Leur premier spectacle Etranges étrangers, leur premier spectacle créé en 2020 a connu un certain succès. Projet : <i>La Pause</i> est leur troisième spectacle. Il mêle cirque et musique live et porte un nouveau regard sur la question de la routine Artistes : Pauline Chauvet (circassien), Jean Pommart (circassien), Elouen Hermand (musicien). Dates et présences à Grenoble : Plusieurs résidences dans la région (La Cascade -Bourg Saint Andéol, L'Ilyade – Seyssins). 10 dates programmées : Première le 3 mai à La Cascade, le 19 et 20 mai à L'Ilyade, le 10 juillet au Parc des Arts Grenoble...	Inéligible			Cvn mād locaux Maison des artistes : 706,62 € (CM 15/12/2025)	1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	COLLECTIF INCR GOUILE	Goupile est une artiste sonore et musicienne électronique basée à Grenoble, développant un travail mêlant synthèse modulaire, field recording et clarinette. Résidente au Ciel depuis 2023, elle s'inscrit dans une scène locale de musiques expérimentales et ambient, avec plusieurs diffusions à Grenoble (La Bobine, La Bifurk, festivals locaux) et à l'échelle nationale (Astropolis, Hadra, SMAC Bonjour Minuit...). Projet : nouveau spectacle intitulé « a safe place /\ à sa place », conçu comme une performance sonore immersive et improvisée. La pièce propose au public une « sieste électronique » où il est invité à interagir en temps réel avec la musique via un dispositif lumineux (lampes LED), influençant les trajectoires sonores. Le projet explore des espaces sensibles et introspectifs, entre ambient, post-minimalisme et jazz modal. La création s'appuie sur un travail de sound design (avec un ingénieur du son) et l'intégration de nouveaux matériaux sonores (dont batterie), avec une forme légère adaptée à des petites jauges. Dates : 2/04 au Bar Radis, 1 date à l'Orangerie Perchée (salle de bloc) Avis défavorable : artiste en résidence longue au Ciel. Le projet présente un contenu artistique identifié et un ancrage local réel ; toutefois, le budget, reposant exclusivement sur la subvention sollicitée (absence de cofinancements), ne respecte pas pleinement l'esprit du dispositif et la structuration est encore fragile.		Subv invest : 2 000 €			1 500 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE CENT DÉTOURS	Née en avril 2024, Cent Détours est une jeune compagnie de théâtre d'improvisation. Ses membres, aux parcours variés, sont issu-es pour beaucoup de l'École des Gens. Par la fiction improvisée, ils et elles cherchent à susciter une connexion forte avec le public et à créer du lien entre les personnes. Projet : poursuite de la création de leur deuxième spectacle, <i>La vie normale d'Archi et Gardanella</i> (Commedia D'ell'arte) commencée en 2024-25, et développement d'actions de médiation culturelle sur la mort via le masque et le théâtre d'improvisation. Le spectacle est prévu pour pouvoir être joué en salle et en lieu non dédié. Partenaires du projet : École des Gens, Baj'Art. Diffusion : - Automne 2025 : représentation de <i>La vie normale d'Archi et Gardanella</i> dans les rues du centre-ville de Grenoble le soir d'Halloween (31 octobre) - 11 février : <i>Ce que l'on garde</i>, la Basse Court (Grenoble) - 11 avril : <i>Ce que l'on garde</i>, Musée Dauphinois - 30-31 mai 2026 : <i>La vie normale d'Archi et Gardanella</i> au festival Tricoteurs de rêves (dans la Drôme) Artistes : Jeux, écriture et mise en scène : Mathieu Perriaux et Tina Trigaux ; Régie : Kim Chung ; Costumes et décors : Loona Lionet ; Regard extérieurs : Fernand Catry et Lucas Bernardi ; Combat scénique : Johanne Barbarin ; Photos : Yassine Lemonnier	Subvention : 1 500 €	Subv invest 2 000 €		Cvn mād locaux Maison des artistes : 706,62 € (CM 15/12/2025)	1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont. volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ÉTOILES	Programme d'activités 2026. La compagnie des Mangeurs d'étoile, créée en 2001, est implantée à Grenoble et défend une création génératrice de lien social. Le théâtre qu'elle fabrique s'oriente au gré des rencontres artistiques vers des formes transversales, laissant aujourd'hui une large place à la musique et à la vidéo. La volonté de développer une relation privilégiée avec les publics l'a régulièrement amenée à jouer dans des dispositifs décentralisés, créer dans l'espace public ou imaginer des formes hybrides en circulation entre le dehors et le dedans des salles de spectacle. Toujours en quête d'ancrages poétiques au monde réel, cette relation avec les publics peut aussi se traduire par un travail de réalisation documentaire, faisant de la vidéo une fenêtre sur le réel dans des dispositifs scénographiques qui rappellent le ciné-concert. En 2026, la compagnie poursuit son travail de création, de diffusion et d'actions culturelles en partenariat avec différentes structures du territoire grenoblois, auprès du jeune public. Création et diffusion : <i>Mobile homes</i> : poursuite de la création, prévue pour novembre 2026 au TMG Grenoble. Spectacle-enquête tout public (à partir de 8 ans). Mêlant théâtre, théâtre d'objet filmé en direct, vidéo et musique, la création joue des frontières entre le réel et la fiction. À travers la rencontre entre une conductrice de poids-lourd et un enfant de 8 ans, elle s'adresse à la jeunesse avec le parti pris du pouvoir qu'elle a de prendre position et penser le monde d'aujourd'hui ou de demain. Plusieurs résidences de création en 2026, dont au TMG. À partir de l'automne 2026 : représentations au TMG, Odyssée d'Eybens, Festival Le Tympan dans l'œil, L'amphi –de Pont de Claix. Action culturelle / Éducation artistique et culturelle à Grenoble et alentours : Mai 2026 : résidence à l'école Ampère : 4 à 6 h d'interventions autour de l'écriture et de la dramaturgie de <i>Mobile Homes</i> ; novembre 2026, dates à préciser, 16 heures d'interventions d'EAC au Collège Les Saules. Tournée 2026-27 en construction, avec déjà 6 théâtres engagés (24 représentations) en plus du TMG : TNP Villeurbanne, Espace Aragon de Villard Bonnot, Grand Angle de Voiron, Théâtre Jean Villard de Bourgoin Jailieu, Le Toboggan, le Théâtre de Privas.	Subvention : 3 500 €				7 500 €	Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE IN(C)LASSABLE	Créée en 2023 par 3 jeunes comédiennes, In(c)lassable est une compagnie de théâtre de rue qui s'installe progressivement dans les théâtres. Son spectacle <i>L'Ourse</i> (tout public à partir de 8 ans), propose une revisite du conte de <i>Peau d'âne</i> et aborde le thème de l'inceste par le biais des contes et de la comédie. En parallèle du travail sur <i>L'Ourse</i>, Noémie Sarcey mène des ateliers de lecture théâtralisée avec des amatrices (spectacle lecture <i>Trois fois rien</i>) Projet 2026 : création d'une version salle de <i>L'Ourse</i> Diffusion : - fenêtré jeune public de l'Espace 600 : octobre 2025 - 14 avril 2026 à Varcès (10 jours de la culture) - 27 juin à L'Isle d'Abeau - nombreux festivals d'arts de le rue et de théâtre en été 2026, dont le Festival OFF d'Avignon (sélection Cour du spectateur) - pour <i>Trois fois rien</i> : 1 date au Minimistan en décembre 2025, enregistrement avec Radio Campus en février 2026, à Grenoble le 8 mars. Artistes : Margaux Maignan, Noémie Sarcey, Clémentine Coquio-Lebresne	Subvention : 0 €				1 500 €	- Subvention : 1 500 € - CVN Mise à disposition locaux Maison des artistes : 353, 31 €	F
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	COMPAGNIE LA DÉSARMANTE	La Compagnie La Désarmante a été créée en 2021. Elle porte des spectacles engagés, cherchant à donner un peu de sens aux nouvelles réalités déconcertantes. Projet : <i>Nour</i>, deuxième création de la compagnie. Duo de cirque, théâtre et danse prenant la forme d'une dystopie post-effondrement. L'objectif est de créer une version de 45 min à 1h adaptée pour jouer soit en extérieur soit en salle (avec une création lumière). Artistes : Iona Petmezakis, metteure en scène et interprète, Giovanni Maia, interprète. Dates et présences à Grenoble : représentation de <i>Nour</i> au Crearc le 27 juin 2026. Avis défavorable : création déjà soutenue en 2025 et ancrage limité sur Grenoble.	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE LA PÉTILLANTE	Créée en octobre 2023, la compagnie La Pétillante est basée aux Adrets et est soutenue par la communauté de communes du Grésivaudan. Elle soutient des projets musicaux et de radio, et crée un spectacle de théâtre jeune public en 2026. Projet 2026 : création du spectacle jeune public <i>La Sorcière de Rabou-nia</i> Diffusion : 28/02-1er mars : Comédie de Grenoble (auto-diffusion, 50 % de la recette au théâtre) Dates à venir (cession) : à Laval fin juin, à Vaujany (Bourg-d'Oisans) en octobre, à Prapoutel en décembre. Perspectives 2027 au festival Étincelle. Artistes : Carole Godet, Gwenn Lebreton Première demande de la compagnie en 2026. Avis défavorable : ancrage encore très limité à Grenoble.					1 500 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	DANSE	COMPAGNIE LES MUTINS	Fondée en 1993, l'association dirigée par Jackie Simoncelli a pour objet de permettre aux enfants et jeunes de pratiquer la danse contemporaine au niveau de la création chorégraphique. Ce n'est cependant pas une école de danse ; elle recrute ses jeunes danseur.se.s sur audition pour un projet de création de spectacle avec des représentations publiques sur Grenoble et ailleurs. La compagnie se compose en 2 groupes de création Les Mutins (de 13 à 19 ans) et Les Bozalpins (de 25 à 70 ans). 2025 verra l'écriture des 2 spectacles <i>Ekko</i> et <i>Valyerté</i> . <i>Ekko</i> par Les Mutins : diffracter-refléter les ondes visuelles par des jeux de miroirs et de lumières. Échos-reflets proches, lointains, partiels, mouvants, capricieux, qui perturbent-dérèglent-décadrent le regard et la perception des spectateur-ices selon leurs places, et avec lesquels jouent les danseuses. Elles voient, inventent en chœur au gré de la danse. Chorégraphie : Jackie Simoncelli, Diego Lloret et les danseur-euse-s. Interprètes : 5 danseuses de 11 à 17 ans. <i>Valyerté</i> par Les Bozalpins : « Ensemble, nous dansons une conversation entre les espèces vivantes de la Terre et d'autres planètes. Entre nos langages réels et les leurs imaginés-rêvés. Langages aussi bien physiques que culturels et que nous souhaitons empreints de liberté et d'allégresse ». Chorégraphie : Jackie Simoncelli et les danseur-euse-s Interprètes : 22 danseur-ses de 30 à 70 ans. 1 jeune artiste invitée et accompagnée pour sa première création : Leïla Chatti (22 ans). Dates : 4 représentations sont prévues du 4 au 6 juin 2026 au Pacifique. Culture chorégraphique – sorties spectacles Depuis 1993, organisation et encadrement de «sorties-spectacles» pour les jeunes danseuses : choix de 7 à 9 spectacles de danse par saison, programmés en soirée dans les salles de l'agglomération grenobloise. Complément de formation des jeunes au spectacle vivant en tant que spectateur-ice et pratiquant-e de la danse. Avec lecture et analyse des spectacles : étude de documents de presse et dossiers des compagnies, réflexion et échange de paroles avec Jackie Simoncelli. Cotisations annuelles de 120 € à 240 € selon QF. Partenaire : LE PACIFIQUE CDCN Grenoble. Accueil studio avec mise à disposition de régisseur : répétitions et représentations, juin 2026. Accueil studio répétitions hebdomadaires Les Bozalpins : septembre 2025 à juin 2026. Accueil et location partielle studio répétitions hebdomadaires et vacances scolaires Compagnie Les Mutins : septembre 2025 à juin 2026.	- Subvention : 1 500 € - Locaux : 1 414 €				2 000 €	- Subvention : 1 500 € - Locaux (prévisionnel) 2 041,21 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	COMPAGNIE OH ET PUIS M.... !	Compagnie grenobloise créée en 2019, composée de quatre artistes de théâtre et de clown (Cécile Bontempo, Camille Gineau, Lola Stackler, Sophie Brusset), la Compagnie Oh et Puis M... ! se compose un répertoire varié, réunit autour de la comédie et des sujets de société. Projet 2026 : création de <i>Sacré Cycle</i> (« une délirante exploration du cycle menstruel ») Diffusion : - <i>Hisse et Hop</i> : (clown) résidence et actions culturelles à l'école Léon Jouhaux au printemps 2026, Festival les Endimanchés en été 2026 - <i>Henriette</i> : sortie de résidence d'une nouvelle version le 21 février 2026 au théâtre de l'École des Gens - <i>Sacré Cycle</i> : 1 date au théâtre l'Écoutille en automne 2026 Artistes : pour <i>Sacré Cycle</i> : Coline Cellier (jeu), Camille Gineau (mise en scène), Audrey Vermont (scénographie)	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE OPHÉLIA THÉÂTRE ÉPI D'OR	Programme d'activités 2026. Créée en 1993 par son directeur artistique Laurent Poncelet, la compagnie Ophélie Théâtre (association Épi d'or) met la rencontre avec les habitant-es au cœur de tous ses projets. Elle porte une conception de l'acte artistique comme « un créateur de lien, capable de transformer, mettre en mouvement, déplacer les regards sur l'autre et sur le monde ». En 2026, l'activité continue à se décliner sur plusieurs axes : Programme d'actions culturelles : groupe « Mange-Cafard » (pratique amateur encadrée par un professionnel). Ce groupe est né du travail de l'association avec les partenaires de l'action sociale (parmi lesquels l'Oiseau bleu, Ozanam, le CODASE, le Fournil, le Secours populaire, les Petits frères des pauvres, la Cimade, le Lieu, etc.). Il est composé de personnes en situation de marginalisation sociale, ouvert à tous sans sélection. Il propose un processus de création inscrit dans la durée d'une saison, en partant de ce que vivent les participant-es. Des temps de médiation, rencontres, repas partagés sont organisés tout au long de la création. 2026 : nouveau groupe de participant-es + reprise et diffusion de la création précédente <i>Y a t'il un train pour Marseille ?</i> FITA – Festival International de Théâtre Action : 9-22 novembre. Festival en biennale, dont l'enjeu est de créer du lien social autour de thématiques de société portées par les spectacles programmés. Objectifs : toucher les habitant-es qui ne se rendent jamais ou peu dans les lieux de diffusion culturelle, et rapprocher les artistes de la population. 120 partenaires d'action sociale à Grenoble et alentours. L'édition 2026 aura comme lieux principaux Le Prunier Sauvage, l'Espace 600, le Théâtre Prémol, la salle noire. Des spectacles se dérouleront également en dehors des théâtres : Maison des Habitant-es de Grenoble, Le Lieu. Les ateliers, rencontres avec les habitant-es, forums, débats se feront principalement sur le département de l'Isère dont le territoire métropolitain et différents quartiers de Grenoble (Village Olympique, Villeneuve, Mistral, Teisseire, Abbaye-Jouhaux, Vieux Temple et Chorier Berriat), ainsi que Porte des Alpes, Vercors, Voironnais-Chartreuse, Grésivaudan. Création et diffusion. Création de <i>Roda Favela opus 2</i> – suite du <i>Roda Favela</i> repris en 2025, dont la première création date de 2022. Projet de création avec le Brésil (avec 12 artistes des favelas de Recife). Phase de création et de sélection des artistes brésiliens. Tournée de la création 2025 <i>Le Très bas</i> de Christian Bobin.	- Subvention : 11 500 € (dont 1 500 € Éducation populaire)				16 000 €	- Subvention: 14 000 € - Locaux (prévisionnel) : 2 366,05 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
2A	ARTS VISUELS	EMULSION	Les Hautes lumières – Lieu d'exposition L'association Émulsion est née en 2021 de la volonté de plusieurs artistes photographes. Ses activités concernent les domaines suivants : - Activité d'animation, formation et éducation artistique auprès de public variés. (cours, stages, workshops artistiques pour scolaires, groupes, tout public) ; - Animation d'un laboratoire de photographie argentique accessible au public ; - Édition de livres et fanzines photographiques ; - Animation du Studio Spiral, puis des Hautes Lumières en collaboration avec le Minimistan. - Support pour les activités photographiques collectives ou individuelles des photographes membres de l'association ; Les Hautes Lumières - espace d'exposition photographique est un lieu d'exposition en partie consacré à la photographie d'auteur contemporaine, ouvert depuis mars 2025. Une autre partie du lieu est consacré à la mise en valeur d'un fonds photographique patrimonial, celui de la famille Tairraz. Le projet est mené par l'association Émulsion depuis son installation en 2024 dans les locaux de l'ancien Couvent des Minimes. Ce projet prend la suite du Studio Spiral (anciennement rue Chenoise), précédemment géré par l'association Émulsion. Il en reprend pour l'essentiel les choix artistiques et met en valeur le travail d'artistes photographes contemporains français et étrangers, habituellement pas ou peu visible à Grenoble. Il ne s'agit en aucun cas d'une galerie, mais bien d'un lieu culturel de programmation artistique dédié à des expositions temporaires et très largement ouvert à tous les publics. Le lieu est ouvert en totale gratuité cinq jours sur sept de 9h à 19h. Programme 2025-2026 : - Juillet septembre 2025 : Azzopardi ou la Mécanique des classes, par Léa Pignard (Toulouse) ; - Novembre 2025 janvier 2026 : Les souffles, par Laëtitia Galita (Lille) ; - Janvier février 2026 : A sensitive education, par Francesca Todde (Milan) ; - Mars avril 2026 : Soleil d'hiver, par Grégory Dargent (Strasbourg), partenariat Détours de Babel) ; - Mai juin 2026 : Aux ombres, par Simon Vansteenwinckel (Bruxelles) - sous réserves. Après juin 2026, la programmation est en cours.					5 000 €	Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
3	THÉÂTRE	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	Édition 2026 du Festival de la Cour du Vieux Temple. Le Festival de La Cour du Vieux Temple a été créé en 1998 dans le quartier Alma Très Cloîtres avec l'objectif de diffuser une programmation éclectique (musique, danse, théâtre) et de donner la parole aux habitant-es. Les spectacles d'artistes professionnel-les de la scène locale côtoient, et parfois rencontrent, ceux des amateur-es. La démarche engagée en 2023 de développer les moyens pour mieux rémunérer les artistes, qui s'est poursuivie en 2024 et 2025 avec avec l'augmentation des achats de spectacles en cession, se poursuivra encore en 2026. L'édition 2026 se déroulera du 22 au 28 août, de 18h à 23h30 dans la cour et la salle Olivier Messiaen. Sous la direction artistique d'Emmanuèle Amiell, le Festival proposera majoritairement des artistes issus de la scène locale et, chaque jour : - 18h à 18h30 : « demi-heure joyeuse » : animations gratuite ouverte à tous-tes ; - 19h : Spectacle (petite forme de musique, clown, danse, théâtre,... durée : 50 à 55 minutes) ; - 21h : Spectacle (pièce de théâtre, concert, DJ set,.. durée : 1h20 à 1h45). Le festival poursuit son engagement pour les transitions et l'accessibilité au plus grand nombre (à travers la gratuité de certaines propositions, les partenariats avec les Maisons des Habitant-es pour proposer des invitations, les tarifs réduits, en particulier aux personnes en situation de précarité et aux jeunes). L'équipe du festival est 100% bénévole (entre 80 et 90 personnes par édition) avec la prestation d'un directeur technique et de technicien-nes son. Les soirées d'ouverture et de clôture se feront cette année en partenariat avec le Minimistan. Action culturelle : - Des temps de médiation sont organisés pendant le festival avec la Maison des Habitant-es du centre-ville. Depuis 2025, début d'une collaboration avec la MDH Prémol. - Poursuite du partenariat avec Dianne Étienne et l'atelier Mille Lieues avec l'organisation d'ateliers pour faire découvrir des techniques artisanales de fabrication d'images et d'impression via un dispositif mobile et participatif. Les bannières créées deviennent la scénographie du Festival.	-Subvention : 2 500 € - Cvn matériel pavoisement : 416,76 € 3 079,20 € 3 805,28 € - Locaux Salle Messiaen : 950 €				9 000 €	- Subvention : 2 500 € - Cvn Mâd Salle Messiaen : 950 € (prévisionnel 2026)	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	FURIEUSES PRODUCTION	Archères, né en 2020, est un duo composé de Violaine Soulier : alto, percussions, voix et Elisabeth Renau : violoncelle, voix. Un premier spectacle en 2020 a donné lieu à une quinzaine de concerts en Isère, Région AURA et Paris. Parmi ses partenaires historiques, on peut citer des concerts à l'Heure Bleue à Saint-Martin d'Hères, le CCN2 ou encore le centre médical Rocheplane. Projet : Archères se lance en 2026 dans la création d'un nouveau spectacle entre compositions propres, reprises arrangées et textes lus. Spectacle qui mêlera musiques et lectures. Le travail de mise en scène se fera avec Grégory Faive et avec Guillaume Tarnaud pour la création lumière. 3 résidences de création, de novembre 2025 à septembre 2026. En septembre 2026, les deux musiciennes investiront le centre médical Rocheplane pour y proposer une résidence musicale, avec des temps de répétitions dans le centre de santé et des mini-concerts pour les salarié-e-s, familles et patient-e-s. Dates : Novembre 2025 -septembre 2026 : 4 semaines de résidence de création au Couvent des Carmes à Beauvoir-en-Royans, à L'Illyade-Seysinet-Pariset, au Ciné-Théâtre de la Mure ; 27 février 2026 : Ilyade – Seysinet-Pariset ; Juin 2026, Bibliothèque internationale	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	GAME A PRODUCTION YOKI	Yoki est un rappeur & beatmaker originaire de Grenoble. Son univers mêle sonorités hardcore et épiques, inspirées des bandes originales de films. Après la création du groupe 2K20 avec Kcd en 2020, puis du projet fédérateur GrrrePaw en 2024 réunissant 38 artistes grenoblois, Yoki poursuit son engagement pour la scène locale en animant par exemple des ateliers de M.A.O avec GameA Production afin de transmettre sa passion auprès des structures locales. Projet : Son deuxième album, Ragnarok, dont la sortie est prévue en juin 2026 est inspiré de la mythologie, le projet symbolise une transition du chaos vers la renaissance. L'album comptera 9 titres, enregistrés et mixés chez GameA Production, dont 4 featuring (notamment avec l'artiste italienne R3d et le beatmaker grenoblois Drz 640). Dates : 19 février 2026, Blue Session, Club Janine ; 18 mars 2026 : Jeune Lion, 1ère partie, Transbordeur ; 1 Avril 2026 : Ampérage (Grenoble) ; 17 avril 2026 : Sassy Festival, Diapason - Saint-Marcellin + 6 dates en régional.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	HADRA	Programme d'activités 2026 . Les actions <i>TranceMission</i> de l'association Hadra consistent à faire découvrir et rendre accessible l'univers des musiques électroniques et des arts numériques aux amateur-rices (DJing, MAO, Beatmaking, ateliers d'écriture, VJing, scénographie, écriture et chant), ainsi qu'à donner des clés pour accompagner et approfondir ces pratiques. L'association met en réseau des artistes amateur-rices et professionnel-les, contribue à l'émergence de nouveaux artistes, valorise les créations et la pratique féminine. >> Sorority : Les ateliers Sorority s'adressent à toutes les femmes cis et personnes minorisées de genre (débutant.e.s, initié.e.s, curieux.ses) qui s'intéressent à l'univers des musiques électroniques et ses pratiques : initiation et approfondissement à la pratique du DJing/Vjing / MAO et déconstruction des pratiques de genre dans les musiques électro. <i>SORORITY DJING</i> : au Ciel mars 2026 (6 sessions) - Intervenante Chichiga (DJ). Restitution : Bar Radis.(Grenoble). <i>SORORITY VJING</i> : au labo de La Belle avril/mai 2026 (6 sessions). Intervenantes : Iz (The Mad Studio). Restitution : Bar de la Belle Électrique (Grenoble). <i>SORORITY MAO</i> (Musique Assistée par Ordinateur) : Belle Electrique, novembre 2026 (6 sessions) Intervenante : Flaca Bouncse. Restitution : La Turbine (Grenoble). <u>Public ciblé</u> : femmes et personnes minorisées de genre. 18 personnes au total (6 par programme). <u>Tarif</u> : 30€/personne. >> Accompagnement approfondis d'artistes amateur-rices : À la suite des différents ateliers proposés en 2025 (Hadra Camp, Sorority), 2 artistes amateur.e.s ont été repéré.e.s afin d'être accompagné.e.s par 4 artistes professionnel.le.s et 4 personnes du secteur musical. <u>Tarif</u> : Gratuit pour les participant.e.s.. <u>Calendrier</u> : 1er semestre : accompagnement technique (DJ et/ou MAO) ; 1^{er} date juin : Open air à EVE, 2eme semestre : perfectionnement et ateliers structurants + mise réseau ; décembre : restitution finale Ampérage. >>> MasterClass lors d'événements : L'Association Hadra organise des concerts, en plus des ateliers d'éducation artistique et culturelle. Lors de ces soirées, des artistes viennent jouer, provenant de partout en France ou en Europe. Par souci écologique, sollicitation pour une masterclass en plus de la diffusion. >>> Sound Explorers : journée d'initiation ouverte aux amateurs autour de la musique électronique (psytrance), urbaine et des arts visuels et plastiques DJING débutant/intermédiaire/Sound Design/Vjing/Lumières. Intervenant.es potentielles : Psy Fact (MAO), Patafora (MAO), Hamcat (MAO), Chichiga (MAO), Deklicat (DJing), Non Binary Beats (Lumières), VJ Kernel (VJing), Mogan (DJing), Arkeya (DJing), Mel-uu (DJing). Tarifs : 10€/personne/demi-journée (3h)	Subvention : 5 000 €				15 000 €	Subvention : 5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	HARMONIE DE GRENOBLE	Programme d'activités 2026. L'Harmonie de Grenoble est l'une des plus anciennes associations de la Ville (160 ans en 2022). Fondée en 1862, elle oeuvre à « promouvoir et développer la pratique amateur, enseigner et former tous les publics, faire découvrir et diffuser la diversité des formes musicales ». Pratique d'ensemble : - Large place donnée à la pratique d'ensemble avec 9 ensembles composés de musicien-nes amateur-rices : l'Orchestre d'Harmonie (52 participants), Les Orchestre d'Élèves (67 participants) : l'Orchestre Cadet et l'Orchestre Junior, L'Ensemble de Saxophones : Les Saxo'Notes, L'Ensemble de Clarinettes : Le BEC, L'Ensemble de Cuivres : Atout Cuivres, L'Ensemble de Flûtes : Le V.O.F., La Fanfare (15 participants) : Les Son'en Bulles, Le Quatuor de Saxophone : CarenSax ; - Intégration dans les réseaux des orchestres amateurs et dans le réseau des écoles de musique de l'Isère ; - Proposition de stages d'1 semaine pendant l'été (ouvert aux élèves de l'école et aux "extérieurs") : 1 stage pour enfants musicien-nes > 2 ans d'instrument : musique d'ensemble + activités sportives/extérieures + un concert en fin de stage ; 1 stage pour adultes avec concert commun avec les jeunes. École de musique d'Harmonie : - Style musical varié (jazz, contemporain, harmonie) ; - Mélange de tous les âges, de l'éveil musical à 5 ans, initiation à 6 ans et participation aux ensembles de 12 ans à 60 ans. Politique tarifaire : Depuis la saison 2024-2025, nouvelle tarification au quotient familial. 4 tarifs QF<500, QF entre 500 et 900, QF entre 900 et 1400, QF à 1400 et plus. Éveil (5 ans) / Initiation (6 ans) / Formation musicale seule : entre 90€ et 265€. Cycle I : entre 270€ et 815€ (Instrument : 30min individuel /sem. FM + orchestre inclus). Cycle II/III : entre 360€ et 1065€ (Instrument : 45min individuel /sem. FM + orchestre inclus). Cycle perfectionnement : entre 300€ et 750€ (Instrument : 45min tous les 15 jours + orchestre inclus. Ensemble instrumentaux : entre 35€ et 105€ (Répétition collective hebdomadaire, participation à un ou plusieurs ensembles). Le Cycle I et II peuvent également se faire à deux avec des tarifs moins élevés. Choeur : Entre gratuité et 35€ // Stage d'été : fourchette entre 110 et 160€. Étudiants : tarifs boursiers (équivalent QF<500) / non boursiers (équivalent QF entre 900 et 1400). Diffusion : environ 35 représentations publiques par an. Sur la saison 25-26, environ 10 concerts des différents ensembles au sein de la salle Messiaen entre octobre 2025 et mai 2026, dont mi-décembre 2025, dans le cadre de l'année Ravel, un concert avec une pianiste soliste, le VOF et le Grand Orchestre. En février 2026, plusieurs représentations scolaires en lien avec le service éducation jeunesse de la Ville et en mai 2026 un Ciné Concert autour des films d'animation de Hayao Miyazaki / Studio Ghibli.	- Subvention : 23 000 € - Locaux : *rue ancien champ de mars 6 820 € * Salle Messiaen : 450 €				25 000 €	- Subvention : 23 000 € - Locaux (prévisionnel) : 6 909,76 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	ARTS VISUELS	IMAGE PAR IMAGE	L'association porte les projets de l'artiste plasticienne Pauline de Chalendar, membre salariée de l'association. Projet : réalisation d'un court-métrage d'animation intitulé "C'est là, je crois, que tout a changé". Le film met en lumière une histoire particulière de la Résistance dans le Vercors pour parler du deuil et de la résistance aujourd'hui. Lauréat 2025 du FODACIM (Fonds d'aide au cinéma de montagne), ce projet est notamment soutenu par le Grand Collectif, le Mémorial de la Résistance en Vercors, le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, et la Maison Grenoble Montagne. Dates : 2026					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	DANSE	K-L-I-P	Depuis 2016, la chorégraphe franco-allemande Christel Brink Przygodda et le plasticien français Philippe Veyrunes cherchent à rencontrer des nouveaux arrivants en Europe et explorent à hauteur d'homme comment ils façonnent leurs vie ici. En instaurant un dialogue d'égal à égal, les artistes intègrent dans leurs performances chorégraphiques, installations vidéo-sonores et films vidéo les témoignages de chacun-e se trouvant sur une nouvelle terre d'accueil. Projet : <i>Ergodocument</i> est un dispositif performatif sur les questions d'identité, de migration et d'exil en Europe. Le projet mêle performance et médiation à travers des ateliers individuels avec les participant-es lors sur la base desquels le collectif construit des portraits sous forme de film vidéo. La création s'incarne ensuite par une projection des films comme support à une performance dansée. Artistes : Christel Brink Przygodda (chorégraphe), Philippe Veyrunes (plasticien). Dates : présentation du projet en lien avec les habitant-es du quartier Alma Très Coître lors du festival Ouverture exceptionnel en octobre 2025 et à l'Atypik en janvier 2026. Ateliers avec des personnes issues de diasporas de plusieurs pays (Syrie, Italie, Ukraine, Algérie) et de la commission d'exil LGBTQI Grenoble de mars à mai. Performances en cours de programmation : Fête des Tuiles (Grenoble), Festin du Monde à la Maison de l'International (Grenoble), Ouverture Exceptionnelle.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
2A	ARTS VISUELS	LANGUILLE	Programme d'activités 2026. Fondé en 2022 conjointement par Quentin Touya, président de l'association, architecte diplômé à Lausanne et diplômé d'un Master en Arts à Bologne et par Simon Cristiano, architecte diplômé à Lausanne, tous deux s'étant rencontrés durant leurs études. Languille est un lieu de création et d'exposition d'art contemporain à but non-lucratif au sein de la Bifurk. Objet : promouvoir l'art contemporain sous toutes ses formes, pluralité disciplinaire et diversité des médiums d'expression comme autant d'espaces d'échanges et d'émotions possibles. Depuis les travaux fait durant l'année 2024, l'association dispose d'un atelier de sérigraphie dans le bâtiment de l'Annexe à la Bifurk. Languille partage ces espaces avec l'association Point barre Photo, également membre du Collectif des Usagers de la Bifurk ; l'atelier est adjacent au laboratoire photo, et un planning de réservations permet de mettre à disposition des adhérent-es ces espaces de pratique. Productions envisagées : RÉSIDENCE ARTISTIQUE // LANA STEILER, <i>durée à définir</i>, Grenoble, France ; LABORATOIRE // LA MONTAGNE INFINIE #4, 3 semaines, <i>Site à définir</i>, France ; Exposition <i>envisagée</i> // MIGNON PÊCHÉ ; Exposition collective, Sélection de pièces existantes autour de la thématique des cuisines ; Exposition <i>envisagée</i> // À QUELQUES ANNÉES VEILLEUSES D'ICI...Exposition collective, Sélection de pièces existantes autour de la thématique de l'enfance. Publication en cours d'édition. PUBLICATION // LA MONTAGNE INFINIE #3. Restitution de la troisième édition 2025 des recherches collectives pendant les temps de résidence et production à Besse-en-Oisans. Laboratoire // LA MONTAGNE INFINIE – 1 Résidence par année, Lieu à définir, Alpes, France Durée de résidence : 2 semaines Appel à projets : 3 artistes sélectionnés-es Forme présentée au public : Publication + Film Documentaire + Performances + Débats. Depuis le mois de Juin 2025, l'association Languille co-organise avec la Bifurk des concerts gratuits accessibles à toutes et tous sous le parvis Est du bâtiment. Cette scène fonctionne sous la forme d'un appel à candidatures aux groupes du bassin Grenoblois, et offre un terrain d'expérimentations de leurs pratiques aux artistes devant un public très large du quartier Flaubert. Enfin, Languille organise des projections / débats sur le parvis de la Bifurk Subvention complémentaire	Subvention : 3 000 €	Invest : 1 000 €		Subvention : 3 000 € (CM 2/02/2026)	8 500 €	Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
4	MUSIQUES	L'OISEAU À PLUMES	Projet : Sous la direction artistique de Myriam Courbet, flûtiste à bec, la compagnie porte l'ensemble musical "Le Fol Orchestre", ensemble amateur (19 participants). L'encadrement musical est assuré par Myriam Courbet (musicienne professionnelle) et Martina Rollet (ancienne enseignante à l'école de musique de la Tronche). L'accès à l'orchestre est gratuit pour les participants. Les intervenant.e.s sont rémunéré.e.s. Les ateliers ont lieu tout au long de l'année et ont pour but commun de développer et d'accompagner les pratiques amateurs sur un répertoire appartenant essentiellement à la musique ancienne. L'orchestre, composé d'amateurs collégien.ne.s, étudiant.e.s, actifs et retraité.e.s, se réunit à raison d'un mercredi sur deux (2 h) + une fois par mois le week-end (4 h) à la Baj'Art et se produit une fois par trimestre ainsi que lors du Festival "Les Journées de la flûte à bec" organisé par l'association. >> Activités annexes : 1/ Festival "Les Journées de la flûte à bec" (hors Grenoble) du 1er au 3 mai 2026, événement organisé par la cie pour créer des liens entre les flûtistes, élèves, amateurs et professionnels, mieux connaître la flûte à bec. <u>Thématique 2026</u> : "Les compositrices baroques". Au programme : salon d'exposition de flûtes par des facteurs, concerts, scènes ouvertes, conférences, ateliers d'entretien et de pratique, bal du dimanche...	Subvention : 1 000 €				2 000 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont. volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
2B	THÉÂTRE	L'ÉCOUTILLE	Programme d'activités saison – 2025-2026. Depuis 2019, cette salle de spectacle située dans le quartier Saint Laurent, comptant 50 places assises, accueille des équipes artistiques de toutes disciplines (théâtre, musique, danse...) pour diffuser leur spectacle. Le lieu accueille également plusieurs compagnies en résidence (lors des vacances scolaires), propose des cours de théâtre (pratique amateur) à partir de 3 ans et mène des actions culturelles. L'association fonctionne sur la base du bénévolat et a recours à des prestataires techniques et artistiques. Diffusion et soutien à la création : 26 spectacles prévus pour la saison 2025-2026 ; 3 équipes en résidence : Oh et puis M.. ; Cie Sylvie Guillermin ; Johnny Sunshine. Processus de sélection des équipes artistiques : en mars, le CA se réunit pour élaborer la programmation de la prochaine saison, à partir des demandes reçues. Conditions d'accueil : un-e référent-e les accompagne sur les questions relatives au décor, à la régie son et lumière, à la durée du spectacle, aux droits d'auteur, le contrat de co-réalisation. Le jour du spectacle, une équipe de 3 bénévoles accueille l'équipe artistique et répond à l'ensemble de ses besoins. Cette même équipe accueille les spectateur-rices et assure le bon déroulement du spectacle. 80 % de la recette pour la compagnie accueillie / 20 % pour l'Écouteille. Pour les compagnies en résidence : 50 % - 50 %. Actions culturelles : « Les tous petits mercredis » donne rendez-vous aux parents et aux enfants âgés de 2 à 5 ans chaque premier mercredi du mois à 10h pour un spectacle de 30 minutes. Organisation de 2 festivals : «Le festival des p'tits mousses » théâtre pour enfants : représentations de compagnies accueillies en résidence ; « Tous sur le pont », fin juin, pour conclure la saison avec une soirée dédiée aux restitutions théâtrales des cours. Pratique amateur : Cours de pratique théâtrale amateur adultes et enfants (à partir de 3 ans), cours de théâtre d'improvisation, cours de clown. Groupe de théâtre amateur encadré par des professionnel-les. Ouverture d'un cours d'improvisation supplémentaire et d'un cours de comédie musicale suite aux demandes des participant-es. Ancrage local et partenariats : MPT Saint-Laurent : ateliers théâtre périscolaires depuis janvier 2024 ; MJC des Allobroges : 3 ateliers/semaine ; École Paul Bert : découverte théâtrale en maternelle. Partenaire du Festival des arts numériques (association Arcan). Maison d'Arrêt de Varcès ; CODASE (Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative) afin de permettre à des jeunes en difficulté de se mettre en lien avec le secteur culturel. Location des espaces à des associations pour des cours de yoga, danse, clown, etc. : 15€/heure.	Subvention : 3 000 €				4 500 €	Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	L'IVRE DE CONTES	Créée en 2000 par Abdellatif Targhaoui et implantée à Grenoble depuis 2020, l'association L'ivre de contes - un pont entre les cultures s'applique à mettre en valeur le patrimoine local en mettant en scène l'histoire des personnages illustres (Bayard, le duc de Lesdiguières, Mandrin...). L'ADN de la compagnie est la création de spectacles de contes et l'ouverture sur le monde et les cultures. En parallèle de l'activité de création, la compagnie propose des ateliers et travaille avec les élèves du lycée Lesdiguières en partenariat avec Le Prunier Sauvage et le Centre des Arts du Récit. Projet 2026 : diffusion du spectacle de conte musical bilingue (français-arabe) <i>Les Fils du caftan</i> Diffusion : représentations mensuelles dans les bibliothèques de Grenoble. 27 septembre 2025 à la Bibliothèque Municipale Internationale 17 janvier – Bibliothèque Municipale Internationale 31 janvier – Bibliothèque Kateb Yacine 27 février – Représentation au centre social Villeurbanne 13 mars – représentation avec les élèves du Lycée Emmanuel Mounier Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Grenoble 28 mars – extrait du spectacle Bibliothèque Kateb Yacine — Grenoble Décembre 2026 MJC Parmentier (Grenoble) + diffusion d'autres spectacles de contes. Artistes : Abdellatif Targhaoui et Nadia El Jaouani Première demande de la compagnie en 2026.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	THÉÂTRE	LA CHEVAUCHÉE	Créée en 2015 par Mathieu Barché et Agathe Perrault à Paris, la compagnie est installée à Grenoble depuis 2023. La compagnie travaille avec l'Espace 600 sur des projets d'EAC et crée en 2026 le spectacle <i>Amour(s)</i> au collège du Grésivaudan dans le cadre de ce partenariat. Projet 2026 : création des spectacles pour le jeune public <i>AMOUR(S)</i> et <i>Journal d'un enfant</i> Diffusion : - <i>AMOUR(S)</i> : 27-29 janvier 2026 au collège du Grésivaudan (St-Imier) - <i>Journal d'un enfant</i> : présentation d'un extrait à la Fenêtre Jeune Public de l'Espace 600 (octobre 2025), sortie prévue pour la saison 2026-27 Artistes : Mathieu Barché, Camille Roy, Arnaud Vrech, Caroline Frachet Avis défavorable : ancrage très limité à Grenoble.					5 000 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DU DERNIER ÉTAGE	Programme d'activités 2026 « Le théâtre et l'écriture pour faire lien et penser des problématiques intimes et sociétales » La Compagnie du Dernier étage est une compagnie de théâtre documenté co-dirigée par Louise Bataillon, metteuse en scène et autrice, et par Ariane Salignat, comédienne. Elles travaillent autour de thématiques sociales, politiques et intimes et créent des formes artistiques en complicité directe avec les personnes concernées, pour porter leurs ressentis et vécus à la scène et ainsi raconter la part d'universel dans l'intime. Elles tissent de nombreux partenariats avec des structures sociales, sanitaires, culturelles ou éducatives où elles rencontrent des publics les plus divers possibles, de l'enfance au troisième âge. Elles y mènent des recueils de témoignages sous la forme de jeux théâtraux, d'entretiens oraux ou d'ateliers d'écriture sont la matière sert de base aux créations théâtrales. La compagnie a un bureau au Grand Collectif depuis septembre 2024. En 2026, la compagnie porte des projets dans cette lignée : « Et surtout la santé » : des séances de théâtre-forum et des simulations théâtrales de consultations médicales (16 sessions en 2025-2026) avec la Faculté de Médecine de l'UGA « Passe ta thèse d'abord » : 3 séances en 2026 en partenariat avec le Collège Doctoral de l'UGA « Mises en voix poétiques au SARIL » : Le SARIL est une structure d'accompagnement au logement et vectrice de lien social pour personnes en situation de handicap. Depuis quatre ans maintenant, la compagnie y intervient en collaboration avec l'Office des transports Poétik pour proposer un travail de mise en voix des textes poétiques écrits par le groupe. Une restitution sous forme de lecture publique a lieu pour clôturer chaque édition. « Les Femmes Trucs » : cycle d'ateliers d'écriture mensuels en non-mixité avec le groupe des Femmes Trucs. 5ème édition de « Écrire, dire et illustrer le théâtre à l'école » : école Léon Jouhaux. autrice en résidence dans leur classe pendant plusieurs mois dans le but de l'écriture d'une pièce de théâtre jeune public. Ils bénéficieront ensuite d'ateliers de mise en voix et de création scénographique pour une lecture de la pièce par les classes devant un public. « Dégenrons nous » au lycée Argouges : ateliers de théâtre participatif et d'échange de vécus autour des questions de genre et de sexisme. Subvention complémentaire	Subvention : 3 000 € (dont 1 500 € éduc pop)			Subvention : 1 500 € (CM 02 02 2026)	4 000 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA ISÈRE	Programme d'activités 2026. Créé fin 2025 suite à la liquidation de l'association Fabrique Opéra Grenoble, la Fabrique Opéra Isère est une association qui implique et fédère des jeunes issus-es de formations techniques et professionnelles dans la conception et la réalisation d'un opéra. Objectifs : intéresser de nouveaux publics à l'art lyrique, contribuer à la formation et l'insertion professionnelle de la jeunesse grenobloise, valoriser, au moyen de l'opéra, les compétences des filières techniques. Création de Opéra Paradiso : Ce spectacle raconte les histoires des grands opéras, à travers les ouvertures et intermèdes. Le chœur, habillé en blanc se transformera pour chaque tableau en un visuel illustrant l'œuvre présentée. Le programme est accessible au plus grand nombre (Carmen, Traviata, Aïda, Nabucco....) une narration permet avec humour, d'en apprendre plus sur ces œuvres emblématiques et leur compositeur. Les représentations auront lieu à l'auditorium Alpeexpo - 1500 places assises – (auparavant, se déroulait au sum-mum 3500 places assises). <u>Artistes intervenants et interprètes</u> : Direction artistique et chef d'orchestre Patrick SOUILLLOT Metteur en espace et narration Gil GALLIOT Chef de coeur : Sylvain Obando + Partenariat depuis de nombreuses années avec l'Orchestre symphonique universitaire de Grenoble : 85 musiciens amateurs dirigé par Patrick Souilllot et une cinquantaine de choristes amateurs de « Chœur en scène » <u>Tarifs opéra</u> : de 22 à 48 € en tarif plein, de 15 à 40 € en tarif réduit. Actions culturelles liées à l'Opéra : 1/ Pas de « Parcours Opéra » (actions auprès de scolaires permettant des interventions d'artistes et salarié-es de l'association au sein des classes avant de venir assister à une représentation générale) cette année qui est une année de transition. En cours : ouvrir des répétitions aux scolaires car la répétition générale a lieu un dimanche. 2/ Travail avec le quartier mineur et majeur du centre pénitentiaire de Varces mis en suspend cette année. 3/ Travail avec 500 jeunes lycéen-nes et apprenti-es : pour la réalisation des costumes avec Lycée Polyvalent Argouges, des coiffures et maquillages avec École Academy, de l'accueil du public avec Lycée Polyvalent Mounier, le Lycée Guynemer sur le sujet de la sécurité, Lycée Aristide Bergès pour des actions de communication ; pas de décors avec l'IMT cette année car pas assez de place sur le plateau.	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 6 820 €					9 000 €	- Subvention : 4 000 € - Locaux (prévisionnel): 6 909,76 € (màj VL 2025)	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA NATIONALE	Programme d'activités 2026 Depuis leur création, Les Fabriques Opéras ouvre la répétition générale des opéras aux établissements scolaires de leur territoire. C'est pour eux l'occasion de découvrir l'opéra, les chanteurs, la force du spectacle vivant et des œuvres majeures du répertoire. Au fil des années, ce projet s'est enrichi avec des supports pédagogiques adaptés aux écoles. C'est ainsi qu'en 2017 La Fabrique Opéra crée Mon P'tit Concert, pour aller plus loin dans l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la musique « classique ». Mon P'tit Concert, ce sont des concerts pédagogiques de 45 minutes avec une narration en français afin de permettre aux spectateurs de s'immerger dans le fil de l'histoire musicale, autour d'œuvres connues du répertoire ou de thématiques spécifiques. Ces concerts sont réservés aux scolaires (pour les séances en journée) et ouvert à tous les publics (pour la séance du soir). En 2026, saison autour des contes : Pierre et le Loup (10 octobre 2025), La Belle au Bois Dormant (7 novembre 2025), Le Carnaval des Animaux (13 mars 2026), Casse-noisette (16 janvier 2026). L'orchestre de Mon P'tit Concert est composé de musiciens professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes. <u>Tarifs concerts</u> : pour les scolaires, 7€/enfant et accompagnateur-rices gratuits ; pour tout public 10€ pour les enfants (gratuit pour les -2 ans) et 15€ pour les adultes. <i>Ce programme est proposé par La Fabrique Opéra depuis plusieurs années, en 2024 pour la première fois l'association avait fait une demande de subvention à la Ville pour cette action « car les concerts ne s'auto financent plus, contrairement aux premières saisons. De plus nous aimerions donner de l'ampleur à ce projet. ». Pas de demande sur ce projet en 2025.</i> Avis défavorable : La demande de financement via l'association nationale est due à la liquidation de la Fabrique Opéra Grenoble. La Fabrique Opéra est déjà soutenue pour le parcours Opéra, les P'tits concerts sont par ailleurs déjà soutenus via la mise à disposition de la Salle Messiaen.	- Subvention : 4 000 € - Locaux : 6 820 €				4 500 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LA PAGAILLE	La Pagaille est une compagnie théâtrale qui, depuis 2015, propose des spectacles sur des thèmes sociaux. Le projet de 2026 est la reprise et de le développement de la création d'un spectacle interactif sur la santé sexuelle, <i>C'est arrivé près de chez vous</i>, destiné à tous-tes et en particulier aux première victimes d'inégalités en terme de santé (femmes, personnes LGBTQIA+, etc.). La nouvelle version du spectacle sera en priorité jouée dans les structures partenaires. Le spectacle repose sur les méthodes du théâtre forum et devient un espace d'échange avec les participant-es, co-animé par les professionnel-les de la santé. L'association œuvre actuellement à rétablir un programme d'ateliers théâtre avec les MDH grenobloises. Avis défavorable : fragilité du partenariat avec les MDH	Subvention : 0 €			Cvn mād locaux Maison des artistes : 706,62 € (CM 15/12/2025)	1 500 €	Subvention : 0 €	D
4	MUSIQUES	LA PETITE PHIL HARMONIE ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE	La Petite Philharmonie est née en février 2009 à l'initiative de Bruno Delaigue et d'Alain Mainsant. C'est un orchestre symphonique composé d'une soixantaine de musicien-e-s amateur-es se retrouvant pour une pratique musicale collective. Le projet de l'ensemble est construit dans un esprit collaboratif, autour des propositions de son directeur musical. Pour donner du sens à son action, l'orchestre établit des partenariats artistiques, pédagogiques et financiers avec les différents acteur-rices de l'agglomération de Grenoble et du département de l'Isère. L'orchestre est dirigé par Jean-Sébastien Micha, le 1er violon est salarié. <u>Publics</u>: amateur-rices de bon niveau, étudiant-es du Conservatoire de Grenoble ou d'autres écoles de l'agglomération ainsi que des musicien-nes confirmé-es et professionnel-les du bassin grenoblois. Projet : Répétition hebdomadaire et quelques week-end dans l'ancien CDI de l'ex Lycée Jean Jaurès. Tarif: 50€/an et 30€/an pour les étudiants. Tarifs concerts : gratuit pour les moins de 12 ans, 9 € pour jeunes et étudiants, prévente 14 € et plein tarif 18 €. Dates : 4/5 concerts par saison : Mercredi 10 et mardi 16 décembre 2025 à la salle Messiaen (20h) ; Dimanche 14 décembre : salle de L'Oriel à Varcès (17h), Concerts à la salle Messiaen les lundi 15 et mardi 16 juin 20h00 ; Concert à l'Hôpital sud le 29 avril à 19h30 dans le hall habituel Intervenant-es professionnel-es : Cécile Ackermann, violoniste salariée, encadrant toutes les répétitions, intervention de soliste(s) dans le cadre de répétitions en amont des concerts (cette année Yaëlle Quincartlet). Chef d'orchestre : Jean Sébastien Micha (bénévole).	- Subvention : 500 € - Locaux : 6 820			500 €	- Subvention : 500 € - Locaux (prévisionnel) : 6 909,76 € (māj VL 2025)	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandés projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	LE COLLECTIF DES FIERS DÉSINVOLTES	Né en 2016, le Collectif des Fiers Désinvoltés mêle les disciplines artistiques, notamment le théâtre, la musique et le chant. Installé à la Ba-j'Art, le collectif a été accompagné à la structuration. Projet 2026 : les projets portés par le collectif pour cette année sont des projets de médiation culturelle autour du chant (chorale, comédie musicale, etc.) dans des établissements sociaux variés, à partir du spectacle musical <i>Cabale</i> qui, à travers le chant et l'humour, aborde les thèmes du harcèlement, des inégalités sociales, et du genre. - « Si on chantait », un atelier choral à la Maison des Habitants du centre-ville de Grenoble - « La Belle Chorale », ateliers à la Résidence autonomie St Laurent - Projet « Harcèlement », Collège Fantin Latour : projet d'écriture, de jeu théâtral et de sensibilisation sur 1 an et demi. Année des 10 ans du Collectif.	Subvention : 0 €				1 500 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) SOALO	Né en 2023 à Grenoble, Soalo est le fruit de la rencontre entre deux artistes aux parcours complémentaires : Kespar (rappeur, chanteur, auteur-interprète) et Wesma (compositeur, producteur et ingénieur du son). Ensemble, ils donnent vie à un projet hybride qui mêle sonorités digitales et organiques, croisant hip-hop, afrobeat et musiques latines. Projet : Depuis 2023, le duo rythme son actualité avec la sortie mensuelle d'un single, et franchit une nouvelle étape en juin 2025 avec la parution de son premier EP. Le duo prépare une tournée en 2026 comprenant au moins 8 concerts, avec pour ambition de consolider sa participation à la vie culturelle du territoire. Une résidence est prévue en 2026 pour affiner la mise en scène et la présence scénique, travailler les transitions musicales, et harmoniser l'usage d'instruments acoustiques et électroniques avec les textes de Kespar. Action culturelle atelier + concert à la maison des familles de saint Bruno et ateliers réguliers au lycée Pablo Neruda (SMH) dans le cadre des classes relais Dates : 30 janvier au Minimistan, 23 avril La Source, 19 juillet Cabaret Frappé	Subvention : 6 000 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) ARABELLA	Arabella est un quatuor français qui porte le souffle d'un indie rock brut, libre et spontané. Le groupe se fait remarquer en 2021 avec la sortie du single Wild, qui l'inscrit dans le cercle des promesses du rock Français. Projet : En 2025, Arabella franchit une nouvelle étape avec la sortie officielle de leur album composé de 12 titres, fruit de ce travail de fond et de cette maturation artistique. Le projet s'inscrit dans une temporalité couvrant 2025 et 2026 et s'articule autour de quatre temps forts : l'enregistrement de l'album (printemps 2025), une résidence scénique au Ciel (mai 2025), la release party prévue le 26 septembre 2025 et la préparation d'une tournée ambitieuse pour 2026. L'objectif est de développer encore davantage la présence du groupe dans les réseaux de SMAC, clubs et festivals rock/musiques actuelles. Dates : 17/04 à la Bifurk, Grenoble, 25/03 La Belle Electrique (première partie de Papooz) + diffusion nationale dans des festivals (Art Rock et Fût Chantant – Saint-Brieuc ; Festival Rock the Pistes – Val-d'Ille, etc.)	Subvention : 6 000 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) ENUO	ENUO (Jonas et Auguste) navigue au milieu des musiques électroniques et du hip-hop et s'inscrit dans la nouvelle vague d'artistes qui évoluent au-delà des genres. Projet : Sélectionnés au sein de la Cuvée Grenobloise en 2024 et résidents au Ciel depuis 2025, le duo prépare la sortie d'un nouvel album à la croisée de l'électro et du hip-hop, et une tournée. Pour ce faire, une résidence scénique au Ciel sera réalisée au printemps, centrée sur le montage du live 2026 et sur l'autonomisation technique du groupe. Travaillant autour de l'écriture et de la culture hip-hop, Jonas organise des ateliers au sein de milieux scolaires depuis 2017, le projet est de développer des ateliers menés en duo avec Auguste autour de l'écriture et l'enregistrement et d'organiser des restitutions avec des jeunes publics (le premier se déroule en mai à Aix-Les-Bains dans un foyer de jeunes travailleurs). Dates : 29 mai au Festival Magic Bus, Release Party au Coqtail le 4 juin	Subvention : 6 000 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	LE COMPTOIR DES ARTS (LDCA) NIKITCH	Nicolas Morant est un musicien aux multiples facettes. Formé tout d'abord à travers l'apprentissage de la flûte traversière à la musique classique, il s'ouvre peu à peu à de nouveaux langages tels que le jazz ou la musique électronique au sein de plusieurs formations différentes. Projet : En 2026, Nikitch prépare un retour marquant sur le devant de la scène avec la réalisation d'un nouvel album, la conception d'un live et une volonté affirmée de diffuser son projet à plus grande échelle, tout en restant solidement ancré sur son territoire d'origine. Un résidence de création est prévue en mars 2026 au Ciet : travail sur l'enchaînement et les transitions entre les morceaux, incorporer instruments électro-acoustiques (flûte traversières, claviers, chants) + développer une scénographie et une mise en scène plus ambitieuses, en collaboration avec une metteuse en scène. Dates : 20 février au Minimistan	Subvention : 6 000 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont. volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LE FESTIN DES IDIOTS	Programme d'activités 2026, diffusion du spectacle <i>Le Quichotte</i>. Le Festin des Idiots est né d'une promotion sortie du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble en 2013. D'abord constitué en collectif, la compagnie s'est organisée depuis 2018 autour de la volonté de partager au plus grand nombre son appétit pour les œuvres classiques, à travers des formats courts qui ont abouti à la création des Apéros-Tra-gédies. L'année 2025 a été consacrée à la création du spectacle <i>Le Quichotte - Pour y croire (encore) il faut être (vraiment) fou</i>, et la saison 2025-26 le sera à sa diffusion. Création et diffusion : tournée du <i>Quichotte</i> Partenaires (dont coproductions) : TMG - Grenoble (6000€) // L'Heure Bleue - St Martin d'Hères (2000€) // Diapason - St Marcellin (2500€) // Le Déclit - Claix (3000€) // La Traverse - Le Bourget du Lac // L'espace Aragon - Villard Bonnot (2840€) // L'Équinoxe - La Tour du Pin (500€) // L'Odyssée - Eybens // La Traverse - Le Bourget du Lac // Les Quinconces - Vals les Bains. > 2 interprètes (Florent Barret-Boisbertrand et Charlène Girin). - TMG Grenoble : 26-27 novembre 2025 (saison théâtrale 2025-26) Tournée : (+ 7 séances scolaires) - La Traverse (Bourget-du-Lac) - 15 janv. 2026 - Le Coléo (Pontcharra) - 30 janv. 2026 - L'Équinoxe (La Tour-du-Pin) - 3 fév. 2026 - L'Amphithéâtre (Pont-de-Claix) - 6 fév. 2026 - Le Déclit (Claix) - 27 fév. 2026 - Espace René Proby (St-Martin-d'Hères) - 22 avr. 2026 - Festival Écho - 12 juin (St-Jean-le-Vieux) et 13 juin 2026 (St-Nazaire-les-Eymes). Action culturelle : Partenariat avec trois établissements scolaires de Grenoble : Lycées Stendhal, Argouges et Mounier : rencontre avec les artistes en septembre en amont du spectacle, répétition ouverte aux élèves (26 novembre 2025), bord plateau le même soir. Autres partenariats : Pontcharra et le lycée Pierre du Terrail option théâtre. Communauté de commune les Vals du Dauphiné en lien avec La Tour Du Pin pour deux classes de lycéens - Saint-Martin-d'Hères en scène et le Lycée polyvalent Pablo Neruda	Subvention : 3 500 €				4 500 €	Subvention : 3 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES 7 FAMILLES	L'association Les Sept Familles, compagnie artistique grenobloise créée en 1999, œuvre depuis plus de vingt ans à la croisée du théâtre, de la poésie, de la chanson et de la musique. Basée à Grenoble et membre des Compagnies Réunies (Théâtre des Peupliers), elle réunit des comédien-nes, musicien-nes, technicien-nes et formateur-rices au-tour d'un projet artistique centré sur la création, la diffusion et la trans-mission du patrimoine poétique et littéraire. Projet 2026 : création du seul-en-scène <i>Hedda</i>, de Sigrid Carré-Le-coindre Diffusion : - <i>Le roi Nu</i> (2024) : 27 janvier 2026 au Laussy (Gières) - <i>Attraper l'eau</i> (2025) : tournée et actions culturelles en Oisan - <i>Hedda</i> : création est envisagée pour fin 2026 Artiste : Emmanuèle Amiell Avis défavorable : prémisses du projet de la nouvelle création, pas de rencontre avec les publics à Grenoble en 2026.	Subvention : 1 500 €				3 500 €	Subvention : 0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1B	THÉÂTRE	LES CHAUSSETTES VERTES	Soutien à la résidence de création et sortie de résidence – spectacle <i>Tu veux une Frite ?</i> Créée en 2019, l'association Les Chaussettes Vertes est une compagnie théâtrale émergente. La création du deuxième spectacle de la compagnie est l'élément principal de la saison 2025-26. Création : spectacle <i>Tu veux une frite ?</i> Spectacle de théâtre musical sur la santé mentale. > création débutée en 2024 au Déclic (Pont-de-Claix) > 17 Août 2025 : avant-première au Micro Onde Festival - Saint-Marcel Lès Valence (26) Diffusion : > novembre 2025 : résidence de création au Petit Théâtre (CREARC) et sortie de résidence > avril/mai 2026 : résidence de création au Grand Béon (centre d'action culturelle de Soucy, Bourgogne) Août 2026 : Festival d'Aurillac Sélection « Coup de Pouce » du Festival Merci Bonsoir pour 2026. Action culturelle Ateliers et activités d'éducation artistique et culturelle, ateliers de théâtre et d'éloquence dans la région Grenobloise depuis trois ans. Partenaire : le Grand Angle (Voiron) avec le parcours Éloquence dans le cadre du festival Livres à Vous. La compagnie a conçu <i>Tu veux une frite ?</i> avec une version acoustique adaptable en lieux non-dédiés : collèges, lycées et écoles, universités ; mais aussi dans des lieux de prévention pour la santé Mentale, dans l'objectif de susciter des échanges à l'issue de la représentation. Artistes : Ondine Policand et Ajax Vander					3 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	LES ENGRAINEUSES	Association créée en 2025, par les membres de Stranger King pour le projet du <i>Cabaret</i> par Lua Dawn (Marjolaine Walch), Les Engraineuses rassemble de nombreux-ses artistes d'horizon variés de la scène drag et burlesque. Compagnie émergente composée de quatre artistes professionnel-les, dont les activités réalisées d'abord dans le cadre semi-professionnel, s'inscrivent de plus en plus à Grenoble et se professionnalisent. En parallèle du spectacle, la compagnie propose des stages d'initiation drag, et formats de théâtre en lieux non-dédiés (bar, festivals de musique) et des déambulations de clown + drag (objectif : sensibilisation au genre comme construction sociale). Projet 2026 : création et diffusion du spectacle <i>Le cabaret féministe de Milo & cie</i> Diffusion : - 22 janvier : EVE – UGA (achat du spectacle par Festiv'Art) - 8-10 mai : Petit Théâtre - 24-25 mai : festival Festiv'Art - 30 mai : représentation à La Correspondance (festival Les Insouciantes) - fin juin : festival Rencontres du Jeune Théâtre Européen (CREARC) (-janvier 2027 : Le Poulailler) Artistes professionnel-les : Oscar Rifié.e (Lou Rea), Lua Dawn, Merdoc (Leo Dumousseau), Chloé Boya ; et amateur-ices : Gieseppe (Eva Geronimo), Raz (Julie Lambert), Sylvestre Alone (Audrey Le Mounier) Première demande de la compagnie en 2026.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandes projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1A	ARTS DANS L'ESPACE PUBLIC	LES ZINZINS	La compagnie co-dirigée par Gabriela de Siqueira et Marcel Morize crée des spectacles alliant musique et théâtre à destination du jeune public : spectacles décalés, souvent à plusieurs niveaux de lecture, pour les enfants en priorité mais aussi pour les adultes. Projet : <i>Les inséparables</i>. Spectacle pluridisciplinaire mêlant texte, art visuel, son et musique destiné à des écoles, collèges et au tout public abordant le sujet du changement climatique. Après un travail d'échange avec plusieurs scientifiques, une collaboration avec une école, la compagnie prépare un compagnonnage pour une résidence sur l'archipel des Kerguelens en 2026. Celle-ci donnera naissance au spectacle et à un journal de bord. Partenaires : l'UGA, l'Institut polaire Paul Emile Victor, la librairie Les Modernes et une maison d'édition. Artistes : Julien Lobbedez (plasticien et performeur), Gabriela de Siqueira (comédienne), Yannick Barbe (musicien, dessinateur et comédien). Dates : création du spectacle prévue en 2027. Sur la saison 2026-2027, plusieurs ateliers sont prévus avec l'école Anatole France (en cours). Autres dates : <i>Le courant des aiguilles</i> à la Salle Noire (16 décembre 2025) et au Prunier Sauvage (12 mars 2026) pour 4 représentations scolaires. Atelier Radio Zinzin 18-23 juin au Collège Vercors (Grenoble).	Subvention : 1 500 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	MUSIQUES	LOUDMILA PROJETS	Programme d'activités 2026. Artiste touche à tout, formée au conservatoire de Grenoble en chant et claviers, <i>Flaca Boonse</i> compose, arrange, écrit et interprète. Ses expériences artistiques et ses rencontres l'ont orientée vers la musique assistée par ordinateur (MAO) puis vers l'art numérique. Chaque projet est une nouvelle étape dans la création de ses propres outils (cartes électroniques, capteurs...) qui lui permettent de faire des expériences sonores. Elle parcourt ainsi les rapports possibles entre les musiques actuelles, l'art performance, l'installation artistique et la scène. C'est dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle que Flaca Boonse expérimente, performe en son, en vidéo et collabore avec d'autres disciplines (scénographie, arts plastiques, danse, conte, artiste numérique, dj, vj). Elle accompagne à la création en arts numériques pour des propositions multimédias, collectives, éphémères et sur mesure. Créations : <i>Tatalia</i> est une performance musicale, visuelle et dansée immersive au cœur de l'océan et aux multiples sons aquatiques, dès 9 mois. Avec la danseuse Agnès Canova et le musicien Alexis Moutzouris. Coproduction : Espace Paul Jargot, Crolles //Production déléguée : Association Jazzèbre – Strass. Suite aux ateliers exploratoires en crèches et résidences en 2025, en 2026, d'autres résidences de création sont prévues à : La Source (Fontaine), TMG (Grenoble), Jazzèbre, Ilyade (Seyssinet-Pariset). Dates : Mars 26 sortie de résidence au TMG et à L'Art tendre ; 21 octobre 2026 Ilyade ; 19 nov Source, Fontaine, 25 novembre Espace 600, automne 26 Théâtre Sainte Marie d'en bas (date en cours) + dates confirmées en 27 dont La Belle Électrique. En parallèle, création d'un album CD illustré en collaboration avec Julia Belle (artiste visuelle). Cet album rassemblera les berceuses du spectacle, enregistrées dans leur intégralité et adaptées au format CD. Sortie prévue à l'automne 26. Diffusion : <i>JARDINS ENCHANTÉS</i>, ciné-concert tout public dès 3 ans, 10 dates prévues en 26 dont Le Train théâtre à Portes Lès Valence (29 mars), Le centre culturel Jeannine Creissels de St Martin d'Uriage (18 novembre), Jazz à vienne (discussions en cours pour début juillet), festival cinequannon de Carcassonne à l'automne (discussions en cours). Autres actions culturelles et formation : Janvier et juin 26 - Performance danse, musique et images, 3 classes de primaire / 50 heures Le Brise Glace – Annecy , Mars 26 - Performance musique et images, 2 classes de primaire / 30 heures, École Jean Jaurès - Échirolles , Création installation ciné-concert - Projet de territoire sur le VERCORS / LE CAIRN, 1000 personnes (classes, tout public, public familial) , 50 heures , Création ciné-concert, 1 classe de maternelle / 12 heures, Le train théâtre, Création ciné-concert, Public familial / 15 personnes / 4 heures, Festival Le Tympan dans l'oeil (38), Formation : à destination d'artistes pro et amateurs confirmés, autour de la création de performances sonores et visuelles en lien avec l'action culturelle à Fabrique Jaspir (Saint Jean de Bournay) en septembre 2026 ; Formation MAO Artiste + jeune public (30 personnes) / 35 heures La Belle, Hadra, le Ciel – (Grenoble)	Subvention : 1 500 €		Subv : 3 500 € AAP Place aux enfants	Cvn mād Maison des artites : 2 119,87 € (CM 15/12/2025)	3 500 €	Subvention : 3 500 €	F	

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	projet DAC 2026	DAC et CVN proposés pour 2026	du comité d'avis
1B	ARTS EN ESPACE PUBLIC	MAISON COURBE	Programme d'activités 2026. Maison courbe est une structure collective créée en 2021 par les artistes Inbal Ben Haim, Léo Manipoud, Nina Harper, Domitille Martin et Kamma Rosenbeck. Issu-e-s du milieu du cirque et des arts plastiques, iels se sont regroupé-es autour de projets de spectacles mêlant différents langages artistiques. Le collectif est soutenu par la Drac, la Région, le Département de l'Isère et régulièrement par des co-producteurs nationaux et internationaux. En 2026, le collectif Maison Courbe affirme son ancrage sur le territoire grenoblois et du Grésivaudan grâce à deux partenariats structurants sur trois ans avec le TMG et la Communauté de communes du Grésivaudan. Création : Plusieurs résidences et expérimentations au TMG et au Coléo à Pontcharra autour des différents projets des membres du collectif : <i>Vieille Branche</i>, solo de Léo Manipoud (3 semaines de résidence au TMG), <i>Balades suspendues</i> de Kamma Rosenbeck, <i>Monde Mouvant</i> de Domitille Martin (une semaine de résidence au TMG) et <i>Extraordinaires Fissures</i> d'Inbal Ben Haim (3 semaines de résidence en partenariat également avec le centre Rocheplane). Diffusion : <i>Obaké</i>, création cirque, art du geste et danse qui se joue en extérieur sous forme de création In situ. 30 dates prévues dans toute la France et à l'international incluant une tournée à vélo dans la vallée du Grésivaudan et une programmation pour le festival Merci Bonsoir à Grenoble (en cours) et les journées du Patrimoine à Grenoble. Artistes associé-e-s : Léo Manipoud et Hélène Leveau. <i>Le bruit des pierres</i> : une dizaine de dates prévues dans toute la France. <i>Le Paradoxe des jumeaux</i> : programmation en cours de construction, plusieurs dates prévues à Villard Bonnot ainsi qu'une tournée en Nouvelle Calédonie. D'autres pièces des membres du collectif seront présentées au TMG, notamment Anitya – l'impermanence d'Inbal Ben Haim les 25 et 26 février 2026. Actions culturelles, médiation et transmission - Cycle d'ateliers autour du spectacle <i>Le paradoxe des jumeaux</i> destinés à des publics variés (adolescents en MJC, jeunes en fragilité psychique à la Clinique du Grésivaudan, étudiants du Conservatoire de Grenoble et familles). - Projet en partenariat avec le TMG et le Local des femmes SDF de Grenoble : cycle d'ateliers autour de la notion de chez soi, entre nomadisme choisi et errance subie, à travers cirque, danse, musique et artisanat. - Intervention dans des crèches par Nina Harper, ateliers autour d'<i>Extraordinaires Fissures</i> à la Clinique de Rocheplane dans le cadre de Culture et santé. - Résidence de trois semaines dans un collège du Grésivaudan en lien avec <i>Anitya -L'impermanence</i> et des stages - Ateliers de transmission pour la communauté circassienne grenobloise. Enfin, avec son projet <i>Monde Mouvant</i>, Domitille Martin proposera un dispositif de médiation associant danse et arts plastiques à destination d'élèves en école d'art en lien avec la création <i>Monde mouvant</i>. Subvention complémentaire pour passer dans le dispositif 1B	Subvention : 1 500 €			- Subvention : 1 500 € (CM 02 02 2026) - Locaux : 706,62 € Occupation Maison des artistes	7 500 €	Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	ARTS VISUELS	MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES (MJC EAUX CLAIRES)	Le Lab'O : résidences et expérimentations artistiques La MJC des Eaux Claires est une association d'Éducation Populaire qui développe de longue date une démarche d'accès à la culture à destination des publics enfance, jeunesse et familles du territoire. Au bénéfice d'un très large public, le travail conduit est efficient et reconnu par le réseau de partenaires grenoblois. Formalisé en 2020, le projet Lab'O développe une démarche audacieuse de résidences artistiques participatives et intergénérationnelles au sein du formidable lieu de vie qu'est une MJC. Des rencontres d'univers pluridisciplinaires viennent éclairer, chacune à leur manière, une thématique commune tout au long de l'année. À l'occasion des vacances d'automne, un-e artiste ou une compagnie s'installe à la MJC des Eaux Claires. Il ou elle y mène son travail de création, le partage avec les publics enfance, jeunesse et familles. Ces rencontres viennent nourrir un enjeu majeur d'accès à la culture pour tous. Chaque édition est unique, car créée autour d'une thématique définie entre l'artiste et les équipes de la MJC, afin de faire sens pour chacun et donner un écho important à l'ensemble de la démarche. L'édition 2025 a permis d'explorer les espaces communs entre Arts et Sciences grâce au travail de la Compagnie Le Gravillon et son réseau de chercheurs associés. En 2026, la MJC poursuit cette démarche expérimentale mêlant exigences scientifiques et recherches artistiques. Pour ce, elle invite la photographe Manon Weiser dont l'univers est à cette exacte rencontre.	- Subvention : 3 000 € - Locaux : 96 463 € (DEJ)					3 499 €	- Subvention : 3 000 € - Locaux DEJ (prévisionnel 2026) : 96 369 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	DANSE	MILLE MONTS	Mille Monts est une association créée en 2013 qui accompagne la création et la diffusion d'oeuvres et de dispositifs participatifs, avec une sensibilité particulière aux croisements des champs artistiques (art documentaire, sonore, plastique, vidéo ou édition), et aux réalités sensorielles, physiques, sociales et environnementales des marges. Projet : <i>Fine line – pratiquer l'exposition</i>, création chorégraphique sur les enjeux que l'on a à s'exposer, à se laisser voir. Elle a pour origine, une édition mêlant dessin et écriture autour de l'inceste et de la mémoire traumatique et se développe à travers des ateliers et laboratoires mêlant dispositifs chorégraphiques et somatiques. Pièce prévue pour 3 danseur-euses. Artistes : Laurian Houbey (conception et interprétation) Dates : Résidence Dans les Parages (Marseille) en janvier 2026, au Pacifique en mars 2026, au CHO à Lausanne en mai 2026. Sortie de résidence le 18 mars 2026 au Pacifique (Grenoble), au CHO en mai 2026, conférence édition-performée à Grenoble dans le cadre du festival Le Monde au coin de la rue à Grenoble.	Subvention : 0 €				1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	MUSIQUES	MIX'ARTS AORA PARADOX	Le duo Aora Paradox voit le jour en 2017 autour d'une recherche sonore qui révèle une identité singulière mêlant trip-hop sombre, voix plnantes et rythmes électroniques. Après une pause forcée au moment du Covid, le groupe revient en 2025 avec un projet consolidé cherchant à tisser des liens entre émotion brute et immersion sonore, en abordant les thème de la psyché humaine, de la confiance en soi et de la santé mentale. Projet : Les objectifs pour 2026 : première exposition en live du nouveau projet, approfondir le travail scénographique, renforcer la cohérence visuelle et l'identité scénique du projet, puis diffusion live sur le territoire et dans des contextes variés (salles, événements, festival), élargissant le public du projet Décembre 2025 : résidence scénique au Ciel ; Décembre 2025 à avril 2026 : recherche de label et boîte de diffusion ; Printemps 2026 : création lumière du show au Ciel, Tournage d'une capsule vidéo pour le single ONI, tournage de clip ... Dates : 11 mars à L'Ampérage (Grenoble), 30 mai festival Magic Bus (Grenoble), 27 juin festival le Langot (Charavines), 29 août Hadra Trance Festival (Vieure / 03)	Subvention : 1 500 €			Subventions : - Festival Merci bonsoir ! 50 000 € - Sale Gamine 3 500 € (CM 2/2/26)	1 500 €	- Subvention : 1 500 € - Cvn matériel pavoisement + Parc Bachelard Festival Merci Bonsoir ! : 7 582,08 € TTC	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	NEBULEUSES SONORES ANITA DONGILI	D'abord créé sous le nom « Clémentine », Anita Dongili est le projet pop et nom d'artiste de Clémentine Weber. Violoniste diplômée au conservatoire de Crémone en Italie, Chanteuse, auteure, compositrice et interprète depuis fin 2019, Anita a fait partie de la sélection de la Cuvée Grenobloise 2020. Accompagnée par la Belle Électrique sur le dispositif Basse Fréquence jusqu'à fin 2025. Projet : En 2026, Anita Dongili travaille sur un nouvel album Anima Ex Violino - interprétation musicale de la Divine Comédie de Dante dans une esthétique expérimentale. Elle y utilise uniquement son violon et sa voix pour créer ses propres basses, percussions et autres instrumentations inspirées de l'orgue, du clavecin, de la harpe en y mêlant musique électro. Dates : 21/11/25 Ilyade, 16/04/26 Les Abattoirs (Bourgoin J.), Mai 26 Le Periscope (Lyon), Octobre 26 : Le Ciel (Grenoble).					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
5	THÉÂTRE	NÉVÉ	Théâtre-concert Messages Glaciaires Névé – partager les sciences du climat et enclencher l'action est une association créée en 2020 et réunissant des glaciologues et des climatologue. Elle a pour vocation de sensibiliser les publics au changement climatique à travers des outils de médiation scientifique imaginés par l'association. Parmi ces outils, plusieurs sont des formes artistiques : lecture, récit, écriture, et le spectacle <i>Messages Glaciaires</i>, dont la création a débuté en 2023. Les activités de médiation scientifique de Névé sont classées en deux catégories, l'une dominée par une approche « sensible », l'autre par une approche « cognitive ». Basée dans le Trièves, l'association a également un bureau à La Correspondance (Grenoble) depuis octobre 2025, afin de s'ancrer davantage dans la ville et de poursuivre le développement d'activités à Grenoble. Création : Le spectacle <i>Messages glaciaires</i> est co-écrit et joué par Roberto Grilli, musicien et chercheur au CNRS (Institut des Géosciences de l'Environnement) et Manon Bisiaux, cofondatrice de Névé, médiatrice scientifique et docteure en glaciologie et paléoclimatologie. Ayant la volonté de produire un spectacle de qualité aussi bien sur le plan de la médiation scientifique que sur le plan artistique, l'association a sollicité la collaboration du Colectivo Terron, compagnie de théâtre soutenue par la Ville de Grenoble depuis plusieurs années, dont le travail artistique croise performance et matières naturelles. Programme et diffusion 2026 : 3 résidences de 5 jours à Grenoble : - 2 résidences pour le jeu et l'adaptation son et lumière du spectacle pour salle sans support technique (au Grand Collectif) ; 1 résidence musique (lieu en cours de recherche) ; 3 ateliers de sensibilisation en échange de l'accueil au Grand Collectif ; 3 représentations du spectacle à Grenoble à l'issue de ces résidences, dans des lieux de rencontre si possible (ex. Bi-vouak Café, Minimistan, Médiathèque) et à prix libre adapté en fonction de revenus. Ces représentations seront accompagnées d'ateliers sur la mise en action face au changement climatique. Public touché par les activités de l'association Névé : public scolaire de la primaire (à partir de 7 ans) au lycée, public étudiant, jusqu'aux adultes au sein d'entreprises, collectivités ou grand public.					4 950 €	Subvention : 1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandes projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
3	LIVRE	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	5^e édition du festival La Poésie est une oreille L'association Office de Transports Poétik promeut la poésie par des événements tout au long de l'année et par l'organisation d'un festival en juin. La 5^e édition du festival <i>La Poésie est une oreille</i> invite en juin une quinzaine d'autrices et auteurs des écritures poétiques d'aujourd'hui pour créer des espace-temps tout en écoute, mais aussi en tension intérieure nécessaire pour faire advenir un langage singulier, loin des clichés, pour initier des rencontres et échanges qui ont du sens. Et comme la poésie accueille en son sein les échos d'autres contrées artistiques, les artistes de plusieurs disciplines (musiques électroniques, arts plastiques, graphisme) accompagnerons les voix du festival. MÉDIATION CULTURELLE AUTOUR DU FESTIVAL Les partenariats construits et durables avec les acteurs du monde du livre et de lecture, mais aussi des domaines éducatif, social et médico-social. De par sa totale gratuité et le souci d'aller vers tous les publics, et plus spécifiquement vers des publics scolaires et des personnes éloignées de l'offre culturelle, le festival <i>La Poésie est une oreille</i> a placé les actions de médiation au centre de son projet, dès sa première édition. L'édition 2026 réunira une vingtaine de partenaires pour une dizaine de projets en amont et pendant la manifestation : librairies Les Modernes, Le Square, La Nouvelle Dérive, Au bord du jour ; bibliothèques Arlequin, Saint-Bruno, Eaux-Claires, Le Verbe Être, Philippe-Vial ; les tiers lieux La Machinerie, La Capsule ; le café Le Coup de pouce ; les salles de spectacles La Bobine, La Bifurk, le Théâtre-Sainte-Marie d'en bas ; les lycées Argouges et Eaux-Claires... Subvention complémentaire	Subvention : 3 000 €			Subvention : 3 000 € (CM 2/02/2026)	7 000 €	Subvention : 2 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	Programme d'activités 2026. L'Orchestre des Campus de Grenoble permet à ses membres de poursuivre une pratique musicale de haut niveau en complément de leurs études ou activités professionnelles. Il se compose d'étudiant-es et de membres du personnel universitaire. Il est aussi ouvert aux membres du personnel des organismes de recherche, aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble et des écoles de musique de l'agglomération grenobloise. L'orchestre est également ouvert aux musicien-nes d'autres horizons. L'encadrement pédagogique est assuré par des chefs de pupitre professionnel-les. La direction musicale est confiée à un chef d'orchestre recruté pour trois ans. À partir de cette saison, arrivée d'Alexandre Doisy, saxophoniste à la direction de l'orchestre. Environ 90 instrumentistes, dont 7 encadrant-es professionnel-les et un chef d'orchestre. L'association étant une association étudiante, chaque année l'orchestre est composé d'au minimum 50 % d'étudiant-es. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen (mise à disposition gratuite) + 2 à 3 week-end dans l'année. Option musique valorisée par l'Université. Pratique orchestrale régulière, rencontre avec des instrumentistes professionnel-les invité-es, échanges internationaux. Tarifs : Adhésion annuelle : 40 € étudiant-es / 100€ non étudiant-es / 50€ tarif réduit (minima sociaux) possibilité d'adhérer sur un semestre (20 à 50 € pour Erasmus). // Tarifs concerts : 7€ pour les étudiants/mineurs/minimas sociaux, 15€ en prévente pour le plein tarif, 18€ sur place plein tarif. Objectifs : assurer l'accueil et l'accompagnement pédagogique des musicien-nes amateur-rices membres de l'association, contribuer aux échanges universitaires en offrant une dimension culturelle aux relations entre établissements, encourager la diffusion de la musique et de la culture musicale et stimuler la pratique musicale en tant qu'élément d'expression de la vie étudiante. Les étudiant-es membres de l'orchestre peuvent bénéficier (si inscrits dans leur cursus), d'une reconnaissance sous forme de crédits ECTS dans le cadre d'enseignements transversaux. Dans ce cas, leur participation aux activités de l'orchestre est évaluée, et cette évaluation est transmise à la scolarité de leur formation. L'orchestre approche différents publics dans un souci pédagogique, propose des concerts gratuit en plein air, sur le campus ou lors du festival (Merci Bonsoir, Fête des Tuiles), collaboration avec d'autres associations et compagnies artistiques (Mixart's, Harmonie de Grenoble, Feugoloko, Lézards Bleu etc.). Calendrier des concerts : - 10 & 11 janvier 2026 – Salle Olivier Messiaen - Programme : Concerto pour piano n°2 de Rachmaninoff (piano : John Gade) et Tableaux d'une exposition de Moussorgski. Direction : Alexandre Doisy ; - Mai 2026 – Salle Olivier Messiaen - Programme : Danses de Galánta (Kodály), Le Lac des cygnes (Tchaïkovski, extraits) et Suite de variétés n°2 (Chostakovitch). Direction : Alexandre Doisy ; 7 encadrants professionnels et un chef d'orchestre : Alexandre Doisy (chef d'orchestre), Agnès PEREIRA (violon1), Carole MAUPAS (violon2), Catherine SIMON (alto), Denis JEANNET (violoncelle), Dominique ROCHET (contrebasse), Valérie SMANIOTTO (hautbois), Till VERON (cor).	- Subvention : 1 000 € - Cvn Màd Salle Messiaen 2 960 €					7 500 €	- Subvention : 1 000 € - Cvn Màd Salle Messiaen (prévisionnel 2026) 2 960 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	DANSE	OX'ART	La compagnie OX'Art (DANCE) est une compagnie de danse émergente et pluridisciplinaire, créée en Septembre 2024, qui explore les croisements entre hip-hop, danse contemporaine, théâtre, drag, burlesque, arts plastiques, vidéo et performance. Projet : création du spectacle <i>Fragments du Temps</i>, qui souhaite explorer la mémoire et la trace que le corps inscrit dans l'espace et le temps à travers un performance plastico-chorégraphique associant également les projections vidéos Artistes : Margaux Laneyrie (chorégraphe et danseuse), Thiméo Basin, Hélène Berneron et Diane Ruman (danseur-euses) Dates : Résidence au Théâtre Prémol en février 2026, extrait du spectacle dans le cadre du festival de danse de Colette Priou le 12 juin				- Sub AAP PEA 3 500 € (CM 2/2/26) - Cvn mise à disposition Maison des artistes : 706,62 € (CM 15/12/2025)	1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	DANSE	POMPOKO	Pompoko est une jeune compagnie de danse hip-hop créée en 2022 par le danseur de breaking Killian Drecq. Projet : création du 2ème spectacle de la compagnie Season of the witch, pièce hip-hop fondée sur des systèmes chorégraphiques qui cadrent et libèrent l'improvisation. Elle croise l'énergie rock/jazz avec un axe fort autour de la batterie et du graffiti. Elle s'adapte en salle et hors les murs. Artistes : Killian Drecq (danseur et chorégraphe), Matylda Pioro-Ferrari, Clémentine Chaussat, Océanne Palie (danseuses). Dates : 1ère à l'EST à l'Université Grenoble Alpes le 28 janvier 2026, 3 représentations au Coléo de Pontcharra en février, clinique Rocheplane (SMH) en avril.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis comité d'avis
1A	MUSIQUES	RESONAN' SCÈNES	Eddy (chant, harmonica, guitare) et Ianis (clavier, chant, mélodion) forment ensemble la compagnie Un air d'aventure. Projet : Le projet <i>Rêvons ensemble</i> naît d'une envie simple : partager quelques chansons inspirées du vécu d'Eddy, musicien ayant traversé une enfance atypique, marquée par des difficultés, des doutes et un sentiment de différence. Le travail mené avec Ianis sur cette base mène à un spectacle musical sur le thème de la différence et de l'imaginaire. Sont proposés en amont du spectacle deux ateliers (6-9 ans et 9-12 ans). Ils sont pensés pour permettre aux enfants de participer sur deux chansons. Dates : 18 janvier, Petit Théâtre (CREARC) ; 28 janvier, Bibliothèque Mimi Mangat ; 7 février, Bibliothèque Colombine Avis défavorable : projet encore fragile sur le plan artistique, ne bénéficiant pas à ce stade d'un soutien institutionnel ni de partenariats identifiés.					1 500 €	Subvention : 0 €	D
4	PATRIMOINE	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	Créée en 1935 par Paul CLAUDER, Antoine CHOLLIER et Lucie GUIGO-COULMASSIS, la Société des écrivains dauphinois accueillait les écrivains et poètes qui ne trouvaient pas de place au sein de l'Académie Delphinale. L'association a pour but de rassembler les écrivains et les poètes afin de promouvoir le régionalisme du Dauphiné et des Alpes. Afin de mieux faire connaître la production d'auteurs dauphinois, la société organise régulièrement des réunions sur des thèmes choisis par les auteurs et publie périodiquement <i>les Cahiers de l'Alpe</i>. Elle a également participé jusqu'en 2024 à l'organisation du salon du livre alpin (association Ex Libris). Pierre DELL'ACCIO, président a pris la suite de Raymond JOFFRE, libraire et éditeur, ancien président de l'Académie Delphinale et de l'association Ex Libris, décédé en 2021. Nombre d'adhérents : 200					800 €	Subvention : 800 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Cont volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	THÉÂTRE	STENOPIA	Compagnie créée par Aurore Desgranges, Vivek Dewan, Alizée Pantyra, Théo Rollin, Lisa Singer en 2025 suite à la formation ACT PRO de l'École des Gens. <i>Sans Modération(s)</i> est son premier spectacle, et est mis en scène en collaboration avec l'autrice Azilys Tanneau. La création du spectacle en 2025 a été accompagnée par Troisième Bureau. Des pistes de collaboration avec un foyer (adolescent-es), et avec un laboratoire de recherche en sociologie, pour des ateliers théâtre autour des réseaux sociaux en s'appuyant sur le spectacle <i>Sans Modération(s)</i>. Compagnie accompagnée par la Baj'Art sur la saison 2025-26 Projet 2026 : poursuite de la création de <i>Sans Modération(s)</i> Diffusion : - octobre 2025 : 2 dates au théâtre de l'école des Gens - février 2026 : résidence au Grand Collectif et ateliers (action culturelle) sur le thème du spectacle. 27 février 2026 : lecture du texte du spectacle au Grand Collectif - printemps : en cours de discussion. Collaboration avec une maison d'enfants (le chemin à Saint-Égrève) pour des ateliers de médiation (lectures théâtralisées/atelier participatif) + diffusion du spectacle. - juin : au CHU de Grenoble, format lecture théâtralisée d'extraits et discussions Artistes : Aurore Desgranges, Vivek Dewan, Alizée Pantyra, Théo Rollin, Lisa Singer Première demande de la compagnie en 2026. La compagnie sera accueillie en résidence au TMG (Théâtre de Poche) à la saison prochaine, au printemps 2027.					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1B	DANSE	STRATES	Programme 2026. Strates est une compagnie de danse grenobloise, codirigée par Aline Fayard et Sandra Wieser créée en 2017 qui associe à sa pratique de la danse et du mouvement, des outils d'enquête, de rencontre et de soin. Création : <i>Ici, on apprend à tenir debout</i> : projet d'un inventaire de « géologies relationnelles » à l'EHPAD L'âge d'or de Monestier de Clermont dans le cadre du dispositif Culture et santé. Finalisation du duo chorégraphique <i>Quelque chose de vaguement rond</i> : résidences à Grenoble (Le Grand Collectif), dans le Gard avec 1 Watt et à l'atelier du milieu (Haute Marne) => 1ère le 14 juin et 1^{er} juillet pour Terrains de danse. Action culturelle : Dispositif A little Piece of Care (pièce chorégraphique sous la forme d'une permanence artistique accueillant des personnes en rendez-vous individuel pour une flânerie d'une heure autour de l'expression « prendre soin ». Développement de partenariats avec des structures sociales grenobloises, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville (secteurs 3 et 6), en vue de nouvelles actions de médiation. Sur Grenoble : la compagnie a déposé un dossier contrat de ville pour continuer Little Piece of Care avec le Rocher et le Secours populaire pour un public femmes et scolaire en lien avec le Prunier sauvage pour une incarnation à l'automne 2026-2027. Transmission : Organisation d'ateliers réguliers à destination d'adultes amateur-ices à Grenoble (Jardin et Mouvement). Mise en place de stages de pratique en lien avec les projets <i>Nous avons appris à tenir debout</i> et <i>A Little Piece of Care</i> (lieux à confirmer). Réédition du coffret <i>A Little Piece of Care</i> en version augmentée (500 exemplaires prévus). Formation professionnelle : Reconduction envisagée de la formation Arpenter et performer dans l'espace public, après une première session organisée à Grenoble en 2025 à la Ruche Artistique. Développement de formations professionnelles en partenariat avec la coopérative Illusion et Macadam, dont certaines sessions prennent Grenoble (quartier des Eaux Claires) comme terrain de travail. Février 2026 : formation « Faire danser nos postures » ou Comment les outils de la danse et de l'improvisation peuvent venir soutenir les postures d'accompagnement. Partenariats et réseaux : Poursuite des collaborations avec des acteur-ices grenoblois, notamment : Le Pacifique – CDCN de Grenoble, La Baj'Art, La Ruche Artistique, Le Rézolah.	Subvention : 1 500 €			- Cvn mise à disposition Maison des artistes : 174,24 € (CM 15/12/2025)	4 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants demandés projet DAC 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	SYNESTHESIS pour GINTSUGI	Gintsugi est une artiste franco-italienne autrice, interprète et productrice. Elle développe un son art-pop, mêlant le piano, l'électronique et la guitare. Son projet est née en 2020. Lauréate de la cuvée grenobloise en 2022-2023, elle intègre le dispositif d'accompagnement du Ciel en 2024 en même temps qu'elle est accompagnée par la Belle Éctrique en basse fréquence. Projet : nouvel EP de l'artiste intitulé <i>Stranger</i>. Inscrit dans une esthétique art-pop / pop alternative, cet EP explore une écriture poétique et singulière, portée par une voix marquante et une production immersive. Réalisé entre l'Italie et la France, en collaboration avec le réalisateur artistique FAV, il marque une étape importante dans le parcours de l'artiste. Release party prévue au Ciel à l'automne 2026. En parallèle, projet d'actions culturelles avec Les Abattoirs. Projet de podcast en lien avec le Ciel : place des artistes, techniciennes, femme en charge de label, etc. quelles difficultés que mettent-ils en place ? Dates : 6 décembre 2025, 1ere partie de Suzane à La Belle Electrique, Release party au Ciel à l'automne 26 + 16 dates en Italie, Royaume Uni et région					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	ARTS VISUELS	TANGIBLES	Créée en 2015, l'association TANGIBLES porte les projets de la photographie Nadine Barbançon. L'association a son siège social à la Ligue de l'enseignement de l'Isère, rue Chanrion mais est physiquement présente au Grand Collectif, place Charpin. Projet : Création nommée « Transmissions ». Formation photographique "atelier des photographes" et exposition collective à la MDH Chorrier-Berriat. Depuis 2024, l'association TANGIBLES porte administrativement le projet du photographe Mabeye Deme, résidant du Grand Collectif. Celui-ci a un projet de studio photographique ambulant. L'exposition sera présentée dans les locaux du Grand Collectif. Mabeye Deme exerce depuis 2013. Il expose régulièrement à Paris, Dakar, Arles, Marseille ou Lyon. Projet : Résidence artistique longue durée au Collège Vercors. Travail sur le journal intime avec les élèves. Création individuelle de chaque participant. Restitution du projet lors de la fête du Grand collectif. Travail avec les habitant-es de l'Abbaye. Dates : année 2026	Subvention : 3 000 €				3 000 €	Subvention : 3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exceptionnelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants projet DAC 2026	Montants DAC et CVN proposés pour 2026	avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	THE DARE NIGHT MAZAIR	« Mazair » est un artiste diffusant une nouvelle manière d'aborder le Djing, à 2, 3 ou 4 platines en les utilisant comme de véritables instruments. En terme esthétique, ses influences musicales sont variées (world, electro, oriental et parfois rock). Souhait de créer un lien avec le public laissant une place réelle à l'improvisation. Depuis 10 ans, le projet tourne dans la région Grenobloise (La Bobine, au bar de La Belle Électrique, L'Ampérage, Le Drak-Art, ...) et en région (Lyon). Projet : L'objectif pour 2026 est de poursuivre ce développement à travers : Lancement du label CREPUSCULE records, Incarnation sur les réseaux sociaux avec une stratégie de communication, Déploiement d'un plan de démarchage pour le projet MAZAIR & MOGAN, Multiplier les collaborations (dj sets en binôme avec des artistes plus identifiés), +accompagnement de 6/8 djs en perfectionnement. Dates : L'Ampérage le 30/01 à Grenoble, La Murisserie le 17/10 à Marseille, La Péniche Loupika le 01/02 à Lyon	- Subvention : 1 500 € + 6 000 € festival Ultravirage - CVN * matériel de pavoisement : 475,44 € * comm 336,39 €	Subv invest 3 000 €			1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	ARTS VISUELS	TOMAS BOZZATO	Tomas Bozzato est un photographe isérois. Actuellement, il partage un bureau au Grand Collectif avec Nadine Barbançon et Mabeye Deme, deux autres photographes. Projet : intitulé « Nos lueurs », le projet de Tomas Bozzato consiste à raconter par la photographie le parcours de mineurs isolés de différentes origines qui vivent ensemble au DMNA L'Olivier à Grenoble (Dispositif des Mineurs Non Accompagnés). Une exposition suivra ce travail. Dates : Le projet nécessitant un temps long de préparation, les dates de début et de fin sont incertaines. Ce projet pourrait être reporté début 2027.					1 500 €	Subvention : 0 €	D

Publié le Montants Montants Avis
ID : 038-213801855-20260629-D20260629_47-DE

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	demandés projet DAC 2026	subvention DAC et CVN proposés pour 2026	Avis du comité d'avis
1A	MUSIQUES	YERAZ MUSIQUES pour MILENA	Milena est une musicienne et auteure compositrice interprète franco-arménienne de 22 ans. Née en Arménie et vivant en France, ses influences s'étendent de Matthieu Chedid à Francis Cabrel en passant par Norah Jones et de nombreux auteurs-compositeurs d'Arménie. L'artiste a été accompagnée par Mix'arts pendant deux ans et a été lauréate de la cuvée grenobloise en 2021. Sélectionnée dans le dispositif « Haute Fréquence » de La Belle Electrique en 2024. Projet : En 2026, sortie d'un nouvel EP 5 titres (avril) et d'une live session (mai). Résidence scénique à la Belle Electrique les 12-13 janvier. EAC en partenariat avec le Ciel (atelier de chant avec des enfants : entre 3 et 12ans : atelier de 2h ou 3h 8 participants / atelier découverte sur une pratique musicale ; - atelier scolaire : 1 classe de primaire / atelier découverte au ciel ou dans la classe directement. Résidence prévue au Ciel à l'automne. Dates : (24 dates en 25) La Source le 30/01 en 1ère partie de Mathieu Boogaerts, +5 dates au national, release party prévue au Ciel à l'automne (date à confirmer)					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F
1A	ARTS EN ESPACE PUBLIC	ZUND ZUND	Zund-zund est une compagnie de spectacle vivant mêlant cirque, musique et vidéo, née à Grenoble en 2020 et dirigée par Anne Marchal et Marouane Izza. La compagnie produit des créations destinées à être jouées dans des espaces non dédiés au spectacle vivant. Projet : <i>Trapezium</i>, 2ème création de la compagnie associe le geste circasien (trapèze rotatif et mouvement acrobatique) à la création sonore en direct (sonorisation d'objets scéniques, spatialisation sonore, composition en direct sur boucles de bandes magnétiques), entre poésie drôlatique et expérience mystique. Durée finale : 40 minutes. Artistes : Anne Marchal (direction artistique et trapèze), Samson Pignot Renevey (création sonore). Dates : plusieurs temps de résidence et de répétition à l'école de cirque Alter'activ (Le Versoud), Pôle Pik (Bron). Workshop autour du spectacle : le 102 (Grenoble), l'ESAD (Grenoble), l'Atelier des Lilas (lieu privé Grenoble). Représentation : le 102 (11/10/2026), l'atelier des Lilas (22/11/2026).					1 500 €	Subvention : 1 500 €	F

ANNEXE 1
Contributions volontaires en nature - Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Descriptif	Montant subv DAC et CVN 2025	Sub DAC exception-nelle 2025	Appel à projet 2025	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2026	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2026
THÉÂTRE	COMPAGNIE IN(C)LASSABLE	Créée en 2023 par 3 jeunes comédiennes, In(c)lassable est une compagnie de théâtre de rue qui s'installe progressivement dans les théâtres et dont l'implantation se consolide à Grenoble. La compagnie souhaite intégrer le nouveau lieu à destination des artistes selon la modalité de bureau volant régulier.	0,00 €			Subvention proposée au CM de juin : 1 500 €	CVN accès régulier au lieu à destination des artistes à compter du 1 ^{er} juillet 2026 : 353,31 €
THÉÂTRE	COMPAGNIE SILLAGES	La compagnie Sillages a été créée par Marion Moneuse en 2024 à l'occasion de l'implantation de l'artiste à Grenoble. Marion Moneuse a gagné un prix pour son texte dramatique dont elle prépare la mise en scène. Accompagnée par la Ville par le biais d'un accueil en résidence au Théâtre Prémol en 2026. La compagnie souhaite intégrer le nouveau lieu à destination des artistes selon la modalité de bureau volant régulier.	inéligible				CVN accès régulier au lieu à destination des artistes à compter du 1 ^{er} juillet 2026 : 353,31 €
THÉÂTRE	L'ÉLAN THÉÂTRE	L'élan Théâtre est une compagnie de théâtre régulièrement sollicitée par les associations culturelles de Grenoble, notamment l'Association Stendhal et des amis du musée Stendhal, et L'AsRoch (cimetière Saint-Roch). La compagnie, portée par Antoine Quirion, souhaite intégrer le nouveau lieu à destination des artistes selon la modalité de bureau volant régulier, afin d'être plus ancrée à Grenoble.					CVN accès régulier au lieu à destination des artistes à compter du 1 ^{er} juillet 2026 : 353,31 €
DANSE	MARBELLE ASSOCIATION	La compagnie Marbelle est une compagnie de danse contemporaine créée en 2015 par Margot Rubio et Annabelle Maussion. Accompagnée par la Ville en 2021, elle est régulièrement programmée à la Fête des Tuiles. Elle souhaite intégrer le nouveau lieu à destination des artistes selon la modalité de bureau volant régulier.					CVN accès régulier au lieu à destination des artistes à compter du 1 ^{er} juillet 2026 : 353,31 €
MUSIQUES	MUSIKA SONGES	La compagnie Musika Songes porte les projets musicaux alliant Jazz, beat box et musiques du monde du musicien multi-instrumentiste Stracho Temelkovski. L'artiste grenoblois cherche à revenir s'ancrer plus fortement dans sa ville d'origine et sollicite ainsi des bureaux au sein du nouveau lieu à destination des artistes. Il souhaite intégrer celle-ci selon la modalité de bureau permanent.	0 €				CVN accès permanent au lieu à destination des artistes à compter du 1 ^{er} juillet 2026 : 1 059,93 €

ANNEXE I

2026-1-FR01-KA121-ADU-000427708

Code projet	2026-1-FR01-KA121-ADU-000427708
Identifiant du formulaire de candidature	1755925
Code d'accréditation	2024-1-FR01-KA120-ADU-000279218
Type d'accréditation	Accréditation pour un organisme individuel
Subvention accordée pour les catégories budgétaires appliquant des contributions unitaires.	66 736,00 €
Subvention accordée pour le soutien pour l'inclusion des participants et les coûts exceptionnels	0,00 €
Subvention totale accordée	66 736,00 €

Le bénéficiaire gère sa subvention conformément aux normes de qualité Erasmus et aux objectifs suivants, énumérés par ordre de priorité :

- utiliser pleinement la subvention accordée,
- travailler à la réalisation des objectifs du plan Erasmus liés au code d'accréditation susmentionné
- atteindre les objectifs indicatifs définis dans la section "Activités" de la présente annexe.

Le tableau des objectifs indicatifs de la section "Activités" indique une marge de flexibilité pour chaque objectif. Si la subvention du projet a été entièrement utilisée, le fait d'atteindre toute valeur comprise dans la marge de flexibilité sera considéré comme une réalisation complète de l'objectif.

D'une manière générale, le bénéficiaire doit fixer des objectifs prioritaires pour les activités et les catégories de participants qui ont été jugées prioritaires lors de la phase d'allocation du budget.

Les changements dépassant la marge de flexibilité standard sont autorisés et ne nécessitent pas de modification de la convention de subvention. Le bénéficiaire expliquera ces changements plus importants dans le cadre du rapport final. Les modifications et les explications fournies seront évalués dans le cadre de l'évaluation du rapport final. Ces changements peuvent avoir une incidence positive sur la note globale du projet, en fonction de la qualité de l'explication fournie (en particulier en ce qui concerne les objectifs du plan Erasmus du bénéficiaire).

Ce projet ne bénéficie d'aucun soutien d'organismes de soutien. La participation d'organismes de soutien sera soumise à l'approbation de l'Agence nationale et à un avenant à la convention de subvention.

Activités : cibles indicatives

Type d'activité	Nombre de participants	Durée totale (en jours)	Nombre de participants ayant moins d'opportunités	Nombre de participants aux activités hybrides	Nombre de participants utilisant des moyens de transport écoresponsables
SM-JOB-SHDW - Stage d'observation	48-72	126-190	0-0	0-0	45-68
Total	48-72	126-190	0-0	0-0	45-68

La subvention accordée comprend des fonds pour un nombre approprié de jours de voyage en plus de la durée de l'activité indiquée dans le tableau ci-dessus. Les jours de voyage ne seront pas pris en compte pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs indicatifs.

Ces chiffres ne font pas partie des objectifs indicatifs du projet et ne sont pas contraignants. Ils peuvent changer en fonction des besoins réels au cours de la mise en œuvre, conformément aux principes d'inclusivité et de gestion efficace des subventions.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Madame la Maire, en date du 23 juin 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Laurence RUFFIN, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Laurence RUFFIN - M. Abdelwaheb KISMOUNE - M. Alexis MONGE - Mme Léonie MARCOUX - M. Mehdi TADJINE - Mme Chloé PANTEL - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Gaëtan MONOT - Mme Isabelle PETERS - M. Gilles NAMUR - Mme Kheira CAPDEPON - M. Karim SELLAMI - Mme Laurette RIMET-MEILLE - M. Nicolas KADA - M. Antoine BACK - Mme Michelle SY - M. Vincent BERLANDIS - M. Lény MOULIN - Mme Michelle DARAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Sandra KRIEF - Mme Marlène TERRIER - M. Khemisti BOUBEKER - Mme Marion CARROZ - M. Gilles MOREAU - M. Alan CONFESSON - Mme Angélique WABENE - M. Thibault MARTIN - M. Bastien CASTILLO - Mme Coline PISSARD-GIBOLLET - M. Allan BRUNON - M. Robinson ROSSI - Mme Kenza DOUKHI - M. Jean-Luc RIZZI - Mme Brigitte BOER - M. Thierry ALDEGUER - M. Pierre-Edouard CARDINAL - M. Clément CHAPPET - Mme Anouchka MICHARD - Mme Rdija SAHIRI - M. Jean-Noël PUSEL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Amandine GERMAIN donne pouvoir à Mme Michelle DARAN
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Meriem NAILI donne pouvoir à Mme Laurette RIMET-MEILLE
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO
Mme Majda RAKI donne pouvoir à M. Robinson ROSSI
Mme Inès AJMI donne pouvoir à M. Abdelwaheb KISMOUNE
M. Zakaria AMRAN donne pouvoir à M. Bastien CASTILLO
Mme Margot BELAIR donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
M. Abdelnour DJEBBOURI donne pouvoir à Mme Kenza DOUKHI
Mme Jasmine NEBILI donne pouvoir à M. Allan BRUNON
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER
Mme Delphine BENSE donne pouvoir à Mme Anouchka MICHARD
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à M. Pierre-Edouard CARDINAL
M. Franck BENHAMOU donne pouvoir à M. Jean-Noël PUSEL
M. Stéphane ROBIN donne pouvoir à M. Clément CHAPPET

Absents excusés :

M. Thomas MANDROUX - Mme Lauren VIGUIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Luis BELTRAN-LOPEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20260629_91 - Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les acteurs locaux du développement social et territorial.

SEANCE DU 29 JUIN 2026

91-(43074). SOLIDARITE_: Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les acteurs locaux du développement social et territorial.

Madame Chloé PANTEL expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers (annexes 1 à 8).

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
	Droit au logement Opposable (DALO) Soutien à l'équipe juridique mobile 2026	3 000,00 €
Association Centre Social Chorier Berriat	Aide au fonctionnement 2026	400,00 €
CLEF	Fête de quartier Festi'hoche 2026	1 500,00 €
MPT SAINT LAURET	Fête de la Lumière 2026	1 500,00 €
ODTI	Equinox Metis 2026	1 000,00 €
ME BACHELARD	Fête de quartier 2026	1 900,00 €
BIG BANG BALLERS	Fête de quartier 2026	500,00 €
Collectif des usagers de la bifurk (CUB)	Bifurkations 12 ^e édition	2 000,00 €
Collectif des usagers de la bifurk (CUB)	Fête de la Musique	500,00 €
Collectif des usagers de la bifurk (CUB)	Projet de la Papoterie 2026	800,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarité-Ressource du lundi 15 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les associations locales du développement social et territorial (annexes 1 à 8) ;

- d'autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Chloé PANTEL

Publiée le : 2 juillet 2026

TRANSFORMATION DE POSTE

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville résiliente	Urbanisme et Aménagement	Prospective urbaine	Rédacteur	Attaché

Section	Commission	CdR gestionnaire engagement	Nom tiers engagement	Description engagement	Publié le	Montant	Montant : 20260629 N° : 109-DE
Fonctionnement	Commission Émancipations					1 316 283,00	
		Dir. Ville Ouverte	ACCUEIL AIDE ACCO MINEURS PROJET	ACCUEIL AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ET JEUNES ISOLES ETRANGERS VERS UNE FORMATION OU UN PROJET PROFESSIONNEL (SAMIE) - 2026 - Mise en place d'une formation diplômante d'Aide à la		7 500,00	23 356,21
			MAISON CULTURE ARMENIENNE	MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD) - 2026 - International - Fonctionnement MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD) - 2026 - International - MCAGD - 4ÈME EDITION DU "TROPHÉE JEAN MARANDJIAN" - TOURNOI INTERNATIONAL D'ECHECS		14 000,00 1 000,00	15 000,00
		Sce affaires culturelles admin	21H10 MUSIC	21H10 MUSIC - 2026 - Culture - Aide au développement pour le live de Yoh TNT 21H10 MUSIC - 2026 - Culture - Développement du set scénique de Loren 6 et sa diffusion 21H10 MUSIC - 2026 - Culture - le développement du nouveau set scénique de T2LS au titre du dispositif 1A 21H10 MUSIC - 2026 - Culture - le développement du set scénique de L'amiseul au titre du dispositif 1A		1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00	6 000,00
			A BIENTOT JESPERE	A BIENTOT JESPERE - 2026 - Culture - AU RISQUE DU RÉEL		2 000,00	7 000,00
			ALPES CONCERTS	ALPES CONCERTS - 2026 - Culture - L'écrivain public de cartes postales (Cie à tout à l'heure)		1 500,00	5 000,00
			ASS POUR L AGENCEMENT DES ACTIVITES	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA - 2026 - Culture - subvention projet AAA 2026 - production, diffusion de l'art contemporain - accompagnement d'artistes		1 000,00	1 000,00
			ASSOCIATION LA CORDELETTE	ASSOCIATION LA CORDELETTE - 2026 - Culture - Spectacle et ateliers autour de la création en cirque et art numérique Abysses		1 500,00	1 500,00
			ASSOCIATION RESSOURCE POUR LA CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE	ASSOCIATION RESSOURCE POUR LA CREATION ARTISTIQUE NUMERIQUE (ARCAN) - 2026 - Culture - ARCAN en 2026		4 000,00	4 000,00
			ASSOCIATION STARA ZAGORA	ASSOCIATION STARA ZAGORA - 2026 - Culture - LE TYMPAN DANS L'OEIL - 16E ÉDITION (année 2026)		8 000,00	8 000,00
			ATHECA	ATHECA COMPAGNIE - 2026 - Culture - Création de L'ARAIGNEE		1 500,00	1 500,00
			AZIMUTS	AZIMUTS - 2026 - Culture - AZIMUTS : expérimentation et créativité		1 500,00	2 500,00
			BELLE JOURNEE	BELLE JOURNEE - 2026 - Culture - Aboutir en 2026 la deuxième phase de création du spectacle de conte Notes pour construire une maison		1 500,00	1 500,00
			CHORESCENCE	CHORESCENCE - 2026 - Culture - A corps, lire - Zone sensible à défendre		1 500,00	1 500,00
			CIE KILOMBO	CIE KILOMBO - 2026 - Culture - Mise en place des actions culturelles en lien avec le spectacle "La Pause"		1 500,00	1 500,00
			COMPAGNIE CENT DETOURS	COMPAGNIE CENT DETOURS - 2026 - Culture - Aide à la création du spectacle " La vie normale d'Archi et Gardanella" et au développement de médiations culturelles sur le thème de la mort en utilisant le masque et l'impr.		1 500,00	1 500,00
			COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES - 2026 - Culture - Création de "Mobile Homes", spectacle pluridisciplinaire dès 8 ans		3 500,00	3 500,00
			COMPAGNIE IN(C)LASSABLE	COMPAGNIE IN(C)LASSABLE - 2026 - Culture - Demande de soutien universel - Aide au projet L'Ourse (de in(C)lassable)		1 500,00	1 500,00
			COMPAGNIE LES MUTINS	COMPAGNIE LES MUTINS - 2026 - Culture - EKKO & VALYERTE / CRÉATIONS DANSE		1 500,00	1 500,00
			COMPAGNIE OH ET PUIS M	COMPAGNIE OH ET PUIS M... - 2026 - Culture - Sacré Cycle		1 500,00	1 500,00
			EMULSION	EMULSION - 2026 - Culture - LES HAUTES LUMIERES - LIEU D'EXPOSITION ET DE RENCONTRES DE PHOTOGRAPHIE D'AUTEUR		2 000,00	2 000,00
			EPI D'OR	EPI D'OR - 2026 - Culture - FITA 2026 + Travail artistique avec les Mange-Cafard + Création Roda Favela opus 2		14 000,00	14 000,00
			FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE - 2026 - Culture - Festival de la Cour du Vieux Temple édition 2026		2 500,00	2 500,00
			FURIEUSES PRODUCTIONS	FURIEUSES PRODUCTIONS - 2026 - Culture - Aide à la création et soutien aux équipes artistiques		1 500,00	1 500,00
			GAME A PRODUCTION	GAME A PRODUCTION - 2026 - Culture - Accompagnement Carrière - Yoki		1 500,00	4 000,00
			HADRA	HADRA - 2026 - Culture - TranceMission : Accompagnement des pratiques amateurs, mixité des publics et lien social		5 000,00	5 000,00
			HARMONIE DE GRENOBLE	HARMONIE DE GRENOBLE - 2026 - Culture - Accompagnement de la pratique musicale amateur		23 000,00	23 000,00
			IMAGE PAR IMAGE	IMAGE-PAR IMAGE - 2026 - Culture - Soutien à la réalisation d'un court-métrage d'animation		1 500,00	1 500,00
			KLI-P	KLI-P - 2026 - Culture - EGODOCUMENT - Portraits singuliers d'ici et d'ailleurs		1 500,00	1 500,00
			L'ECOUTILLE	L'ECOUTILLE - 2026 - Culture - Aide au fonctionnement - Soutien aux lieux intermédiaires (dispositif 2B)		3 000,00	3 000,00
			LIVRE DE CONTES	LIVRE DE CONTES (UN PONT ENTRE LES CULTURES) - 2026 - Culture - L'ivre de contes : patrimoines et récits du monde au cœur de Grenoble		1 500,00	1 500,00
			L'OISEAU A PLUMES	L'OISEAU A PLUMES - 2026 - Culture - Fol Orchestre : accompagnement à la pratique amateur de la musique ancienne et soutien au Festival International des Journées de la Flûte à bec		1 000,00	1 000,00
			LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE	LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE - 2026 - Culture - Projets artistiques de territoire de la Compagnie du dernier étage - le théâtre et l'écriture pour faire lien et penser des problématiques intimes et sociétales		1 500,00	3 000,00
			LA FABRIQUE OPERA ISERE	LA FABRIQUE OPERA ISERE - 2026 - Culture - Opéra Paradiso, l'opéra coopératif		4 000,00	4 000,00
			LA PETITE PHILHARMONIE - ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE	LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE - 2026 - Culture - Saison artistique de La Petite Philharmonie - concerts sur Grenoble		500,00	500,00
			LA SOUPAPE	ASSOCIATION LA SOUPAPE - 2026 - Culture - Au Pays des Couleurs par Audrey Vermont - ateliers d'éveil et d'expression artistique au Café des Enfants		1 000,00	3 000,00
			LANGUILLE	LANGUILLE - 2026 - Culture - LANGUILLE - CENTRE D'ART CONTEMPORAIN		3 000,00	6 000,00
			LE COLLECTIF DES FIERES DESINVOLTES	LE COLLECTIF DES FIERES DESINVOLTES - 2026 - Culture - Le collectif des fiers desinvoltés entre musique et théâtre		1 000,00	1 000,00
			LE COMPTOIR DES ARTS	LE COMPTOIR DES ARTS - 2026 - Culture - Arabella		1 500,00	6 000,00
				LE COMPTOIR DES ARTS - 2026 - Culture - Enuo		1 500,00	
				LE COMPTOIR DES ARTS - 2026 - Culture - Nikitch		1 500,00	

	Publié le	1 500,00	
	ID : 038-213801855-20260629-D20260629_109-DE		
LE COMPTOIR DES ARTS - 2026 - Soalo			
LE FESTIN DES IDIOTS	LE FESTIN DES IDIOTS - 2026 - au développement et au rayonnement du spectacle Le Quichotte - théâtre d'objet et de tréteaux	3 500,00	3 500,00
LES CHAUSSETTES VERTES	LES CHAUSSETTES VERTES - 2026 - Culture - Soutien à la résidence de création et sortie de résidence - spectacle Tu veux une Frite ?	1 500,00	1 500,00
LES ENGRAINEUSES	LES ENGRAINEUSES - 2026 - Culture - Aide au Projet Spectacle Cabaret Féministe de Milo et Cie	1 500,00	1 500,00
LES ZINZINS	LES ZINZINS / COLLECTIF LA RUE Z - 2026 - Culture - préparation à la création Les Inseparables	1 500,00	1 500,00
LOUDMILA PROJETS	LOUDMILA PROJETS - 2026 - Culture - Dispositif 19 - Soutien au développement et à la structuration des équipes artistiques (aide au programme d'activités)	3 500,00	3 500,00
MAISON COURBE	MAISON COURBE - 2026 - Culture - Soutien au développement et à la structuration du Collectif Maison Courbe	2 000,00	3 500,00
MAISON JEUNES CULTURE Eaux Claires	MAISON JEUNES CULTURE Eaux Claires - 2026 - Culture - Le Lab'O - résidences et expérimentations artistiques	3 000,00	291 571,65
MILLE MONTS	MILLE MONTS - 2026 - Culture - fine line - pratiquer l'exposition, création chorégraphique et ateliers de pratiques adressé à des publics situés	1 500,00	1 500,00
MIXARTS	MIXARTS - 2026 - Culture - Aora Paradox	1 500,00	55 000,00
NEBULEUSE SONORE	NEBULEUSE SONORE - 2026 - Culture - Résidence de l'artiste Anita Dongilli pour l'album La Divina Commedia	1 500,00	1 500,00
NEVE	NEVE - 2026 - Culture - Théâtre-concert Messages Glaciaires - et si les scientifiques du climat pouvaient se mettre en scène et trouver une autre manière de communiquer leurs résultats en écoutant la	1 000,00	1 000,00
OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK - 2026 - Culture - festival LA POESIE EST UNE OREILLE 2026 - JUIN 2026 / 5ème édition	2 000,00	5 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE - 2026 - Culture - Demande de subvention Orchestre des Campus de Grenoble annuelle + rachat des instruments des Musiciens du Louvre stockés à la salle Olivier Messiaen	1 000,00	1 000,00
OXART (DANCE)	OXART (DANCE) - 2026 - Culture - Fragments du Temps. Demande de Subvention pour Spectacle pluridisciplinaire (danse, peinture, performance, vidéo, animation 3D).	1 500,00	5 000,00
POMPOKO	POMPOKO - 2026 - Culture - Spectacle "Season of the Witch	1 500,00	6 500,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS - 2026 - Culture - Demande d'aide au fonctionnement de l'association	800,00	800,00
STENOPIA	STENOPIA - 2026 - Culture - La compagnie Stenopia, spectacle Sans Modération(s)	1 500,00	1 500,00
STRATES	STRATES - 2026 - Culture - Programme d'activités Création, Diffusion, Médiation et Edition	1 500,00	1 500,00
SYNESTHESIES	SYNESTHESIES - 2026 - Culture - Sortie d'EP Stranger Gintsugi / Association Synesthésies	1 500,00	1 500,00
TANGIBLES	TANGIBLES - 2026 - Culture - Création "transmission" et studio ambulant	3 000,00	3 000,00
THE DARE NIGHT	THE DARE NIGHT - 2026 - Culture - MAZAIR - projet de développement 2026	1 500,00	7 500,00
VALITSA	VALITSA - 2026 - Culture - Aide à la création artistique chorégraphique	1 500,00	1 500,00
YERAZ MUSIQUE	YERAZ MUSIQUE - 2026 - Culture - Demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'émergence (subvention 1A) pour l'association YERAZ MUSIQUE	1 500,00	1 500,00
ZUND ZUND	ZUND-ZUND - 2026 - Culture - 2026 - Culture 1A - Compagnie Zund-zund, "Trapezium"	1 500,00	1 500,00
Sce gestion Education Jeunesse	ASS MJC ABBAYE CHATELET	48 009,00	257 088,41
	ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2026 - Education - ME TEISSEIRE / Solde 2026 subvention fréquentation	61 340,00	293 990,64
	CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES - 2026 - Education - CLEF / Solde 2026 subvention fréquentation	70 493,00	266 061,75
	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT	42 407,00	235 252,64
	ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Education - LA BAJA / Solde 2026 subvention fréquentation	25 848,00	337 570,30
	CAP BERRIAT - 2026 - Jeunesse - ALLER VERS L'EMANCIPATION ET LA RECONNAISSANCE	22 560,00	229 914,00
	COMITE DAUPHINOIS ACTION SOCIO EDUCATIVE (CODASE) - 2026 - Education - Fonctionnement : Projet Laison	2 000,00	2 000,00
	MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2026 - Education - MPT Saint Laurent / Solde 2026 subvention fréquentation	51 098,00	251 526,78
	ME BACHELARD - 2026 - Loisirs et vie sociale - Solde subvention fréquentation 2026	34 715,00	242 893,75
	ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Education - Association Premol Enfance Jeunesse / Solde 2026 subvention fréquentation	50 401,00	314 518,58
	ASSOCIATION PREMOL ENFANCE JEUNESSE - 2026 - Loisirs et vie sociale - Séjours hiver et printemps 2026	1 890,00	
	MJC ALLOBROGES - 2026 - Education - MJC Allobroges / Solde 2026 subvention fréquentation	31 360,00	297 241,00
	MAISON JEUNES CULTURE Eaux Claires - 2026 - Education - MJC Eaux Claires / Solde 2026 subvention fréquentation	52 863,00	291 571,65
	MJC ANATOLE FRANCE - 2026 - Loisirs et vie sociale - Solde subvention fréquentation 2026	93 665,00	341 198,12
	MJC LUCIE AUBRAC - 2026 - Education - MJC Lucie Aubrac / Solde 2026 subvention fréquentation	65 435,00	364 017,35
	MJC MUTUALITE - 2026 - Education - MJC Mutualité / Solde 2026 subvention fréquentation	12 385,00	135 294,70
	MJC PARMENTIER - 2026 - Education - MJC Parmentier / Solde 2026 subvention fréquentation	84 215,00	344 497,18
	RADIO CAMPUS GRENOBLE - 2026 - Lutte contre les discriminations - Emission radio	1 500,00	3 000,00
Sce Protocole Memoire	ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG - 2026 - Mémoire / commémoratif - DEVOIR DE MEMOIRE	1 000,00	1 000,00
Sce Sport-Activité sportive	1 CIE D'ARC DU DAUPHINE	3 600,00	7 500,00
	AJA VILLENEUVE - 2026 - L'organisation des stages sportifs de Printemps 2026	700,00	33 777,25
	AJA VILLENEUVE - 2026 - Le dispositif de soutien aux clubs de proximité 2026	6 600,00	
	AJA VILLENEUVE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 847,00	
	ALPINE SKATE CULTURE - 2026 - Alpine Skate Culture Chica Chique sess #10	1 000,00	21 000,00

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC	AMICALE SPORTIVE MISTRAL JUDO - 2026 - DISPOSITIF SOUTIEN CLUB DE PROXIMITE	Publié le ID : 038-213801855-20260629-D20260629_109-DE		
	AMICALE SPORTIVE MISTRAL JUDO - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		2 562,00	
	AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO - 2026 - STAGE PRINTEMPS DU 07/04 AU 10/04		200,00	
AS SPORTIVE ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE	ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPEENNE DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		4 555,00	17 455,00
	ASSOCIATION SPORTIVE ITALIENNE ET EUROPEENNE DE GRENOBLE (ASIEG) - 2026 - Stage de printemps		700,00	
ASS GRENOBLE BASEBALL ET SOFBALL	GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		1 880,00	8 625,00
	GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS) - 2026 - Sport de haut niveau		625,00	
ASS GRENOBLE KARATE CLUB	GRENOBLE KARATE CLUB - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		1 500,00	3 000,00
ASS GRENOBLE UNIVERSITE CLUB RUGBY	QUC RUGBY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 701,00	7 001,00
ASS LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	ASS LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		1 500,00	3 000,00
ASS SPORT POSTE FRANCE TELECOM DE GRENOB	ASPTT ATHLETISME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 416,00	17 696,00
ASS SPORTIVE AVIRON GRENOBLOIS	AVIRON GRENOBLOIS - 2026 - SOUTENIR LES DÉPARTS EN SÉJOURS DE VACANCES DES JEUNES GRENOBLOIS ES		1 000,00	56 160,00
	AVIRON GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		14 060,00	
ASSOCIATION LA BAJA	ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité 2026		1 720,00	337 570,30
	ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		2 847,00	
ASSOCIATION SPORTIVE GRENOBLE CATALANS	ASSOCIATION SPORTIVE GRENOBLE CATALANS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 900,00	8 000,00
BOXING CLUB VILLENEUVE	BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2026 - dDispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité 2026		1 880,00	33 680,97
	BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		5 978,00	
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2026 - dispositif de soutiens aux clubs sportif de proximité 2026		1 000,00	10 000,00
	CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		1 590,00	
	CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL - 2026 - stage printemps du 07/04/2026 au 10/04/2026		200,00	
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	CERCLE ESCRIME LA RAPIERE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		900,00	3 000,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		8 651,00	17 551,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	CLUB DE TIR GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		2 900,00	5 000,00
CLUB ROLLER DERBY 38 - THE CANNIBAL MARMOTS	ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		2 300,00	4 500,00
DOJO GRENOBLOIS	DOJO GRENOBLOIS - 2026 - le dispositif de soutien aux clubs de proximité 2026		2 640,00	16 472,00
	DOJO GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		6 832,00	
	DOJO GRENOBLOIS - 2026 - stage de printemps du 06 au 10 avril 2026		400,00	
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - 2026 - 13e édition Grenoble-Vizille 29 mars 2026		1 000,00	40 650,00
	ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		1 250,00	
FC ALLOBROGES ASAFIA	FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ALMA FC2A - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 131,00	19 098,11
	FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ALMA FC2A - 2026 - Stage de printemps du 06 avril au 17 avril 2026		800,00	
FUTSALL DES GEANTS	ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2026 - dispositifs de soutien au clubs sportifs de proximité		1 536,00	12 683,00
	ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		2 847,00	
	ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2026 - Stage futsal		460,00	
GRENOBLE ALP 38	GRENOBLE ALP 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		5 576,00	39 276,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		4 895,00	17 015,00
GRENOBLE ALPES CANOE KAYAK	GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 985,00	11 785,00
GRENOBLE BASKET 38	GRENOBLE BASKET 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		11 884,00	54 009,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	GRENOBLE GYMNASTIQUE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		9 963,00	35 663,00
GRENOBLE HANDISPORT	GRENOBLE HANDISPORT - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		4 555,00	13 255,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE	GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		4 610,00	103 060,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	GRENOBLE KARATE ACADEMY - 2026 - DISPOSITIF DE SOUTIEN CLUB SPORTIFS DE PROXIMITE		1 980,00	6 930,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 EYBENS FORMATION	GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - 2026 - Demande Soutien Haut Niveau		625,00	9 625,00
	GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		3 600,00	
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		790,00	3 000,00
GRENOBLE SAINT MARTIN DHERES METROPOLE HANDBALL	GRENOBLE SAINT MARTIN DHERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38 - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		15 722,00	73 072,00
GRENOBLE TENNIS	GRENOBLE TENNIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel		35 500,00	125 000,00

	GRENOBLE UNIVERSITE CLUB - SAINT MARTIN D'HERES RUGBY	GRENOBLE UNIVERSITE CLUB - SAINT MARTIN D'HERES RUGBY - 2026 - Sport - subvention - Fonctionnement annuel		
	GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION ESCRIME	GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION ESCRIME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	300,00	3 000,00
	GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	24 018,00	119 443,00
	GUC ATHLETISME	GUC ATHLETISME - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 100,00	34 150,00
	GUC COURSE D'ORIENTATION	GUC COURSE D'ORIENTATION - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	290,00	2 500,00
	GUC FOOTBALL FEMININ	GUC FOOTBALL FEMININ - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 200,00	4 500,00
	GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	11 102,00	43 002,00
	GUC TENNIS	GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION LAWN TENNIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	7 686,00	22 566,00
	HOCKEY CLUB DE GRENOBLE	HOCKEY CLUB DE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	6 089,00	11 889,00
	KARATE GRENOBLE HOCHÉ	KARATE GRENOBLE HOCHÉ - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 790,00	4 000,00
	KIAP TAEKWONDO VILLENEUVE	KIAP - 2026 - le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité KIAP - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00 1 800,00	4 000,00
	LE RING GRENOBLOIS	RING GRENOBLOIS - 2026 - Dispositif club de proximité RING GRENOBLOIS - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel RING GRENOBLOIS - 2026 - stage de printemps du 13/04/2026 au 17/04/2026	2 680,00 3 985,00 200,00	13 897,64
	LE SAMOURAI	LE SAMOURAI - 2026 - Intitulé 1 : le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité 2026 LE SAMOURAI - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel LE SAMOURAI - 2026 - Subvention Haut Niveau	1 000,00 3 000,00 1 875,00	8 375,00
	LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - 2026 - Subvention Athlète Haut Niveau LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN - 2026 - Subvention Haut Niveau	2 562,00 625,00 1 250,00	15 237,00
	LES MONKEY	LES MONKEY - 2026 - Soutien au sport de haut niveau LES MONKEY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 875,00 5 450,00	11 875,00
	MEYLAN GRENOBLE HANDBASKET	MEYLAN GRENOBLE HANDBASKET - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 000,00	4 500,00
	MISTRAL FOOTBALL CLUB	MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2026 - CLUB DE PROXIMITE MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2026 - Stage sportif vacances printemps 2026	4 992,00 5 693,00 1 540,00	27 168,50
	ORIENT'ALP	ORIENT'ALP GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 700,00	4 900,00
	RAID ALP BERAIDY CLUB DE RAID MULTISPORT DE NATURE	RAID'ALP GRENOBLE, CLUB DE RAID MULTISPORTS DE NATURE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	3 450,00	5 950,00
	SENTINELLES DES ALPES	SENTINELLES DES ALPES - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 423,00	16 063,00
	SHIN DO KARATE SHOTOKAN	SHIN-DO KARATE SHOTOKAN - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 993,00	4 203,00
	TENNIS DE TABLE LA TRONCHE	TENNIS DE TABLE LA TRONCHE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel TENNIS DE TABLE LA TRONCHE - 2026 - Subvention Sport de Haut Niveau dans le sport amateur	280,00 625,00	10 625,00
	TOUCH GRENOBLE	TOUCH GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	2 847,00	4 047,00
	TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE EYBENS GRENOBLE	TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	4 270,00	14 586,00
	UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2026 - Dispositif de proximité UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE - 2026 - stage de printemps paques 2026	520,00 5 409,00 800,00	16 384,40
	UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2026 - le dispositif de soutien aux clubs sportifs de proximité 2026 USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2026 - Stage de Printemps du 13 au 17 Avril	4 464,00 1 708,00 800,00	26 073,41
	VILLENEUVE IMPACT	VILLENEUVE IMPACT - 2026 - Dispositif clubs de proximité VILLENEUVE IMPACT - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	1 000,00 2 562,00	6 562,00
	YETIS GRENOBLE ROLLER HOCKEY	YETIS GRENOBLE ROLLER HOCKEY - 2026 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel YETIS GRENOBLE ROLLER HOCKEY - 2026 - Sport haut Niveau	3 131,00 3 750,00	12 161,00
	Sce Sports-Montagne	GUC GRENOBLE SKI	24 000,00	27 500,00
Commission Résiliences			71 140,00	
	Sce Alimentation restauration	1CABASPOUR1ETUDIANT	1 500,00	1 500,00
		ABADE - 2026 - Alimentation - L'école comestible	2 300,00	2 300,00
		ASS NICODEME - 2026 - Alimentation - Mieux manger pour tous	4 500,00	7 500,00
		ASS GESTION CENTRES DE SANTE DE GRENOBLE (AGECSA) - 2026 - Alimentation - Défi pour la planète dans les QPV de Grenoble	1 000,00	749 000,00
		BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE - 2026 - Alimentation - Bien Manger pour Tous	8 000,00	26 000,00
		BIG BANG BALLERS FRANCE - 2026 - Alimentation - La Plage éco-responsable	2 000,00	70 500,00

			BIOME38	BIOME38 - 2026 - Alimentation - Vignoble comestible	Publié le 03/08/2025 ID : 038-213801855-20260629-D20260629_109-DE				
			CENTRE D'INSERTION PAR LES METIERS DE LA MONTAGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT	CENTRE D'INSERTION PAR LES METIERS DE LA MONTAGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT - 2026 - Alimentation - Parcours et ateliers de découvertes des métiers de l'alimentation et de l'agriculture durable solidaire		2 000,00	2 000,00		
			FUTSALL DES GEANTS	ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2026 - Alimentation - Je Mange, Donc J'Agis		4 000,00	12 683,00		
			LA BOUILLOTTE	LA BOUILLOTTE - 2026 - Alimentation - La Bouillotte		6 000,00	14 000,00		
			LE ROCHER OASIS DES CITES	LE ROCHER OASIS DES CITES - 2026 - Alimentation - Le Rocher de Grenoble / AMI Santé Alimentation 2026 / L'alimentation : un vecteur de rencontres, d'émancipation et de sensibilisation à la santé dans le quartier Mistr...		7 000,00	15 000,00		
			LES MIJOTEES	LES MIJOTEES - 2026 - Alimentation - Favoriser la culture d'une alimentation durable et conviviale		3 840,00	3 840,00		
			LOW-TECH LAB GRENOBLE	LOW-TECH LAB GRENOBLE - 2026 - Alimentation - AMI Fonds GRAINES 2026		4 000,00	14 000,00		
			PAS SANS NOUS 38	PAS SANS NOUS 38 - 2026 - Alimentation - Caravane pour le droit alimentation		6 000,00	6 000,00		
			SANTE ENVIRONNEMENT EN RHONE ALPES	SANTÉ ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES - 2026 - Alimentation - Sensibiliser et Agir pour une alimentation saine et durable à Grenoble		3 000,00	8 308,88		
			SECOURS CATHOLIQUE	SECOURS CATHOLIQUE (ETAB GRENOBLE) - 2026 - Alimentation - AMI Fonds GRAINES 2026 : Offrir une alimentation de qualité (issue d'une agriculture éthique et durable) aux personnes qui fréquentent l'accueil de jour Laval...		7 000,00	56 000,00		
			TERRE DE SIENNE	TERRE DE SIENNE - 2026 - Alimentation - Accompagnement des personnes en situation de handicap vers les transitions alimentaires : projet "De la terre à l'assiette"		2 000,00	6 300,00		
			UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE - 2026 - Alimentation - Dispositif d'aide alimentaire solidaire pour les familles de l'USVO Grenoble		5 000,00	26 073,41		
			WEAVERS	WEAVERS - 2026 - Alimentation - AMI Fonds GRAINES 2026 - Pouvoir d'agir alimentaire et inclusion des personnes exiliées à Grenoble		1 000,00	1 000,00		
Commission Solidarités- Ressource						32 200,00			
	Sce Admin générale et métiers	ASSOCIATION CLEF	CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES - 2026 - Développement social et territorial - Fête de quartier FestiHoche	1 500,00	266 061,75				
		ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE	ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Soutien à l'équipe juridique mobile de Grenoble	3 000,00	3 000,00				
		ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT	ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2026 - Développement social et territorial - Fonctionnement club des aîné-es	400,00	235 252,64				
		BIG BANG BALLERS FRANCE	BIG BANG BALLERS FRANCE - 2026 - Développement social et territorial - Fête de quartier	500,00	70 500,00				
		CLUB DE L'AMITIE EDMOND FLEG	CLUB DE L'AMITIE EDMOND FLEG - 2026 - Développement social et territorial - animation club seniors	400,00	400,00				
		CLUB PINAL	CLUB PINAL GARE BASTILLE - 2026 - Développement social et territorial - aide au fonctionnement de l'association	400,00	400,00				
		COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK	COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Développement social et territorial - Bifurk - Fête de la Musique 2026	500,00	83 359,00				
			COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Développement social et territorial - Bifurkations#12 - versant territoire	2 000,00					
			COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2026 - Développement social et territorial - LA BIFURK - Projet PAPOTERIE 2026	800,00					
		DIALOGUES	DIALOGUES - 2026 - Développement social et territorial - Un Café pour toutes et tous, géré en commun	3 000,00	3 000,00				
		EMMAUSS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	EMMAUS CONNECT - 2026 - Accès aux droits et solidarités - FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DE LA VILLE DE GRENOBLE	4 000,00	4 000,00				
		L'ANTIJETTE	L'ANTIJETTE - 2026 - Développement social et territorial - Renouvellement d'une demande	1 000,00	1 000,00				
		LE CLUB LUCIEN REVOL	LE CLUB LUCIEN REVOL - 2026 - Développement social et territorial - fonctionnement	400,00	400,00				
		LES AMIS SANS FRONTIERES	AMIS SANS FRONTIERES ISERE - 2026 - Développement social et territorial - Demande de Subvention pour Fonctionnement	400,00	400,00				
		MAIS POUR TOUS ST LAURENT	MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2026 - Développement social et territorial - Fête de la lumière	1 500,00	251 526,78				
		MAISON ENFANCE BACHELARD	ME BACHELARD - 2026 - Développement social et territorial - Fête de quartier Mistral / secteur 3	1 900,00	242 893,75				
		ODTI OBSERVATOIRE SUR LES DISCRIM ET LES TERRITOIRES INTERCULT	ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I...) - 2026 - Développement social et territorial - EQUINOX METIS	1 000,00	119 500,00				
		PANGOLIN	PANGOLIN - 2026 - Accès aux droits et solidarités - Accompagnement sur "les enjeux du numérique" (enfants, familles, pro) et ateliers d'initiation jeunesse aux bonnes pratiques du numérique.	4 000,00	4 000,00				
		PARENT AISE	PARENTAISE - 2026 - Développement social et territorial - journée portes ouvertes 2026	1 000,00	1 000,00				
		UNION DE QUARTIER BERRIAT ST BRUNO EUROPOL	UNION DE QUARTIER BERRIAT ST BRUNO - 2026 - Développement social et territorial - Fête de quartier St Bruno 2026	1 300,00	1 300,00				
		UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE - 2025 - Développement social et territorial - Evénements festifs - L'Union de Quartier Fête ses 100 ans !	2 000,00	2 060,29				
		UNION QUARTIER CENTRE GARE	UNION DE QUARTIER CENTRE GARES - 2026 - Développement social et territorial - Fête du Square GENIN	700,00	700,00				
		VILLAGE SOLIDAIRE	VILLAGE SOLIDAIRE - 2026 - Développement social et territorial - Subvention de fonctionnement 2026	500,00	1 500,00				
		Investissement						42 000,00	
			Commission Résiliences					33 000,00	
	Sce Alimentation restauration			AU LOCAL	AU LOCAL - 2026 - Alimentation - Améliorer le stockage et la distribution de denrées alimentaires locales et de qualités, accessibles au plus grand nombre	10 000,00	83 000,00		
				EPISOL	EPISOL - 2026 - Alimentation - EPISOL 2.0 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT - PROJET EXTENSION	15 000,00	112 100,00		
	Commission Solidarités- Ressource			LA BOUILLOTTE	LA BOUILLOTTE - 2026 - Alimentation - La Bouillotte - INVESTISSEMENT	8 000,00	14 000,00		
							9 000,00		
		Sce Admin générale et métiers	AFRIC IMPACT	AFRIC IMPACT - 2026 - Développement social et territorial - Travaux d'aménagement de la Salle Polyvalente	9 000,00	17 140,00			
	Total Résultat						1 461 623,00		

Conseil municipal du 29 juin 2026
Annexe n °1 à la délibération n°43066

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
I- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2026_0943	Arrêté (22 avril 2026)	Cabinet LSC Avocats 1 Place Firmin Gautier 38100 GRENOBLE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à entamer toute action devant les juridictions pour obtenir la libération de ses locaux situés au 6 bis rue Hector Berlioz à Grenoble.
2026_1001	Arrêté (27 avril 2026)	Maître Sarah TISSOT Cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin gauthier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur [REDACTED] en annulation de la mise en demeure de payer en date du 16 février 2026, du titre des recettes du 24 mai 2024, n°00100-2024-817 d'un montant de 1751, 09 euros émis par le Service de Gestion Comptable, ainsi que de la décision de la commune en date du 10 février 2026 portant rejet des recours gracieux en date des 12 décembre 2025 et 8 janvier 2026 afin de remboursement de la somme de 229, 59 euros prélevée sur les traitements.
2026_1049	Arrêté (29 avril 2026)	Cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin gauthier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par [REDACTED] et portant demande d'annulation de la décision en date du 06 février 2026 de refus de permis de louer pour un hébergement sis 4 Place de la gare.
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2026_0939	Arrêté (22 avril 2026)		Le matériel suivant est cédé aux enchères : un véhicule schmidt balaseuse pour un montant de 1947, 50 €, un véhicule renault clio pour un montant de 2083,62 €, un véhicule renault trafic pour un montant de 2455,08 €, un véhicule piaggio porter pour un montant de 3171, 76 €, un véhicule yamaha

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n °1 à la délibération n°43066

			tracer pour un montant de 3009,40 € et un véhicule fiat doblo pour un montant de 800,00 €.
2026_1044	Arrêté (28 avril 2026)		Le matériel suivant est cédé aux enchères : un véhicule piaggio porter pour un montant de 2 549,99 €, un véhicule fiat panda pour un montant de 300,01 €.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :

2026_1060	Arrêté (30 avril 2026)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un bien immobilier consistant en un appartement correspondant au lot de copropriété n°150038, cadastrée IX 322 et situé 150 Galerie de l'Arlequin, 38100 Grenoble, appartenant à Madame [REDACTED]
-----------	---------------------------	--	---

IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

2026_0919	Arrêté (30 mars 2026)	M. BELLIER Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°123 – Renouvellement d'une concession du 2 janvier 2026 au 1er janvier 2041	Redevance : 330€
2026_0920	Arrêté (30 mars 2026)	Mme CHARREARD Cécile née LAMBERT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°124 – Renouvellement d'une concession du 13 mars 2026 au 12 mars 2041	Redevance : 330€
2026_0921	Arrêté (30 mars 2026)	Mme GUILLOT Nelly, Paulette, Esther	Cimetière Saint Roch – Titre n°125 – Renouvellement d'une concession du 4 octobre 2025 au 3 octobre 2040	Redevance : 324€
2026_0922	Arrêté (30 mars 2026)	Mme HAMONNAIS Marie-Joséphine née BECKER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°126 – Renouvellement d'une concession du 6 janvier 2026 au 5 janvier 2041	Redevance : 330€

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n °1 à la délibération n°43066

2026_0923	Arrêté (30 mars 2026)	M. CAMASSA Léonello	Cimetière Grand Sablon – Titre n°127 – Renouvellement d’une concession du 30 mars 2026 au 29 mars 2056	Redevance : 747€
2026_0924	Arrêté (30 mars 2026)	M. FRAPPAS Paul	Cimetière Grand Sablon – Titre n°128 – Renouvellement d’une concession du 20 mars 2026 au 19 mars 2056	Redevance : 747€
2026_0925	Arrêté (30 mars 2026)	M. ROUX Armand	Cimetière Saint Roch – Titre n°129 – Renouvellement d’une concession du 3 avril 2025 au 2 avril 2040	Redevance : 324€
2026_0926	Arrêté (31 mars 2026)	Mme OUIDIR Dehbia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°130 – Renouvellement d’une concession du 11 février 2026 au 10 février 2041	Redevance : 330€
2026_0927	Arrêté (31mars 2026)	Mme GAMEAU Nicole, Jacqueline, Victorine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°131 – Renouvellement d’une concession du 7 mars 2026 au 6 mars 2041	Redevance : 330€
2026_0928	Arrêté (08 avril 2026)	Mme JAMET Lucienne, Marie née BEGNIS	Cimetière Saint Roch – Titre n°132 – Renouvellement d’une concession du 2 juin 2026 au 1er juin 2076	Redevance : 1356€
2026_0929	Arrêté (08 avril 2026)	Mme OBERLIN Jeanne, Marguerite née VALENTIN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°133 – Renouvellement d’une concession du 10 janvier 2026 au 9 janvier 2041	Redevance : 660€
2026_0930	Arrêté (08 avril 2026)	M. GAY Lucien	Cimetière Saint Roch – Titre n°134 – Renouvellement d’une concession du 15 mars 2026 au 14 mars 2041	Redevance : 660€
2026_0931	Arrêté (08 avril 2026)	Mme PRUDON Alice, Bénédicte née FARVEOT	Cimetière Saint Roch – Titre n°135 – Renouvellement d’une concession du 10 janvier 2026 au 9 janvier 2041	Redevance : 330€

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°43066

2026_0932	Arrêté (09 avril 2026)	Mme DINAMUENA Lina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°136 – Concession nouvelle du 8 avril 2026 au 7 avril 2041	Redevance : 330€
2026_0933	Arrêté (09 avril 2026)	Mme CARRE Marie, Hélène née VIAL	Cimetière Saint Roch – Titre n°137 – Renouvellement d’une concession du 14 août 2026 au 13 août 2041	Redevance : 330€
2026_1068	Arrêté (10 avril 2026)	M. RONSEAU Lucien	Cimetière Saint Roch – Titre n°138 – Renouvellement d’une concession du 19 août 2025 au 18 août 2040	Redevance : 324€
2026_1069	Arrêté (10 avril 2026)	Mme Madame DODE Dorca née DODE	Cimetière Saint Roch – Titre n°139 – Renouvellement d’une concession du 28 janvier 2024 au 27 janvier 2039	Redevance : 636€
2026_1070	Arrêté (13 avril 2026)	Mme Madame VERCELLY Germaine née GERARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°140 – Renouvellement d’une concession du 26 mars 2026 au 25 mars 2041	Redevance : 330€
2026_1071	Arrêté (13 avril 2026)	M. DI COLANGELO Nicolas	Cimetière Grand Sablon – Titre n°141 – Renouvellement d’une concession du 23 mars 2026 au 22 mars 2041	Redevance : 330€
2026_1072	Arrêté (13 avril 2026)	Mme CHAMPAVIER Suzette Jeanne née REYNIER	Cimetière Saint Roch – Titre n°142 – Renouvellement d’une concession du 12 mai 2026 au 11 mai 2041	Redevance : 330€
2026_1073	Arrêté (13 avril 2026)	Mme LAMBERT Olga Maria née TOGNI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°143 – Renouvellement d’une concession du 11 mars 2026 au 10 mars 2056	Redevance : 747€
2026_1074	Arrêté (13 avril 2026)	M. et Mme ARMONIA Gesuele, Maria née LA VAILLE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°144 – Renouvellement d’une concession du 9 novembre 2021 au 8 novembre 2036	Redevance : 330€

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n°1 à la délibération n°43066

2026_1075	Arrêté (13 avril 2026)	MmePAILLARD- GIROLET Aline	Cimetière Saint Roch – Titre n°145 – Concession nouvelle du 13 avril 2026 au 12 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1076	Arrêté (14 avril 2026)	Mme HABABOU Semha Dolly née COHEN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°146 – Renouvellement d’une concession du 22 mars 2026 au 21 mars 2041	Redevance : 330€
2026_1077	Arrêté (14 avril 2026)	Mme CHAMPON DIT MARY Germaine Yvonne	Cimetière Saint Roch – Titre n°147 – Renouvellement d’une concession du 28 avril 2026 au 27 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1078	Arrêté (14 avril 2026)	Mme Madame SUIZE Valentine née OUGIER	Cimetière Saint Roch – Titre n°148 – Renouvellement d’une concession du 24 août 2025 au 23 août 2040	Redevance : 324€
2026_1079	Arrêté (16 avril 2026)	Mme LAFOND Denise, Henriette, Mauricette, Camille née PRAT	Cimetière Saint Roch – Titre n°149 – Renouvellement d’une concession du 25 mai 2026 au 24 mai 2041	Redevance : 330€
2026_1080	Arrêté (17 avril 2026)	M. ATTAL Elie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°150 – Renouvellement d’une concession du 4 avril 2026 au 3 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1081	Arrêté (17 avril 2026)	M. ALTEA Jean Claude	Cimetière Grand Sablon – Titre n°151 – Renouvellement d’une concession du 11 mars 2026 au 10 mars 2041	Redevance : 330€
2026_1082	Arrêté (17 avril 2026)	Mme GUERY Yvette née GIARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°152 – Renouvellement d’une concession du 12 avril 2026 au 11 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1083	Arrêté (17 avril 2026)	ANTOLINI Marie Antoinette née DURR	Cimetière Grand Sablon – Titre n°153 – Renouvellement d’une concession du 10 avril 2026 au 9 avril 2041	Redevance : 330€

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n °1 à la délibération n°43066

2026_1085	Arrêté (17 avril 2026)	Mme VIRTZ Fortunée née EL-SEBBAN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°154 – Renouvellement d’une concession du 23 avril 2026 au 22 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1086	Arrêté (17 avril 2026)	M.SAIVE Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°155 – Renouvellement d’une concession du 25 avril 2026 au 24 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1087	Arrêté (17 avril 2026)	Mme CUCUZZELLA Gesina née SOLDANO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°156 – Renouvellement d’une concession du 3 janvier 2026 au 2 janvier 2056	Redevance : 747€
2026_1088	Arrêté (17 avril 2026)	Mme AMBROSINI Virginie née RICHI	Cimetière Saint Roch – Titre n°157 – Renouvellement d’une concession du 18 septembre 2026 au 17 septembre 2056	Redevance : 747€
2026_1089	Arrêté (21 avril 2026)	Mme RONNA Christiane Joëlle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°158 – Concession nouvelle du 10 avril 2026 au 9 avril 2041	Redevance : 441€
2026_1090	Arrêté (22 avril 2026)	M. SENG Thiem	Cimetière Grand Sablon – Titre n°159 – Renouvellement d’une concession du 8 avril 2026 au 7 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1091	Arrêté (20 avril 2026)	M. et Mme BENAHMED Nacer	Cimetière Saint Roch – Titre n°160 – Concession nouvelle du 20 avril 2026 au 19 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1092	Arrêté (21 avril 2026)	M. SANGALLI Walter	Cimetière Grand Sablon – Titre n°161 – Renouvellement d’une concession du 17 septembre 2010 au 16 septembre 2040	Redevance : 1494€
2026_1093	Arrêté (21 avril 2026)	Mme ANTUNES RENDA Olinda née MACEDO LOURENCO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°162 – Renouvellement d’une concession du 21 décembre 2026 au 20 décembre 2056	Redevance : 747€
2026_1094	Arrêté	Mme CHARVET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°163 – Renouvellement d’une	Redevance : 330€

Conseil municipal du 30 juin 2026
Annexe n °1 à la délibération n°43066

	(21 avril 2026)	Marguerite née BRAND	concession du 25 avril 2026 au 24 avril 2041	
2026_1095	Arrêté (22 avril 2026)	Mme REMOND Marthe Marie née BEAL	Cimetière Saint Roch – Titre n°164 – Renouvellement d’une concession du 15 avril 2028 au 14 avril 2043	Redevance : 330€
2026_1096	Arrêté (22 avril 2026)	Mme MILLON Raymonde née SAULE	Cimetière Saint Roch – Titre n°165 – Concession nouvelle du 11 mars 2026 au 10 mars 2041	Redevance : 660€
2026_1097	Arrêté (22 avril 2026)	Monsieur CHAVANNE Jean, Eugène, Victorin	Cimetière Saint Roch – Titre n°166 – Renouvellement d’une concession du 22 avril 2026 au 21 avril 2041	Redevance : 660€
2026_1098	Arrêté (22 avril 2026)	Mme FERRAND Rose née DE WAURE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°167 – Renouvellement d’une concession du 20 avril 2026 au 19 avril 2041	Redevance : 330€
2026_1099	Arrêté (22 avril 2026)	Mme CURATELLA Concetta née MOSCA	Cimetière Grand Sablon – Titre n°168 – Renouvellement d’une concession du 9 janvier 2026 au 8 janvier 2056	Redevance : 747€

AMENDEMENTS PRESENTES

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 7-43481 Budget Principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2026.

La France Insoumise

Robinson ROSSI

Amendement de clarification de l'exposé des motifs

Au 5e paragraphe de l'exposé des motifs, remplacer "À noter que la loi de finances 2026 a largement préservé les communes (suppression du DILICO 2) contrairement aux EPCI qui ont été fortement impactés" par "Dès lors, la loi de finances 2026 prolonge des coupes budgétaires inquiétantes pour la continuité du service public assuré par les collectivités telles que notre commune. L'impact particulièrement fort sur les EPCI peut indigner à juste titre."

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 10-41630 Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découvertes applicables au 1er septembre 2026.

**Groupe La France Insoumise
Robinson ROSSI**

Amendement pour initier la mise en oeuvre de la gratuité de la cantine scolaire et du périscolaire

A - Délibération, mise en oeuvre d'une étude sur la gratuité

Dans les propositions au conseil municipal, il est ajouté : "- d'engager une étude sur le coût et les modalités de mise en œuvre de la gratuité totale de la cantine scolaire et du périscolaire, fournie pour la séance de débat d'orientation budgétaire 2027."

A bis - Délibération, mention des téléphones portables

Considérant la charge de travail supplémentaire que représente cette interdiction, la ville s'engage à engager des agents supplémentaires dans le périscolaires afin de garantir l'effectivité de la mesure

B - Annexe 1 sur la pause méridienne

Au 6e paragraphe, remplacer "le tarif minimum est maintenu à 0,75€ par fréquentation" par "le tarif minimum est instauré à 0,00€ par fréquentation"

Reproduire cette modification dans la grille de tarif applicable, quant aux tarifs A et A'

C - Annexe 2 sur les accueils périscolaires

Au 6e paragraphe (matin), remplacer "le tarif minimum est fixé à 0,09€ par fréquentation" par "le tarif minimum est fixé à 0,00€ par fréquentation"

Au 7e paragraphe (soir), remplacer "le tarif minimum est fixé à 0,18€ par fréquentation" par "le tarif minimum est fixé à 0,00€ par fréquentation"

Au 8e paragraphe (mercredi midi), remplacer "le tarif minimum est fixé à 0,09€ par fréquentation" par "le tarif minimum est fixé à 0,00€ par fréquentation"

Reproduire cette modification dans la grille de tarif applicable, quant aux tarifs A et A'

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 12-43445 Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026.

Groupe La France Insoumise
Robinson ROSSI

Amendement de la convention : bloquer les hausses de charge et de loyers en 2026 dans les logements ACTIS

Amendement

À l'article 4 de la Convention, suite à "pour un montant maximum de 0,2 M€ pour l'année 2026", ajouter un alinéa ainsi rédigé : "ACTIS s'engage à ne pas augmenter les loyers et les charges dans les immeubles concernés par les rénovations, considérant que celles-ci visent à faire des économies sur la consommation énergétique et qu'elles peuvent intégrer la réfection des parties communes et une amélioration de la gestion des ordures. Plus généralement, ACTIS s'engage à ne pas augmenter ses charges sur l'ensemble des logements de son parc à Grenoble pour l'année 2026, considérant les hausses importantes effectuées durant les années précédentes."

Amendement

A l'article 3 de la Convention, suite à "crédits de fonctionnement", ajouter un alinéa ainsi rédigé : "la Ville de Grenoble s'engage à ré-évaluer si nécessaire le montant de son financement en fonction des besoin relatifs au respect de la Convention, en particulier le fonds de solidarité "énergie", ainsi que les crédits d'investissement pour la réhabilitation du parc public."

Rejeté

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 14-43454 Renouvellement de la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer.

**Groupe La France Insoumise
Robinson ROSSI**

Amendement pour étendre le périmètre du permis de louer

A - Délibération

Au 2e paragraphe de la délibération, à la suite de “sur deux périmètres de la ville dénommés Gabriel Péri et Quais Saint Laurent par délégation de Grenoble Alpes Métropole, jusqu'en décembre 2026”, ajouter “Pour 2027 et les années consécutives, la Ville de Grenoble s'engage à porter auprès de l'EPCI, l'extension du permis de louer à l'intégralité du le périmètre de la ville de Grenoble”.

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 15-41837 Convention-cadre de partenariat 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière.

**Groupe La France Insoumise
Abdelnour DJEBBOURI**

Amendement - Critère logements bouilloires/passoires thermiques

Rejeté

A - Délibération

Après les mots : « lutte contre l'habitat indigne et non décent », ajouter : « La présente convention intègre également la lutte contre les situations de précarité énergétique estivale et hivernale. Les partenaires veillent à identifier et signaler les logements présentant des caractéristiques de "passoires thermiques" ou de "logements bouilloires", c'est-à-dire exposant leurs occupant·es à des températures excessives en période de chaleur ou à une insuffisance de performance énergétique susceptible d'affecter leur santé, leur sécurité ou leurs conditions de vie. Ces situations feront l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du partenariat. »

B - Convention

Retiré en séance

À l'article 1, ajouter un alinéa ainsi rédigé : « Le service S.E. repère, dans le cadre de ses visites, les situations de performance énergétique insuffisante et d'inconfort thermique majeur, notamment les logements excessivement chauds en période estivale, et les signale à la CAF de l'Isère et à l'ADIL 38 lorsque ces éléments sont susceptibles de caractériser ou d'aggraver une situation de non-décence ou d'atteinte à l'habitabilité. »

Amendement - Campagnes d'informations

Rejeté

A - Délibération

Ajouter un tiret au dispositif : « d'approuver le principe de campagnes d'information menées par la Ville de Grenoble à destination des locataires sur les critères de décence, d'habitabilité, de salubrité et de dignité du logement, ainsi que sur leurs droits et obligations en matière de loyer résiduel, de charges locatives et de recours. »

B - Convention

Retiré en séance

À l'article 4 « Organisation », ajouter un alinéa ainsi rédigé :

« La Ville de Grenoble s'engage à mener, seule ou en partenariat avec la CAF et l'ADIL, des campagnes régulières d'information à destination des locataires sur :

- les notions de logement digne, décent et salubre définies notamment par le Code de la santé publique, le Code de la construction et de l'habitation et le décret du 30 janvier 2002 ;
- les recours existants en cas de logement non décent ou indigne ;
- les droits et obligations des locataires en matière de paiement du loyer et des charges, notamment lorsqu'une procédure de conservation des aides au logement est engagée par la CAF. »

Amendement - Bilan en Conseil municipal

A - Délibération

Adopté

Ajouter un tiret au dispositif : « de prévoir la présentation au conseil municipal d'un bilan annuel des campagnes d'information menées dans le cadre du présent partenariat, bilan soumis à l'approbation du conseil municipal. »

B - Convention

Retiré en séance

À l'article 4, ajouter un paragraphe ainsi rédigé : « Un bilan annuel des campagnes d'information conduites dans le cadre de la présente convention est établi par la Ville de Grenoble. Ce bilan comporte notamment le nombre de signalements traités, les suites données, les situations liées à la précarité énergétique identifiées, ainsi que les actions d'information réalisées auprès des locataires. Il est présenté au conseil municipal en vue de son examen et de son approbation. »

Rejeté

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 74-43465 Stratégie Alimentaire - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Ethique et Solidaire) - Convention et avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec différentes associations.

**La France Insoumise
Robinson ROSSI**

Amendement – Clarification de l'exposé des motifs

Au 1er paragraphe de la délibération, remplacer l'extrait suivant "Pourtant, la crise Covid [...] ses différentes formes" par : "Depuis des décennies, des arbitrages gouvernementaux précarisent la population, par la baisse du salaire réel, par la baisse des allocations - telles que les APL - et des droits sociaux - tels que le chômage - ainsi que par des politiques inflationnistes, en particulier sur le logement. Depuis 2017, plus d'1,2 million de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté. La crise Covid a rendu plus visible la précarité : plus personne ne peut la nier. Nous devons agir, sans oublier la responsabilité première d'Emmanuel Macron, qui promettait la fin du sansabrisme mais qui a multiplié par 2 le nombre de personnes sans domicile fixe."

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 81-43397 Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de 9 logements de fonction vacants et désaffectés du patrimoine scolaire, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble.

Groupe La France Insoumise
Robinson ROSSI

Amendement : Augmentation du nombre de logements mis à disposition du CCAS

- Délibération

Au 3er paragraphe de la délibération, remplacer l'extrait suivant "9 nouveaux logements" par "70 nouveaux logements, soit le parc municipal vacant, dès leur remise aux normes de décence".

- Convention

À l'article 1 de la Convention, remplacer l'extrait suivant "9 logements listés à l'article 1" par : "70 logements dont la partie immédiatement mise à disposition est listée en article 1, et dont le reste fera l'objet d'un avenant rectificatif"

À l'article 2 de la Convention, ajouter : "Au total, 70 logements vacants dans le parc municipal seront mis à disposition en 2026-2027, une fois remis aux normes de décence, et pour la même durée que le parc cité ci-dessus. Cette mise à disposition fera l'objet d'un avenant simple. "

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 82-43469 Urbanisme tactique – Les Volets verts – Convention de mise à disposition EPFL-D – Ville de Grenoble des bâtiments de la Cité Abbaye.

**Groupe La France Insoumise
Robinson ROSSI**

Amendement pour augmenter le nombre de bâtiments mis à disposition par l'EPFL-D

Délibération

Au 1er tiret des propositions au conseil municipal, remplacer “3 bâtiments de la Cité Abbaye” par “12 bâtiments de la Cité Abbaye”

Au 3e paragraphe de l'exposé des motifs, remplacer “la mise à disposition par l'EPDFL-D à la ville de Grenoble de 3 bâtiments [...] pour une durée de 3 ans” par “la mise à disposition par l'EPFL-D à la ville de Grenoble de 12 bâtiments de la Cité Abbaye. Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition EPFL-D - Ville de Grenoble pour une durée de 3 ans, pour développer des services d'hébergement d'urgence. Cette durée pourra être réduite selon les temporalités de projet de réhabilitation de l'ensemble des logements par les bailleurs sociaux publics.”

Rejeté

Rdija Thérèse SAHIRI
Conseillère Municipale
Non Inscrite
Conseil municipal du 29 juin 2026

Amendement à la délibération n° 84-43654 : PREVENTION SECURITE : Mise en OEuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité.

Il est proposé d'ajouter dans le corps de la délibération, le dernier paragraphe suivant :

« Un rapport annuel public présentant les travaux, recommandations et avis du Comité éthique et scientifique sur la sécurité est présenté devant le Conseil municipal, sous réserve des informations couvertes par le secret légal ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des enquêtes en cours ».

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 84-43654 Mise en Œuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

Groupe La France Insoumise

Bastien CASTILLO

Amendement n°1 — Tirage au sort d'une partie des représentants de la société civile dans les secteurs 4, 5 et 6

Exposé des motifs. Le comité a notamment pour mission d'évaluer l'implantation de nouvelles caméras. Or les secteurs les plus directement concernés par la politique de sécurité et la vidéosurveillance sont les secteurs sud et populaires de la ville. Le secteur 6 regroupe ainsi la Villeneuve (Arlequin, Baladins-Géants), le Village Olympique et Vigny-Musset, et la commune compte quatre quartiers prioritaires : Alma-Très-Cloîtres-Chenoise, Mistral-Lys-Rouge-Camine, Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Malherbe et Villeneuve-Village Olympique. Ces quartiers concentrent les enjeux de sécurité — le Village Olympique a d'ailleurs été le théâtre d'une attaque à la grenade dans un bar associatif en février 2025, faisant quinze blessés dont six graves. Les drames continuent en cette année 2026. Les habitant-es qui vivent les conséquences concrètes de ces politiques doivent disposer d'une voix garantie et non cooptée. Le tirage au sort assure une représentativité indépendante des réseaux organisés et réduit le risque que la Maire et sa majorité désigne discrétionnairement les trois représentant-es de la société civile.

Base juridique. Libre administration de la commune (art. 72 de la Constitution) ; pratique reconnue et répandue du tirage au sort citoyen (conventions et jurys citoyens). À titre d'illustration, la liste « Citoyens tirés au sort » s'était présentée aux régionales 2015 à La Réunion avec des citoyens tirés au sort sur les listes électorales et un comité éthique chargé de veiller au respect de la charte du tirage au sort. Aucun obstacle légal : pour un comité consultatif, la qualité d'électeur n'est même pas requise pour être membre — l'appui sur les listes électorales des secteurs fournit néanmoins une base objective et auditable

Amendement (modifie la rubrique « Composition ») :

*Parmi les 3 représentant-es de la société civile, **1 membre sur 3 est désigné par tirage au sort** parmi les habitant-es des secteurs 4, 5 et 6 de la commune.*

Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales de ces secteurs, dans des conditions garantissant la transparence, la parité et le consentement de la personne tirée au sort. En cas de refus ou d'empêchement, il est procédé à un nouveau tirage. Une liste complémentaire de suppléant-es est tirée au sort selon les mêmes modalités pour assurer le remplacement en cours de mandat.

Amendement n°2 — Présence garantie d'un-e élu-e d'opposition à toute réunion tenue en présence d'élus

Exposé des motifs. Le comité éclaire des décisions politiques de sécurité et évalue des politiques publiques. Ses travaux doivent refléter le pluralisme de l'assemblée et non le seul point de vue de la majorité. Ainsi, si le comité éthique peut rendre des avis utiles à la majorité, l'opposition doit pouvoir exercer un contrôle sur la manière dont la majorité municipale interprète politiquement les travaux du comité éthique. Dès lors qu'un-e élu-e de la majorité participe au comité, au premier chef l'adjoint à la sécurité, qui détient le monopole de la saisine et peut présenter des dossiers au comité, l'opposition doit pouvoir y assister dans les mêmes conditions, à défaut de quoi le comité devient une enceinte d'interface réservée à la majorité qui pourra alors l'utiliser sans aucun contrôle.

Base juridique (le « cadre juridique » demandé). Trois textes se combinent :

- **Article L. 2121-22 du CGCT** — c'est le fondement substantiel. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. En pratique, chaque courant de pensée du conseil municipal doit être représenté par au moins un membre, le résultat ne devant

pas conduire à l'exclusion d'une liste minoritaire (le Conseil d'État a précisé, le 26 septembre 2012 (n° 345568), que cette représentativité n'impose pas un nombre de sièges strictement proportionnel).

- **Article L. 2121-27-1 du CGCT** — définit qui est concerné : est élu d'opposition tout conseiller municipal élu sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix au dernier renouvellement, ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

- **Article L. 2121-28 du CGCT** — Grenoble comptant plus de 100 000 habitants, les groupes d'élus peuvent y être constitués avec des droits spécifiques. La désignation par les groupes d'opposition eux-mêmes évite l'écueil bien connu d'une majorité qui choisirait un·e « représentant·e de l'opposition » à sa convenance. Le comité étant un comité consultatif (L. 2143-2), il est en principe présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire — un·e élu·e est donc structurellement présent·e — mais sa composition n'est pas soumise d'office à la proportionnelle de L. 2121-22 (et la désignation de ses membres ne se fait d'ailleurs pas au scrutin secret, contrairement aux commissions). C'est pourquoi la garantie doit figurer dans la délibération : le conseil peut l'adopter librement et il donne ainsi corps au principe constitutionnel de pluralisme.

Amendement (insère une rubrique « Pluralisme – présence de l'opposition », ou complète « Saisine »/« Composition ») :

*Lorsqu'un·e élu·e de la majorité municipale participe à une réunion du comité ou y assiste — notamment l'adjoint·e chargé·e de la sécurité au titre d'une saisine, ou tout·e autre élu·e — **au moins un·e élu·e d'opposition y est convié·e et y assiste dans les mêmes conditions** (même délai de convocation, même ordre du jour, mêmes documents, même accès aux débats).*

Cet·te élu·e est désigné·e par les groupes d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale, parmi les conseiller·ères municipaux·ales répondant à la définition de l'article L. 2121-27-1 du CGCT. Les groupes désignent également un·e suppléant·e.

Les convocations et les documents transmis à l'élu·e de la majorité participant aux travaux sont transmis simultanément à l'élu·e d'opposition désigné·e.

Amendement n°3 — Consultation des groupes d'opposition (composition, programme et saisine)

Exposé des motifs. En l'état, la Maire désigne par arrêté l'ensemble des douze membres et seul l'adjoint peut saisir le comité : la majorité maîtrise donc à la fois *qui siège* et *ce qui est examiné*. Consulter les groupes d'opposition en amont renforce la crédibilité et l'indépendance du comité, et s'inscrit dans la logique de reconnaissance des groupes d'élus (L. 2121-28) et de l'objectif de pluralisme. On peut rappeler en séance qu'un levier d'évaluation existe déjà au bénéfice de la minorité : dans les communes de 20 000 habitants et plus, une mission d'information et d'évaluation peut être créée à la demande d'au moins un sixième des membres du conseil municipal (article L. 2121-22-1 du CGCT) — le comité ne saurait s'y substituer ni la concurrencer.

Amendement (complète « Composition » et « Saisine ») :

*Préalablement à l'arrêté municipal désignant les membres, **les groupes d'opposition sont consultés sur la composition du comité** (en particulier sur les experts, les juristes et les représentant·es de la société civile) et peuvent proposer des candidatures.*

Les groupes d'opposition sont consultés sur le programme de travail du comité.

Les rapports du comité — notamment les rapports remis à la Maire à 3 ans puis 6 ans — sont transmis aux groupes d'opposition et présentés au conseil municipal.

Amendement n°4 — Confidentialité proportionnée et droit de rendre compte

Exposé des motifs. Tel qu'il est rédigé, le projet impose une confidentialité « stricte » pendant *et après* le mandat, ainsi qu'un devoir de réserve **absolu** (« en aucun cas faire état de faits ou d'éléments »). Combinée au caractère non public des réunions, cette rédaction

muselle l'ensemble des membres et vide de toute portée la présence d'un·e élu·e d'opposition (amendement n°2) comme la transmission des rapports (amendement n°3) : un·e élu·e tenu·e au silence absolu ne peut rendre compte ni à son groupe ni au conseil municipal. Une clause aussi générale est en outre disproportionnée et juridiquement fragile, car elle inverse le principe de droit français : la règle est la communicabilité des documents administratifs, l'exception le secret. Il convient donc de protéger réellement ce qui doit l'être (données nominatives, situations individuelles, éléments sensibles de sécurité), tout en levant le caractère absolu de la réserve et en garantissant expressément le droit des élu·es de rendre compte.

Base juridique.

- **Principe de proportionnalité** (principe général à valeur constitutionnelle) : toute restriction aux droits des élus et au droit à l'information doit être nécessaire et proportionnée à l'objectif poursuivi. ●

- **Article L. 2121-13 du CGCT** : tout membre du conseil municipal a le droit d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

CRPA : sous réserve des articles L. 311-5 et L. 311-6, les collectivités territoriales sont tenues de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent (article L. 311-1). Les seules limites sont les secrets « absolus » énumérés à l'article L. 311-5 (opposables à tous) et les secrets « relatifs » de l'article L. 311-6, opposables aux tiers mais non à la personne intéressée ; et lorsqu'un document comporte des mentions non communicables qu'il est possible d'occulter, il est communiqué après occultation ou disjonction de ces mentions. Une confidentialité générale et absolue contredit donc ce régime.

Amendement — remplace les deux premiers alinéas de la rubrique « Confidentialité » ; le troisième alinéa (article 40 CPP) est conservé inchangé :

Les membres du comité sont tenus de protéger, pendant et après l'exercice de leurs missions, la confidentialité des données à caractère personnel, des situations individuelles et des éléments dont la divulgation porterait atteinte à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à celle des installations. Cette obligation s'apprécie de manière proportionnée à ce seul objectif.

Elle ne fait pas obstacle à la communication des orientations générales, de la méthode de travail et des avis et recommandations finalisés du comité, une fois ceux-ci adoptés. Les élu·es membres du comité ou participant à ses réunions conservent le droit de rendre compte à leur groupe et au conseil municipal, dans le respect des protections énoncées à l'alinéa précédent. Les rapports et avis du comité constituent des documents administratifs, communicables dans les conditions du livre III du CRPA, le cas échéant après occultation des seules mentions protégées par ses articles L. 311-5 et L. 311-6.

(alinéa conservé) Conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, si un membre acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, il ou elle est tenu d'en informer sans délai le procureur de la République

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération 108-42970 Autorisations de programmes : modifications.

Groupe La France Insoumise

Robinson ROSSI

Amendement de modification de l'aide aux bailleurs

Au paragraphe relatif à la "Production et réhabilitation Logement social", ajouter : "Cette aide verra son conditionnement versé à la non hausse de charges et de loyers de la part des bailleurs sociaux sur les logements ainsi rénovés. En outre, la Ville s'engage à ré-évaluer le montant de la dotation dès le Budget 2027 pour permettre aux bailleurs sociaux publics de prendre en charge la réhabilitation complète de la Cité de l'Abbaye, ainsi que de l'ancienne résidence du Rabot."

VOEUX

Rejeté

Groupe d'Opposition – Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Vœu

Vœu à Grenoble Alpes Métropole pour la création d'un parking silo à l'Esplanade

L'Esplanade constituait l'un des derniers grands parkings-relais de l'entrée nord de Grenoble, avec 1 100 places accueillant quotidiennement des milliers de salariés, de consommateurs et de familles venues de toute l'aire métropolitaine pour rejoindre le centre en tram.

La suppression de stationnement a été progressive : 1 100 places, puis 600, puis 400, et désormais 0. Le parking a été définitivement fermé le 20 mars 2025.

En mai 2025, le groupe d'opposition proposait en conseil municipal un amendement actant « *l'intégration d'un important parking-relais silo paysagé sur le site de l'esplanade* », afin de répondre aux besoins des salariés et des visiteurs tout en permettant à la ZFE entrée en vigueur de fonctionner de manière soutenable. La majorité d'alors l'a rejeté en bloc, alors même qu'en 2017, le plan d'aménagement du secteur qu'elle avait élaboré le promettait expressément.

En matière de stationnement, la « compensation » annoncée aujourd'hui par la municipalité se résume à 90 places payantes au parvis du boulodrome, attendues entre octobre et février prochains. Et ce, alors que le projet prévoit dans le même temps de densifier massivement le secteur avec près de 900 nouveaux logements.

En matière commerciale, les conséquences sont dramatiques. Sur les quais, certains établissements enregistrent jusqu'à 60 à 70 % de perte de chiffre d'affaires depuis la fermeture du parking. Plusieurs ferment désormais le midi faute de clients. À travers eux, c'est une vitrine de notre ville et la qualité de vie sur les quais, qui sont la véritable "carte postale" de Grenoble, qui en pâtit.

Ce préjudice s'inscrit dans une dégradation plus large du tissu économique grenoblois, dont le taux de vacance commerciale est passé de 6 à 14 %.

Ces conséquences n'étaient pas imprévisibles. Dans le cadre de l'enquête publique, la majorité des contributions déposées étaient critiques du projet et avaient soulevé ces points. Le SMMAG avait émis un avis très défavorable. La commune de Saint-Martin-le-Vinoux, directement impactée par les reports de stationnement, de même. Une cinquantaine d'élus métropolitains de tous bords avaient signé un courrier d'opposition. Le projet a néanmoins été validé tel quel par la municipalité.

Les besoins de stationnement-relais à l'entrée nord de Grenoble sont réels, croissants au vu de l'urbanisation du secteur, et d'autant plus pertinents qu'ils constituent le maillon indispensable d'une mobilité véritablement durable : un parking-relais situé à l'entrée nord de la ville permet d'intercepter les véhicules avant qu'ils ne pénètrent dans le cœur de l'agglomération, en offrant à leurs conducteurs une connexion directe avec le réseau de tramway.

En conséquence, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande à Grenoble Alpes Métropole d'inscrire à l'ordre du jour de son conseil une délibération actant la création d'un parking silo à l'Esplanade, afin de compenser la suppression des 1 100 places de stationnement, de mettre fin au préjudice commercial subi par les commerçants de l'entrée nord, et de permettre aux personnes extérieures d'accéder facilement au centre de Grenoble sans pour autant pénétrer en véhicule dans le cœur de ville.

Groupe La France Insoumise

Conseil municipal du 29 juin 2026

Voeu - Pour une politique intégrale de sûreté face au trafic de stupéfiants

À destination du Ministre de l'Intérieur

Comme plusieurs villes en France, Grenoble est, ces dernières années, le théâtre d'événements dramatiques, liés notamment au trafic de drogue. Ces violences nuisent au quotidien des habitant-es et endeuillent des familles.

Mais cette persistance du trafic de stupéfiants n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte des choix des gouvernements successifs de faire perdurer des politiques répressives largement inefficaces et coûteuses, mais aussi des politiques qui provoquent abandon social et précarité.

Les habitant-es des quartiers populaires sont à la fois celles et ceux qui meurent ou sont blessé-es lors d'évènements violents, mais aussi celles et ceux qui sont sans cesse stigmatisé-es par la presse et par la droite et l'extrême-droite, qui cherchent à instrumentaliser ces évènements pour vendre des politiques toujours plus répressives.

Armement de la police municipale, nouveaux systèmes de vidéosurveillance, ou encore - en débat le 7 juillet 2026 - présomption de légitime défense pour les policier-es et gendarmes... telles sont les propositions de la droite et de l'extrême droite, qui recyclent sans cesse les mêmes mesures alors qu'il est prouvé qu'elles sont inefficaces et menacent les libertés publiques.

Les politiques des gouvernements successifs ont conduit à des restructurations continues et à l'instauration de la politique du chiffre incompatibles avec le travail des policier-es et des gendarmes. Ces politiques participent à la déshumanisation de la profession puisqu'elles amènent à une dégradation progressive des infrastructures, à des rythmes de travail déstructurants et à une déconnexion entre les hiérarchies et les agent-es de terrain. Ainsi, les suicides sont en augmentation dans la police, les lieux de travail et les équipements sont vétustes et les burn-out ne cessent de grimper.

Le conseil municipal de Grenoble appelle le ministre de l'intérieur à refonder l'ancrage policier dans les villes et notamment dans les quartiers populaires. Le conseil municipal de Grenoble propose 3 piliers de politique publique de terrain pour la sûreté.

Premièrement, il est temps de remettre sur pied une réelle police de proximité, gardienne de l'application des lois. Une police en interaction avec les citoyens et les citoyennes, pour renforcer son lien avec la population, et orientée vers des missions de tranquillité publique. Considérant l'ampleur des violences policières : agressions par les équipages de la BST dans les quartiers populaires, insultes par des agent-es de la BAC même envers des élu-es de la République... pouvant dès lors donner l'impression aux populations que leurs quartiers sont vus comme des terrains de chasse. Dès lors, la reconstruction de la police de proximité ne saurait se priver d'une réforme intégrale de la police, qui devra mettre fin aux contrôles préventifs, supprimer la BAC et la BST, cesser les courses-poursuites, abroger l'article L435-1 et aller progressivement vers le désarmement généralisé de la police. En bref, faire cesser la sécurisation imposée par la violence depuis l'extérieur.

Deuxièmement, cette police de proximité ne saurait à elle seule assurer une mission de sûreté. Car réduire la létalité ne suffit pas, il faut des équipes de médiation et désescalade composées notamment de travailleur-euses sociaux-ales et distinctes des troupes de police, telles que déployées à Baltimore, doivent nous inspirer.

Troisièmement, le droit à la sûreté ne peut se fonder que sur l'égalité et la dignité. La réforme policière ne peut être décorrélée d'un plan de financement massif en faveur des quartiers populaires - notamment pour l'alimentation, le logement, l'emploi et les services publics. Il est indispensable de renforcer les politiques de prévention de la délinquance, en apportant des issues concrètes à tous les facteurs : précarité, violences, abandon par les pouvoirs publics. Nous avons besoin de psychologues, de psychothérapeutes, d'assistantes sociales pour former une chaîne pérenne et efficace. Il faut améliorer les formations des professionnelles et les déployer sur tout le territoire, multiplier les instances qui permettent de mettre les différents acteurs de la prévention en contact et en coordination. Cette orientation est corrélée aux moyens supplémentaires à accorder à la justice, notamment en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et pédocriminelles, alors que 414 millions d'euros ont été coupés ce mois-ci.

Par ailleurs, pour s'attaquer aux réseaux et aux trafics internationaux, il faut à tout prix renforcer la police judiciaire, notamment en augmentant les effectifs, et en cessant les réorganisations de l'institution judiciaire qui n'apportent aucune amélioration et qui rendent la filière judiciaire non attractive.

Enfin, l'activité policière et l'activité judiciaire sont aujourd'hui essentiellement accaparées et engorgées par la lutte contre la consommation de cannabis : les condamnations pour usage de drogue ont sextuplé entre 1989 et 2013 et, sur la même période, le cannabis est passé de 40 % à 90% des interpellations pour usage de drogue. L'inflation des moyens sur les dernières décennies ne semble pas avoir fait décroître les consommations et trafics, bien au contraire : la France est dorénavant un des pays d'Europe les plus répressifs... mais le plus consommateur ! Il faut absolument dépénaliser, puis légaliser la production, la distribution et la consommation de cannabis sous le contrôle de l'État pour un usage thérapeutique ou récréatif. Il y a 10 ans, Terra Nova estimait que la légalisation permettrait de créer entre 570 millions d'euros et 1,7 milliards d'euros annuels de recettes publiques, d'abonder directement des campagnes massives de santé publique, mais aussi de contrôler la qualité des produits consommés, de créer des emplois légaux dans la filière, et enfin d'économiser le temps de travail des agent-es de la police et de la justice. Il faut une politique de santé publique ambitieuse, pour lutter bien plus efficacement contre les trafics illégaux et les réseaux criminels. Des États européens (Pays-Bas, Norvège, Portugal) ainsi que des États d'Etats-Unis (Colorado, Washington, Oregon, Alaska, Californie) ont ouvert la voie et leur retour d'expérience doit être étudié.

Ainsi, par ce vœu, le Conseil municipal de Grenoble s'adresse au Ministre de l'Intérieur pour :

- Dénoncer l'instrumentalisation des drames survenus à Grenoble ces dernières années pour justifier une énième politique répressive inefficace et stigmatisante pour les quartiers populaires
- Refuser l'approche comptable et technocratique menée par les ministères depuis plusieurs années, empêchant une véritable lutte contre les trafics
- Exiger la création d'un service public de la tranquillité publique qui remet au centre l'importance du lien avec les citoyens et les citoyennes, avec le retour de la police de proximité et la suppression de la BAC et de la BST

- Affirmer que le renforcement de la police judiciaire et d'une véritable filière d'investigation respectueuse des droits et des libertés est indispensable pour permettre de démanteler les trafics et de s'attaquer aux réseaux
- Réclamer un plan de financement massif pour l'alimentation, le logement, l'emploi et les services publics notamment dans les quartiers populaires
- Rappeler la nécessité de fonds dédiés à la prévention et au financement de postes de médiateur·rices, d'éducateur·rices de rue, de professionnel·les de l'accompagnement social et autres professionnel·les pour réduire le risque de plongée dans la délinquance
- Revendiquer la nécessité de dépénaliser puis de légaliser et d'encadrer par un monopole d'État la consommation, la production, et la vente de cannabis à des fins thérapeutiques ou récréatives, dans des conditions permettant de lutter contre l'addiction

Vœu du groupe des élu-es Oui Grenoble Conseil municipal de la Ville de Grenoble Séance du 29 juin 2026

Pour le maintien de l'encadrement des loyers

Le 31^e rapport sur l'état du mal-logement en France paru en janvier 2026 est sans appel : la Fondation pour le Logement s'inquiète d'une année 2025 qualifiée d'année « noire », dénonçant la spirale dans laquelle est engagée le logement après des années d'abandon par l'État. Plus de 4 millions de personnes sont aujourd'hui mal-logées dans notre pays. Face aux indicateurs qui se dégradent et face à la pauvreté et aux inégalités qui s'aggravent, des mesures de fond s'imposent. Faisant la sourde oreille à ce cri d'alerte, le ministre de la Ville et du Logement entend maintenant détricoter l'une des rares avancées permises par les précédentes mandatures : l'encadrement des loyers.

Le logement est un élément essentiel de la dignité humaine. Il permet l'accès à d'autres droits que sont l'éducation, la santé, le travail ou encore le respect de la vie privée ou familiale. La Ville de Grenoble est convaincue que la crise du logement n'est pas une fatalité : elle résulte de choix politiques qui, depuis plusieurs années, ont progressivement abandonné l'ambition d'un droit effectif au logement au profit d'une logique de marché.

C'est pourquoi, à l'échelle locale, Grenoble a fait de ce sujet une priorité, au moyen d'une politique basée sur trois piliers :

- **créer**, pour améliorer l'offre et la qualité des logements, avec un PLUI ambitieux, et pour maintenir un équilibre entre le marché privé et le marché social,
- **rénover**, pour réhabiliter l'existant, le mettre aux normes actuelles et améliorer le confort thermique,
- **réguler**, pour corriger les situations inacceptables produites par la main invisible du marché, et protéger les locataires : c'est la raison d'être du permis de louer mis en place à Grenoble ou encore de l'encadrement des loyers adopté à l'échelle de notre Métropole.

Une réponse attendue aux loyers excessifs

Dans le contexte national décrit par la Fondation pour le logement, l'encadrement des loyers constitue l'une des rares mesures permettant de rééquilibrer un rapport de force profondément défavorable aux locataires. De nombreux propriétaires pratiquent des prix bien au-dessus de la moyenne du marché. Pour un foyer, cela veut dire concrètement payer 100, 150, 200 euros de loyer en trop chaque mois. Cette surcharge pèse particulièrement pour les ménages les plus modestes, qui se retrouvent avec un reste à vivre d'autant plus faible. L'encadrement des loyers est devenu un levier pour la défense des locataires.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 apportait une réponse à ce problème, en autorisant les communes situées dans les zones tendues à mettre en place, sous certaines conditions et avec l'accord de l'État, un encadrement du niveau des loyers sur leur territoire. Cette mesure, menée à titre expérimental jusqu'en novembre 2026, prévoit que le loyer ne puisse pas dépasser un loyer de référence, fixé annuellement par arrêté préfectoral, par mètre carré de surface habitable, par catégorie de logement et par secteur.

Dès 2015, Grenoble a demandé à rejoindre cette expérimentation. Après un premier refus de l'État en 2022, l'encadrement a finalement été mis en place en janvier 2025 sur une partie du territoire de Grenoble.

Des outils d'objectivation et de dialogue

Les données nécessaires à la conduite de l'expérimentation sont agglomérées et étudiées par un Observatoire Local des Loyers (OLL). Sur notre territoire, il est piloté depuis 2015 par l'Agence d'urbanisme et regroupe l'ensemble des parties prenantes depuis les acteurs publics (État, Grenoble-Alpes Métropole...), jusqu'aux professionnels et acteurs de l'immobilier en passant par les associations de locataires et de propriétaires. Par la transparence qu'il apporte aux acteurs, c'est un outil indispensable à la régulation du marché. Ses observations sur le temps long des niveaux de loyers permettent au Préfet de fixer un loyer de référence.

Les outils et accompagnements instaurés dans le cadre de l'expérimentation ont également permis d'ouvrir un dialogue entre propriétaires et locataires : un simulateur en ligne, très consulté par les propriétaires comme les locataires, permet de vérifier si le logement est soumis à l'encadrement et, le cas échéant, si le montant du loyer est supérieur au loyer de référence. Propriétaires et locataires disposent ainsi d'un outil d'objectivation qui n'était pas disponible auparavant. Si leurs échanges n'aboutissent pas, ils peuvent saisir la commission de conciliation. Enfin, le tribunal judiciaire peut être saisi et obliger le bailleur à ramener le loyer au niveau légal et restituer le trop-perçu. La Préfète peut également adresser un courrier de mise en demeure au propriétaire en ce sens.

Une baisse nette des loyers

L'encadrement des loyers a fait ses preuves au niveau national.

Les études menées sur le dispositif et notamment un rapport de l'Institut des Politiques Publiques (IPP), paru en mai 2026, soulignent son efficacité :

- **Dans les zones concernées, les loyers ont baissé de 2 à 4 % par rapport aux communes comparables.** Hors Île-de-France (où les niveaux de loyers ne sont pas comparables), cela représente une économie de 500 € en moyenne par ménage. C'est un gain considérable de pouvoir d'achat, qui équivaut parfois même à un treizième mois.
- **Contrairement à ce qui a été relayé dans la presse, rien ne permet d'établir une causalité directe entre l'encadrement des loyers et d'éventuelles baisses des offres de location.** Le rapport de l'IPP ne préconise pas non plus l'abandon de l'encadrement des loyers ; il recommande au contraire :
 - de simplifier les recours pour les locataires, qui peuvent être découragés par les démarches administratives à entreprendre,
 - d'adosser ce dispositif à des politiques plus ambitieuses en matière d'offre de logement.

Malgré ces bons résultats, l'encadrement des loyers est aujourd'hui menacé. La fin de son expérimentation est prévue par la loi pour novembre 2026, et le gouvernement n'a pas intégré le dispositif dans son projet de loi relatif au logement.

Nous voulons dire notre incompréhension face à cette décision, dans un contexte de crise persistante du logement et de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

L'encadrement des loyers n'est pas une mesure parfaite, mais il permet actuellement à 870 000 ménages de faire valoir leurs droits en tant que locataires et de s'assurer qu'ils versent un loyer correspondant aux prix réels du marché.

Compte-tenu de l'équilibre de cette mesure, qui protège les locataires de loyers abusifs tout en offrant aux locataires comme aux propriétaires des outils de dialogue et de conciliation, et compte tenu de son efficacité et de son impact positif pour le pouvoir d'achat des ménages, confrontés à une crise persistante du logement, le maintien et la pérennisation de cette expérimentation s'imposent.

Le conseil municipal, réuni ce 29 juin 2026 :

- **demande à M. Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement :**
 - **de pérenniser l'encadrement des loyers et d'étendre la possibilité pour les communes de le mettre en place sur leur territoire ;**
 - **de renforcer le ciblage géographique et temporel de l'encadrement ainsi que les moyens de contrôle, afin d'améliorer son efficacité et son effet redistributif ;**
 - **d'améliorer le suivi statistique du dispositif, notamment par la pérennisation des Observatoires Locaux des Loyers (OLL), outils indispensables d'objectivation et de transparence du marché locatif ;**
- **demande à Mmes et MM. les parlementaires isérois-es de porter cette demande auprès de l'Assemblée Nationale.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 29 juin 2026

Discours d'introduction de la Maire

Mesdames et Messieurs les élu-es, Chères Grenobloises, Chers Grenoblois,

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre Conseil municipal, je souhaite revenir sur plusieurs temps forts qui illustrent notre action au service des habitantes et habitants, mais aussi plus largement nos engagements en faveur de la justice, de l'hospitalité et de la coopération.

Début juin, nous avons accueilli une délégation de Tiznit. Nos deux villes partagent des boussoles communes : l'attention portée à la jeunesse, à la culture et au lien social entre les habitantes et les habitants. Les projets culturels et éducatifs, comme la programmation «de l'Atlas aux Alpes» sont autant de chances pour en apprendre les uns sur les autres, faire vivre l'amitié entre nos deux villes, entre nos deux cultures. C'est un apprentissage précieux.

La Ville de Grenoble a aussi célébré, le 18 juin, l'esprit de résistance en étant présente au Mont Valérien, avec les 4 autres villes Compagnons de la Libération, au 86ème anniversaire de l'appel du Général de Gaulle. A l'heure où l'extrême droite et ses idées progressent, l'exemple de Marc Bloch, historien et résistant entré la semaine dernière au Panthéon, nous commande de nous souvenir et d'agir. C'est cet esprit de résistance qui nous enjoint, aujourd'hui comme hier, de défendre inlassablement la liberté et la justice.

C'est avec une émotion particulière que nous avons accueilli à Grenoble les jeunes chanteuses et chanteurs de l'école-chorale Amwaj de Bethléem, ainsi que leurs accompagnatrices et leurs accompagnateurs. Cette rencontre s'inscrit dans la relation de coopération et d'amitié qui unit Grenoble et Bethléem depuis de nombreuses années.

Alors que le génocide à Gaza et les violences en Cisjordanie menées par le gouvernement Netanyahu se poursuivent produisant encore les mêmes souffrances immenses pour les populations civiles, nous sommes heureux et fiers de cette visite.

Elle nous rappelle que la culture demeure un espace de résistance, de dialogue et d'espoir. L'honneur de recevoir cette chorale, de voir flotter le drapeau palestinien sur le fronton de notre Hôtel de Ville est l'occasion d'affirmer notre

solidarité avec le peuple palestinien et notre attachement au respect du droit international. Je veux donc leur redire aujourd'hui ce que je leur ai dit la semaine dernière : cette maison est la vôtre, vous êtes les bienvenus.

C'est cette hospitalité, pilier de notre histoire grenobloise, que je souhaite aussi porter en France au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, l'ANVITA. La Ville de Grenoble exercera dorénavant la co-présidence de ce réseau des villes accueillantes qui œuvre depuis 8 ans à conduire des politiques d'accueil et d'intégration dignes.

L'hospitalité c'est aussi accueillir les grenobloises et grenoblois, d'ici ou d'ailleurs, au sein de notre maison commune, notre Hôtel de Ville.

C'est le sens de la journée « mairie ouverte » organisée le 20 juin. Nous avons rempli là un engagement pris devant les Grenobloises et Grenoblois de leur ouvrir la porte de leur Hôtel de Ville. Cette journée a permis à de nombreux habitant-es de découvrir les services municipaux, de rencontrer leurs élu-es et les agentes et agents qui font vivre le service public local, et d'échanger directement avec l'équipe municipale.

Dans une période où la confiance dans les institutions est parfois fragilisée, ouvrir les portes de la mairie, rendre visibles les missions de service public et favoriser le dialogue citoyen sont des exigences démocratiques essentielles.

Je souhaite également souligner l'engagement de Grenoble dans la période en tant que « Ville ambassadrice du don d'organes ». Le don d'organes est un acte profondément citoyen, généreux et nécessaire. Il nous concerne toutes et tous. Notre responsabilité est d'encourager la réflexion, d'ouvrir le dialogue au sein des familles et de contribuer à lever les tabous qui entourent encore cette question. Il nous faut agir à notre échelle pour donner davantage de chances à celles et ceux qui attendent une greffe pour vivre.

Enfin, le thermomètre de ces dernières semaines vient nous rappeler avec fracas, ce que nous essayons de ne jamais oublier : l'urgence climatique. Ce mois de juin est le plus chaud que nous ayons jamais vécu mais c'est un des plus frais du reste de notre vie. Il nous faut immédiatement et sans trêves atténuer nos émissions et adapter notre territoire à cette réalité durable.

Celles et ceux qui souhaitent un débat dépolitisé ou portant simplement sur la question de la taille du climatiseur passent à côté de l'essentiel. La canicule est

une question profondément politique car elle met en lumière les pires fragilités et les inégalités les plus criantes de nos sociétés.

Elle exige du courage et de la constance politique et des investissements massifs. Il nous faut penser l'aménagement de la ville, sa végétalisation, la rénovation thermique, l'accès à la fraîcheur, la protection des plus fragiles et l'organisation de nos services publics.

Le débat doit porter sur les causes du phénomène et sur les manières de s'y adapter collectivement et solidairement et non sur les moyens techniques individuels d'en supporter les conséquences. A Grenoble, nous agissons depuis des années sur les deux fronts.

Toutes les classes des écoles sont désormais équipées de ventilateurs, soit plus de 1 300 appareils. Les cours disposent de jeux d'eau et certaines activités sont déplacées vers des lieux plus frais.

Les crèches disposent de pièces rafraîchies.

Les personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles bénéficient d'un suivi renforcé, grâce notamment à l'engagement de bénévoles que je tiens à remercier.

Nous intensifions les maraudes auprès des personnes sans-abri.

Quatre écoles ont été construites et sept entièrement réhabilitées avec un haut niveau de confort d'été. Les programmes «Place aux enfants» et «Coqueli'cours» ont largement végétalisé les cours d'école. Plus de 17 000 arbres ont été plantés. Grâce au travail engagé depuis douze ans, notre ville est la première de France à s'être engagée dans la démarche territoire engagé transition énergétique.

Pour autant nous avons encore beaucoup de travail. Le grand chantier de la résilience territoriale doit être mené.

La résilience, cela implique enfin de préserver et transmettre ce qui nous rassemble. À quelques jours de l'inauguration de la Tour Perret, le 10 juillet prochain, je veux saluer ce chantier exceptionnel. Au cœur du parc Paul-Mistral, la Tour raconte une ville qui a toujours su conjuguer invention, audace et intérêt général. Construite il y a près d'un siècle comme une prouesse technique mais aussi comme un lieu offert à toutes et tous pour contempler les montagnes, elle demeure un bien commun des Grenobloises et Grenoblois. Elle témoigne de notre capacité à faire œuvre collective. Elle peut nous guider, comme un phare, face aux défis de notre époque. Après 60 ans de fermeture, la tour Perret sera à nouveau accessible à toutes et tous à partir du 11 juillet. Pour marquer cet

événement, la Ville de Grenoble organise son inauguration festive et populaire le 10 juillet 2026, de 17h à 23h, au pied de la tour. J'invite l'ensemble des habitantes de notre territoire à venir y participer.

Un mot sur certains des sujets importants à l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Nous présenterons aujourd'hui un « pack logement et hébergement » qui traduit notre engagement en faveur du premier des droits. C'est la condition pour que chacune et chacun se projette dans l'avenir, trouve un emploi, construise des liens sociaux et s'insère dans la ville.

Les délibérations qui seront mises au vote aujourd'hui actent le soutien de la municipalité à la production de logement social sur notre territoire à travers des conventions avec Actis et Un Toit Pour Tous. Elles concrétisent aussi notre engagement en faveur de l'habitat accessible et décent, notamment via un vœu adressé au Ministre du logement sur la défense et la pérennisation de l'encadrement des loyers, et à travers le renouvellement de deux conventions avec la CAF et l'ADIL sur le permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne. Enfin, dans la continuité des 340 places d'hébergement d'urgence portées par notre Ville, nous mettons aujourd'hui à disposition 9 appartements au sein de notre patrimoine scolaire pour de l'hébergement.

Pour œuvrer concrètement en faveur de l'égalité réelle, nous mettons aujourd'hui aux voix une tarification spéciale du périscolaire et des classes découvertes dédiées aux familles monoparentales.

Enfin, nous voterons également sur une délibération qui actent un accompagnement renforcé de la Ville pour les clubs et associations sportives de proximité qui remplissent un rôle social et d'émancipation essentiel au sein de nos quartiers.

Des délibérations importantes pour la vie des Grenobloises et Grenoblois sur lesquelles nous allons débattre bien sûr au travers d'échanges respectueux, je vous le demande. Je vous remercie.

Clément Chappet
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération 1 : 43336. FINANCES : Budget Principal : compte financier unique 2025

Madame la Maire,

Ce conseil est le dernier avant la trêve estivale et c'est donc le moment du premier bilan de votre action. Ça va aller vite : force est de constater qu'après presque 100 jours de mandat, il ne se passe toujours rien. Grenoble est comme figée, rien ne se passe, et si je devais résumer votre action, les chaleurs estivales me font dire que vous êtes un ventilateur : vous brassez beaucoup d'air, ça c'est indéniable, mais vous êtes tout compte fait tout à fait inefficace pour ne pas dire inutile.

En ce début de mandat vous nous aurez proposé 2 marqueurs. 2 seulement.

Le premier, c'est la promotion du communautarisme. Il y a eu votre première délibération qui transpirait cette idéologie, puis la conférence sur l'islamophobie organisée à grands frais par votre municipalité, et enfin votre réaction à l'interdiction du burkini confirmée par le tribunal jeudi.

Brigitte Boer, qui a porté le recours avec Maître Aldeguer, Delphine Bense et bien d'autres, nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, mais vous avez décidé de contourner l'esprit de la décision de justice pour continuer d'autoriser le burkini dans les piscines grenobloises.

Les Grenoblois attachés aux valeurs d'universalisme et de laïcité pensaient sans doute que vous ne pourriez pas faire pire qu'Eric Piolle en matière de compromission avec des dérives séparatistes : vous nous avez donné tort en moins de 100 jours.

Le second marqueur, c'est la baignade dans l'Isère. Une trempette expérimentale pour fin août. Voilà ce que l'on retient de 4 mois à la tête de l'une des 20 plus grandes villes de France.

C'est d'une irresponsabilité totale, parce que vous ouvrez la porte à des baignades sauvages qui pourraient être dramatiques en minimisant le danger de ces baignades qu'EDF et l'Etat s'entêtent à répéter.

Et quelle violence, cette comm' sur une petite baignade symbolique quand pendant ce temps la canicule fait des ravages. Canicule contre laquelle vous n'avez rien de nouveau à proposer, Pierre-Edouard Cardinal aura l'occasion d'en parler tout à l'heure et de vous remettre nos propositions sur la table.

Parce que tous les Grenoblois n'ont pas le privilège d'habiter un confortable appartement du centre-ville avec la clim', Madame la Maire, la canicule on la subit d'autant plus violemment que les élus qui siègent sur vos bancs sont responsables de 2 fermetures de piscines. J'espère que vous avez bien noté les files d'attente monstrueuses devant Jean Bron, parce que c'est ça, votre bilan.

Le reste de ce début de mandat, c'est du recyclage. Des délibérations qui reprennent à l'identique ce qui existait sous votre prédécesseur, on va le voir avec tout le pack de premières délibérations, vous nous en avez collé 15 mais elles relèvent toutes du renouvellement basique de conventions. Ce sont des annonces qui répètent les annonces, et des engagements qui recopient des engagements déjà pris et jamais tenus.

La première délibération de votre premier conseil, le manifeste purement symbolique sur les "valeurs de la République" dont nous avons débattu en avril, nous avait déjà dit l'essentiel sur votre fonctionnement : c'est l'incantation d'abord.

Voilà pour le fond. Il n'y a rien sur rien dans vos 100 premiers jours. Rien sur le commerce, la propreté, le logement, rien non plus sur la sécurité, où vous avez au début fait un peu de comm' pour tenter de nous endormir, mais l'illusion s'est déjà dissipée, on y reviendra tout à l'heure.

Sur la forme, vous nous aviez promis, au moins, une rupture de méthode. Rien n'est moins vrai : vous avez réussi à pousser l'autoritarisme et le verrouillage qu'avait institué votre prédécesseur à un niveau encore jamais atteint.

D'abord en réduisant les représentations de l'opposition dans les organismes extérieurs encore plus qu'il ne l'avait fait, et en confiant la présidence de la commission des finances à l'un de vos colistiers pour rester le plus possible dans l'opacité.

Ensuite en invisibilisant nos moyens d'expression. Jusqu'ici l'opposition avait deux moyens de faire venir un sujet sur la table en conseil municipal : par l'intermédiaire du vœu, ou par celui de la question orale. Votre prédécesseur avait repoussé la question orale en fin de conseil, quand plus personne n'écoute et quand la presse n'est plus là, parce que ça le gênait trop d'être interrogé sur des sujets qui le mettaient en défaut.

Vous allez au bout de cette logique en repoussant aussi le vœu en fin de séance alors qu'on l'étudiait au début jusque-là. Je le dis ici parce qu'il faut que les Grenoblois, et nos amis de la presse, comprennent bien le système de musèlement que vous mettez en place petit à petit derrière votre comm' "dialogue, petites fleurs et coopération".

En fait, la trajectoire de la ville telle qu'initiée par Eric Piolle se poursuit à l'identique en accentuant encore plus les dérives. Elle se poursuit y compris, et surtout, au niveau financier. J'en viens donc au compte financier unique, qui est la dernière photographie de la gestion de votre prédécesseur.

1/ 1er problème. Le résultat dont vous vous félicitez est dopé par 16 millions d'euros de recettes non reconductibles.

Des cessions de patrimoine municipal, des produits exceptionnels qui ne se reproduiront pas l'année prochaine. Retirez ces éléments, et le résultat structurel de la ville tombe à 32 ou 33 millions d'euros, soit exactement le niveau d'avant la hausse d'impôts votée en 2023. Ça signifie que les Grenoblois ont payé 43 millions d'euros de fiscalité supplémentaire chaque année depuis 2023, avec un taux de taxe foncière record, et au bout de trois ans, la santé

financière de la ville est identique à ce qu'elle était avant. Tout l'argent prélevé n'a servi à rien.

2/ 2ème problème, la dette.

L'encours de dette du budget principal atteint 276 millions d'euros. C'est une augmentation de 16 millions en un seul exercice. Pour vous donner la mesure de ce que cela représente : le Budget Primitif 2025 projetait un encours à environ 257 millions. Un écart de près de 20 millions d'euros, excusez du peu.

Si on regarde la trajectoire sur 4 ans, fin 2022 : 257 millions, fin 2023 : 249 millions - une apparente amélioration, entièrement financée par la hausse d'impôts -, fin 2024 : 258 millions - la dette repart, fin 2025 : 276 millions - elle s'accélère.

J'ajoute qu'en 2025, la ville a contracté 40 millions de nouveaux emprunts pour n'en rembourser que 22. Chaque année, elle emprunte davantage qu'elle ne rembourse. Chaque année, le stock de dette grossit. Et chaque année, les charges financières augmentent en conséquence. Elles ont progressé de 49% en trois ans, là encore, excusez du peu.

3/ 3ème problème, les charges de personnel.

154 millions d'euros en 2025. En hausse de 13,6% sur trois ans - soit près de 20 millions de masse salariale supplémentaire depuis 2022. Je vous rappelle que Grenoble dépense 1 800 €/habitant en fonctionnement contre 1 300 € en moyenne pour les villes de la même strate. Mais tout va bien, on continue de creuser.

4/ 4ème problème. Les investissements annoncés ne se réalisent pas.

Sur 103 millions d'euros d'équipements prévus, 76 millions ont été exécutés, soit un taux de réalisation de 74%. Un quart des projets promis aux Grenoblois n'a pas été livré, ça c'est une constante de votre gestion, chaque année c'est le même sketch, on annonce beaucoup pour la comm' et on livre bien peu en comparaison.

Vous pourriez vous planquer derrière le fait que tout ça c'est le dernier budget d'Eric Piolle, que vous allez faire différemment etc. Il n'en est rien puisque la première décision modificative du budget 2026, qui est elle de votre fait, entérine cette trajectoire.

Déjà, on y voit que la facture 2025 atterrit dans le budget 2026.

La section d'investissement 2025 n'est pas seulement sous-exécutée à 74%, elle est en déficit de 39,5 millions d'euros, et ce déficit est reporté intégralement sur l'exercice en cours. S'y ajoutent 11 millions de restes à réaliser : des projets commencés et non achevés. 50 millions de travail non fait qu'on hérite de la gestion précédente et qui atterrissent sur le budget après les élections, comme c'est opportun, ce qui nous oblige à ouvrir 52 millions de crédits supplémentaires.

Pour absorber tout ça, la réponse est la même qu'hier : emprunter. Le Budget Primitif 2026 autorise jusqu'à 61 millions de nouveaux emprunts. En 2023, la ville en avait contracté 15. On en est à 4 fois plus en 3 ans : à ce niveau là ça devient de la perfusion.

Et pendant ce temps, dans cette même DM, les projets glissent encore : la halle du repos est repoussée, le Centre Technique Jacquard décalé, le lac baignable de la Villeneuve renvoyé en autorisation de programme. On répète encore le même schéma.

On y voit aussi plus clair avec l'épargne nette. Parce qu'on peut faire dire beaucoup de choses à des excédents gonflés aux cessions immobilières mais l'épargne nette, elle, ne ment pas. En 2023 elle était de 36 millions d'euros. En 2024 : 20 millions. Projection 2026 : 14 millions. La chute est de 62% en trois ans.

Résultat : votre capacité de désendettement atteint désormais 6,77 ans, contre à peine 5 ans il y a 2 ans après la hausse d'impôts. La trajectoire s'aggrave à mesure qu'on avance et que les dépenses continuent d'exploser.

Elles explosent parce que vous êtes incapable d'engager un plan structurel. vous faites les mauvaises économies.

Pour trouver 2,8 millions d'économies, voilà ce que vous avez décidé : supprimer le Printemps du Livre et réduire les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. C'est vraiment un comble, quelques jours après votre pathétique journée portes ouvertes largement boudée par les Grenoblois.

Quand il faut tailler, c'est dans la culture et dans la proximité avec les Grenoblois que vous commencez. C'est un choix et il en dit long sur votre vision politique.

Ces économies sont d'autant plus mauvaises que pendant ce temps, les dépenses de personnel progressent encore de 6 millions dans ce budget. Et les charges financières poursuivent leur hausse.

Ce qui me navre le plus c'est que ça fait des années qu'on alerte sur cette trajectoire et que tout ce qu'on vous répète à longueur de journée se réalise. Donc je le répète une nouvelle fois ici, il faut bien que les Grenoblois en prenne la mesure : cette trajectoire endettement, dépenses de fonctionnement et investissements sans cesse repoussés à demain n'est pas soutenable et conduit inéluctablement vers de nouvelles hausses d'impôts.

Cette trajectoire, vous l'avez héritée. Mais en choisissant de la poursuivre, c'est vous qui en serez responsable et ce sont tous les Grenoblois qui trinqueront. Alors bien sûr nous ne voterons pas ces documents financiers.

Délibération 1- 43336. FINANCES : Budget Principal : compte financier unique 2025

Bonjour,

Pour commencer je veux d'abord remercier les services financiers de la Ville de Grenoble pour la qualité pédagogique des documents présentés.

Cela dit, il y a un élément qui m'interroge. Le CFU 2025 n'est comparé qu'aux CFU précédents. C'est évidemment utile puisque que, comme vous l'avez dit, un CFU rend compte de la réalité des finances de la ville.

Cela étant, à la lecture de ce CFU 2025 nous estimons que la situation financière de la ville est effectivement saine. Les élucubrations de la droite visant à justifier la casse du service public n'ont donc aucun fondement car malgré la baisse des dotations de l'Etat la ville de Grenoble a de l'argent. Mais encore faut-il qu'il soit bien utilisé. Or ici, une mesure retient notre attention le « bouclier social et écologique ». Nous le savons cette mesure a été en partie financé par une hausse de la taxe foncière. Une hausse justifiée, mais pas dans toute son ampleur. Un vrai bouclier social compenserait la hausse d'impôts pour les Grenoblois·es modestes. Il nous semble qu'à ce stade votre « bouclier » ne protège pas ceux qui paient réellement l'addition. D'abord car il ne représente que 12M sur 60M ce qui nous semble être trop peu face aux problèmes que nous avons à régler. Et les priorités, elles, interrogent. Vous inscrivez environ 1 M€ sur l'École du Vélo — 900 enfants et 400 adultes, soit ~1 300 personnes, près de 770 € par bénéficiaire. Dans le même temps, l'hébergement d'urgence, la lutte contre la précarité énergétique ou la baisse des cantines se partagent des enveloppes à peine plus élevées. Nous contestons qu'on étiquette « social » un saupoudrage de mesures-vitrines, pendant que les besoins structurels le logement, l'alimentation, l'énergie, les services publics de proximité — restent sous-financés. A ce stade nous craignons que le bouclier social soit davantage une opération de communication qu'une planification de la bifurcation écologique que la crise climatique actuelle impose. Il faut donc comprendre que la justice sociale et la bifurcation écologique ne sont deux politiques à additionner mais une seule et même chose. Ainsi un bouclier social digne de ce nom doit donner la priorité absolu aux mesures de transition écologique qui permettent dans le même temps de régler les problèmes sociaux que doivent affronter les classes populaires. Actuellement ce n'est pas le cas. C'est donc tout à fait logique que la hausse de la taxe foncière soit aussi contesté.

Nous vous appelons donc à profiter des finances de la ville pour refondre le bouclier social et faire un outil de la bifurcation écologique. La situation budgétaire actuelle permet d'engager la gratuité de la cantine scolaire, un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que de nombreuses autres mesures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Rdija Thérèse SAHIRI
Elue d'Opposition – Non inscrite

Intervention :

1 / DELIBERATION 43 336 BUDGET PRINCIPAL – Compte financier unique 2025

Madame la Maire,

Ce compte financier unique nous permet d'apprécier l'exécution budgétaire, mais il doit aussi nous permettre d'interroger l'efficacité de la dépense publique.

Au regard des investissements considérables engagés depuis plusieurs décennies sur des opérations structurantes comme Bouchayer-Viallet, Presqu'îles, Flaubert ... Je souhaiterais savoir quels outils d'évaluation permettent aujourd'hui au Conseil Municipal de suivre l'écart entre les objectifs initiaux, les dépenses réellement engagées et les bénéfices constatés pour les habitants sur des opérations qui s'étalent sur plusieurs mandats, dispose-t-on d'indicateurs de retour sur investissement public, au-delà du seul équilibre financier des opérations ?

Bouchayer-Viallet Mobilise plus de 45 M€ d'investissement et plus de 16 M€ de participation municipale avec une échéance désormais portée à 2034.

Plusieurs opérations font l'objet de reports ou de reprogrammations. Comment la collectivité évalue-t-elle l'impact de ces décalages sur les objectifs annoncés et des financements publics engagés.

Je vous remercie.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération 2-43340. FINANCES : Budget Principal : affectation des résultats constatés au compte financier unique 2025.

Délibération 3-43338. FINANCES : Budgets annexes : comptes financiers uniques 2025.

En fait, la trajectoire de la ville telle qu'initée par Eric Piolle se poursuit à l'identique en accentuant encore plus les dérives. Elle se poursuit y compris, et surtout, au niveau financier. J'en viens donc au compte financier unique, qui est la dernière photographie de la gestion de votre prédécesseur.

1/ 1er problème. Le résultat dont vous vous félicitez est dopé par 16 millions d'euros de recettes non reconductibles.

Des cessions de patrimoine municipal, des produits exceptionnels qui ne se reproduiront pas l'année prochaine. Retirez ces éléments, et le résultat structurel de la ville tombe à 32 ou 33 millions d'euros, soit exactement le niveau d'avant la hausse d'impôts votée en 2023. Ça signifie que les Grenoblois ont payé 43 millions d'euros de fiscalité supplémentaire chaque année depuis 2023, avec un taux de taxe foncière record, et au bout de trois ans, la santé financière de la ville est identique à ce qu'elle était avant. Tout l'argent prélevé n'a servi à rien.

2/ 2ème problème, la dette.

L'encours de dette du budget principal atteint 276 millions d'euros. C'est une augmentation de 16 millions en un seul exercice. Pour vous donner la mesure de ce que cela représente : le Budget Primitif 2025 projetait un encours à environ 257 millions. Un écart de près de 20 millions d'euros, excusez du peu.

Si on regarde la trajectoire sur 4 ans, fin 2022 : 257 millions, fin 2023 : 249 millions - une apparente amélioration, entièrement financée par la hausse d'impôts -, fin 2024 : 258 millions - la dette repart, fin 2025 : 276 millions - elle s'accélère.

J'ajoute qu'en 2025, la ville a contracté 40 millions de nouveaux emprunts pour n'en rembourser que 22. Chaque année, elle emprunte davantage qu'elle ne rembourse. Chaque année, le stock de dette grossit. Et chaque année, les charges financières augmentent en conséquence. Elles ont progressé de 49% en trois ans, là encore, excusez du peu.

3/ 3ème problème, les charges de personnel.

154 millions d'euros en 2025. En hausse de 13,6% sur trois ans - soit près de 20 millions de masse salariale supplémentaire depuis 2022. Je vous rappelle que Grenoble dépense 1 800 €/habitant en fonctionnement contre 1 300 € en moyenne pour les villes de la même strate. Mais tout va bien, on continue de creuser.

4/ 4ème problème. Les investissements annoncés ne se réalisent pas.

Sur 103 millions d'euros d'équipements prévus, 76 millions ont été exécutés, soit un taux de réalisation de 74%. Un quart des projets promis aux Grenoblois n'a pas été livré, ça c'est une constante de votre gestion, chaque année c'est le même sketch, on annonce beaucoup pour la comm' et on livre bien peu en comparaison.

Vous pourriez vous planquer derrière le fait que tout ça c'est le dernier budget d'Eric Piolle, que vous allez faire différemment etc. Il n'en est rien puisque la première décision modificative du budget 2026, qui est elle de votre fait, entérine cette trajectoire.

Déjà, on y voit que la facture 2025 atterrit dans le budget 2026.

La section d'investissement 2025 n'est pas seulement sous-exécutée à 74%, elle est en déficit de 39,5 millions d'euros, et ce déficit est reporté intégralement sur l'exercice en cours. S'y ajoutent 11 millions de restes à réaliser : des projets commencés et non achevés. 50 millions de travail non fait qu'on hérite de la gestion précédente et qui atterrissent sur le budget après les élections, comme c'est opportun, ce qui nous oblige à ouvrir 52 millions de crédits supplémentaires.

Pour absorber tout ça, la réponse est la même qu'hier : emprunter. Le Budget Primitif 2026 autorise jusqu'à 61 millions de nouveaux emprunts. En 2023, la ville en avait contracté 15. On en est à 4 fois plus en 3 ans : à ce niveau là ça devient de la perfusion.

Et pendant ce temps, dans cette même DM, les projets glissent encore : la halle du repos est repoussée, le Centre Technique Jacquard décalé, le lac baignable de la Villeneuve renvoyé en autorisation de programme. On répète encore le même schéma.

On y voit aussi plus clair avec l'épargne nette. Parce qu'on peut faire dire beaucoup de choses à des excédents gonflés aux cessions immobilières mais l'épargne nette, elle, ne ment pas. En 2023 elle était de 36 millions d'euros. En 2024 : 20 millions. Projection 2026 : 14 millions. La chute est de 62% en trois ans.

Résultat : votre capacité de désendettement atteint désormais 6,77 ans, contre à peine 5 ans il y a 2 ans après la hausse d'impôts. La trajectoire s'aggrave à mesure qu'on avance et que les dépenses continuent d'exploser.

Elles explosent parce que vous êtes incapable d'engager un plan structurel. vous faites les mauvaises économies.

Pour trouver 2,8 millions d'économies, voilà ce que vous avez décidé : supprimer le Printemps du Livre et réduire les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. C'est vraiment un comble, quelques jours après votre pathétique journée portes ouvertes largement boudée par les Grenoblois.

Quand il faut tailler, c'est dans la culture et dans la proximité avec les Grenoblois que vous commencez. C'est un choix et il en dit long sur votre vision politique.

Ces économies sont d'autant plus mauvaises que pendant ce temps, les dépenses de personnel progressent encore de 6 millions dans ce budget. Et les charges financières poursuivent leur hausse.

Ce qui me navre le plus c'est que ça fait des années qu'on alerte sur cette trajectoire et que tout ce qu'on vous répète à longueur de journée se réalise. Donc je le répète une nouvelle

fois ici, il faut bien que les Grenoblois en prenne la mesure : cette trajectoire endettement, dépenses de fonctionnement et investissements sans cesse repoussés à demain n'est pas soutenable et conduit inéluctablement vers de nouvelles hausses d'impôts.

Cette trajectoire, vous l'avez héritée. Mais en choisissant de la poursuivre, c'est vous qui en serez responsable et ce sont tous les Grenoblois qui trinqueront. Alors bien sûr nous ne voterons pas ces documents financiers.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 7-43481. FINANCES : Budget Principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2026

Merci madame la maire, collègues, Mesdames Messieurs des services

LFI propose un amendement à l'exposé des motifs

Une DM n'est pas un simple reprogrammation de crédits existants, elle est le fruit de nos dépenses et recettes, ainsi que des événements politiques, dont nationaux.

L'exposé des motifs est l'occasion importante de politiser ces documents trop souvent technicisés, éloignant nos concitoyen-nes de nos institutions. Comprenez notre surprise à la lecture de ce texte, qui fait le service après vente de la politique de macron Lecornu. Cette politique, c'est pourtant

- 7,1 milliards d'euros en moins pour les collectivités en 2025
- pour 2026, le président du Comité des finances locales (CFL), Jean-François Debat a chiffré les coupes sur les collectivités à "2,7 milliards d'euros"

On connaît l'impact de telles coupes : moins d'investissements écologiques, moins pour le logement, moins pour le sport et la culture !

Nous n'avons donc aucun intérêt à défendre la politique budgétaire nationale. Espérons que ce soit un impensé. Nous vous proposons donc de le réparer avec notre amendement : Au 5e paragraphe de l'exposé des motifs, remplacer "À noter que la loi de finances 2026 a largement préservé les communes (suppression du DILICO 2) contrairement aux EPCI qui ont été fortement impactés" par "Dès lors, la loi de finances 2026 prolonge des coupes budgétaires inquiétantes pour la continuité du service public assuré par les collectivités telles que notre commune. L'impact particulièrement fort sur les EPCI peut indigner à juste titre."

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention délibération 10 # 41630

Titre : Règlement et tarif des activités périscolaires

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Je constate que vous avez décidé d'abaisser le seuil maximum de quotient familial de 3000 à 2500€. Vous avez donc décidé de sacrifier une fois de plus la classe moyenne !

De plus, il semble que les tarifs maximums de la pause méridienne soient assez élevés à Grenoble...

En effet, si je me base sur ce tarif maximum de 8,89€ à Grenoble, je constate qu'il n'est que de 8,04€ à St Martin d'Hères, environ 6€ à Meylan, 7,30€ à Lyon...

Ce qui m'interpelle également c'est le prix élevé pour les enfants qui, ayant un protocole d'accueil personnalisé et qui apportent leur repas, le tarif n'est diminué que de 30%, alors que par exemple à St Martin d'Hères, il est diminué de 50%...

Vous vous vantez également d'un tarif réduit pour les familles monoparentales... mais seulement jusqu'à un QF de 800€ !

Donc par exemple, une mère seule avec un enfant qui aurait un salaire mensuel de 2200€, soit le salaire moyen d'un professeur des écoles en milieu de carrière, aurait un QF de 880€ et ne bénéficierait donc qu'aucune réduction... Il serait trop riche !

Une famille avec deux adultes qui travaillent avec un quotient familial de 2500€ qui mettrait ses deux enfants à la cantine tous les jours soit environ 20 jours par mois, paiera 356€ par mois... et si, en plus les enfants sont au périscolaire chaque fois que c'est possible, car quand les parents travaillent, ils n'ont pas beaucoup d'autres choix, cela leur reviendra en tout à environ 600€ par mois... Je comprends que les familles qui travaillent, ceux de la classe moyenne préfèrent quitter Grenoble... D'ailleurs, certains partent à Meylan... On se demande pourquoi ? ...

En fait, vous faites financer les tarifs des QF familiaux les plus bas de manière identique à des personnes qui ont un QF de 2500€ et à ceux qui en ont un de 4 ou 5000€ : ça c'est aussi une véritable injustice !

Mais j'imagine que cela ne vous émeut pas... Avec un QF de 2500€, on est riche, n'est-ce pas ? !!!

Je vous remercie

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 10-41630. PREMIERES DELIBERATIONS : Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découvertes applicables au 1^{er} septembre 2026

Merci madame la maire, collègues, mesdames messieurs des services

Contrairement au groupe de Clément Chappet, nous sommes une opposition constructive, nous amendons vos délibérations, que je présenterai en bloc.

En France, près d'un quart des enfants ne mangent pas 3 repas par jour.

40% des enfants défavorisés ne mangent pas à la cantine, alors qu'elle pourrait garantir l'alimentation digne et de qualité de tous les enfants, dans l'élan de ce qu'engage la Ville pour le bio et local.

La cantine scolaire est un service public essentiel, elle peut garantir à chaque enfant un repas sain, local et équilibré. Pour ça, la cantine ne doit plus être un privilège, mais un droit universel. La gratuité de la cantine scolaire n'est pas une dépense, c'est un investissement dans l'égalité, la santé et la réussite scolaire. Grenoble dispose des moyens techniques (nouvelle cuisine centrale) et politiques pour devenir une ville pilote de la restauration publique gratuite, bio et locale. Offrir un repas à chaque enfant, chaque jour, c'est faire de l'école un lieu d'émancipation et de justice sociale.

De la même manière, le périscolaire est un outil fondamental d'émancipation, de sociabilisation, mais aussi d'aide aux parents. Aujourd'hui, c'est la double peine pour les parents les plus pauvres : entre coût important du périscolaire et incompatibilité des horaires de travail et de prise en charge des enfants. Les tarifs du périscolaire grenoblois ont augmenté d'année en année, alors que comme tout service public, il devrait être gratuit. Il est temps de changer ça !

Avec la France Insoumise, nous nous battons pour élargir le champ du service public, dès lors, nous amendons cette délibération : dans les propositions au conseil municipal, il est ajouté : que le conseil municipal engage « une étude sur le coût et les modalités de mise en œuvre de la gratuité totale de la cantine scolaire et du périscolaire, fournie pour la séance de débat d'orientation budgétaire 2027. »

En outre, à la France Insoumise, nous nous battons pour la gratuité de la cantine scolaire et du périscolaire ; nous commencerons dès la rentrée scolaire 2026 pour les ménages du QF le plus pauvre, ainsi nous passons le montant des tarifs A et A' à 0,00€ en annexe 1 et 2 ! Ma collègue Majda Raki reviendra dessus : il est grand temps de faire cesser la double peine sur les familles monoparentales, nous espérons que la création de la nouvelle grille par le conseil municipal permette de réellement identifier celles en rupture d'égalité, sinon, il faudra au plus vite leur appliquer la gratuité !

Collègues, l'abolition immédiate de la faim devrait nous unir, c'est une priorité. En votant nos amendements, pensez aux familles.

Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Intervention : Clément Chappet

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération 10-41630 – EDUCATION – Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découvertes applicables au 1^{er} septembre 2026.

Délibération 11-43163- ACTION SOCIALE – Evolution des critères de priorisation des attributions des places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) et prise en compte de la monoparentalité.

Madame la Maire,

Brigitte Boer l'a exprimé, ici on est dans le matraquage pur et dur des classes moyennes.

Sur les tarifs périscolaires, vous abaissez le quotient familial maximum de 3 000 à 2 500. Donc toutes les familles entre ces deux seuils basculent automatiquement au tarif plafond et payent autant que les plus aisés : c'est une hausse sèche pour les ménages qui gagnent trop pour bénéficier des minima sociaux, mais pas assez pour encaisser sans broncher.

Ce n'est pas tout puisque les tarifs du soir et du mercredi midi font l'objet d'un « ajustement spécifique » qui dépasse l'inflation. Ces créneaux-là, ce sont justement ceux des parents qui travaillent. Ceux qui n'ont pas d'autre choix que de déposer et récupérer leurs enfants dans ces plages horaires.

Je vous rappelle que c'est le contribuable grenoblois, essoré par l'impôt le plus élevé des grandes villes, qui finance le coût du périscolaire que prend en charge la ville puisque c'est de lui que viennent vos recettes fiscales.

Ce même contribuable qui paie ses impôts locaux, c'est aussi souvent celui qui ne bénéficie d'aucun tarif minimum, qui a un quotient familial supérieur à 2500, et dont vous venez d'augmenter la facture périscolaire.

Donc vous demandez aux mêmes de payer deux fois. Une fois comme parents, une fois comme contribuables.

Et sur la délibération qui concerne les crèches, c'est le même fonctionnement. L'intention affichée est de mieux prendre en compte les familles monoparentales. Mais la manière dont vous vous y prenez est aussi un très bon exemple de votre fonctionnement.

Vous rétrogradez la priorité fratrie du niveau 2 au niveau 3, ce qui signifie que des familles qui comptaient sur une règle existant depuis des années pour leur second enfant se retrouvent rétrogradées, sans préavis. Ces familles, comme d'habitude, qui sont en général des parents qui travaillent, qui ont anticipé et se sont organisés en conséquence, mais il fallait que les règles changent en cours de partie pour votre coup de comm'.

Un coup de comm' oui, parce que tout ça vise à résoudre le problème de 13 familles monoparentales dont la demande n'a pas été satisfaite en 2025 - 13, c'est le chiffre de votre propre note de synthèse. Pour 13 cas, vous créez de nouvelles injustices pour des familles qui se retrouvent déclassées.

Et vous le faites trois mois avant une réforme globale que vous avez vous-mêmes annoncée pour l'automne. Clairement, il n'y avait aucun enjeu à se précipiter ainsi. Mais votre seule préoccupation était d'afficher une mesurette avant l'été pour présenter quelque chose dans votre bilan de 100 jours désespérément vide.

Franchement, on s'en serait passé. On est encore et toujours dans le matraquage des classes moyennes et des familles grenobloises. C'est encore et toujours cette politique amorcée par votre prédécesseur avec tout le succès qu'on connaît puisque Grenoble a perdu des milliers d'habitants depuis 2014.

Ces deux délibérations résument bien votre fonctionnement et elles éclairent parfaitement la trajectoire de la ville :

1/ Ceux qui payent déjà très peu paient toujours moins.

2/ Et ceux qui payent déjà tout payent toujours plus pour financer ça.

3/ Résultat logique : le contribuable, les classes moyennes fuient Grenoble qui se paupérise à vitesse grand V.

4/ Mécaniquement, cette fuite de ceux qui payent induit une perte de recettes fiscale pour la ville, ce qui vous conduira à augmenter les impôts, à encore intensifier la pression fiscale sur ceux qui restent, à moyen terme.

Voilà comment, par petites touches successives, vous accélérez sur une direction qui appauvrit la ville et dont il sera de plus en plus difficile de se relever. C'est pourquoi, bien sûr, nous ne voterons pas ces délibérations.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Majda Raki
Groupe La France Insoumise

Délibération 11-43163. ACTION SOCIALE : Évolution des critères de priorisation des attributions des places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et prise en compte de la monoparentalité.

Nous votons aujourd'hui cette délibération avec la satisfaction de voir la municipalité avancer sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. En modifiant les critères d'attribution des places en crèche pour y intégrer la monoparentalité en priorité 2, cette délibération vient traduire localement un engagement que nous partageons, celui du Pacte pour les familles monoparentales du collectif Les Mères Déters, dont notre groupe LFI est également signataire.

Sur ce point précis, nous saluons une avancée juste et nécessaire pour les 775 familles monoparentales grenobloises qui portent à bout de bras la charge quotidienne, éducative et financière de leurs enfants.

Cependant, si la direction est la bonne, l'ambition reste encore trop timide. Être au rendez-vous de la justice sociale pour les parents solos, ce n'est pas seulement leur donner une place en crèche, c'est alléger concrètement leur quotidien et leur portefeuille à chaque étape de la vie municipale.

C'est pourquoi nous regrettons que la majorité municipale n'aille pas plus loin sur deux points majeurs que nous portons avec force :

Le premier, c'est la gratuité de la cantine scolaire et du périscolaire pour les familles monoparentales et les familles les plus pauvres à très court terme et un élargissement de cette gratuité pour tous les enfants Grenoblois dans un second temps.

L'accès à la crèche sécurise le parcours professionnel des mères isolées, mais qu'en est-il lorsque l'enfant grandit et entre à l'école ? La précarité ne s'arrête pas aux trois ans de l'enfant. Pour ces familles, le coût de la restauration scolaire et du périscolaire reste une charge lourde. Faire le choix de la gratuité de la cantine et du périscolaire pour les familles monoparentales serait une mesure de bouclier social immédiate, concrète et courageuse.

Le second point, c'est la révision profonde du système de quotient familial municipal. Aujourd'hui, le mode de calcul des quotients pour les services municipaux (périscolaire, culture, sport) lèse indirectement les familles monoparentales par rapport aux couples mariés ou pacsés. À revenu global égal, un parent solo supporte des charges fixes identiques à celles d'un ménage à deux adultes, mais avec un seul salaire et une seule part fiscale. Nous demandons formellement qu'un critère de bonification ou d'abattement spécifique "famille monoparentale" soit intégré dans le calcul de leur quotient municipal.

Aucun parent célibataire ne doit payer proportionnellement plus cher les services de la ville (toutes les activités municipales : activités sportives, colonies de vacances et autres) sous prétexte que la structure de son foyer n'entre pas dans les cases traditionnelles.

Nous voterons pour cette délibération, car elle constitue un premier pas que nous réclamions. Mais nous vous appelons à transformer l'essai à l'automne prochain lors de la révision globale des critères. Passez des paroles aux actes de rupture, intégrez la gratuité de la cantine et du périscolaire pour les familles monoparentales et corrigez l'injustice de leur quotient familial dans un cadre plus large.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Allan Brunon
Groupe La France Insoumise

Délibération 12-43445. LOGEMENT SOCIAL : Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026

Merci Madame la Maire.

Bon simplement, on a conscience qu'Actis est un organisme qui ne dépend pas simplement de la Ville de Grenoble mais à un moment donné il va bien falloir pointer les responsables de ce qui est en train d'advenir dans la Ville. Actis devient un objet un outil de maltraitance sociale. Il faut le dire comme ça. Aujourd'hui il y a des gens qui, en particulier dans les quartiers populaires, doivent composer avec des conditions d'existence qui sont indignes. Et moi je le dis viendra un jour où les locataires s'organiseront pour faire en sorte de mettre au jour ce qu'ils doivent subir et ce qu'ils doivent supporter. Notamment en refusant de payer les loyers qu'ils doivent désormais payer avec des charges qui sont colossales et qui représentent pour eux une atteinte à leur dignité puisque quand on paie des charges si importantes et qu'on a aucune amélioration sur les questions des déchets, sur les questions de ce qu'il se passe désormais à la Villeneuve de Grenoble, à l'Arlequin, à la place des Géants. On a des moyens d'enlever des déchets qui ne tiennent pas compte de la réalité de vie des gens, avec des mécanismes totalement dysfonctionnels.

Il va falloir faire en sorte de s'occuper de ça il va falloir faire sorte de s'occuper de ce que fait subir et supporter Actis aux habitants, en ne faisant rien sur la question des rats. Ils prolifèrent des rats partout à la Villeneuve et c'est une question qu'il faut aborder autrement qu'à partir de la question de la condition animale, qui est donnée essentielle à prendre en compte, mais il faut aussi se dire qu'il y a des habitants qui doivent composer avec des rats qui rentrent dans les halls, chez eux, dans leur jardin, qui rentrent dans les immeubles. Il va falloir sortir de la question dogmatique pour s'attaquer à cette réalité qui rend insupportable la vie des habitants, de la Villeneuve, de Teisseire, du centre-ville et de bien des espaces. Je parle de la Villeneuve puisque beaucoup d'élus de mon groupe et pas que, ont été interpellés sur cette question.

Il va aussi également falloir s'attaquer au fait qu'Actis entreprend des rénovations en laissant des espaces qui deviennent dangereux pour les habitants. Je m'inquiète de la situation du 60 place des Géants où j'ai reçu ces photos d'habitants. Est-ce que vous estimez normal que des habitants doivent composer avec un escalier ouvert et donne directement sur le vide ? Avec Actis qui avec un tableau affiché devant les escaliers, dit aux habitants qu'il faut plutôt utiliser l'ascenseur et pas les escaliers. Ça fait des semaines que la situation dure. Est-ce qu'on permettrait un traitement similaire aux habitants du centre-ville ou des quartiers plus aisés ? Non on ne le permettrait pas.

Donc à un moment donné il faut arrêter de présenter des tableaux comptables, il faut s'intéresser à la réalité de vie de ceux qui doivent supporter ces conditions d'existence. Je dis aux habitants des quartiers populaires : à un moment donné si vous avez besoin de désobéir pour vous faire respecter on sera avec vous. Il en est assez d'avoir des charges qui ne cessent d'augmenter pour au final n'avoir aucun retour sur ces charges. Je ne prends pas le ton du ragot ou de la rumeur ce sont des conditions de vie quotidiennes pour ces habitants, j'ai bien conscience qu'Actis est organisme métropolitain d'ailleurs, et que l'État en enlevant ses subventions aux bailleurs a mis en difficultés les travaux dans les quartiers populaires. Mais là il y a une situation d'urgence et je pense qu'à la mairie de

Grenoble on doit faire en sorte d'aider ces habitants et d'apporter des réponses à des personnes qui sont en situation de détresse. Jamais de réponse de la part d'Actis, il faut s'intéresser à ça, pourquoi Actis ne répond pas et n'assume pas son rôle ? Il faut des réponses !

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 12-43445. LOGEMENT SOCIAL : Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Avec la France Insoumise, nous réaffirmons que la crise du logement est grave, mais qu'elle peut être résolue, car nous avons un outil puissant : le logement social, qu'il nous faut impérativement défendre !

Ce 25 juin, le ministre du logement vient d'annoncer de nouvelles mesures ignobles. notamment La hausse des loyers du social pour compenser le désengagement d'état, ! Disons le clairement : la droite et la macronie veulent liquider le logement social à tous les étages : nationalement avec Macron-Jeanbrun, et localement, par les macronistes de madame Chalas et les républicains de monsieur Chappet.

Mais les mesures de cette délibération ne sont pas à la hauteur de ce que devrait être le logement social. A Grenoble, Actis maltraite les locataires : les loyers et charges augmentent, explosent même, quand des charges atteignent 200 -300 € mensuels, sans aucune raison : les parties communes ne sont plus entretenues, les poubelles mal conçues, les logements peu rénovés. Comme nous disaient des locataires : "Pour répondre a nos demandes, il n'y a personne.. mais pour expulser, y'a actis !"

La France Insoumise refuse que les décisions des gouvernements illégitimes fragilisent encore plus les grenoblois-es : les charges et loyers ne doivent plus augmenter. Dès lors, nous amendons cette délibération pour engager Actis à ne pas augmenter les loyers et les charges dans les immeubles concernés par les rénovations, considérant que celles-ci visent à faire des économies sur la consommation énergétique et qu'elles peuvent intégrer la réfection des parties communes et une amélioration de la gestion des ordures. Plus généralement, ACTIS s'engage à ne pas augmenter ses charges sur l'ensemble des logements de son parc à Grenoble pour l'année 2026, considérant les hausses importantes effectuées durant les années précédentes."

En outre, nous voyons bien que nos bailleurs sociaux sont sous dotés pour rénover et construire, alors que le secteur privé est encore plus défaillant. On ne peut pas attendre 30 ans pour rénover tout le parc des logements Actis ! Dès lors, nous amendons cette délibération pour ré-évaluer le montant du financement de la Ville de Grenoble selon les besoin relatifs au respect de la Convention, en particulier le fonds de solidarité "énergie", ainsi que les crédits d'investissement pour la réhabilitation du parc public. Collègues, il est temps d'agir pour un logement digne ! Grenoblois-es, retenez bien, en 2027, avec la France Insoumise, nous ferons du logement social digne et accessible une priorité !

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Rdija Thérèse SAHIRI
Elue d'Opposition – Non inscrite

Intervention :

12 / DELIBERATION – 43 445 - LOGEMENT SOCIAL

Madame la Maire,

Naturellement je soutiens les actions permettant de produire et de rénover des logements sociaux, en particulier dans un contexte où la demande reste très forte à Grenoble.

Toutefois, cette délibération soulève une question qui dépasse le seul cas d'ACTIS.

Depuis plusieurs années, de nombreuses opérations de rénovation et de renouvellement urbain mobilisent simultanément des financements de la Ville, de la Métropole, de l'ANRU, des bailleurs et parfois d'autres partenaires publics.

Cette complémentarité peut être une force, mais elle nécessite également un effort particulier de lisibilité et d'évaluation.

Je souhaite savoir si il serait possible de disposer d'une vision plus précise de la contribution spécifique de la Ville de Grenoble au bailleur Actis, alors que ce bailleur est une compétence métropolitaine depuis 2015 :

Pouvez-vous nous communiquer le montant cumulé des financements apportés par la Ville à ACTIS depuis 2015, ainsi que les résultats obtenus en contrepartie et quelle est la valeur ajoutée propre de l'intervention municipale par rapport aux autres financeurs.

Quels résultats n'auraient pas été obtenus sans le financement spécifique de la Ville de Grenoble ?

À l'heure où de nouvelles réflexions sont engagées sur l'avenir du renouvellement urbain, il me paraît essentiel que les élus puissent mesurer précisément l'efficacité des financements publics mobilisés.

Pour mémoire, je fais ici un rappel de la délibération N° 3 – PREMIÈRES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025 – BILAN ET PERSPECTIVES DE LA DELIBERATION CADRE SUR LA POLITIQUE DE L'HABITAT DU 27 JUIN 2022 :

EN CONCLUSION JE SOUHAITE PRÉCISER 2 CHOSES QUI ME PARAISSE TRÈS IMPORTANTE :

1 - L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DES CHARGES D'ELECTRICITE ET DE GAZ DES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL DE 2022 A 2025 AVEC DES PROVISIONS DE CHARGES, notamment pour l'électricité des parties commune passé quasiment à 100 % d'augmentation (Pour Actis)

2 – UNE DEMANDE PERMANENTE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT D'ACTIS DE LA BAISSSE DU RLS, ALORS QUE SIMULTANÉMENT LES LOYERS DU PARC SONT AUGMENTES AU MAXIMUM DU PLAFOND LÉGALE DES LOYERS CONVENTIONNES ...

EN CONCLUSION, TOUT CELA MIS BOUT A BOUT M'AMMENE A ATTIRER VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE GLOBALEMENT LE LOGEMENT SOCIAL EST PARTICULIÈREMENT FRAGILISE.

Je vous remercie.

Nathalie Béranger

Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 29 juin 2026

**Délibération 12-43445. LOGEMENT SOCIAL : Plan d'investissement pour demain
– Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan
2025 et prévisionnel 2026**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous propose de renouveler le partenariat entre la Ville et ACTIS dans le cadre du Plan d'investissement pour demain.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'investir dans le logement social.

Mais investir dans les bâtiments ne suffit pas à répondre aux besoins des habitants.

Ce plan d'investissement doit également être accompagné d'un meilleur entretien des immeubles, d'ascenseurs fiables, d'espaces verts entretenus, de services de proximité et évidemment de plus de sécurité.

Si on veut vraiment améliorer la qualité de vie des habitants.

La rénovation thermique, la baisse des consommations énergétiques, la lutte contre la précarité énergétique ou encore l'amélioration du confort des locataires sont des objectifs que nous partageons.

Mais notre responsabilité d'élus ne consiste pas seulement à approuver des objectifs.

Notre responsabilité consiste aussi à nous assurer que l'argent public est utilisé et de la meilleure manière qui soit.

La Ville prévoit de verser 1,6 million par an pendant 4 ans pour l'investissement.

Dans le même temps, ACTIS annonce plus de 21 millions d'euros de travaux en 2025 et plus de 22 millions d'euros en 2026.

C'est beaucoup d'argent à l'échelle métropolitaine et tant mieux ! Mais la vraie question est de savoir comment il va être utilisé ?

Je dis cela car, depuis des années, beaucoup d'argent a été consacré aux logements sociaux mais, pour autant, bon nombre de locataires ne sont pas satisfaits.

Certains attendent depuis longtemps des travaux de réhabilitation à l'intérieur de leur logement.

Nous connaissons tous des locataires qui ont des logements qui présentent des problèmes d'humidité, de moisissures, de ventilation ou de dégradation. Cette réalité ne doit pas être niée.

D'autres ne sont pas satisfaits des investissements qui ont été faits.

Des travaux qui nécessitent de changer ses habitudes, d'apprendre à utiliser correctement les équipements de son logement (notamment la ventilation, le réglage du chauffage...) Chez Actis, certains locataires ont même vu leurs charges augmenter après les travaux. C'est ubuesque que de devoir apprendre aux habitants comment utiliser les nouveaux équipements de leur logement au risque de voir leurs factures énergétiques augmentées.

C'est pour cela que nous souhaiterions avoir un bilan une fois les travaux réalisés.

Vous demandez beaucoup aux propriétaires privés et notamment en instaurant le permis de louer. Puisque votre majorité considère qu'il est légitime d'exiger des garanties sur la qualité des logements dans le parc privé, nous demandons d'appliquer les mêmes garanties au parc social. Juste de la cohérence de votre part !

Les locataires du parc social ont droit au même niveau d'exigence que les locataires du parc privé. Je peux vous dire que c'est loin d'être le cas aujourd'hui.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Cette convention prévoit plusieurs millions d'euros d'aides publiques sans que nous disposions d'indicateurs précis sur l'évolution de la qualité du parc, sur le nombre de logements les plus dégradés qui seront traités, sur les économies de charges réellement obtenues ou encore sur la satisfaction des locataires.

Nous demandons davantage d'évaluation et davantage de transparence.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention : Robinson Rossi

Groupe La France Insoumise

Délibération 14-43454. HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Renouvellement de la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer.

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Le drame des effondrements d'immeubles à Marseille a mis en avant l'urgence d'affronter une réalité qui concerne aujourd'hui 900 000 à 1 300 000 personnes, contraintes de vivre dans des conditions d'habitat dangereuses et indignes. Ce phénomène massif est en grande partie le résultat d'une crise du logement qui persiste et qui, par le manque de logements accessibles aux ménages pauvres et l'explosion des loyers dans le parc privé décent.

Si le permis de louer est utile parce qu'il permet de généraliser le contrôle avant la mise sur le marché. Monsieur Chappet, cessez de feindre l'incompréhension, vous voulez juste laisser des logements indignes passer entre les mailles du filet, le complice des marchands de sommeil; c'est vous !

Le permis de louer est un outil très intéressant pour prévenir ces situations ainsi que pour mettre fin à tous les abus des propriétaires qui ne rentrent pas encore sous le coup de la loi !

Considérant l'ampleur de la crise du logement, le France Insoumise amende cette délibération en ajoutant : "Pour 2027 et les années consécutives, la Ville de Grenoble s'engage à porter auprès de l'EPCI, l'extension du permis de louer à l'intégralité du périmètre de la ville de Grenoble".

Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Intervention : Clément Chappet
Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération 12-43445- LOGEMENT SOCIAL - Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026.

Délibération 13-43444 – LOGEMENT SOCIAL – Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et Un Toit Pour Tous Développement (UTPT-d) – Bilan 2025 et prévisionnel 2026

Délibération 14–43454 - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE – Renouvellement de la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer

Délibération 15-41837-HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE – Convention-cadre de partenariat 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière

Madame la Maire,

Quatre délibérations sur le logement, présentées sous le label "plan d'investissement pour demain" et le fameux "bouclier social et climatique". Le moins qu'on puisse dire, c'est que la communication est toujours aussi ambitieuse.

La réalité, elle, est toujours beaucoup plus modeste. Ce que vous nous présentez ce soir, ce sont des renouvellements de convention. Du travail administratif de routine, habillé en programme politique.

Mais prenons-les une par une.

Premièrement, la convention ACTIS. 1,8 million d'euros par an pour soutenir la réhabilitation du parc social. C'est un engagement pris en 2023, que vous renouvez mécaniquement. Très bien.

Mais rappelons un fait que vous ne mentionnez évidemment pas dans votre note de synthèse : ACTIS, avec son parc de logements, est le premier contributeur à la taxe foncière grenobloise. Et depuis la hausse record de taxe foncière décidée par votre équipe en 2023, sa charge fiscale a bondi dans des proportions astronomiques qui dépassent ce que vous leur reversez au titre de cette convention.

En clair : d'une main vous leur prenez, de l'autre vous leur rendez une fraction. Et vous appelez ça un plan d'investissement.

Deuxièmement, la convention Un Toit Pour Tous. 30 000 euros par an. Idem, du renouvellement de routine.

Mais permettez-moi de dire ce que cette délibération ne dit pas. Un Toit Pour Tous gère 199 logements très sociaux à Grenoble, dispersés dans diverses copropriétés. Ce modèle pose une question sérieuse que cette majorité, comme la précédente, refuse encore d'affronter : celle du suivi des locataires.

Dans beaucoup de ces copropriétés, les locataires en grande difficulté sociale se retrouvent concentrés dans des montées sans moyens humains pour les accompagner alors qu'ils n'ont pas les codes. Les voisins, les autres copropriétaires ou plus souvent locataires car on concentre ces logements dans des montées de logements sociaux, c'est l'ajout de la misère à la misère, vivent des situations parfois très difficiles au quotidien.

Ce n'est pas un jugement sur les personnes, c'est le constat de terrain d'un dispositif qui produit de la paupérisation par manque de suivi. Donc 30 000 euros de subvention annuelle, et aucune exigence renforcée d'accompagnement social dans cette convention, c'est insuffisant.

Troisièmement, le permis de louer. Là, nous sommes en désaccord de fond.

Ce dispositif ajoute une contrainte administrative supplémentaire sur des propriétaires qui en ont déjà beaucoup entre la taxe foncière record, la valeur des biens au plus bas, l'encadrement des loyers. C'est un frein de plus qui les fait renoncer à louer, donc qui crée moins d'offres locatives et plus de logements vacants. Exactement ce dont Grenoble n'a pas besoin.

Et la délibération qui suit, sur la lutte contre l'habitat indigne, est l'aveu même de son inutilité. Parce que tous les outils légaux pour repérer, qualifier et sanctionner les logements indignes existent déjà : le Règlement Sanitaire Départemental, le Code de la Santé Publique, les pouvoirs de police du Maire. Ils sont là et ils fonctionnent. Vous n'avez pas besoin d'une couche bureaucratique supplémentaire pour agir.

Pendant ce temps, je vous rappelle que les bailleurs sociaux que vos propres élus pilotent depuis des années, ACTIS et Grenoble Habitat, comptent dans leur parc des logements sociaux dans un état qui n'a rien à envier aux marchands de sommeil que vous dénoncez. Quand vous vous attaquerez enfin à ça, avec la même énergie que vous mettez contre les propriétaires privés, je vous promets que nous serons là pour vous soutenir.

Bref, vous reprenez au mot près, à la virgule près dans les conventions les recettes de votre prédécesseur, alors que le bilan en matière de logement est désormais parfaitement documenté :

1/ De moins en moins de propriétaires dans la ville, chassés par la pression fiscale et réglementaire.

2/ De plus en plus de logements sociaux et très sociaux, qui concentrent les fragilités sans les résoudre.

3/ Un nombre de logements vacants record - 6 600 - et un nombre de demandeurs de logement social record lui aussi - plus de 20 000.

Et malgré ce bilan, vous refaites exactement les mêmes choses. Parce que là on est pas face à un plan d'investissement pour demain, on est dans la reconduction pure et parfaite de ce qui a produit la situation d'aujourd'hui et de ce qui produira encore pire demain.

Ces délibérations sur le logement mais plus globalement tout ce pack de premières délibérations le confirment : il suffit de se pencher dessus rapidement pour avoir la confirmation que vous n'avez, 4 conseils municipaux après votre élection, toujours rien impulsé.

On apprend encore à se connaître et on a encore 7 ans pour affiner l'analyse sur ce que vous léguerez mais à date, le "Ruffinisme" n'est que la poursuite de la dégringolade mortifère de la ville amorcée grâce au Piollisme. Et avec encore moins de panache parce que ça devient sérieusement ennuyant, vous n'avez même plus l'attrait de la nouveauté.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Bastien Castillo
Groupe La France Insoumise

Délibération 20-43128. MONTAGNE : Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme avec les associations Syndicat National des Moniteurs du Cyclisme Français (SNMCF) et Guides sans Frontières (GSF)

Je profite de cette intervention pour vous interpeller sur la stratégie de la mairie pour développer le sport en montagne. Elle manque d'ambition, à notre sens, car, pour ne prendre qu'un exemple, il y a la pénurie de salles d'escalade municipales. L'escalade a un statut privilégié dans les sports de montagne, puisqu'il s'agit en quelque sorte du sport qui permet d'acquérir des bases techniques et de sécurité pour un grand nombre d'activités en montagne. Or, c'est la pratique de l'escalade en salle qui permet de progresser dans un cadre plus sécurisé que la falaise, et d'aller vers l'autonomie.

À l'heure actuelle, la halle Berthe de Boissieu est la seule salle d'escalade digne de ce nom à Grenoble. Il n'y a pas d'autres salles municipales permettant la pratique régulière de l'escalade, puisque les autres salles municipales ont des murs qui permettent seulement l'initiation à l'escalade. Pourtant, l'agglomération grenobloise compte environ 40 000 personnes pratiquant l'escalade, ce qui est l'une des plus fortes concentrations de grimpeurs en France. Il résulte de ce manque un embouteillage dans les salles aux heures d'ouverture, ce qui ne permet pas aux clubs et aux pratiquants de profiter pleinement de ces créneaux.

Par ailleurs, notre agglomération présente également la plus forte densité de grimpeurs de haut niveau à l'échelle de la France. Ici, la situation est encore pire, puisque la Ville de Grenoble n'a aucune salle d'escalade lui permettant d'accueillir des compétitions régionales ou nationales. Il faut aller à Voiron pour trouver une salle accueillant des compétitions régionales, et à Valence pour les compétitions nationales. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord, ici, pour dire que c'est une contradiction pour la Capitale des Alpes. Pendant la campagne, nous avons rencontré les représentants de la FFME et du Club Alpin Français, qui ont développé un projet visant à mettre fin à cette incohérence. Nous vous demandons si vous comptez rencontrer ces organismes pour faire sortir de terre des salles d'escalade à la hauteur de la Ville de Grenoble.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Majda Raki
Groupe La France Insoumise

Délibération 25-43146. SPORT : Avenants financiers aux conventions d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations sportives dans le cadre du dispositif de soutien aux clubs de proximité.

Cette délibération va dans le bon sens en soutenant les clubs de proximité, qui jouent un rôle essentiel d'éducation populaire, d'inclusion et de lien social dans nos quartiers. Il ne suffit pas d'acter des avenants et des subventions ponctuelles : il faut donner à ces associations des moyens stables, simplifier réellement les démarches administratives, revaloriser les financements face à l'inflation, et garantir des postes pérennes d'accompagnement sportif et socio-éducatif. Nous demandons aussi que la Ville renforce l'accès aux équipements, aux créneaux et aux moyens matériels, notamment pour les jeunes, les filles et les publics des quartiers populaires. Si nous voulons un sport populaire, féministe et émancipateur, alors il faut sortir de la logique du soutien au cas par cas et construire un vrai service public du sport de proximité.

Les clubs de quartier sont un lieu de cohésion sociale, parce qu'ils rendent visibles des publics souvent éloignés des services publics, créent des repères stables, et permettent d'accompagner des parcours vers la santé, l'insertion et la citoyenneté. Quand une collectivité soutient les clubs, elle ne finance pas seulement du sport, elle investit dans la réduction des inégalités territoriales, sociales et parfois de genre.

L'enjeu est de préserver leur autonomie associative, leur ancrage local et leur capacité d'initiative, car ce sont justement ces clubs, portés par des bénévoles, des éducateurs et des habitants, qui font leur force. La Ville doit leur donner des moyens stables, des équipements et de l'accompagnement, mais sans les transformer en simples relais administratifs de la mairie. Nous devons soutenir fortement les clubs de proximité, sans les municipaliser, afin de respecter leur autonomie, leur capacité d'agir et leur rôle d'acteurs indépendants du lien social dans les quartiers.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention délibération 26 # 43192

Titre : Conditions et tarifs d'accès aux activités sportives municipales

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Puisque cette délibération traite des conditions d'accès aux activités sportives municipales, terrestres comme aquatiques, je tiens à évoquer ici la décision du Tribunal Administratif du 25 juin 2026, que j'avais requis, en accord avec mon groupe et avec l'aide de notre avocat Thierry Aldeguer, en mai 2022, à la suite de la modification du règlement des piscines municipales, voté par le Conseil Municipal du 16 mai 2022, avec seulement 29 voix pour, mais 27 contre, 2 abstentions, et un élu n'ayant pas pris part au vote. Je rappelle que Madame la Députée LFI Elisa Martin avait alors voté contre... Aujourd'hui son successeur au Conseil Municipal, qui veut aussi lui prendre son siège de Députée, prend la position inverse, démontrant la confiance qu'on peut accorder aux élus LFI.

Après l'audience du 10 juin 2026, le Tribunal Administratif a donc décidé le 25 juin dernier d'annuler l'article 10 de ce règlement, qui autorisait, sans jamais le nommer le burqini dans les piscines municipales de Grenoble. Ce 25 juin, nous avons gagné, les défenseurs de la République, les féministes universalistes et tous ceux qui, comme nous s'opposaient à ce nouveau règlement ont gagné.

Je sais bien, puisqu'ils ont déjà commencé à le faire, que certains ici vont me traiter de raciste et hurler que je suis contre les musulmans... Je sais et les gens qui me connaissent le savent aussi, c'est très loin d'être le cas ! Et je dirai même au contraire ! C'est parce que j'ai beaucoup d'amis musulmans que je respecte, que je porte ce combat, car non, l'islamisme n'est pas l'Islam, et je ne veux pas qu'à cause de notre mollesse, les musulmans soient abandonnés aux Islamistes !

Maintenant que cela est dit, je vais citer quelques extraits du jugement : « l'adaptation exprimée par l'article 10 de ce règlement doit être regardée comme ayant pour seul objet d'autoriser les costumes de bain communément dénommés « burkinis », et d'autre part, que cette dérogation à la règle commune, édictée pour des raisons d'hygiène et de sécurité, de port de tenues de bain près du corps, est destinée à satisfaire une revendication de nature religieuse. »

Je tiens à rappeler les raisons qui m'ont fait porter ce combat : comme l'essayiste féministe universaliste et laïc Naëm Bestandji, que je citerai largement ici, je pense que le voile a été créé par des hommes pour limiter la liberté des femmes considérées comme tentatrices. La première de ces limites est le vêtement. Le "libre choix" brandi par les islamistes dans leur stratégie de communication est en réalité une décision conforme à ce qui est attendu par ceux qui prescrivent le voilement. Il a pour objet de stigmatiser, discriminer et ségréguer un groupe humain en raison de son sexe. Le "choix" présenté est le suivant

: être pudique ou pas, une femme bien ou pas, une bonne musulmane ou pas, plaire ou déplaire à Dieu, le paradis ou l'enfer. Mais il faut séduire autant que culpabiliser pour amener les concernées à faire ce "libre choix". Alors en parallèle on le valorise : la femme serait une perle, le voile son écrin. En désignant ce qui est pudique et "modeste" (donc aussi ce qui ne l'est pas) par des critères sexistes d'un autre âge, les prescripteurs du voile dictent aux femmes comment se vêtir. Les islamistes nomment cela "le cheminement spirituel". Si je parle aujourd'hui, ce n'est pas pour exclure les musulmanes des piscines, c'est pour les aider à ne pas se soumettre à la volonté d'hommes qui ne les respectent pas.

Le burqini est la version aquatique du voile ou de l'hidjab et le porter est un acte politique, quelles que soient les intentions de celles qui le portent.

Je cite à nouveau Naëm Bestandji : « alors si les piscines peuvent devenir des terrains de propagande où l'on peut afficher ses opinions religieuses et politiques, alors on doit aussi autoriser les tenues de bain à l'effigie d'idées politiques, de personnes politiques ou syndicales. Devrons aussi être autorisées des tenues de bain où il est écrit "la femme est inférieure à l'homme", d'autres "votez Le Pen" ou "votez Mélenchon", à condition, bien évidemment qu'elles soient faites d'un tissu spécifiquement conçu pour la baignade, ajustées près du corps, et qu'elles n'aient pas été portées avant l'accès à la piscine. Si on autorise le burqini et pas le reste, là il y aura une différence de traitement, donc une discrimination. L'interdiction

du burqini maintient une égalité de traitement, entre les femmes et les hommes qui, eux, n'ont aucune obligation de porter un burqini », (*pas plus que le voile ni l'hidjab*) !

Je précise que le jour où les hommes seront soumis aux mêmes règles, je réviserai sans doute mon point de vue...

Je vais maintenant rappeler quelques faits qui se sont déroulés dans un passé pas si lointain.

D'abord, en 2019, des féministes universalistes de gauche, hommes et femmes musulmans ou non, accompagnés, pardon de le citer à nouveau, de Naëm Bestandji, qui avait alors relaté l'événement, se sont rendus en nombre au planning familial, alors présidé, si je ne m'abuse par Madame Céline Deslattes, toujours adjointe aujourd'hui, pour tenter, par un nombre conséquent d'adhésions d'infléchir l'orientation sexiste, participant à l'avancée politique de l'islamisme que prenait le planning familial. Mais un grand nombre de militants avaient été avertis de la présence de ces universalistes et ont tout fait pour les empêcher d'adhérer au planning familial, entre autres par des intimidations. Parmi eux ceux de l'Alliance citoyenne dont l'islamiste Taous Hamouti, qui je vous le rappelle avait déclaré après la tuerie de Charlie Hebdo : "N'oubliez jamais que c'est Charlie Hebdo qui a dégainé le premier...". Certains de ces extrémistes, voulaient abolir la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école car selon eux, elle nierait le "libre choix" des petites filles... sans commentaire... Et quand Myriam, une universaliste, s'indignait de ces femmes qui militent pour le

maintien du patriarcat et le contrôle de leurs corps par des hommes, en donnant l'excision comme exemple, il lui fut répondu : "C'est pas à toi de remettre en cause une pratique qui ne te regarde pas puisque c'est pas ta culture". Lorsqu'elle ajouta : Nous vivons dans une République Une, indivisible, laïque et à vocation universaliste", un des invités de Madame Deslattes répliqua (Je cite mot pour mot des faits publics et documentés par des témoins directs) : "Citoyen mon cul. La République c'est de la merde ! On lui chie dessus ! L'universalisme est un fascisme !". Voilà qui était clair...

Lors des JO de Paris en 2024, Amnesty International a qualifié de « violence raciste » l'interdiction du hijab pour les athlètes françaises, accusant la France d'exercer un contrôle sur le corps des femmes. Mais qui contrôle réellement le corps des femmes ?

Comme le disait alors, dans le Point, Annie Sugier, figure du militantisme féministe universaliste, présidente de la Ligue du droit international des femmes, mobilisée pour la défense de la laïcité, que je cite ici, « Amnesty International inverse les réalités ! C'est la prescription du port du voile qui a pour objectif de contrôler le corps des femmes dans l'espace public. Le voile, hidjab, tchador, tchadri, (*et j'ajouterai burqini*), quel que soit le nom qu'on lui donne, n'est pas un signe religieux comme les autres. Il a pour fonction d'invisibiliser le corps des femmes dans l'espace public. Il est symboliquement et concrètement la marque de l'apartheid fondé sur le sexe au détriment des femmes dont la liberté de circuler librement est associée à l'idée de liberté sexuelle et de désordre. Prétendre que l'interdiction

de ce signe ségrégatif emblématique imposé par les théocraties islamistes, y compris sur le stade, porterait « atteinte aux droits humains des femmes et des filles musulmanes » est une insulte à toutes celles qui luttent, souvent au péril de leur vie, pour refuser cet apartheid. »

Le traitement que subissent les femmes afghanes ou iraniennes serait-il un modèle que la France devrait suivre ? C'est en tout cas le chemin qu'empruntent les islamistes avec la complaisance de certains politiques.

Malheureusement, pour ne pas se faire traiter de racistes et de fascistes, pour ne pas faire de vagues, beaucoup d'universalistes ont renoncé et ont laissé le champ libre à ce différentialisme qui s'installe insidieusement.

Dans ce contexte, j'apprends, Madame la Maire que, si j'ai bien compris, que vous avez l'intention de continuer, dans le sillage d'Eric Piolle, de tenter de contourner la décision du Tribunal Administratif et de continuer à autoriser le burqini dans les piscines. En ce qui me concerne, j'ai mené ce combat non seulement au nom de l'opposition mais au nom de tous les Grenoblois fidèles aux valeurs universalistes qui nous rassemblent, écoeurés par cette tentative d'instrumentalisation d'un extrémisme islamiste à des fins électorales.

Madame la Maire vous êtes dans la continuité complète de cette instrumentalisation avec la première délibération que vous avez soumis au CM qui démontre à nouveau que, comme Éric Piolle,

vous ne voulez pas traiter les maux dont souffrent les Grenoblois, mais couvrir votre immobilisme par la recherche de segments électoraux au prix de la trahison de tout ce qui a construit la République.

Je suis heureuse et fière que la justice condamne cette décision, heureuse et fière d'avoir porté ce combat, mais honteuse pour vous et pour la majorité municipale, pour ces élus qui ont voté une telle décision, qui ont participé à cette manœuvre déshonorante pour eux ... »

De notre côté, nous continuerons à porter tous les recours nécessaires pour vous obliger à respecter la République et la Loi...

Je vous remercie

Clément Chappet
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération 26-43192. SPORT : Conditions et tarifs d'accès aux activités sportives municipales

Madame la Maire,

Brigitte Boer vient de retracer la bataille juridique que notre groupe a menée jusqu'à la confirmation de l'interdiction du burkini par le tribunal administratif ce jeudi 25 juin. Je n'y reviendrai pas, mais je vais plutôt parler de ce que cette décision et votre réaction révèlent sur vous.

Il faut retracer l'histoire pour comprendre où nous en sommes.

En 2022, Eric Piolle fait voter par ce conseil municipal - à trois voix près - une modification du règlement des piscines pour y introduire le burkini. En tentant de ne pas le nommer, camouflé derrière une rédaction en apparence neutre qui ne trompe personne. À l'époque, des élus de sa majorité, y compris des LFI avec notamment la députée Elisa Martin qu'Allan Brunon veut désormais remplacer, votent contre.

Les socialistes, alors dans l'opposition, votent aussi contre. L'instant est tellement historique que Cécile Cénatiempo, désormais votre adjointe, quitte le conseil après une conférence de presse commune avec Alain Carignon et Emilie Chalas. C'est dire à quel point elle était opposée au burkini.

J'aimerais d'ailleurs qu'elle s'exprime aujourd'hui pour voir comment elle vit désormais d'appartenir à une majorité qui revendique de continuer à l'autoriser. On a bien compris que chez vous les convictions, ça ne tient que tant qu'il n'y a pas de strapontin à la clé, et au cas où on l'oublierait les socialistes sont toujours là pour nous le rappeler...

Mais revenons à 2022. Le juge des référés suspend le règlement. Le Conseil d'État confirme la suspension. Et Eric Piolle continue quand même. En janvier 2026, quelques semaines avant de passer la main, il confirme publiquement que les maillots couvrants sont autorisés dans les piscines, et que des personnes viennent en burkini depuis trois ans. C'est vrai. Encore ce samedi, il y avait 6 personnes en burkini piscine Jean Bron.

4 ans de contournement délibéré de la justice. 4 ans à avoir réorganisé le service public municipal autour d'une appartenance religieuse.

Puis vous arrivez.

Vous auriez pu rompre avec cette dérive. Vous auriez pu saisir l'occasion de votre élection pour renouer avec le principe simple qui fonde le service public : on y entre comme citoyen, pas comme croyant, et la règle commune s'applique à tous. Vous auriez pu, vous auriez dû être la "Maire de tous les Grenoblois" comme vous le revendiquiez au soir du second tour.

Vous avez choisi autre chose.

Votre première délibération de mandat s'est transformée en plaidoyer sur l'islamophobie. Pas sur les urgences de la ville, pas sur la sécurité, les finances, le commerce, les familles à la rue, le logement - vous avez choisi l'islamophobie. Une délibération suivie immédiatement d'une conférence organisée par à grands frais par la ville sur ce concept communautariste et battu en brèche par quantité d'experts.

Au moins le message était clair et la direction, assumée.

Puis le tribunal a condamné, sans ambiguïté possible, le principe même de ce que Piolle avait fait : adapter le règlement d'un service public municipal pour satisfaire une revendication de nature religieuse, ce qui méconnaît les obligations de neutralité et d'égalité de traitement. C'est écrit noir sur blanc.

Et vous répondez que ce jugement n'a pas d'impact sur le règlement appliqué aujourd'hui.

C'est-à-dire que vous entendez continuer. Exactement comme lui, la même méthode, le même contournement de l'esprit de la décision. C'est encore pire puisque vous avez encore moins de scrupule, vous le faites en totale connaissance de cause puisque cette fois la condamnation est confirmée.

Ce que vous faites, Madame la Maire, c'est une politique identitaire.

En refusant de traiter les Grenoblois comme des citoyens égaux devant le service public, en organisant ce service autour de leur appartenance religieuse, vous ne gérez pas la ville. Vous la divisez en communautés. Vous assignez chaque Grenoblois à sa religion, à son groupe, à une identité communautaire dont il ne pourrait s'extraire.

On connaît les ressorts idéologiques de ce jeu très dangereux et on sait également quel genre de considération électoraliste il y a derrière.

C'est cela, la dérive communautariste. À Grenoble, elle n'a pas commencé avec vous, mais vous la perpétuez, et vous l'amplifiez. Ça fait partie des sujets que vous avez esquivé pendant la campagne et on comprend pourquoi. Après douze ans d'Eric Piolle, les Grenoblois étaient en droit d'espérer autre chose.

On sait maintenant qu'ils auront pire. Et croyez bien qu'on se saisira de tous les moyens possibles pour faire respecter l'esprit de la décision du tribunal.

Je vous remercie.

Clément Chappet
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération 28-43205. SPORT : Convention cadre relative à l'enseignement de la natation scolaire à l'école élémentaire

Madame la Maire,

Vous nous présentez là le renouvellement d'une convention sur l'enseignement de la natation scolaire. Un renouvellement de routine, là encore.

Mais permettez-moi de replacer ce document dans son contexte, parce que ce contexte est accablant.

Grenoble compte trois fois moins de piscines par habitant que dans d'autres villes comparables. Les résultats des élèves de CM2 au test du savoir-nager sont en dessous de la moyenne nationale. Et les élèves de CE2 et CM1 ne vont pas à la piscine.

Ce ne sont pas nos chiffres, ce sont les vôtres. Vous les avez énoncés vous-même, au bord de la piscine Jean Bron, il y a quelques semaines.

Et ces chiffres affligeants, ils ne tombent pas du ciel. Ils tiennent à deux fermetures dont votre équipe est directement responsable.

En 2015, Eric Piolle supprime la piscine des Iris à Villeneuve. Motif invoqué : 160 000 euros de fonctionnement annuel, jugés intenable. 160 000 euros pour un équipement de quartier au service des familles et des scolaires, c'est très loin des millions d'euros que vous êtes prêt à mettre pour le projet de lac de la Villeneuve, et très loin de vos lubies d'Isère baignable.

Ce n'est pas fini puisqu'en 2019, la piscine Vaucanson ferme à son tour. Elle desservait cinq lycées, deux collèges, plusieurs écoles primaires du secteur Mistral. En 2021, après les élections, la fermeture devient définitive.

Pierre-Edouard Cardinal aura l'occasion de revenir tout à l'heure sur les conséquences de cette fermeture de points de fraîcheur, qu'on ressent bien en pleine canicule. Et de vous rappeler nos propositions, parce que nous on ne se contente de reprendre tout ce qui existe déjà en s'en félicitant comme si c'était suffisant.

Pour ma part je me contenterai de vous rappeler le bilan de ces fermetures pour l'apprentissage de la natation : ce sont 2 500 heures d'enseignement de la natation perdues chaque année. Le syndicat SNEP-FSU l'a dit sans détour, je cite : "l'enseignement de la natation à Grenoble est une catastrophe". J'ajoute que c'est à cause de ceux qui sont assis sur les bancs de la majorité.

Angers a la même population que Grenoble mais compte 5 piscines. Grenoble en compte 4 sur le papier, mais au moment précis où la canicule frappe, Bulle d'O ferme pour l'été, et le Clos d'Or reste réservé aux scolaires et aux associations. Résultat : le Grenoblois ordinaire n'a plus qu'un équipement aquatique accessible pour 80 000 habitants.

Voilà ce que votre gestion produit, vous êtes incapables d'anticiper les conséquences à l'horizon de deux mandats mais vous nous faites de grandes leçons de prospective sur la planète en 2050 et vous voudriez qu'on vous croit.

Et aujourd'hui, vous nous proposez fièrement de renouveler une convention d'enseignement de la natation amputée de 2 piscines que votre équipe a méthodiquement supprimées.

Ce n'est pas avec votre Isère baignable que vous compenserez les heures d'apprentissage perdues. Mais ça permet de mesurer votre degré d'irresponsabilité :

1/ d'un côté vous laissez quantité de jeunes sur le carreau, très mauvais nageurs car privés d'apprentissage de la natation après avoir supprimé les équipements nécessaires.

2/ de l'autre, en défendant à corps perdu la baignade dans l'Isère et maintenant dans le drac poussée en cela par un lobby vert inconscient et groupusculaire, vous envoyez un signal terrible en banalisant les baignades dans ces cours d'eau qui restent d'une dangerosité largement documentée.

Et tout ça avec le sourire.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention délibération 33 # 43312

Titre : Attribution de subventions aux associations socioculturelles (cas de la MJC Prémol)

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Vous évoquez plus de 700.000€ de subventions socio culturelles qui seront votées par ce Conseil Municipal... C'est déjà ça, mais cela n'efface pas le fait que le Plateau à Mistral, la Cordée à Villeneuve aient été fermés... Même si visiblement certains ici ont fait passer leur intérêt particulier avant l'intérêt des habitants, puisque, par exemple, dans le quartier Mistral, maintenant, les activités pour les enfants et les jeunes se soient réduits comme peau de chagrin, ce qui est grave dans un quartier comme celui là et qui ouvre grand la porte à la délinquance. Mais cela ne semble pas déranger la Majorité...

Je voudrais aussi revenir sur la MJC Prémol, qui a été plus qu'abandonnée par la précédente majorité. En effet, on a commencé par leur retirer le Théâtre-Prémol, en leur garantissant que les activités de la MJC pourraient continuer... Mais quelques mois après, sans doute parce qu'ils avaient refusé de se soumettre à la volonté de leur supprimer ce Théâtre, la municipalité l'a piétinée. Je suis allée aux réunions de la MJC Prémol qui se battait, à l'époque... et je n'étais pas la seule ! Plusieurs personnes qui sont maintenant dans votre majorité y étaient aussi, le regard contrit... Ces personnes ont-

elles oublié le désespoir des habitants de ce quartier, (qui avaient déjà vu fermer leur bibliothèque par la majorité Piolle lors de son premier mandat), et même les larmes de certains ?

Moi je n'ai pas oublié et je continue à soutenir du mieux que je peux cette MJC Prémol. Car malgré tout ce que l'ancienne majorité lui a fait subir, la MJC Prémol n'est pas morte ! Elle n'a plus les locaux qui étaient attenants au Théâtre, elle en a été chassée, mais pour ne pas abandonner les habitants, les membres de cette MJC continuent, contre vents et marées à organiser des activités... et je n'ai vu aucune subvention leur être attribuée !

J'ai assisté en mai dernier au spectacle monté par l'Axe de création de la MJC Prémol, au petit théâtre du CREARC : Lou et moi. J'en suis ressortie profondément émue, par le thème d'abord, qui a été interprété par les jeunes de l'Axe, sous la direction chaleureuse d'Elisabeth Papazian : l'histoire d'une maman qui découvre sur Internet que sa fille a cherché comment mourir... mais j'ai été aussi transportée par la qualité d'interprétation de ces jeunes artistes. Je vais citer un passage de l'article que Serge Massé a publié dans le Dauphiné, avec le titre : L'Axe de création : quand la jeunesse transforme ses blessures en lumières. « Depuis plus de vingt ans, l'Axe de Création accompagne des jeunes dans une aventure artistique collective, mêlant théâtre, chant, danse et musique. Ici, aucune sélection élitiste, aucun prérequis. Chacun peut trouver sa place, quelles que soient ses fragilités, son parcours et ses hésitations. Ce projet profondément participatif, repose sur une

conviction forte, l'Art peut devenir un refuge, mais aussi un pont vers les autres.

Les jeunes qui montent sur scène ne sont pas seulement des interprètes. Ils deviennent porteurs d'une parole souvent tue, d'émotions parfois difficiles à nommer. A travers leurs créations, ils racontent les silences, les doutes, les blessures intérieures, mais aussi l'espoir et la résilience. *Lou et moi* s'inscrit pleinement dans cette démarche : celle d'un théâtre qui ose regarder la jeunesse avec sincérité, sans caricature ni jugement. » Vous pourrez retrouver la totalité de l'article dans le Dauphiné Libéré du 19 mai 2026...

Voilà, c'est cela que la municipalité précédente s'est acharnée à détruire !

Madame la Maire vous dites à qui veut l'entendre que la coopération est votre cheval de bataille, donc vous devriez soutenir ce spectacle « profondément participatif »... Il n'en a rien été jusqu'à présent. Je veux croire que les personnes qui font aujourd'hui partie de votre majorité et s'attristaient en 2024 du traitement subi par la MJC Prémol, auront à cœur de redonner à cette association les moyens de fonctionner pour qu'elle puisse encore apporter du soutien et du bonheur aux habitants du Village Olympique, comme ses membres le font depuis une trentaine d'année.

Je vous remercie

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention délibération 34 # 43317

Titre : Convention entre la ville de Grenoble et la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère relative au déploiement de l'espace numérique de travail des écoles publiques de Grenoble et à la sécurisation juridique des données à caractère personnel afférente.

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

Je profite de cette délibération sur le numérique dans les écoles pour évoquer un problème qui me semble y être lié :

La mairie a, en juin 2015, décidé de remplacer Windows par Linux dans les écoles. Ce n'est pas une décision technique née d'un besoin des écoles, c'est un engagement idéologique appliqué sans consultation. Il a été imposé aux enseignants, aux familles et aux enfants sans évaluation transparente des résultats.

A l'époque, de nombreux enseignants s'en plaignaient. Ils allaient même jusqu'à apporter un ordinateur personnel de chez eux par commodité.

La réussite d'un passage à Linux dans les écoles aurait exigé de s'assurer qu'un plan de formation à destination des personnels était bien prévu et réalisé. Or, dans les faits, les enseignants se sont trouvés souvent dépassés, non par leur faute, mais par manque de formation.

D'autre part, Microsoft ne déployant pas de version spécifique pour les scolaires : les versions utilisées dans les établissements étaient les mêmes que celles des foyers. Les élèves qui avaient la chance d'avoir un ordinateur à la maison, s'habituait ainsi, dès l'enfance, à un environnement bureautique qui leur devenait familier. Imposer Linux à l'école a créé une rupture avec les usages réels des familles, ce qui complique le travail à domicile.

Avant tout déploiement, il aurait également fallu vérifier que les logiciels pédagogiques, souvent achetés par la coopérative scolaire ou par les enseignants eux-mêmes sur leurs propres deniers, étaient compatibles avec Linux. Et ce n'était souvent pas le cas !

Depuis 10 ans, ce choix n'a jamais été soumis à une évaluation indépendante présentée en conseil municipal. Il pourrait y avoir un bilan des incidents techniques par école et par an, que le taux de satisfaction des enseignants, déterminé par une enquête formelle, soit connu, que nous puissions avoir la liste des logiciels pédagogiques inaccessibles sous Linux... Mais rien de tout cela... Un bilan sera-t-il un jour disponible ?

Puisque je vous parle de logiciels libres, j'ai constaté qu'avec votre arrivée, nos ordinateurs avaient été changés et que nous n'avions maintenant plus accès à Microsoft Office, mais seulement à Open Office... Je comprends d'autant moins ce changement, que le courrier par mail et tout ce qui s'y rattache, est toujours sur Outlook, qui fait partie de la suite Microsoft 365,

ce qui signifie que la ville paie déjà des licences Microsoft pour la messagerie et les calendriers. Or, Microsoft 365 inclut Word, Excel et PowerPoint, dans le même abonnement. Autrement dit, si Outlook est déjà payé, Word l'est potentiellement aussi, donc, ne pas les mettre à disposition des élus serait une économie fictive et seulement un désir d'imposer par idéologie un logiciel libre...

Je vous remercie

la mairie n'a jamais rendu publics les résultats d'un recensement exhaustif de ces incompatibilités.

Depuis 2014,

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Bastien Castillo
Groupe La France Insoumise

Délibération 34-43317. EDUCATION : Convention entre la ville de Grenoble et la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère relative au déploiement de l'espace numérique de travail des écoles publiques de Grenoble et à la sécurisation juridique des données à caractère personnel afférente

On renouvelle sans bilan. Le déploiement date « de la rentrée 2023 » et la convention est « échue à partir de juillet 2026 » : trois ans d'exécution. Pourtant la note ne contient aucun bilan, aucun indicateur, aucun chiffre de coût. Et ce n'est pas un détail isolé : l'évaluation officielle de TNE (par les universités de Poitiers et de Cergy) rapporte que les retours de la communauté éducative sont ambivalents, avec une faiblesse notable des ressources numériques disponibles et de leur usage, et surtout que les données nécessaires à l'évaluation sont souvent absentes, inaccessibles ou inutilisables. On généralise et on renouvelle un dispositif coûteux, censé « améliorer le résultat des élèves », alors que le propre évaluateur national de ce programme constate qu'on ne se donne pas les moyens de le mesurer.

Quel est le coût municipal cumulé de SNEE + TNE + ENT depuis 2023, et la part Ville vs subventions ?

Quel bilan d'usage et d'impact sur trois ans ? Sur quels indicateurs ? (Sinon : sur quelle base parle-t-on d'« apprentissages améliorés » ?)

Pourquoi étendre aux maternelles alors que la prudence sur les écrans en petite enfance est documentée — et que la Suède vient de supprimer l'obligation d'outils numériques en pré-élémentaire ?

Quelles garanties sur les données des enfants transitant par les éditeurs EdTech privés du marché TNE ?

La littérature est abondante sur l'usage du numérique à l'école et son verdict est convergent : ce n'est pas le déploiement du numérique en lui-même qui produit (ou non) des effets, mais l'usage pédagogique qu'on en fait. Équiper ne suffit pas ; presque tout dépend de la manière.

Ainsi, équiper massivement ne fait rien gagner. L'étude fondatrice est le rapport de l'OCDE de 2015 (*Students, Computers and Learning*): les pays ayant le plus investi dans l'informatique scolaire n'ont constaté aucune amélioration notable de leurs résultats PISA en lecture, mathématiques ou sciences. Le constat a été répliqué pour les programmes « un ordinateur par élève » : en Suède, la politique du portable individuel n'a pas amélioré les résultats et a eu de petits effets négatifs en mathématiques chez les élèves de milieux moins favorisés. Autrement dit, le matériel seul, sans accompagnement pédagogique, déçoit systématiquement.

Ce qui marche : un usage ciblé, sur des fonctions précises. Les méta-analyses ne sont pas négatives pour autant. UNESCO note que les revues systématiques des vingt dernières années trouvent des effets positifs de petite à moyenne ampleur par rapport à l'enseignement traditionnel. Les données PISA 2022 vont dans le même sens : les élèves de 15 ans qui utilisent les appareils numériques de façon modérée pour apprendre obtiennent de meilleurs résultats. Un essai pilote OCDE conduit en Allemagne a même mesuré que les élèves utilisant régulièrement et à bon escient le numérique en classe ont

obtenu jusqu'à 15 % de mieux sur les modules testés. Le mot clé est « ciblé » : certaines fonctions précises (la géométrie dynamique en maths, l'entraînement répété, certaines simulations) bénéficient réellement de l'outil, d'autres pas du tout.

Le revers : la distraction et le déplacement de l'attention. C'est l'autre grande conclusion robuste. Au-delà d'un certain seuil, ou pour un usage de loisir, l'effet s'inverse : PISA 2022 montre que les élèves passant plus d'une heure par jour sur les appareils pour le loisir ont de moins bons scores en maths et sont plus facilement distraits. Les revues sur la cognition confirment que le multitâche avec ordinateur portable, SMS ou réseaux sociaux prédit de moins bons résultats et une mémorisation dégradée, par interférence attentionnelle. UNESCO cite une estimation marquante : après une distraction, il peut falloir jusqu'à 20 minutes à un élève pour se reconcentrer. C'est ce qui explique le succès des interdictions de smartphone : les bannir en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni a amélioré les résultats, surtout chez les élèves les plus faibles.

Le cas suédois, devenu emblématique. Pionnière de l'école numérique, la Suède fait machine arrière. Après une baisse de ses résultats — près de 24 % des élèves de 15-16 ans n'atteignaient plus le niveau de base en compréhension de lecture en 2022 — le gouvernement a lancé une politique « de l'écran au classeur » et débloqué plus de 2,1 milliards de couronnes (environ 200 M\$) pour des manuels imprimés. À noter : les chercheurs eux-mêmes parlent de recalibrage plutôt que de marche arrière — il ne s'agit pas de bannir le numérique, mais de cesser de l'imposer sans preuve d'efficacité, notamment parce que la lecture sur papier favorise une meilleure rétention de l'information.

En France : la référence est le dossier du CNESCO coordonné par André Tricot (2020), qui a passé en revue plus de 300 articles scientifiques pour conclure sur l'efficacité du numérique selon des fonctions pédagogiques précises. Son constat : la France n'a pas vécu de révolution numérique à l'école, contrairement au Danemark ou à l'Estonie — et ce n'est pas forcément un handicap. Le dossier souligne aussi un point gênant : 43 % des élèves en France ont un niveau faible ou très faible en littératie numérique, ce qui montre que multiplier les écrans ne crée pas mécaniquement des compétences numériques.

Le numérique doit soutenir un enseignement fondé sur l'interaction humaine, pas chercher à la remplacer. Trois variables décident de l'efficacité : la formation des enseignants, le choix d'usages ciblés sur des fonctions où l'outil apporte vraiment quelque chose, et la maîtrise de la distraction. C'est l'angle politiquement le plus solide si vous devez argumenter : dépenser dans des tablettes ou des tableaux numériques sans investir d'abord dans la formation et l'ingénierie pédagogique, c'est précisément la recette que toute la littérature identifie comme inefficace.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 35-43436. EDUCATION : Conventions relatives à la participation financière de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2025-2026

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Considérant le conseil municipal a fait un vœu en mai, qui :

- Demande la mise en place d'un véritable contrôle du bon usage des financements publics versés aux établissements privés sous contrat, et un droit de regard pour les collectivités territoriales qui les financent ;
- Demande la création de leviers réglementaires permettant aux communes de réduire ou moduler leur participation financière en cas de non-égalité de traitement entre les enfants ou de non-participation des établissements privés sous contrat à la mixité sociale ;

Nous prenons acte que l'état n'a apporté aucune réponse concrète à ce vœu, malgré une situation urgente.

Le privé, c'est 15 % des effectifs de l'école primaire française. Certes, souvent, il répond à des insuffisances du service public, saccagé par les gouvernements de macron. Mais pourquoi les inspecter dix fois moins que les écoles publiques ? Pourquoi concentrer ces inspections sur les établissements privés confessionnels musulmans et pas sur les écoles privées catholiques, comme Betharram, Stanislas ou encore récemment Blomet à Paris ? Il est grand temps de rétablir la loi partout, là où elle est défailante !

Dès lors, la France Insoumise s'abstient à la Participation financière de la Ville aux écoles privées 2025-2026.

Clément Chappet
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 29 juin 2026
Délibération 44-43368. AFFAIRES CULTURELLES : Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour le bâtiment de l'ancien bowling – Soutien au lancement du projet de la SCIC La Belle Électrique

Madame la Maire,

Cette délibération nous invite à soutenir le lancement d'un nouveau projet porté par la Belle Électrique qui a déjà beaucoup de choses à Grenoble, ici c'est pour l'ex Bobine. On espère que ça marchera sans retomber dans les travers de l'ancienne gestion notamment pour la masse salariale.

Mais tant qu'on est sur l'économie subventionnée, je voudrais en profiter pour parler du Bar Radis à Flaubert parce que là aussi j'ai reçu une réponse à un courrier et elle m'agace.

Le Bar Radis existe depuis 4 ans. Pour le lancer, c'est 155 000 euros de subventions publiques, Ville et Métropole confondues. C'est un loyer initialement prévu à 70 000 euros, abaissé à 50 000 euros au lancement, puis renégocié une troisième fois - mais cette fois, la gestion du bail a été transférée à la SPL SAGES, pour, je cite une délibération de juin 2024, « éviter que la ville ne délibère à chaque révision ». Autrement dit : pour soustraire ces faveurs au regard de ce conseil.

Au passage toutes ces aides, ça marche tout de même assez moyennement puisque après des objectifs jamais atteints, des suppressions de postes, le Bar Radis en appelle maintenant à l'épargne des particuliers pour se sauver.

Nous avons demandé, à plusieurs reprises et par écrit lors du précédent mandat, le montant du loyer payé aujourd'hui par le Bar Radis pour ses locaux. Vous nous avez baladé, renvoyé vers la SAGES qui ne répondait pas. J'ai re demandé en ce début de mandat. Réponse reçue il y a trois jours signée de Madame Rimet-Meille : vous nous renvoyez encore vers la SAGES.

Ça devient insupportable. On parle d'un loyer payé avec de l'argent public, dans des locaux publics, dont le montant est délibérément soustrait au contrôle démocratique. Ce n'est pas une omission, c'est un choix politique : celui de l'opacité.

Et on comprend mieux pourquoi, quand on regarde qui gravite autour de ces structures.

Le Bar Radis a compté parmi ses gérants, jusqu'en 2024, un certain Leny Moulin. C'est notre nouvel adjoint au secteur 2 et à l'événementiel, présent aujourd'hui dans ce conseil.

Donc désolé, je n'arrive pas à suivre votre jeu de répartition des postes dans les organismes extérieurs donc je ne sais plus si le nouveau président de la SAGES siège ici aujourd'hui. Mais on va faire plus vite que d'encore écrire un courrier, je vais profiter de la présence de l'ex associé du Bar Radis Monsieur Leny Moulin pour lui demander directement le montant du loyer qu'il ne peut pas ignorer.

Je compte sur votre éthique et votre transparence, monsieur Moulin, car on parle de l'argent des Grenoblois dont vous êtes désormais garant.

Et comprenez bien que je n'ai rien en particulier contre le Bar Radis mais ce qui est problématique, c'est qu'à côté de cette économie subventionnée, des commerces grenoblois paient leur loyer au prix du marché, sans subvention, sans aide quelconque, sans adjoint pour

désormais défendre leur cause dans une majorité municipale. Et à eux, vous leur refusez toutes les mesures à votre portée qui leur permettraient de vivre.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération 49-43223. AFFAIRES CULTURELLES : Inauguration de la tour Perret –
Convention d'occupation du domaine public – Parc Paul Mistral – Buvette / restauration
ambulante

Madame la Maire,

Comme évoqué tout à l'heure, on retrouve un peu les mêmes qui se voient confier des espaces de restauration pour cet événement.

Mais puisque on parle de la tour Perret, et on va beaucoup en parler avec son inauguration prochaine, et on a beau tous s'en réjouir et remercier l'Etat et le Département d'avoir rendu cette réouverture possible, je voudrais rappeler que derrière cette tour, il y a aussi un patrimoine municipal grenoblois qui s'abîme depuis des années dans l'indifférence totale.

L'abbatiale Saint-André qui va fêter ses 800 ans dans 2 ans, dans un état de décrépitude honteux. L'église Saint-Louis où les murs s'effritent et des arbres poussent à même le clocher. L'église Saint-Luc, j'en ai parlé tout à l'heure, une architecture unique en France que vous refusez de préempter pour la préserver.

La superbe chapelle des pénitents confiée dans le cadre de vos fameux appels à projets, où je crois que les travaux peinent à démarrer faute de financement.

La villa Kaminski, classée patrimoine remarquable, squattée et massacrée par vos amis d'ultra-gauche.

L'ancien musée de peinture place de Verdun au toit complètement défoncé : pour celui-là on a appris dans la presse que votre adjoint à la culture veut le transformer en centre de hip-hop. Je rappelle qu'il faut au moins 20 millions d'euros pour être réhabilité à minima donc je serais très curieux de savoir où vous avez trouvé l'argent, si Monsieur Monge peut me répondre ?

Le Palais des Sports, où Monsieur Monge, encore lui, nous parle de "plan de maintenance renforcé", si là aussi il peut éclairer notre lanterne sur ce que ça veut dire puisque je rappelle qu'il faut 50 à 60 millions d'euros pour faire quelque chose de cet équipement selon la propre étude de la ville.

Les associations sonnent l'alarme depuis des années et parlent même d'un état d'urgence patrimonial. Les mots sont forts et j'espère que chacun ici en prend la mesure parce que sous le précédent mandat ça n'a jamais intéressé un seul adjoint, je ne parle même pas du Maire.

Donc ce sera bien beau de grimper dans la tour Perret le 11 juillet mais ça le sera encore plus si d'en haut, dans les prochaines années, on peut voir les clochers de Saint-André et Saint-Louis rénovés.

Tout ça pour vous dire que le patrimoine ne se gère pas à coup d'effets d'annonce sur des monuments emblématiques pendant qu'on laisse tout le reste tomber en ruines, donc j'aimerais donc savoir si l'élu au patrimoine s'est d'ores et déjà penché sur ces sujets et envisage enfin un vrai plan d'investissement pour préserver ces monuments de notre histoire grenobloise ?

Merci.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Abdelnour Djebbouri
Groupe La France Insoumise

Délibération 60 – 43221. EVENEMENTIEL : Festival Cabaret frappé du 15 au 19 juillet 2026 – Conventions de partenariats avec les associations

Merci Madame la Maire,

Pour répondre rapidement à la droite, il y a effectivement une résistance, résistance de la population palestinienne et libanaise face à l'occupant. Déjà on va mettre les choses au clair, quand on ne connaît rien à l'histoire on ne vient pas nous donner des leçons. Ensuite, à propos de cette délibération, SOS Méditerranée, est présente dans les associations conviées au Cabaret frappé, c'est une très bonne chose étant donné que depuis 10 ans, il y a eu plus de 20 000 personnes qui sont mortes seulement en Méditerranée, dont 3500 enfants, en essayant de rejoindre le continent européen. Ils sont notamment morts à cause des politiques migratoires de l'Union Européenne. La semaine dernière encore, la droite et l'extrême droite célébraient au Parlement européen la déportation massive de familles et d'enfants. Pour revenir à Grenoble, je me demande si la présence de SOS Méditerranée sert à effacer la venue de l'artiste Barbara Butch ? Elle qui a signé la loi Yadan. Et je me demande s'il y a un humanisme à géométrie variable ? Étant donné que depuis 2023 il y a 75 000 civils gazaouis et 4000 civils libanais morts.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 69-43425. URBANISME AMENAGEMENT : SEM InnoVia - Concession d'aménagement Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2025, du montant de la participation financière de la Ville de Grenoble pour 2026.

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Depuis les années 2000 avec la ZAC Bercy et la ZAC Paris Rive Gauche, nous avons des données françaises sur la *new-build gentrification* : une hausse des loyers qui chasse les précaires, dans la transformation d'anciens quartiers d'entrepôts en nouveaux pôles d'activités tertiaires, même si des logements sociaux y sont prévus. Je vous invite à lire la chercheuse Anne Clerval.

Ici, Grenoble a investi 16 millions dans la ZAC Bouchayer Viallet : des bureaux, des infrastructures culturelles et des logements assez "hype" : bref des ingrédients de la gentrification. Raison pour laquelle on demande une étude d'impact sur les loyers que nous n'avons pas, et que nous demanderons pour chacune des ZAC.

La ville a un rôle précieux dans la production du cadre de vie, et notamment pour le réguler pour combattre le capitalisme immobilier. Cela se joue à la programmation des ZAC ainsi qu'à l'identification des acquéreurs des lots.

La ville, c'est un droit, ne le sacrifions pas pour des open space et des thés matcha !

Pierre-Edouard Cardinal

Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération 71 #43423 : URBANISME AMENAGEMENT : Société d'Economie Mixte (SEM) InnoVia - Concession d'aménagement de la ZAC Presqu'île - Approbation du compte rendu financier 2025, de la modification du montant de la participation financière de la ville de Grenoble, du montant de la participation de la Ville pour 2026 et 2027, de l'avenant n°19 à la concession d'aménagement

Madame la maire, chers collègues,

La Presqu'île est sans doute l'un des plus beaux projets urbains de Grenoble. Il faut savoir le reconnaître. Peu de villes peuvent revendiquer un quartier qui concentre autant de recherche, d'enseignement supérieur, d'innovation et d'emplois qualifiés. C'est un atout considérable pour notre territoire et il faut saluer le travail de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation depuis maintenant près de vingt ans.

Mais précisément parce que cette opération est emblématique, elle mérite un débat exigeant.

Le compte rendu financier qui nous est présenté montre une opération qui continue d'avancer, mais il montre aussi une opération dont le coût pour la collectivité n'a cessé de croître. Le bilan prévisionnel atteint désormais 231,8 millions d'euros et la participation de la Ville est portée à 98,6 millions d'euros. Nous parlons donc d'un engagement public qui approche les cent millions d'euros.

Je ne remets pas en cause cet investissement. Je dis simplement qu'il oblige à un devoir de lucidité.

Lorsque cette concession est signée en 2009, le contexte est favorable. Les taux d'intérêt sont historiquement bas, le marché immobilier est dynamique et les collectivités disposent encore de marges de manœuvre importantes. Dix-sept ans plus tard, nous évoluons dans un environnement totalement différent. Votre rapport le reconnaît lui-même : le rythme de commercialisation des logements et des bureaux a dû être revu en raison de la crise immobilière.

Or, face à cette évolution, j'ai le sentiment que nous continuons à appliquer un modèle économique conçu pour une autre époque. C'est d'ailleurs exactement la réflexion qu'avait engagée la Chambre régionale des comptes dans son contrôle d'InnoVia.

Son rapport ne critiquait pas la Presqu'île. Il ne contestait pas l'utilité de la SEM. En revanche, il mettait en évidence une gouvernance fragilisée par une forte instabilité de la direction générale, avec plusieurs changements successifs en quelques années, une situation qui a inévitablement désorganisé la conduite des projets et généré des coûts pour la société. La Chambre soulignait surtout l'absence d'une véritable stratégie d'ensemble et appelait les actionnaires à redonner une trajectoire claire à leur outil d'aménagement. Elle formulait

plusieurs recommandations très concrètes : redéfinir un projet stratégique pour InnoVia, relancer le partenariat historique de la Presqu'île, réexaminer le bilan financier avec l'ensemble des partenaires et clarifier les responsabilités financières de chacun à l'issue de la concession. Ces recommandations n'étaient pas accessoires ; elles visaient précisément à adapter l'opération à son nouvel environnement. (ccomptes.fr)

Quatre ans plus tard, je dois dire que je reste sur ma faim.

Je ne retrouve pas, dans cette délibération, la traduction de ces recommandations. Je n'y vois pas de bilan de leur mise en œuvre. Je n'y vois pas non plus d'évolution du modèle économique de l'opération. Au contraire, la participation de la Ville continue d'augmenter alors que la Chambre régionale des comptes invitait justement à réinterroger les équilibres financiers de la concession et le partage des contributions entre les partenaires.

C'est ce point qui me paraît le plus préoccupant.

Depuis quinze ans, les pratiques de l'aménagement ont profondément évolué. Les grandes collectivités utilisent davantage les projets urbains partenariaux, les participations d'équipement, les macro-lots ou encore des concessions dans lesquelles l'aménageur assume une part plus importante du risque économique. L'objectif n'est pas de se désengager ; il est de concentrer l'argent public sur ce qui relève véritablement de l'intérêt général – les écoles, les espaces publics, les mobilités – tout en faisant davantage contribuer les acteurs qui retirent une valeur économique directe de l'opération.

La Presqu'île crée de la valeur. Les terrains prennent de la valeur, les programmes immobiliers prennent de la valeur, les entreprises bénéficient d'un environnement exceptionnel. Il est donc légitime de s'interroger sur le partage de l'effort financier.

Je ne plaide pas pour moins d'aménagement. Je plaide pour un aménagement plus sobre en argent public.

À l'heure où nous devons rénover nos écoles, adapter notre patrimoine au changement climatique, moderniser nos équipements sportifs et répondre aux attentes des habitants dans tous les quartiers, nous ne pouvons plus considérer que le financement public est la variable d'ajustement naturelle des grandes opérations d'aménagement.

La Presqu'île restera une réussite.

Mais elle peut aussi devenir une leçon.

Une leçon sur la manière dont une collectivité doit désormais conduire ses grands projets : avec une gouvernance stable, un partage plus équilibré des risques, une mobilisation accrue des financements privés lorsqu'ils sont possibles et une exigence permanente dans l'utilisation de l'argent public.

C'est ce débat que cette délibération aurait dû ouvrir. Nous regrettons qu'elle se limite aujourd'hui à un simple ajustement financier.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil municipal du 29 juin 2026
Délibération 73-43401. URBANISME AMENAGEMENT : Société Publique Locale (SPL)
SAGES - Opération ZAC Flaubert - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité
2025 et de l'avenant n°16 à la convention de concession d'aménagement

Madame la Maire,

16ème avenant pour la ZAC Flaubert, là aussi un modèle de votre gestion.

La ZAC Flaubert c'est là encore des locaux commerciaux et d'activité qui ne trouvent pas preneurs. À l'exception de deux : pour cacher la misère, vous avez installé le siège du parti politique des écologistes au rez de chaussée d'une montée.

Et le deuxième, c'est le Bar Radis dont j'ai parlé tout à l'heure, une économie sous perfusion de subventions qui ne marchent pas quand même.

Et c'est tout. Le reste, c'est comme Bouchayer Viallet, c'est comme la Presqu'île. Ça ne se vend pas.

Sur l'opération elle-même, je rappelle que la ZAC Flaubert a été créée sur 90 hectares, mais c'est écrit sans détour, il n'est désormais plus prévu d'intervention sur les secteurs Libération, Alliance, Jacquard-Balzac et Clos d'Or. Il reste d'opérationnel 18 hectares, soit 20 % du périmètre initial.

L'opération phare du renouvellement urbain grenoblois, vendue pendant 12 ans comme la transformation du sud de la ville, a perdu 80 % de son ambition. Vraiment, bravo.

Mais pendant ce temps, s'il y a une chose qui ne diminue pas, c'est la facture.

La participation totale de la Ville à cette opération s'élève à 43 millions d'euros sur un bilan de 78 millions. Soit 54 % du coût total supporté par le contribuable grenoblois. À cela s'ajoutent 19 millions d'euros d'avances de trésorerie, dont 1,5 million à verser dès cette année et non remboursables avant 2028.

Et pour quelle contrepartie commerciale en 2025 ? Zéro. Aucune cession foncière et aucune recette de commercialisation. Même système, la Ville paie et la ZAC ne vend rien.

Je note aussi que le rapport annonce qu'une revalorisation de la rémunération de la SAGES est à prévoir "dès 2026", pour un montant pressenti de 3 200 000 euros. Et ça c'est juste mentionné en bas de page, comme si c'était un détail.

Bref, on continue à alimenter les paniers percés et on ne se questionne jamais rien. Il n'y a bien évidemment aucun élu de la majorité qui habite le quartier, qui peut juger de la pertinence des aménagements retenus, qui s'est rendu compte des malfaçons dans des immeubles présentés comme exemplaires, qui subit la baisse de la valeur des biens de propriétaires qui ont été lésés en achetant dans un secteur qui ne cesse de se densifier.

C'est le même schéma que les autres ZAC dont on a parlé précédemment donc là encore, nous ne voterons pas cette délibération.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 74-43465. ALIMENTATION : Stratégie Alimentaire - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) du « Fonds Graines » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Éthique et Solidaire) – Convention et avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec différentes associations

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

J'entends qu'il peut être un peu gênant pour le Parti socialiste de bousculer son alliance passionnée avec le Premier ministre Lecornu, et que nos amendements pourraient mettre de l'eau dans le gaz.

Mais à la France insoumise, on demande à objectiver les motifs de cette délibération : oui, il est impératif de lutter contre la précarité alimentaire, mais en nommant les responsables ! La précarité, elle n'a pas été causée par un virus, celui-ci n'a fait qu'exacerber des violences structurelles !

Dès lors au 1er paragraphe de la délibération, remplacer l'extrait suivant "Pourtant, la crise Covid [...] ses différentes formes" par : "Depuis des décennies, des arbitrages gouvernementaux précarisent la population, par la baisse du salaire réel, par la baisse des allocations - telles que les APL - et des droits sociaux - tels que le chômage - ainsi que par des politiques inflationnistes, en particulier sur le logement. Depuis 2017, plus d'1,2 million de personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté. La crise Covid a rendu plus visible la précarité : plus personne ne peut la nier. Nous devons agir, sans oublier la responsabilité première d'Emmanuel Macron, qui promettait la fin du sans-abrisme mais qui a multiplié par 2 le nombre de personnes sans domicile fixe."

C'est ça la macronie, et c'est pour ça qu'aucune alliance n'est possible avec eux, collègues, pensez-y avant de voter cette délibération... et avant de voter en 2027 !

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Kenza Doukhi
Groupe La France Insoumise

Délibération 74-43465. ALIMENTATION : Stratégie Alimentaire - Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) du « Fonds GRAINES » (Fonds Grenoblois pour une Alimentation Inclusive, Éthique et Solidaire) – Convention et avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec différentes associations

Notre groupe n'est pas contre la Sécurité Sociale Alimentaire (SSA) en soi, mais contre la manière dont c'est organisé à Grenoble. En soit la SSA telle qu'imaginée par Bernard Friot, on est totalement d'accord, collectiviser les moyens de production pour que tout le monde mange à sa faim, ça en tant que marxiste moi ça me va. Par contre, là le problème c'est comment c'est fait ici.

Effectivement, pour avoir fait de l'aide alimentaire dans mon quartier à la Villeneuve pendant plusieurs années post-covid, avec les brigades de solidarité alimentaire, et avoir été invitée dans des temps de discussion de création de la SSA, Même moi j'ai du mal à comprendre comment ça va s'organiser. Donc s'il y a des réponses claires qui peuvent être données, peut être qu'on y verra plus clair justement. Et ensuite, les habitants même quand j'essaie de les renvoyer vers la SSA, tout le monde me dit : « mais en fait je sais pas ce que c'est, je sais pas où c'est ». Et je ne sais pas quoi leur répondre. Je pense qu'il y a un problème sur comment ça va se dérouler concrètement, qui va en bénéficier, comment.

Ensuite il faut bien garder en tête que ce qui est proposé dans le cadre de la municipalité à Villeneuve c'est une très bonne chose si c'est bien fait, mais c'est pas la sécurité sociale alimentaire telle qu'imaginée par Bernard Friot. Enfin il faut quand même revoir ce qui est proposé, ce n'est pas ça. On ne peut pas le faire à l'échelle municipale uniquement. Il faut le faire à un niveau national voire même encore plus large. Mais s'il y a des tentatives de palier à la misère alimentaire et à la précarité alimentaire soit ! Mais j'ai du mal à voir comment ça va s'organiser, personne ne comprend vers qui faut aller comment ça va fonctionner.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 75-43356. ÉNERGIE : Réengagement de la Ville de Grenoble dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Nous saluons le souhait de vouloir prolonger l'engagement de la ville dans la transition écologique, et, nous espérons que cela puisse devenir de la planification écologique... ne nous arrêtons pas aux simples labels.

D'ailleurs, rappelons nous nos vieilles leçons, parmi les critères du développement durable, c'est le pilier social et démocratique. Si cela n'apparaît pas dans les critères de la labellisation TETE, cela nous paraît évident.

Ce matin, La réponse apportée au CCI sur le projet Berriat nous interpelle. Le CCI parvient à une proposition qui fait mieux cohabiter pratiques de déplacement actuelles, pour éviter l'engorgement. Sommes-nous prêts à brutaliser la population, malgré la pertinence de ses contre-propositions, pour imposer quelques arbres en plus ? Ce n'est pas l'écologie qu'on défend avec LFI ! Face à l'écologie bourgeoise, nous défendons une écologie populaire, qui planifie la transformation de nos modes de vie avec les habitant-es, et qui donne des alternatives concrètes au tout voiture, notamment avec la gratuité des transports. Vous avez fait des choix forts regrettables pour la planification écologique en faisant alliance avec la droite à la Métro et à la SMMAG, mais comptez sur LFI pour enfin changer ça en 2027.

Brigitte Boer
Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

Conseil municipal du 29 juin 2026

Intervention délibération 78 # 43394

Titre : Dépénalisation du stationnement payant

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai ma résidence principale Place Grenette, et, ô sacrilège, j'ai une voiture, j'ai donc pris un abonnement Résident...

Depuis la fin du mois de mai les rues de la Liberté, Abbé de la salle entre autres sont passées en zone orange... Je pense qu'il y en a d'autres, mais il m'a été impossible d'avoir le plan avec les rues accessibles aux Résidents. Ce que je constate, c'est que les possibilités de se garer dans l'hyper centre ont été drastiquement réduites pour les résidents.

Comme je m'en suis inquiétée auprès de vos services, j'ai reçu un courrier dont je cite un passage : « En lien avec le projet de réaménagement des espaces publics sur la Place de Metz, une refonte du zonage du stationnement payant est également en cours sur le secteur. En effet jusqu'à présent les 3 zones tarifaires (orange, violette, verte) co-existaient sur un petit périmètre sans logique, ni cohérence. Pour plus de clarté pour les usagers et afin de favoriser la rotation des véhicules en lien avec la vocation commerciale du quartier, la zone orange a été étendue sur le secteur... » je reprends : sans logique ni cohérence ? Parce qu'empêcher les résidents de se garer, c'est logique et cohérent, sans doute ? Pour plus de clarté pour les

usagers ? Mais de qui se moque-t-on ? Et enfin : favoriser la rotation des véhicules en lien avec la vocation commerciale du quartier ? Non, mais franchement ! Le réaménagement de la Place de Metz et la suppression de la majeure partie des places de stationnement ont mis tous les commerçants du quartier vent debout contre ce projet et on ose me parler de la vocation commerciale du quartier ?

Dans le même courrier on me renvoie vers les parkings Hoche ou Chavant qui auraient des abonnements résidents... bien sûr, environ 5 fois plus chers ! Et les parkings couverts de l'hyper centre, n'ont pas, eux de tarif résident, ce qui fait que l'abonnement y est plus de 10 fois plus cher que le tarif résident !

La lettre reconnaît que des panneaux ont été posés, mais aucune notification individuelle n'a été envoyée aux abonnés résidents avant le changement. Or un abonnement est un contrat : modifier unilatéralement les conditions d'usage sans préavis écrit aux titulaires me paraît discutable. Aucune consultation préalable des résidents n'a eu lieu non plus, bien sûr, dans la ville de la coopération, c'est tellement logique !

Il y a dans le centre-ville des habitants pour qui la voiture n'est pas un luxe, mais une nécessité vitale ! Des personnes âgées ou à mobilité réduite, qui n'ont pas forcément les moyens de se payer un abonnement dans un des parkings couverts du centre-ville et n'ont pas non plus la possibilité physique de marcher plus de 15 minutes pour rentrer chez elles... ces changements

de zone sont une aberration et un scandale. Je voulais qu'un maximum de personnes en soient informées.

Je vous remercie

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 78-43394. STATIONNEMENT : Dépénalisation du stationnement payant - Présentation du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Nous sommes appelées à voter sur le bilan des recours aux verbalisation quant au stationnement.

L'usage de la voiture est très inégal selon les classes sociales. Dans les quartiers, trop de Grenoblois-es déplorent que le seul changement apporté par le maire précédent, c'est d'avoir complexifié leurs déplacements. Parce que quand on est une famille nombreuse, qu'il y a les enfants à chercher à l'école pour déposer au sport, qu'il y a les courses, l'âge ou l'état de santé oui, pour le moment, c'est dur de faire sans voiture!

Et oui, la voiture est une pollution considérable. Mais l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage. Si on veut réduire l'usage de la voiture, il faut un report modal, bref, il faut la gratuité des transports immédiatement ! Et j'insiste là dessus parce que maintenant que vous êtes de la majorité métropolitaine, c'est dans votre pouvoir, pour ça, il ne faut pas collaborer avec le droite et Sylvain Laval, l'opposant n°1 à la gratuité au SMMAG

Les causes restaient à identifier sur la hausse des verbalisations sur les stationnements,

Peut-être pas de place ce qui fait que les gens qui ont nécessité d'utiliser la voiture ont 4 solutions:

- avoir de la chance et trouver une place rapidement
- se garer sur les places non homologuées
- finir par payer des parking métropolitains si on a de la chance ou bien Vinci ou Effia très chers (argent n'allant pas à la collectivité)
- abandonner et aller ailleurs ou carrément rentrer chez soi

Mais on ne peut pas la décorreler de la hausse de la précarité, ni des complications de trafic des nouveaux aménagements. Dès lors, quels aménagements voulez-vous faire dans les quartiers populaires ? Comptez-vous maintenir gratuit le stationnement, qui est fondamental ?

Ensuite parler des places handicapé alors que typiquement sur le parking de Metz il y avait 4 places handicapés qui ont disparu.

Dès lors, LFI s'abstient.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Zakaria Amran
Groupe La France Insoumise

Délibération 81-43397. PATRIMOINE MUNICIPAL : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de 9 logements de fonction vacants et désaffectés du patrimoine scolaire, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble

Avez-vous déjà été victime de la violence du sans-abrisme ? Avez-vous déjà été victime de cette précarité sociale qui étouffe progressivement votre espace vital au point d'en devenir votre préoccupation majeure — quoi qu'il en coûte ?

Devant la mort que provoque la canicule d'été et les gelées d'hiver, sans épargner aucune tranche d'âge, les hébergements d'urgence ne sont même plus assez urgents.

Dix écoles de la ville sont aujourd'hui occupées par quinze familles, dont quarante enfants — dans l'un des pays où il a fait plus chaud que sur 99 % de la planète la semaine dernière. Dans ces mêmes conditions climatiques que vous avez vous même évoqué dans vos propos liminaires, une trentaine de personnes occupent encore le siège de la Métropole de Grenoble, après avoir été expulsées il y a plus de sept mois. Aujourd'hui, il est question de dix logements vacants — alors que vous en disposez bien davantage.

Nous devons avoir la volonté de rendre impossible que cela dure ! Il n'y a aucune stratégie de long terme inscrite à l'ordre du jour — et pourtant, nous sommes à cent jours de mandat.

Cent jours. Madame la Maire, vous avez pris vos fonctions le 27 mars, et dès le lendemain des centaines de personnes défilaient dans les rues pour réclamer le droit au logement. La réquisition des logements vacants, nous l'avions portée dans notre programme de campagne. Vous l'avez vous-même évoquée — une brigade municipale de réquisition, actuellement à l'étude, dites-vous. À l'étude. Cent jours après votre installation, c'est toujours à l'étude. Il vous reste seulement 2 semaines avant la date butoir que vous vous êtes vous même fixé.

Au regard de l'ampleur des besoins, ce choix — que les mauvaises langues pourraient qualifier d'effet de communication — vous impose des critères. Lesquels sont-ils ? Quelle place est faite à l'enfant dans ces critères ? À qui ces logements seront-ils destinés ?

D'autant que nous recevons des informations contradictoires entre ce qui nous a été dit en commission et ce que nous rapportent les acteurs de terrain. Les occupant-es du siège de la Métropole seraient en réalité relogé-es via le dispositif Lazare et Un Toit Pour Tous — sans lien donc avec cette mise à disposition. Or en commission, on nous a indiqué que c'était précisément pour cela qu'elle était prévue. Alors : à qui s'adresse réellement ce dispositif ? Nous avons le droit à une réponse claire.

Il est temps que ces familles reprennent espoir.

Nous portons ce nombre à soixante-dix car il nous a été porté à notre connaissance l'existence de ces logements dans le parc municipal. Mais il se pourrait que l'ensemble des élus ici présents — et peut-être même vous, Madame la Maire, sans vous faire

offense — ignorions le nombre exact de logements vides dans l'ensemble du patrimoine de la Ville.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une stratégie de long terme digne de ce nom, nous demandons qu'un état des lieux précis soit réalisé et rendu public : tous les logements vacants, disponibles, inoccupés — quel que soit leur statut — doivent être recensés et mobilisés au service de celles et ceux qui n'ont nulle part où dormir ce soir.

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Khemisti Boubeker
Groupe La France Insoumise

Délibération 82-43469. PATRIMOINE MUNICIPAL : Urbanisme tactique – Les Volets verts – Convention de mise à disposition EPFL-D – Ville de Grenoble des bâtiments de la Cité Abbaye.

Madame la Maire, Collègues,

En complément, de Monsieur Rossi, il y avait deux amendements importants à ajouter, c'est de tenir un engagement : on va bien en priorité donner l'accès à ces logements aux anciens locataires qui ont déjà payé plusieurs fois le logement et également prendre l'engagement d'organiser des rencontres avec les habitants, pour travailler sur le programme à venir. Merci.

Clément Chappet
Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble
Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération 84-43654. PREVENTION SECURITE : Mise en Œuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

Il y a quatre jours — le 25 juin —, Monsieur Monot m'adressait un courrier de trois pages en réponse à ma lettre sur la fusillade du Mistral. Trois pages pour répondre à nos propositions concrètes sur la sécurité.

Trois pages pour dire non.

Non à l'armement de la police municipale. Non à un PC vidéo opérationnel. Non aux procédures d'expulsion des trafiquants du parc social.

Et au bout de ces trois pages, une annonce. Je cite Monsieur Monot : la Ville « proposera au conseil municipal du 29 juin la création d'un comité éthique et scientifique sur la sécurité ».

Nous y voilà.

—

J'ai lu la délibération. Je vais vous en lire quelques extraits, parce que les Grenoblois méritent de savoir ce que leurs élus considèrent comme une politique de sécurité.

Ce comité se réunit « a minima une fois par an ». Il émet des avis « non contraignants ». Il est saisi uniquement par Monsieur l'adjoint lui-même — lui seul fixe l'ordre du jour. Ses réunions ne sont pas publiques. Ses membres sont soumis à la « stricte confidentialité ». Et son premier rapport sera rendu dans... trois ans minimum.

Trois ans. C'est formidable, surtout n'allez pas trop vite hein.

Les habitants du Mistral attendent votre réponse à la fusillade, et vous leur répondez : revenez en 2029.

—

Ce qui me frappe le plus dans ce dispositif, c'est sa logique circulaire.

L'adjoint à la sécurité saisit le comité. Le comité répond à l'adjoint à la sécurité. Personne d'autre n'est dans la boucle — ni le conseil, ni les habitants, puisque tout est confidentiel et non public. Monsieur Monot se pose des questions à lui-même, par comité interposé, sous couverture scientifique.

C'est ce que vous appelez, dans la délibération, « associer scientifiques et société civile pour éclairer les décisions politiques ».

—

Sur le fond, Monsieur Monot nous a rendu un service involontaire dans son courrier.

Pour justifier son refus d'étendre le parc de caméras, il cite lui-même une étude de la Gendarmerie nationale de 2021 : la vidéoprotection a contribué à résoudre 1,13 % des enquêtes examinées dans l'échantillon grenoblois.

1,13 %.

Si les études disponibles sont aussi concluantes, à quoi sert le comité ? Les conclusions sont déjà connues.

Et si elles ne suffisent pas à éclairer les décisions — ce qui était justement notre point —, pourquoi les avoir brandies pour refuser nos propositions ?

Dans les deux cas, ce comité n'est pas une réponse. C'est un paravent.

—

Sur les caméras, il y a un détail que Monsieur Monot a glissé dans son courrier sans en mesurer la portée. Il nous explique que Grenoble dispose déjà d'un Centre Opérationnel de Commandement et de Supervision — le COCS — qui fonctionne en continu, et que la Police Nationale y a accès 24h/24.

Fort bien.

Si le centre existe et fonctionne en continu, le problème n'est pas l'absence d'outil opérationnel. Le problème, c'est l'absence de caméras pour l'alimenter.

C'est précisément ce que réclame la Police Nationale depuis des années : sept caméras supplémentaires place Saint-Bruno. Sept caméras que votre prédécesseur a refusées. Sept caméras sur lesquelles Monsieur Monot ne dit pas un mot.

—

Monsieur Monot terminait son courrier par ces mots — et puisqu'il nous y invitait, je les lis ici : *« Je ne doute pas que vous aurez à cœur de faire connaître, avec la même exigence, la réponse qui vous est apportée. »*

Considérez que c'est fait, Monsieur l'adjoint.

Vous avez refusé l'armement de la police municipale — au motif que les agents armés seraient exposés à des confrontations qui ne leur appartiendraient pas. Tout en annonçant dans le même courrier le recrutement de 50 agents supplémentaires, que vous enverrez dans les mêmes rues, sans les mêmes équipements.

Vous avez refusé d'actionner les procédures d'expulsion du parc social derrière un argument juridique. Mais la loi du 13 juin 2025 — que vous citez vous-même — permet à la Ville de transmettre aux autorités compétentes les informations dont elle dispose dans les instances de coordination. Ne pas le faire est un choix politique, pas une contrainte juridique.

Et vous nous présentez aujourd'hui un comité confidentiel, non contraignant, saisi par vous-même, dont le premier rapport sera rendu en 2029, comme la réponse à une fusillade qui a eu lieu cette année.

Voilà votre politique de sécurité, Madame la Maire. Voilà ce que vous avez à proposer aux habitants qui subissent l'insécurité.

Nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

Pierre-Edouard Cardinal

Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble

Conseil Municipal du 29 juin 2026

Délibération 84 #43654 - PREVENTION SECURITE : Mise en Œuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

Madame la Maire,

À Grenoble, nous ne manquons pas d'études. Nous ne manquons pas de rapports.

Ce dont nous manquons aujourd'hui, c'est de résultats.

Les Grenoblois savent ce qu'ils vivent au quotidien : les trafics, les violences, les occupations illicites, les dégradations de l'espace public, le sentiment d'abandon dans certains quartiers. Les chiffres de la délinquance sont connus et malheureusement ils sont mauvais depuis plusieurs années.

Alors la réponse de votre majorité consiste à créer... un comité supplémentaire. Un comité qui se réunira au moins une fois par an, rendra des avis non contraignants et pourra produire un premier rapport... dans trois ans pour certains sujets.

Franchement, qui peut croire que c'est cela qui fera reculer l'insécurité à Grenoble ?

Vous expliquez que ce comité devra mesurer l'efficacité, le coût et l'éthique des politiques publiques. Mais c'est précisément le rôle d'une majorité municipale que d'assumer ces choix et d'en rendre compte devant les élus et devant les habitants.

Nous n'avons pas besoin de déléguer la responsabilité politique à une nouvelle instance consultative. Nous avons besoin d'une stratégie claire, d'objectifs mesurables et d'une volonté politique.

Pendant que vous créez des comités, les habitants attendent davantage de présence sur le terrain, une police municipale renforcée, une vidéoprotection déployée là où elle est utile et une coopération sans ambiguïté avec l'État contre les trafics.

La sécurité ne progressera pas parce qu'on aura créé une nouvelle structure administrative. Elle progressera lorsque la municipalité assumera pleinement ses responsabilités.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

Délibération 84-43654. PREVENTION SECURITE : Mise en Œuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

Sur le fond, on peut partager l'objectif que vous vous donnez avec ce projet de délibération. Sortir la politique de sécurité de la seule émotion sur laquelle la droite fait son beurre est en soi un geste positif.

Le problème c'est que le texte manque de cadre sur l'action de ce comité éthique, si bien qu'on peut se demander si. Il proclame la transparence, mais le comité est scellé : huis clos, confidentialité stricte, devoir de réserve absolu, avis confidentiels. Il invoque la légalité et la proportionnalité, mais confie à l'exécutif le monopole de la saisine, la désignation de la totalité des membres par arrêté, et aucun droit garanti d'accès aux données. Un comité dont l'autorité évaluée choisit les questions, choisit les évaluateurs et décide de ce que le public entendra n'est pas un organe indépendant : c'est un prolongement de l'exécutif revêtu de la robe de l'expertise. Avec une réunion par an, des rapports à trois puis six ans et des avis non contraignants, sa capacité à peser sur les décisions réelles — l'implantation ou non des caméras — est quasi nulle.

Le risque concret, c'est la caution scientifique. À Grenoble, où la réticence historique aux caméras se heurte à une pression forte de l'État et du procureur pour les multiplier, et alors que plusieurs rapports pointent déjà leur faible utilité, un comité captif est l'instrument idéal pour *légitimer* une orientation déjà arrêtée, ou pour enterrer poliment une conclusion gênante. Quelle que soit l'intention de la majorité, un « comité d'éthique » à huis clos produit de la réassurance plus que du contrôle : « nous avons un comité d'éthique » devient un slogan qui *remplace* la responsabilité au lieu de l'exercer. J'insiste donc sur la question des caméras de vidéosurveillance car à ce stade les enquêtes démontrent leur absence d'efficacité. Pourquoi

Votre exigence se résume à un test de sincérité. Cinq conditions séparent un contre-pouvoir d'un effet de communication : la capacité de s'autosaisir, la publicité des rapports, l'accès garanti aux données, une composition indépendante de l'exécutif, et des moyens réels. C'est le sens des amendements que nous vous présentons. Votre réponse nous dira vos intentions au sujet de ce comité : qu'elle les accepte, et le comité devient un instrument utile que vous pourrez soutenir ; qu'elle les vide, et elle démontre elle-même que le comité était un exercice de communication — ce que vous direz alors sans détour.

DELIBERATION :

84-43654. PREVENTION SECURITE : Mise en OEuvre d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

INTERVENTION EN SEANCE

Madame la Maire,

La création d'un comité éthique et scientifique sur la sécurité peut constituer un outil utile d'évaluation et d'aide à la décision.

Je partageons l'objectif d'éclairer les politiques publiques à travers des critères d'efficacité, de coût et de respect des libertés fondamentales.

Toutefois, le texte prévoit que les avis du comité demeurent confidentiels et qu'aucune restitution publique régulière ne soit organisée. Or l'évaluation n'a de sens que si elle peut nourrir le débat démocratique.

C'est pourquoi je propose cet amendement visant à instaurer la présentation d'un rapport annuel public devant le Conseil municipal.

Cet amendement ne remet pas en cause le fonctionnement du comité ; il vise simplement à garantir la transparence nécessaire à l'action publique et à permettre aux élus comme aux habitants de bénéficier des enseignements produits par cette instance.

J'espère qu'il pourra être adopté.

Je vous remercie.

RT SAHIRI

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Majda Raki
Groupe La France Insoumise

Délibération 85-41396. ACTION SOCIALE : Avis de l'autorité organisatrice du Service public de la petite enfance de Grenoble - Dossier : Projet d'ouverture de la crèche Wapiti à Grenoble

Nous défendons une petite enfance réellement publique, accessible et inconditionnelle. Mais cette exigence ne peut pas servir de prétexte à des refus opaques ou arbitraires. Si la Ville rend un avis défavorable à ce projet, elle doit le faire sur la base de critères clairs, transparents et assumés devant les familles comme devant les élus. Ce que nous voulons, ce n'est pas fermer la porte à des initiatives utiles au territoire, c'est garantir que chaque décision réponde d'abord à l'intérêt général, au besoin réel de places, à l'égalité d'accès et à la qualité de l'accueil. Nous demandons donc que la municipalité explique précisément les motifs de son avis et assume une vraie politique de développement de l'offre, plutôt qu'une logique de blocage. Les familles ont besoin de solutions concrètes, pas de principes affichés sans moyens derrière.

1. Sur quels critères exacts la majorité se fonde-t-elle pour refuser ce projet, et pourquoi ces critères ne sont-ils pas exposés clairement aux élus et aux familles ?
2. Comment la Ville peut-elle prétendre défendre l'accès inconditionnel à la petite enfance tout en bloquant un projet sans démontrer précisément en quoi il serait contraire à l'intérêt général ?
3. Combien de places d'accueil manquent aujourd'hui à Grenoble, et en quoi ce refus améliore-t-il concrètement la situation des familles qui cherchent une solution de garde ?
4. La municipalité veut-elle réellement développer l'offre d'accueil, ou se contente-t-elle de filtrer les projets sans proposer de réponses suffisantes aux besoins du territoire ?
5. Pourquoi la majorité demande-t-elle aux élus de valider un avis défavorable sans leur donner un dossier parfaitement transparent, détaillé et politiquement assumé ?

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 87-(43303). ACTION SOCIALE : Protocole entre la ville de Grenoble et l'Etat pour l'ouverture des équipements dans le cadre du dispositif de gestion hivernale Grand froid. convention-cadre de mise à disposition des équipements, conformément au protocole

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Planifier le Grand Froid, c'est primordial et nous vous en félicitons. Car nous avons moyen d'empêcher la mort de la rue.

Mais pourquoi ce conseil municipal ne parle-t-il pas de plan canicule ? Car non, on ne souffre pas tous la canicule de la même manière, quand on est à la rue, on en meurt autant que par grand froid. La France Insoumise amène ce sujet car votre plan actuel est à saluer, mais nous paraît insuffisant.

Ailleurs en France, les maires insoumis œuvrent pour la solidarité concrète et vont plus loin :

- intégralité des parcs ouverts 24h/24h, plutôt que seulement Marliave et Charmilles
- gratuité des piscines ;
- remboursement du périscolaire quand les familles ne peuvent pas s'y rendre

LFI Grenoble a publié d'autres mesures locales; telles que l'hébergement immédiat des sans abris par la réquisition des gymnases municipaux.

Faire face à la canicule, c'est un choix politique, il y a des choix politiques à long terme, qu'on peut régler en 2027... mais il y a aussi des réponses immédiates : Comptez-vous ajouter ces mesures ?

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Délibération 97-43299. LOCAUX ASSOCIATIFS : Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association pour les Droits et l'Accompagnement des Livreurs Indépendants (ADALI)

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Uber, Deliveroo, Dott, le capitalisme de plateforme s'arroge toutes les recettes mais ignore toutes les obligations patronales : sécurité sociale, respect du temps de travail, santé. Macron a fait rentrer ces plateformes en France, résultat : 63h de travail par semaine pour seulement 1000€.

LFI soutient pleinement la mise à disposition d'un local pour les livreurs à Grenoble ! Et nous allons plus loin, nous les soutenons dans leur lutte face aux plateformes : au parlement européen, nous avons obtenu la présomption de salariat, et il faut maintenant faire pression sur Macron pour transposer dans le droit français !

Ces interpellations que la mairie doit faire doivent se coupler à une approche cohérente dans toutes les dimensions : puisqu'on connaît le revenu de misère des travailleurs des plateformes, puisqu'on sait comment l'état fabrique les sans papiers et donc leur impossibilité d'accès à des emplois dignes, pourquoi les laisser sans solution d'hébergement pérenne à la métropole pendant 7 mois ? Tant qu'il y a des personnes à la rue, nous n'aurons pas fait tout notre part.

Nous mettons à disposition un local, allons plus loin, mobilisons nos logements vides ! Qu'en dites vous ?

Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibérations :

- 98-(43387). PERSONNEL MUNICIPAL : Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la photographie vernaculaire au Musée
- 99-(43391). PERSONNEL MUNICIPAL : Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la prise en compte du risque sismique dans les projets de rénovation du patrimoine de la Ville.
- 100-(43159). PERSONNEL MUNICIPAL : Recrutement d'un-e doctorant-e par Convention Industrielle de Formation par la recherche (CIFRE) pour des missions portant sur l'impact du narcotrafic sur l'espace public

Madame Michelle DARAN, conseillère municipale déléguée Relation avec l'université, Enseignement supérieur et Vie étudiante

Majorité municipale, groupe « OUI Grenoble »

Retranscription de l'intervention :

Ces trois délibérations nous donnent l'occasion de rappeler une réalité qui a une longue histoire à Grenoble : une collectivité a tout à gagner à travailler avec le monde de la recherche.

À Grenoble, ce lien ne date pas d'hier. Nous sommes dans un territoire universitaire et scientifique d'excellence, et il serait dommage que cette richesse reste à la porte de l'Hôtel de Ville. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur les connaissances produites par les chercheurs voire de les coproduire, pour mieux comprendre les évolutions de notre société, mieux évaluer nos politiques publiques et, finalement, mieux répondre aux besoins des habitantes et des habitants.

Concrètement, cela prend de nombreuses formes : des partenariats avec des laboratoires, des projets de recherche nationaux ou européens, des études sur des sujets aussi variés que les transitions écologiques, les solidarités, l'urbanisme, la démocratie locale ou encore les précarités. Des chercheurs interviennent aussi dans nos séminaires, nos conseils scientifiques ou nos événements publics. Toutes ces collaborations nourrissent l'action publique et permettent également à Grenoble de contribuer, à son échelle, à la production de connaissances utiles à d'autres collectivités.

Mais nous savons aussi que ces liens ne se construisent pas tout seuls. Ils demandent du temps, de la coordination et un véritable travail d'interface entre deux mondes qui n'ont pas toujours les mêmes temporalités ni les mêmes méthodes.

Parmi les outils les plus intéressants de cette stratégie, il y a le dispositif CIFRE, Convention Industrielle de Formation par la Recherche, dont se sont emparés la Ville et le CCAS.

C'est un dispositif développé et financé par le Ministère chargé de la recherche depuis 1981. Il a été confié à l'ANRT (association nationale de la recherche et de la technologie) qui subventionne annuellement, à hauteur de 14 000€, l'embauche du/ de la doctorant-e en tant qu'agent-e contractuel-le pour une période de 3 ans.

Dans ce cadre, un doctorant ou une doctorante peut réaliser sa thèse directement au sein de la collectivité, tout en étant rattaché à un laboratoire de recherche. Il ou elle travaille à plein temps sur un

sujet qui répond à la fois à une question scientifique et à un besoin très concret de la Ville. Les doctorant-es accueilli-es bénéficient ainsi d'une double formation, académique et professionnelle. Ce dispositif, soutenu financièrement par l'État, constitue un investissement particulièrement pertinent pour la collectivité.

Pour Grenoble, les bénéfices sont nombreux. Nous disposons d'une expertise de haut niveau sur des sujets stratégiques, nous développons une culture de la recherche au sein de nos services, nous expérimentons de nouvelles méthodes d'action publique et nous formons, en quelque sorte, les futurs cadres des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, depuis 2024 où une délibération a été prise dans ce sens, la Ville s'est fixé un objectif ambitieux : accueillir au moins trois doctorants CIFRE par an. Cet objectif a même été dépassé, puisqu'il est prévu que cinq nouveaux doctorants rejoignent la collectivité à la rentrée de septembre 2026, portant leur nombre à douze.

Aujourd'hui, nous recrutons trois nouveaux doctorants.

Le premier travaillera sur l'impact du narcotrafic sur les usages de l'espace public dans le quartier Berriat-Saint-Bruno, afin de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et d'accompagner les futurs aménagements.

Le deuxième mènera des recherches sur la prise en compte du risque sismique dans la rénovation du patrimoine municipal, un enjeu essentiel pour notre territoire.

Enfin, le troisième accompagnera le Musée de Grenoble dans l'étude et la valorisation de l'exceptionnelle collection de photographies vernaculaires « Lumière des Roses », afin d'enrichir sa connaissance et d'assurer sa conservation à long terme.

En poursuivant cette politique, nous faisons un choix simple : celui d'une action publique qui s'appuie sur la connaissance, l'expérimentation et le dialogue avec la recherche, pour être plus efficace, plus innovante et plus utile aux Grenobloises et aux Grenoblois.

C'est pourquoi je vous propose de voter les trois délibérations présentées par la Maire.

M. Daran

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Coline Pissard-Gibollet
Groupe La France Insoumise

Délibération 101– 41739. PERSONNEL MUNICIPAL : Transformation de poste et précisions sur certains emplois

Nous revenons une nouvelle fois sur cette question parce qu'à nouveau, une délibération nous demande d'ouvrir des postes permanents aux contractuels.

Lors des précédents conseils municipaux et en commissions, nous vous avons interrogés. Nous vous avons demandé des chiffres, un diagnostic, quelles étaient vos pistes de travail sur le sujet. Nous vous avons demandé de nous expliquer pourquoi la Ville ne parvenait plus à recruter des fonctionnaires sur ces postes.

Nous n'avons obtenu aucune réponse. Ces questions semblaient même vous agacer. On nous a même répondu que cela se faisait partout, dans toutes les communes. Or on estime que défendre le statut des agents de la fonction publique, ce n'est pas un détail. On se propose donc de vous apporter quelques pistes de réflexion.

Parce qu'on refuse que les difficultés de recrutement deviennent le prétexte à un recul progressif du statut de la fonction publique.

La question ce n'est pas seulement : "Pourquoi ne trouve-t-on pas de candidats ?"

La vraie question est : pourquoi les agents ne viennent plus... et pourquoi ceux qui viennent ne restent pas ?

Les difficultés de recrutement doivent nous questionner sur les conditions de travail des agents.

Alors plutôt que d'organiser toujours plus de contractualisation, nous vous proposons d'engager un véritable plan d'action.

- D'abord, un état des lieux transparent des recrutements dans la collectivité : métier par métier, nombre de postes vacants, recrutements infructueux, causes des départs, turn-over. On doit pouvoir débattre sur des faits.
- Ensuite, un véritable plan de lutte contre la précarité des agents. Pas en se gargarisant de proposer des CDD de 3 ans au lieu d'1 an, mais en accompagnant au maximum les agents vers la titularisation.
- Nous souhaiterions également vous voir présenter un grand plan de formation et de promotion interne.
- Enfin, nous demandons qu'un travail de fond soit engagé avec les représentants du personnel sur les conditions de travail de notre collectivité.

Pour nous, la réponse à la crise de recrutement, ça ne peut pas être moins de fonctionnaires. La solution, c'est davantage de service public, davantage de reconnaissance des agents et davantage d'investissements pour les femmes et les hommes qui font vivre notre collectivité.

Le statut de fonctionnaire n'est pas un obstacle. C'est une garantie pour les agents, mais aussi pour les habitants, parce qu'il protège la continuité du service public.

Nous continuerons donc à défendre une fonction publique forte, des conditions de travail dignes pour les agents, plutôt qu'une gestion de plus en plus contractualisée des emplois permanents.

Pour être honnête, votre posture est vraiment inquiétante. On ne peut pas se dire de gauche et n'avoir aucune réponse, aucune réflexion sur les conditions de travail des agents. Donc est-ce possible d'avoir des réponses, de savoir quelle est votre position et votre réflexion politique sur le sujet ?

Conseil municipal du 29 juin 2026
Intervention : Robinson Rossi
Groupe La France Insoumise

Voeu Oui Grenoble - Pour le maintien de l'encadrement des loyers

Merci Madame la Maire, Collègues, Mesdames Messieurs des services

Oui, l'encadrement des loyers est un outil indispensable, à pérenniser, et la France Insoumise dénonce avec vigueur la démagogie du gouvernement et de tous les groupes de droite. Leurs attaques récurrentes contre les droits des locataires ne servent qu'une seule chose, l'enrichissement des mêmes, ceux qui se gavent, ceux qui osent exploiter un droit inaliénable : se loger. Honte au ministre Jeanbrun, honte aux Macronistes, honte aux Républicains, honte au RN, qui, main dans la main, veulent encore faire les poches du peuple de France !

La France Insoumise soutient l'encadrement des loyers et votera pour ce vœu, mais il faudrait aller plus loin. Parce que les spéculateurs ont décidé de se gaver sans limite, ripostons à la hauteur : alors que les loyers ont augmenté de près de 40% en 20 ans, il sera grand temps de revendiquer l'encadrement des loyers oui, et à la baisse !

Par ailleurs, face à la crise du logement, il ne peut qu'y avoir des réponses structurelles : la France Insoumise revendique une politique nationale ambitieuse pour le logement : incluant la réquisition des logements vacants et la relance d'un programme ambitieux de construction de logements accessibles. Il aurait fallu l'intégrer à ce vœu !

Enfin, nous vous alertons quant à la rédaction de votre vœu, Nous ne pouvons nous contenter de la politique communale du logement... il est des responsabilités communales et intercommunales, que nous devons prendre immédiatement :

- faire étendre, par la métro le périmètre du permis de louer à toute la commune
- garantir l'effectivité de l'hébergement de toustes, notamment par l'exécution de la réquisition des logements vacants, qui est une compétence locale, que vous le vouliez ou non, allons au rapport de force avec la préfecture
- enfin, près de la moitié des locations grenobloises ne le respectent pas ! Mais comment peser face à des géants comme FONCIA ? nous n'attendons rien de ces capitalistes, il faut créer un service municipal d'aide aux locataires pour faire respecter l'encadrement !

Comme vous le constatez, il est possible de faire des critiques l'oral, et voter en faveur d'un vœu. Vous n'avez pas soutenu notre vœu pour une politique intégrale de sûreté face au trafic de stupéfiants et, à vrai dire, nous ne savons pas pourquoi.

Si la crise est telle, nous ne pouvons attendre la réponse du gouvernement pour faire mieux. Si la crise est telle, il faudra aussi des réponses politiques nationales à la hauteur, seul un programme permettra la rupture nécessaire : c'est l'avenir en commun, et en 2027, vous pouvez le faire gagner !